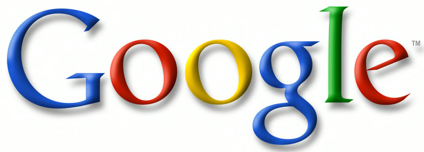
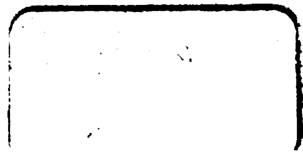






Bailly

[illegible]

VOYAGE

HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

A GENÈVE

ET DANS LE CANTON DE VAUD.

2.

« J'aurai atteint le but que je me propose, si l'on sent d'un bout à « l'autre de cet ouvrage une parfaite sincérité. Un voyageur est une « espèce d'historien : son devoir est de raconter fidèlement ce qu'il a vu « ou ce qu'il a entendu dire ; il ne doit rien inventer, mais aussi il ne « doit rien omettre ; et, quelles que soient ses opinions particulières, « elles ne doivent jamais l'aveugler au point de taire ou de dénaturer « la vérité. » (M. DE CHATEAUBRIAND, *Itinéraire de Paris à Jérusalem*, Préface de la première édition.)

LE LÉMAN,

OU

VOYAGE

Pittoresque,

HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

A GENÈVE

ET DANS

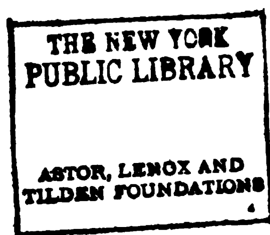
LE CANTON DE VAUD

(SUISSE).

PAR M. BAILLY DE LALONDE.

TOME SECOND.

A PARIS,
CHEZ G.-A. DENTU, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,
rue de Bussy, nº 17;
et Palais-Royal, galerie vitrée, nº 13.
1842.



VOYAGE

PITTORESQUE,

HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

A GENÈVE

ET DANS LE CANTON DE VAUD.

CHAPITRE XXXI.

Sectes religieuses établies à Genève. — Paroisses et couvens de cette ville avant la Réforme. — Le culte catholique y est toléré après un siècle et demi de proscription; colère du peuple à ce sujet. — L'église Saint-Germain est cédée aux catholiques : émeutes populaires contre eux avant et après cette époque. — Traitement des curés du canton de Genève. — La *Vénérable compagnie*, formée des pasteurs calvinistes de la ville. — Le consistoire. — Candidats au ministère évangélique.

Le calvinisme est la religion dominante à Genève; les autres cultes y sont tolérés par le gouvernement. On aura peine à concevoir qu'une ville dont la population n'excède pas trente mille âmes renferme dans son sein tant de sectes différentes! On y trouve à la fois des temples pour les calvinistes,

pour les luthériens, pour les réformés allemands; des églises ou chapelles pour les anglicans, pour les Grecs schismatiques, pour les méthodistes genevois et anglais, les *momiers* ou malanistes, autrement dits encore les *séparatistes* de l'Eglise de Genève.

Quatre temples, les plus beaux de la ville, sont réservés pour le culte calviniste : ce sont la cathédrale de Saint-Pierre, le Temple-Neuf, bâti en 1714, l'église de la Madeleine, reconstruite vers le milieu du quinzième siècle, et le temple de Saint-Gervais, situé dans le quartier de ce nom.

Les luthériens, de la Confession d'Augsbourg, officient dans une chapelle bâtie, dans le dernier siècle, sur l'emplacement d'un vieux château des comtes du Genevois, à l'extrémité supérieure de la rue Verdaine. Rien n'annonce à l'extérieur que ce soit un temple. L'exercice *public* du culte luthérien n'a été permis à Genève qu'en 1707.

Le petit temple de l'Auditoire sert aux réformés allemands, dont le plus grand nombre appartient au calvinisme; il est près de la cathédrale, dont il est une succursale pendant la saison de l'hiver.

La chapelle de l'hôpital est à l'usage du culte anglican.

Les méthodistes genevois célèbrent leur culte

hors des portes de Genève, dans le quartier du Pré-l'Evêque ; ils ont encore d'autres lieux de réunion, moins publics, dans l'enceinte de la ville, particulièrement au Bourg-de-Four. Ces réformés *dissidens* se nomment aussi les *séparatistes* de l'Eglise de Genève, et, par ironie, les *momiers* ou *malanistes*, soit parce qu'on leur suppose des idées de religion tout-à-fait singulières, soit parce que M. Malan est le chef principal de leur communion ou de leur *schisme* avec l'Eglise *nationale*.

Les Grecs schismatiques officiaient dans une maison particulière ; mais, aujourd'hui, leur service est temporairement suspendu.

Les Juifs ont leur synagogue à Carouge, c'est-à-dire à vingt minutes de distance de la capitale du canton.

Avant la Réforme, les églises de la Madeleine, de Saint-Gervais, de l'Auditoire ou *Notre-Dame-la-Neuve* (1), consacrées alors au culte catholique, étaient desservies par des curés que l'on tirait ordinairement du chapitre Saint-Pierre. On comptait encore trois autres paroisses dans la ville, non compris la cathédrale : Saint-Germain, Saint-Léger et Saint-Victor. Ces deux dernières églises furent dé-

(1) Ainsi nommée avant la réformation.

molies, avec les faubourgs de même nom, lorsque les Genevois voulurent fortifier leur capitale contre les entreprises de l'évêque, ligué avec le duc de Savoie. Une mesure aussi rigoureuse, adoptée par le Conseil des Deux-Cents, et qui tendait à détruire la moitié de la ville, avait excité les plus vives réclamations; mais elle fut exécutée avec énergie, malgré tous les obstacles (1).

Outre sept églises paroissiales et plusieurs chapelles, Genève avait cinq couvens, dont le premier était celui des cordeliers de Rive, situé près de la porte de ce nom, dans la rue du Vieux-Collége (2); il avait été fondé dans le treizième siècle. Le second couvent était celui des religieuses de Sainte-Claire, de l'ordre des Cordeliers (3). Le troisième, situé à la Corraterie, près du Rhône, appartenait à des jacobins ou dominicains. Le quatrième, nommé *couvent des Augustins* ou *de Notre-Dame-de-Grâces*, était occupé par des religieux de Saint-Augustin : il avait été fondé dans le quinzième siècle, près du

(1) Vers la fin de 1534, ou au commencement de l'année suivante.

(2) Cette rue a pris le nom du *Vieux-Collége*, parce que la maison des cordeliers servit long-temps de collége après la Réforme.

(3) *Voyez* pages 101, 540 et suiv.

pont de l'Arve, vis-à-vis de Carouge. René de Savoie y avait fait bâtir une chapelle où il avait placé un superbe tableau de Notre-Dame. Enfin le cinquième couvent, celui de Saint-Victor, où était prieur le fameux Bonnivard (1), existait à l'endroit où sont aujourd'hui les casemates, en face du boulevard Saint-Antoine. Les religieux de ce monastère étaient de l'ordre de Saint-Benoît ou de Cluni. On ne voit plus de nos jours aucune trace de ces cinq couvens.

Après un siècle et demi de proscription, l'exercice de la religion catholique fut toléré pour la première fois à Genève, en 1679, en faveur du résident de France, M. de Chauvigny, parent d'un ministre de Louis XIV (2). On sent combien une telle concession dut coûter à un gouvernement fanatique et ombrageux qui, peu d'années auparavant, avait interdit aux orfèvres la vente des crucifix, des croix, des chapelets, et qui avait défendu aux libraires d'imprimer ou de vendre des Missels, des Heures, et autres livres de prières à l'usage des catholiques; car le gouvernement genevois, dans sa *sollicitude religieuse,* voulait anéantir toutes les traces de l'ancien culte, et regardait la messe avec les autres cérémo-

(1) *Voyez* la note de la page 49.

(2) De M. de Pompone, ministre d'État.

nies romaines comme de vrais actes d'idolâtrie. Malgré les représentations du Conseil, qui avait prié M. de Chauvigny de faire dire la messe en secret, pour lui seul et les gens de sa maison, la chapelle du résident fut bientôt ouverte aux catholiques des environs de Genève ; ils y venaient en foule pour assister au service divin : heureux de pouvoir, dans un temps de proscription, remplir un devoir essentiel que l'on s'efforçait vainement de leur faire oublier ! On compta même jusqu'à douze cents personnes dans un seul jour de fête. Le pape donna de justes éloges à la conduite du résident, et approuva, par un bref, le zèle qu'il déployait avec courage dans une telle circonstance. Sa Sainteté y invitait M. de Chauvigny à suivre la même route et à persévérer, malgré les obstacles qui pourraient survenir.

Tant de succès de la part des catholiques, dans une ville entièrement dévouée à la réforme, devait animer contre eux la populace genevoise, dont l'ignorance ou le fanatisme lui faisait voir dans les *papistes* une secte d'idolâtres et d'hommes dangereux. Aussi essaya-t-elle nombre de fois de se porter aux dernières extrémités contre les catholiques, afin de les empêcher d'aller à la messe ; on osa même, un jour, tirer un coup de pistolet sur des religieux que

M. de Chauvigny avait fait venir pour célébrer l'office (1). Cet attentat, il faut le dire, aurait été sévèrement puni par les autorités de Genève, si Louis XIV lui-même n'eût pas demandé la grâce du coupable. Pour éviter de nouveaux malheurs, le Conseil publia des ordonnances contre les attroupemens, et fit mettre un corps-de-garde devant la maison du résident. Toutes ces précautions n'empêchèrent point que des émeutes, semblables aux premières, ne vinssent troubler encore pendant plusieurs années l'exercice de la religion catholique à Genève; mais la vigilance du Conseil sut prévenir des accidens graves, et le culte romain put être célébré, sinon avec autant d'éclat, du moins avec plus de tranquillité qu'auparavant, à la chapelle du résident de France.

En vertu du concordat de 1801, les catholiques de Genève ont obtenu, après bien des difficultés, la cession d'un temple exclusivement consacré à leur culte. Ils ne purent en jouir qu'au mois d'octobre 1803 : l'évêque de Chambéry, dont la juridiction spirituelle s'étendait alors sur le diocèse de

(1) En novembre ou en décembre 1679. Ces religieux, accompagnés de M. de Chauvigny, passaient alors sur la galerie de l'hôtel du résident, situé dans la Grand'rue. Ils étaient de l'ordre de Saint-Bruno.

Genève, eut à soutenir une lutte de plus de dix-huit mois avant d'obtenir l'exécution de l'article du concordat. On croit même que, sans le crédit et la médiation obligeante de M. Girod de l'Ain, les choses auraient encore traîné fort long-temps; car les bons Genevois redoutaient comme un fléau l'existence d'une église catholique au sein de leur ville, et suscitaient tous les jours de nouvelles entraves pour empêcher que l'on ne pût braver de si près leur *tolérante* religion. Ils plièrent cependant : l'église Saint-Germain fut cédée aux catholiques, et destinée à leur culte seul, comme cela a été maintenu jusqu'à présent. Napoléon voulut contribuer lui-même aux réparations de la nouvelle église ; il fit des dons sur sa cassette particulière, et pourvut la sacristie de vases sacrés et d'ornemens précieux. Cet édifice, d'une architecture assez grossière, est situé dans le haut de la ville ; on ignore la date de sa fondation. Par une singularité remarquable, ce fut le premier temple où, par ordre du gouvernement, les anciens réformateurs établirent leur culte à Genève.

Avant la cession de l'église Saint-Germain aux catholiques, la messe était célébrée dans une chapelle domestique, depuis la fin de l'année 1799. Les prêtres qui exerçaient les fonctions religieuses

dans cette espèce d'oratoire ambulant, furent quelquefois en butte à des outrages et à de violentes persécutions de la part des *zélateurs* calvinistes : ceux-ci, par des voies de fait, les obligèrent à changer de local six ou sept fois en moins de deux ans. Le 1er juillet 1801, un prêtre de la chapelle faillit d'être victime de la fureur du peuple, qui avait formé un attroupement près de la maison pendant l'office ; il ne dut sa vie sauve qu'à la présence de l'autorité sur les lieux : le préfet, le commandant de la ville, le chef de la gendarmerie et deux commissaires de police s'y étaient transportés à la nouvelle de l'événement. Un autre fait marqué d'intolérance religieuse arriva en décembre 1803, lorsque M. Lacoste, premier curé de Genève, voulut célébrer la fête de Noël à la messe de minuit : ce digne prêtre fut troublé dans l'exercice de ses fonctions au commencement de la messe ; et le scandale devint tel, qu'il se vit obligé d'interrompre l'office après l'évangile (1).

Les frais du culte catholique, dans tout le canton de Genève, sont à la charge de l'Etat. Les curés,

(1) M. Lacoste, auteur des *Discours choisis de piété*, des *Plans de discours, ou projets d'instructions et de conférences*, etc., est devenu plus tard vicaire-général du diocèse de Dijon.

nommés par l'évêque de Fribourg, doivent prêter serment de fidélité au gouvernement. Celui de Genève a cinq ou six mille francs par année de traitement fixe; mais il est obligé d'entretenir deux ou trois vicaires à ses frais. Le curé de Carouge a 2400 fr., et celui de Chêne-Thonex 2000 fr.; l'un et l'autre ont un vicaire à leur charge. Le traitement des autres curés du canton est de 1000 fr. Tous, à l'exception de celui de Genève, jouissent d'un logement gratuit ou reçoivent une indemnité équivalente. Le casuel n'est pas compris dans les honoraires de chaque curé; il varie suivant l'importance des paroisses.

Le calvinisme, plus ou moins réformé ou *mitigé*, est la religion dominante à Genève, c'est-à-dire la religion de faveur, la religion de l'Etat, et la seule vraiment protégée par le gouvernement. La réunion des pasteurs de cette Eglise, nommée tantôt l'Eglise *de Genève* ou *évangélique*, tantôt l'Eglise *nationale* ou *établie* (car on lui donne communément tous ces noms divers), la réunion, dis-je, des pasteurs de cette Eglise forme un corps particulier d'ecclésiastiques que l'on nomme la *vénérable compagnie*, et dont le plus ancien porte le titre de *doyen*. Ces pasteurs sont soumis à la direction ou présidence

d'un chef, renouvelé tous les ans par voie d'élection, et que l'on désigne sous le nom de *modérateur*. Tous les pasteurs du canton peuvent concourir à l'élection de ce président, et être appelés eux-mêmes à le devenir. La *vénérable compagnie* a la direction du culte et de l'instruction religieuse, sous l'autorité du Conseil-d'Etat. Le traitement des six premiers pasteurs de la ville est de 2400 fr. par année ; les autres ne reçoivent que la moitié de cette somme. Les pasteurs des autres lieux du territoire ont 1610 fr. d'honoraires fixes, avec le logement ou une indemnité proportionnelle.

Le consistoire est formé des pasteurs de Genève, de plusieurs laïques leurs adjoints, que l'on nomme *Anciens*, et ensuite d'une délégation particulière du Conseil-d'Etat. Il règle, avec la *vénérable compagnie*, toutes les affaires ecclésiastiques ayant quelque rapport avec les diverses branches de l'administration. Le consistoire a la haute inspection sur les pasteurs. Il reçoit les *prosélytes* et fait chaque année des visites consistoriales dans les églises de la campagne.

Les candidats au ministère évangélique suivent, pendant quatre années, les leçons des professeurs à l'*Auditoire* de théologie. Lorsqu'ils ont subi leurs

derniers examens, on les reçoit, ou, pour me servir de l'expression usitée à Genève, on les *consacre* (1) en qualité de ministres du Saint-Evangile ; ils ne prennent le titre de pasteurs qu'au moment où ils sont chargés de l'administration spirituelle d'une paroisse. Il y a ordinairement beaucoup d'étrangers parmi les étudians en théologie.

(1) L'expression est assez singulière en parlant des *ordinations* protestantes.

CHAPITRE XXXII.

Les pasteurs de Genève accusés d'arianisme et de socinianisme; attaque violente de J.-J. Rousseau à ce sujet. — Opinion de d'Alembert sur leur croyance. — Ces attaques justifiées par ce qui existe de nos jours. — Autre reproche contre les mêmes pasteurs. — Poème satirique de Voltaire contre les Genevois et leurs ministres. — La Bible falsifiée par les pasteurs de Genève; citation d'une erreur très-grave. — Note sur la version adoptée, pour le même passage, par les théologiens catholiques. — Catéchisme à l'usage des protestans de Genève. — Eglise évangélique de cette ville; obligation qu'elle impose à ses ministres. — Défi curieux donné, en 1823, à un membre de la *Vénérable Compagnie*, et rapporté par M. Nachon, curé de Divonne.

Les pasteurs de Genève furent souvent accusés, non sans de graves motifs, de vivre attachés à l'arianisme et au socinianisme : la plupart d'entre eux se permirent, en effet, dans l'exposé de leurs doctrines, des libertés très-condamnables sur la Révélation, sur le péché originel, sur les peines et les récompenses de l'autre vie, et même sur la divinité de Jésus-Christ. On se rappelle le coup terrible que leur porta Jean-Jacques Rousseau

dans sa seconde lettre écrite de la Montagne, où il dévoilait complètement l'absurdité de leurs doctrines : « On leur demande (aux ministres de Ge-« nève) si Jésus-Christ est Dieu, ils n'osent répon-« dre ; on leur demande quels mystères ils admet-« tent, ils n'osent répondre. Sur quoi donc répon-« dront-ils, et quels seront les articles fondamentaux, « différens des miens, sur lesquels ils veulent qu'on « se décide, si ceux-là n'y sont pas compris?

« Un philosophe jette sur eux un coup-d'œil ra-« pide : il les pénètre, il les voit ariens, sociniens; « il le dit, et pense leur faire honneur; mais il ne « voit pas qu'il expose leur intérêt temporel, la « seule chose qui généralement décide ici-bas de « la foi des hommes (1).

« Aussitôt alarmés, effrayés, ils s'assemblent, ils « discutent, ils s'agitent, ils ne savent à quel saint

(1) Si Rousseau eût mieux connu l'histoire du catholicisme et les ministres de cette religion, il aurait sans doute fait une honorable exception en leur faveur; car, personne ne l'ignore, loin que *l'intérêt temporel décide ici-bas de leur foi*, les prêtres catholiques ont souvent montré qu'ils n'avaient en vue que l'intérêt du Ciel et leurs devoirs envers Dieu, soit en faisant abnégation d'eux-mêmes dans mille circonstances, soit en sacrifiant leur vie et des intérêts *temporels* plutôt que d'abjurer leur foi.

« se vouer ; et après force consultations (1), délibérations, conférences, le tout aboutit à un amphigouri où l'on ne dit ni oui ni non, et auquel il est aussi peu possible de rien comprendre qu'aux deux plaidoyers de Rabelais (2). La doctrine orthodoxe n'est-elle pas bien claire, et ne la voilà-t-il pas en de sûres mains ?

« ..... (ô Genevois !) ce sont en vérité de singulières gens que messieurs vos ministres ! On ne sait ni ce qu'ils croient, ni ce qu'ils ne croient pas ; on ne sait pas même ce qu'ils font semblant de croire : leur seule manière d'établir leur foi est d'attaquer celle des autres......

« De tout ceci je conclus qu'il n'est pas aisé de dire en quoi consiste à Genève aujourd'hui la sainte réformation. »

Une apostrophe aussi virulente devait confondre les ministres de l'Eglise *évangélique*, mais ils ne se tinrent pas pour battus ; ils continuèrent de se li-

(1) « *Quand on est bien décidé sur ce qu'on croit*, disait à ce sujet un journaliste, *une profession de foi doit être bientôt faite*. » (*Note de Rousseau.*)

(2) « Il y aurait peut-être eu quelque embarras à s'expliquer plus clairement sans être obligés de se rétracter sur certaines choses. » (*Note de Rousseau.*)

vrer à des innovations dangereuses, en s'éloignant de plus en plus de la foi de leurs ancêtres, et jusqu'à renoncer aux points fondamentaux du christianisme.

D'Alembert les avait aussi bien jugés que Rousseau, et paraissait réduire à une espèce de déisme toute leur croyance. « Il s'en faut beaucoup, dit-il, « que les ministres de Genève pensent tous de même « sur les articles qu'on regarde ailleurs comme les « plus importans à la religion. Plusieurs ne croient « plus la divinité de Jésus-Christ, dont Calvin leur « chef était si zélé défenseur, et pour laquelle il « fit brûler Servet...... Pour tout dire en un mot, « plusieurs pasteurs de Genève n'ont d'autre reli- « gion qu'un SOCINIANISME PARFAIT, rejetant tout « ce qu'on appelle *mystères,* et s'imaginant que le « premier principe d'une religion véritable est de « ne rien proposer à croire qui heurte la raison: « aussi, quand on les presse sur la *nécessité* de la « Révélation, ce dogme si essentiel du christianisme, « plusieurs y substituent le terme d'*utilité,* qui leur « paraît plus doux. En cela, s'ils ne sont pas ortho- « doxes, ils sont au moins conséquens à leurs prin- « cipes...... Le respect pour Jésus-Christ et pour « les Ecritures est peut-être la seule chose qui

« distingue d'un pur déisme le christianisme de « Genève (1). »

Rousseau et d'Alembert avaient parfaitement raison, et pourraient, je crois, tenir aujourd'hui le même langage, s'ils étaient encore vivans. En effet les ministres de Genève, après avoir oublié la foi de leurs pères et rejeté même des dogmes essentiels conservés par Calvin, leur patron, s'égarent encore de nos jours dans les matières de controverse, embrouillent les questions les plus simples, et se jettent dans un dédale où il est impossible de se reconnaître et de les suivre : c'est, à la lettre, l'espèce d'*amphigouri* dont parle Jean-Jacques. Les mystères de la Sainte-Trinité et de la Divinité de Jésus-Christ sont pour eux des doctrines surannées, des opinions qui ont vieilli. Calvin, qu'ils citent cependant avec éloge, se trompait en condamnant les erreurs des anti-trinitaires; il ne discutait bien

(1) *Encyclopédie*, édition de Paris, in-fol. (article *Genève*). — *Œuvres de d'Alembert*, Paris, 1821-1822, in-8°, tome 4. D'Alembert termine son article en adressant aux Genevois ce vers de Virgile:

O fortunatos nimiùm, sua si bona norint!
(GEORG., LIB. II, vers. 458.)

« O trop heureux!... s'ils connaissaient leur bonheur. »

qu'en fulminant contre l'Eglise romaine, son ancienne mère.

Les pasteurs de Genève ont été malicieusement défendus de nos jours contre les reproches de déisme et de socinianisme qu'on leur avait adressés de toutes parts, même au sein de leur Eglise. Ecoutons-les dans un passage de cette défense, qui, loin de tourner à leur honneur, justifierait pleinement toutes les attaques de leurs adversaires : « Puisqu'on « veut une réponse nette (s'écrient-ils), nous di- « rons, sans craindre d'être désavoués, que la Véné- « rable Compagnie *n'admet point de dogmes incom- « préhensibles*, parce qu'au fond ce n'est rien ad- « mettre, ou *c'est admettre une absurdité;* et nous « ajouterons qu'elle n'a pas l'orgueilleuse préten- « tion de comprendre les mystères qu'on lui re- « proche de ne plus croire et de ne plus ensei- « gner. » Ce langage, mis dans la bouche des pasteurs de Genève, n'est point, il faut le dire, un langage *officiel* de leur part; mais il révèle à nu le fond de leur pensée, et comme ils ne désavouèrent point, à ce que je crois, l'opuscule publié sous leur nom, leur silence fut pris pour un aveu (1).

(1) C'est une mystification que leur joua, en 1824, M. de la Mennais, dont l'écrit anonyme est inséré dans ses *Nou-*

Autre reproche contre les pasteurs genevois; mais celui-ci ne regarde que le vide de leur croyance, et fait connaître le peu d'effet que produit sur le peuple l'enseignement de leurs doctrines ou plutôt leur *simulacre* de foi. Un docteur de Sorbonne écrivait, avant la fin du dernier siècle, « que la religion de Genève était moins faite pour le peuple que pour des philosophes qui s'y consacraient; qu'elle est trop métaphysique, trop dégagée de tout objet sensible, pour influer sur les mœurs d'un peuple en remuant son âme et en s'emparant de son cœur; enfin, qu'elle ressemble moins à un culte qu'à l'école du Portique ou du Lycée. » *L'intérêt est le dieu des Genevois*, ajoute-t-il; *c'est leur veau d'or*, etc.

Cet amour de l'argent, dont le docteur de Sorbonne semble faire un crime aux Genevois, me rappelle une sortie vigoureuse que Voltaire se permit à leur égard dans le premier chant de la *Guerre civile de Genève*, poème qui, du reste, fut censuré par tous les honnêtes gens à cause du cynisme de certains passages (1). Le malin satirique s'exprime de la sorte :

aux *Mélanges*, sous le titre de *Défense de la vénérable compagnie des pasteurs de Genève*, etc. Cette *Défense* est supposée écrite par un protestant.

(1) *Voyez* la note (N) à la fin du volume.

Au pied d'un mont (1) que les temps ont pelé,
Sur le rivage où, roulant sa belle onde,
Le Rhône échappe à sa prison profonde,
Et court au loin par la Saône appelé,
On voit briller la cité genevoise,
Noble cité, riche (2), fière et sournoise;
On y calcule, et jamais on n'y rit;
L'art de Barême (3) est le seul qui fleurit.
On hait le bal, on hait la comédie,
Du grand Rameau l'on ignore les airs:
Pour tout plaisir Genève psalmodie
Du bon David les antiques concerts,
Croyant que Dieu se plaît aux mauvais vers (4).
Des prédicans la morne et dure espèce
Sur tous les fronts a gravé la tristesse.
C'est en ces lieux que maître Jean Calvin,
Savant Picard, opiniâtre et vain,

(1) « La montagne de Salève, partie des Alpes. »
(*Note de Voltaire.*)

(2) « Les seuls citoyens de Genève ont quatre millions cinq cent « mille livres de rentes sur la France, en divers effets. Il n'y a point « de ville en Europe qui, dans son territoire, ait autant de jolies mai- « sons de campagne, proportion gardée. Il y a cinq cents fourneaux « dans Genève, où l'on fond l'or et l'argent : on y poussait autrefois « des argumens théologiques. » (*Note de Voltaire.*)

(3) « Auteur des *Comptes-faits*. » (*Note de Voltaire.*)

(4) « Ces vers sont dignes de la musique; on y chante les Comman- « demens de Dieu sur l'air : *Réveillez-vous, belle endormie.* »
(*Note de Voltaire.*)

De Paul apôtre impudent (1) interprète,
Disait aux gens que la vertu parfaite
Est inutile au salut du chrétien,
Que Dieu fait tout, et l'honnête homme rien.
Ses successeurs en foule s'attachèrent
A ce grand dogme, et très-mal le prêchèrent.

On accuse les ministres de Genève d'avoir tronqué à dessein le sens de l'Ecriture sainte dans l'édition qu'ils donnèrent de la Bible en 1805. En effet, au lieu de s'en tenir à la version adoptée depuis long-temps par leur Eglise, ils ont su éviter, d'une manière perfide, le dogme de la divinité de Jésus-Christ ; un seul exemple prouvera la vérité de ce que j'avance.

Le premier verset de la seconde épître de saint Pierre est traduit de la sorte par les pasteurs de Genève : « Simon-Pierre, serviteur et apôtre de Jésus-« Christ, à ceux qui ont eu en partage une foi d'un « aussi grand prix que la nôtre, par la justice *de « notre Dieu, et de notre sauveur Jésus-Christ* (2). »

(1) On lit *imprudent* dans de nouvelles éditions des Œuvres de Voltaire ; mais je m'en rapporte au texte des éditions de Kehl et de Palissot, où il y a *impudent*, épithète plus convenable à *maître* Jean Calvin.

(2) *La sainte Bible, ou le Vieux et le Nouveau Testament traduits en français, sur les textes hébreu et grec, par les pasteurs et les professeurs de l'Eglise et de l'Académie de Genève.* Genève, Paschoud, 1805 ; 3 vol. in-8° (tom. 3, pag. 369).

On voit que, dans le dernier membre de phrase, ils ont renversé l'ordre du texte original; car il fallait dire, pour être exact : ..... *par la justice de notre Dieu et sauveur Jésus-Christ,* et reconnaître ainsi la divinité du Sauveur des hommes. Mais cette version eût été la censure de leurs coupables idées sur un dogme qu'ils rejettent ou dont ils doutent : les descendans de Calvin ont jugé plus facile d'arranger l'Ecriture sainte à leur manière (1). Tel est leur res-

(1) Voici le texte de la Vulgate, afin qu'on puisse le comparer immédiatement avec le sens infidèle du passage que je viens de signaler dans la nouvelle Bible de Genève :

Simon Petrus, servus et apostolus Jesu-Christi, iis qui coæqualem nobiscum sortiti sunt fidem in justitiâ Dei nostri et salvatoris Jesu-Christi. (S[ti] Petri epistola 2.[a], cap. 1, vers. 1.)

Voici la traduction de Sacy, adoptée par dom Calmet :

« Simon-Pierre, serviteur et apôtre de Jésus-Christ, à « ceux qui ont reçu comme nous le précieux don de la foi, « *avec la justice de notre Dieu et Sauveur Jésus-Christ.* »

Celle de Mésenguy est la même qui a été suivie par M. de Genoude :

« Simon-Pierre, serviteur et apôtre de Jésus-Christ, à « ceux qui ont reçu comme nous le précieux don de la foi « *par la justice de Jésus-Christ, notre Dieu et notre Sauveur.* »

René Benoît, les Pères Amelotte et Bouhours, dom Martianay, bénédictin de Saint-Maur, et le P. Lallemant ont adopté les versions qui précèdent, en ce qui touche la divinité du fils de Dieu.

pect pour le dépôt sacré de notre foi! Je pourrais citer d'autres passages de la Bible dont ils ont encore altéré le texte; mais cela me conduirait trop loin, et m'entraînerait d'ailleurs dans une polémique étrangère à mon sujet. Je me bornerai à ajouter que dans le Catéchisme de Genève, c'est-à-dire à l'usage des protestans de cette ville, rien n'annonce positivement que Jésus-Christ, le fils de Dieu, soit Dieu lui-même. On le présente, à la vérité, comme fils de Dieu et son *envoyé extraordinaire*, comme le Messie promis et notre unique Sauveur; mais c'est tout, et l'on se garde bien de dire qu'il est réellement

Le P. Carrières seul, qui, avec sa paraphrase, s'éloigne trop souvent du texte original, traduit de cette manière le passage de saint Pierre : « Simon-Pierre, serviteur et apô-« tre de Jésus-Christ, à ceux qui sont comme nous partici-« pans du précieux don de la foi, et de la *vraie* justice *qui* « *nous est communiquée par la bonté* de notre Dieu, et *par les* « *mérites de notre* Sauveur Jésus-Christ. » Mais l'éditeur de la Bible de Vence déclare qu'il faut lire, suivant le grec : « .... *qui nous est communiquée* par la grâce DE JÉSUS-CHRIST, NOTRE DIEU ET NOTRE SAUVEUR.

Le savant dom Calmet et le judicieux P. Lallemant font observer, avec raison, que ce passage de saint Pierre prouve d'une manière invincible la divinité de Jésus-Christ. « Car, « dit le P. Lallemant, ces deux mots *Dieu* et *Sauveur* ne peu-« vent s'attribuer qu'au même, comme il paraît par le texte « grec, où il n'y a qu'un seul article pour ces deux mots. »

Dieu. Afin de justifier le titre d'*envoyé de Dieu* donné à Jésus-Christ, l'auteur du catéchisme met cette réponse dans la bouche des enfans : « Jésus offre dans sa vie une telle réunion de vertus, et se distingue surtout par tant de piété, de charité, de désintéressement, de droiture, qu'on ne peut s'empêcher de le croire quand il dit : *Je suis le Christ, le fils de Dieu* (1). »

D'après l'aveu que m'a fait un pasteur de Genève, l'*Eglise évangélique* de cette ville ne reconnaît d'autre guide de sa foi que la sainte Ecriture elle-même, et rejette toute interprétation humaine comme règle *absolue ;* elle n'impose aucune autre obligation à ses ministres que celle d'éviter la discussion de certains dogmes, sans doute embarrassans pour eux, puisque la raison humaine leur tient souvent lieu de guide. Ces dogmes, me disait le jeune pasteur, sont *la Trinité, la nature divine de Jésus-Christ, ou l'union du Père et du Fils ; la Grâce, la prédestination et le péché originel.* Aussi quand les pasteurs de Genève en font mention dans leurs discours, ils se bornent à citer le texte de l'Ecriture sans commentaire ; presque tous les ministres de l'Eglise nationale se con-

(1) *Catéchisme ou Instruction sur la religion chrétienne.* Genève, 1819 ; un vol. in-12 (2.ème part., sect. III).

forment à cette règle établie parmi eux. En remerciant le pasteur des renseignemens qu'il voulait bien me donner, je lui fis des observations sur le danger qu'il y avait de laisser la Bible à la merci du peuple et des opinions de chaque individu : mais j'eus beau lui rappeler de combien d'erreurs une pareille imprudence avait été la source, j'eus beau lui prouver qu'elle seule avait donné naissance à la plupart des sectes qui divisent aujourd'hui le protestantisme, toutes ses réponses étaient vagues, puériles, ou n'offraient que des subtilités mille fois anéanties par les défenseurs de notre religion (1).

M. l'abbé Nachon, dans sa *Lettre sur la tolérance de Genève,* rapporte un fait qui vient à l'appui de tout ce que j'ai avancé sur les changemens ou di-

(1) « Les gouvernemens eux-mêmes nous servent ici « d'exemple, dit à ce sujet un estimable prêtre des environs « de Genève (*) ; les a-t-on jamais vus abandonner le code « des lois à l'interprétation arbitraire des particuliers? ou « plutôt n'a-t-on pas vu constamment le corps des lois ex- « pliqué par le corps judiciaire des magistrats? Sans une « précaution semblable, et sans un tel corps composant un « tribunal, l'Ecriture, comme les lois, ne serait-elle pas « éternellement une pomme de discorde et l'occasion de « l'anarchie la plus complète? »

(*) M. l'abbé Gérin, préfet des études au collége de Thonon.

versités de croyance des pasteurs de Genève; cet ecclésiastique en garantit l'exactitude, et se charge d'en fournir les preuves si on l'exige (1). « Le 7 fé-« vrier dernier (dit-il) (2), trois voyageurs, dont deux « sont de ma connaissance, se rencontrèrent dans « une voiture publique avec un ministre de Genève, « qui exerce ses fonctions dans une des principales « villes de France. L'enchaînement de la conversa-« tion les conduisit à des questions religieuses, et « en particulier au reproche que l'on fait à vos pas-« teurs de ne plus enseigner le dogme de la *divi-« nité de Jésus-Christ*. Le champion de la Vénérable « Compagnie défendit ses confrères du mieux qu'il « put. L'un des interlocuteurs, qui ne prenait pas le « change, et qui voulait non des phrases énigmati-« ques, mais un aveu formel, pressa M. le théolo-« gien de s'expliquer clairement. — Vos ministres, « lui dit-il, croient-ils que Jésus-Christ est vrai « Dieu, et que nous devons l'adorer comme Dieu,

(1) *Lettre sur la tolérance de Genève, adressée à M.* ***, *membre du Conseil souverain*, par M. Nachon, curé de Divonne. Lyon, Perisse frères, 1823, broch. in-8° (pag. 122 et 123).

(2) Probablement en 1823, car la Lettre de M. Nachon est datée du 27 juillet, même année.

« créateur et éternel? Un *oui* mettra fin à notre dis-
« cussion. —

« Il n'y eut pas moyen d'arracher ce mot (trop « chrétien sans doute pour des ministres philoso- « phes) de la bouche du pasteur.

— « Je donne cinquante louis à l'hôpital de Ge- « nève, continua le questionneur indiscret, si vous « m'apportez une profession de foi, signée par les « membres de la Vénérable Compagnie, dans laquelle « ces messieurs déclarent et attestent qu'ils croient à « la divinité de Jésus-Christ d'une manière aussi en- « tière, aussi positive, aussi ferme que l'enseigne « l'Eglise catholique. En me procurant cette profes- « sion de foi, vous ferez, vous, monsieur, un acte « religieux et édifiant; et moi, en donnant les cin- « quante louis, je ferai un acte de bienfaisance.

« L'offre ne fut pas acceptée, et les voyageurs se « séparèrent sans savoir, comme l'a dit Rousseau, « *ce que les ministres de Genève croient, ni ce qu'ils* « *ne croient pas*. La personne qui a fait cette offre « est toujours disposée à la réaliser, dès l'instant « où l'on remplira la condition qu'elle y a mise; et « je me rends volontiers sa caution, me chargeant « de compter les cinquante louis à votre hospice à « l'instant même où l'un de vos pasteurs me pré-

« sentera la susdite déclaration, légalisée par la « chancellerie du Conseil-d'Etat de Genève. »

Je n'ai pas l'honneur de connaître M. Nachon, et j'ignore quelle a été la suite de cette affaire ; mais je gagerais volontiers à mon tour que le défi donné aux pasteurs de Genève, depuis l'année 1823, n'est pas encore accepté. Si, comme je le pense, le provocateur généreux tient toujours les cinquante louis à la disposition des membres de la Vénérable Compagnie, je lui conseille sagement de ne plus attendre, car ce serait, comme les Juifs, espérer un nouveau Messie.



CHAPITRE XXXIII.

Les méthodistes anglais viennent à Genève en 1816. — Erreurs dangereuses de ces nouveaux sectaires sur la prédestination. — Ils jettent le trouble dans les familles. — Difficultés qu'ils éprouvent; observations. — Causes du *schisme* de M. Malan avec l'Eglise *nationale*. — Ce ministre devient le fondateur de la secte dite des *momiers*; leur doctrine sur la justification de l'homme. — Ma visite à M. Malan; il veut me prouver que les catholiques sont dans l'erreur, et cherche à justifier sa doctrine sur la foi sans les œuvres, en me citant l'apôtre saint Paul. — Ma réponse et mes objections, tirées de l'Evangile même. — Il chante pour mieux me séduire. — Sa fortune, fruit de son zèle et de ses prédications. — Son portrait; mouvement de sa figure quand il parle de religion. — Trait singulier, ou vision de ce ministre. — Ouvrages qu'il a publiés. — Réflexions sur ce chapitre et sur le précédent.

Les Genevois n'ont pas eu ce seul spectacle de dissensions religieuses parmi leurs propres pasteurs; ils virent souvent la paix de leur ville troublée par de nouvelles sectes qui s'étaient formées dans son sein, ou qui lui venaient de l'étranger. Les méthodistes anglais, entre autres, firent leur apparition au commencement de 1816, en annon-

çant une doctrine bien capable de jeter le désordre dans la société. Ces dangereux missionnaires mettent la foi avant les œuvres, et prétendent que la foi seule justifie l'homme, qu'il soit juste ou coupable. En effet, selon eux, « le pécheur doit attendre, dans son iniquité, qu'une certaine voix de la Providence, un certain appel intérieur, qu'il ne peut ni hâter ni empêcher, le rende vertueux bon gré mal gré. Ses propres efforts seraient, disent-ils, non seulement inutiles, mais même *présomptueux et criminels;* il ne peut rien par ses propres forces, et ne doit chercher le salut que dans la prière et dans la foi. Tout homme qui ne croit pas est damné, quoi qu'il fasse; et s'il croit, *quoi qu'il fasse il est sauvé*..... » Ainsi, sans la faculté de prier, que les méthodistes paraissent reconnaître libre, puisqu'ils en prêchent constamment l'exercice, leur doctrine serait le fatalisme pur et simple; l'homme, d'après eux, ne serait qu'une machine, une espèce d'automate agissant par la volonté seule de l'Etre-Suprême, qui serait par conséquent l'auteur du mal comme celui du bien. On conçoit qu'une doctrine aussi monstrueuse, enlevant toute idée d'un Dieu rémunérateur et vengeur, peut devenir la source d'une infinité de crimes.

Telle est en substance la doctrine absurde et immorale d'une secte qui malheureusement compte à Genève un assez grand nombre d'adhérens. Elle y a surtout jeté de profondes racines dans la classe ouvrière, à cause de la libéralité de ces nouveaux réformateurs, dont les bienfaits pécuniaires doublaient le poids de leurs prédications. Ces principes subversifs de l'ordre social devaient avoir leurs conséquences, plus ou moins funestes, à Genève : aussi le trouble et la division y sont venus rompre la paix de plusieurs ménages. Je connais un homme respectable, bon catholique, qui a eu la douleur de voir sa famille désunie par le prosélytisme des nouveaux sectaires : son fils est calviniste *réformé*, deux de ses filles sont catholiques, et la troisième a embrassé le culte des méthodistes. Chacun de ses enfans est très-zélé dans sa religion ; et lorsqu'ils se rencontrent, leur entretien roule d'habitude sur les croyances qui les divisent : ils se quittent rarement sans avoir eu des disputes très-animées.

On doit le dire, les ministres de Genève ont fait tous leurs efforts pour empêcher les nouvelles sectes, surtout celle des méthodistes, de se propager dans leur ville ; ils eurent même recours aux magistrats de cette cité pour obtenir l'éloignement de

quelques-uns des nouveaux réformateurs ; et c'est à eux, m'a-t-on dit, qu'il faut attribuer en partie les obstacles que M. Malan, leur ancien collègue, avait rencontrés pour bâtir, même à ses propres frais, un temple destiné au culte des *séparatistes*. Mais cependant quelle étrange conduite de la part de messieurs les ministres genevois! Des protestans auraient-ils donc le droit d'empêcher d'autres Eglises de se former à côté de la leur? Depuis quand et pourquoi voudraient-ils s'arroger une autorité qu'ils refusent si injustement à l'Eglise de Rome? N'est-ce pas tomber dans une contradiction ridicule?... Ils ne doivent point perdre de vue qu'eux aussi furent séparatistes, non seulement au temps de la Réformation en se séparant de l'Eglise romaine, mais encore lorsque, dans le siècle dernier, ils abandonnèrent les principes rigoureux de Calvin, et réformèrent à leur tour la doctrine de cet hérésiarque.

M. Malan appartenait autrefois à l'Eglise de Genève ; il se sépara de ses collègues lorsque ceux-ci confirmèrent leurs doutes sur la divinité de Jésus-Christ, en osant la combattre ou la nier dans plusieurs de leurs conférences. Je dis la *nier*, car empêcher de soutenir ce dogme et de le défendre,

c'est le nier bien positivement. En effet ils publièrent une ordonnance qui exigeait des jeunes ministres et des aspirans au ministère une promesse écrite dont le premier article est ainsi conçu : « Nous promettons de nous abstenir, tant que nous « résiderons et que nous prêcherons dans les égli-« ses du canton de Genève, d'établir, soit par un « discours entier, soit par une partie de discours « dirigée vers ce but, notre opinion, 1° sur la ma-« nière dont la nature divine est unie à la personne « de Jésus-Christ, 2° sur le péché originel, etc. »

Frappé d'une conduite aussi équivoque, aussi scandaleuse, M. Malan résolut aussitôt de fonder ce qu'il appelle la religion des *vrais croyans*, mais que le peuple genevois, poussé par ses ministres, nomme par dérision la secte des *momiers*. Cette dernière dénomination est d'autant plus ridicule que, pour les membres de l'*Eglise évangélique*, les momiers ne sont point une secte nouvelle, ni même une secte, puisqu'ils professent en partie les opinions de Calvin, et cherchent à ressusciter la doctrine *pure* de ce réformateur (1). Du reste, le reproche de variations qu'on leur oppose n'est-il pas absurde

(1) C'est-à-dire les dogmes conservés par lui et toutes ses erreurs, comme l'on va en juger.

de la part de ceux qui posent en dogme le droit de varier? M. Malan parvint, non sans peine, à faire bâtir un temple hors des murs de Genève, pour l'exercice de son culte : le gouvernement lui avait refusé la permission d'en construire un dans l'intérieur de la ville. C'est là que les visionnaires modernes s'assemblent le dimanche, et très-souvent les autres jours de la semaine, sous la direction de leur pasteur en chef. On les dit fort pieux, si toutefois la piété sincère peut exister ailleurs que dans la vraie religion.

Tout en rejetant certaines idées de l'Eglise dominante, ils en ont adopté eux-mêmes de bien répréhensibles sur la foi sans les œuvres et sur la prédestination. Zélés pour la propagande, ils ont cherché de toutes manières à se faire des prosélytes, même parmi les catholiques de la classe ouvrière; sans se rebuter du peu de succès de leurs efforts, ils ont pu néanmoins à force de séductions, et sous les dehors d'une piété fervente, ils ont pu réussir à augmenter leur petite *bergerie*. Ennemis de toutes les religions, particulièrement de celle de Rome, ces *transfuges* de l'Eglise de Genève prétendent qu'eux seuls marchent dans le sentier de la vérité; que tout homme a le droit de commenter l'Ecriture

suivant ses lumières; que d'ailleurs l'Esprit saint en fait comprendre le vrai sens à chaque individu; que le Christ étant mort pour ses élus, et ayant satisfait pleinement pour eux, il suffit de croire pour être *du* nombre des prédestinés. On peut cependant commettre de nouvelles et grandes fautes, ajoutent-ils, mais le péché ne domine point dans notre corps mortel, etc. Ainsi toute personne qui en croyant est assurée, par conviction, de son salut, jouira infailliblement du bonheur éternel, lors même que sa conduite serait en opposition directe aux maximes de l'Evangile; et deviendrait-on le plus méchant des hommes, Dieu ne saurait perdre à jamais celui qui, avant de tomber dans le crime, aurait reçu de sa bonté suprême la grâce de la foi. Mais ils regardent comme perdus sans ressources tous ceux qui, même avec la foi et les bonnes œuvres, seraient assez *téméraires* pour douter de leur salut, parce que, disent-ils, c'est renier les paroles de Jésus-Christ, qui, avant de monter au ciel et s'adressant à ses apôtres, leur tint ce langage mémorable : « Celui « qui croira, et qui sera baptisé, sera sauvé; mais « celui qui ne croira point sera condamné (1). »

(1) *Qui crediderit, et baptizatus fuerit, salvus erit : qui verò non crediderit, condemnabitur.* (S. Marc. cap. XVI, v. 16.)

Les catholiques n'ignorent point que, d'après les plus sages interprètes, Jésus-Christ, en ordonnant de croire, exigeait une foi vivante, charitable, animée par les bonnes œuvres, qui nous fît embrasser la pénitence et renoncer entièrement au péché. Mais les méthodistes genevois en savent plus que tous les Pères et tous les docteurs de l'Eglise. Selon eux encore, il n'y a aucun mérite à pratiquer la vertu : c'est l'Esprit saint qui agit en nous quand nous nous dirigeons vers le bien, quand nous suivons les préceptes de l'Evangile; nous ne sommes que les instrumens faciles dont Dieu se sert à son gré, en nous procurant sa grâce, pour l'exécution de sa loi. Avec de pareils sophismes on renverse fort adroitement le dogme salutaire du libre arbitre, ce dogme conservateur que la raison seule nous obligerait de croire si la religion elle-même ne nous le présentait comme une vérité divine. Je n'en dis pas davantage : on sait dans quelles étranges erreurs sont tombés de tout temps ces hommes orgueilleux et à fausses lumières, que la naissance ou l'éducation avait déjà séparés de la véritable Eglise (1).

(1) « Les momiers, me disait un ministre protestant de la Suisse, les momiers ont eu grandement tort de *rajeunir* ou de soulever les questions sur la prédestination et sur le

J'allai voir par curiosité M. Malan, devenu si célèbre en Europe, surtout en Angleterre et en Suisse, comme fondateur de la secte dont je viens de parler (celle des *vrais croyans*). Je me servis d'un prétexte pour m'introduire chez lui; car je craignais que ne me connaissant point il ne refusât, par défiance, d'accepter ma visite. Je me trompais : il me reçut, au contraire, fort poliment. Croyant sans doute que je venais le voir pour me joindre à son petit troupeau, il chercha, dès le commencement de notre entretien, à me ramener comme une brebis égarée. L'Evangile à la main, il s'efforçait de me prouver que le catholicisme était dans l'erreur; que la foi *seule*, et sans les œuvres, suffisait pour le salut de l'homme; que les œuvres, avec ou sans la foi, étaient indifférentes aux yeux de Dieu, injurieuses même envers le Christ (1), dont les mérites avaient suffi pour nous racheter de nos fautes et nous dispenser de tout acte satisfactoire ou méri-

salut par la foi sans les œuvres; ce sont là des opinions extravagantes et dangereuses qui avaient heureusement et vraiment *vieilli.* »

(1) Cette odieuse assertion de M. Malan paraîtra moins incroyable, si l'on veut bien se rappeler que Luther n'a pas craint de dire, en termes formels, que *les bonnes œuvres sont plus nuisibles qu'utiles au salut de l'homme.*

toire, etc., etc. Enfin le zélé pasteur me citait d'un air victorieux, à l'appui de son opinion, ces deux passages de saint Paul où il est dit : « Nous pensons « que l'homme est justifié par la foi sans les œuvres « de la loi. — Car par la grâce vous êtes sauvés par « la foi...., non par les œuvres, afin que nul ne « s'en glorifie (1). » Mais, suivant l'explication donnée par les saints Pères du texte de l'Apôtre, qui s'adressait aux Romains ou aux Ephésiens, saint Paul entendait par ces paroles les œuvres de la loi *ancienne*, les cérémonies de son culte, ou bien les œuvres attribuées aux seules forces de la nature, et faites sans le concours de la grâce! Je donnai la même explication à M. Malan, et, par bonheur, je ne fus point dupe de la subtilité avec laquelle il voulait me vaincre. Puis comme j'avais retenu de mémoire quelque chose de l'Evangile, je lui objectai à mon tour un passage du même apôtre, où saint Paul dit en parlant de lui-même : « .... Je châtie « mon corps et je le réduis en servitude, de peur « qu'après avoir prêché aux autres je ne devienne

(1) *Arbitramur enim justificari hominem per fidem sinè operibus legis.* (Rom. cap. III, v. 28.) — *Gratiâ enim estis salvati per fidem..... non ex operibus, ut ne quis glorietur.* (Ephes. cap. II, v. 8, 9.)

« moi-même un réprouvé (1). » — Saint Paul, répliquai-je au ministre, avait cependant la foi, une foi vive et ardente; il pratiquait les bonnes œuvres. Comment donc ce grand Apôtre pouvait-il craindre la réprobation éternelle? Qu'avez-vous à lui répondre?... — J'ajoutai ensuite ces trois passages d'une épître de saint Jacques, où la question de la foi sans les œuvres est résolue d'une manière formelle contre les méthodistes de Genève : « Si quelqu'un dit qu'il « a la foi, et qu'il n'ait pas les œuvres, de quoi cela « lui servira-t-il? Cette foi pourra-t-elle le sauver? « — Ainsi la foi qui n'est point accompagnée des « œuvres est morte en elle-même. — En effet, comme « un corps sans âme est mort, de même aussi la foi « qui est sans les œuvres est morte (2). » — Ces avertissemens de saint Jacques, ces avertissemens si clairs, si lumineux, ne prouvent-ils pas, monsieur le

(1) *Sed castigo corpus meum, et in servitutem redigo : ne fortè cùm aliis prædicaverim, ipse reprobus efficiar.* (Corinth. I, cap. IX, v. 27.)

(2) *Quid proderit, fratres mei, si fidem quis dicat se habere, opera autem non habeat? Numquid poterit fides salvare eum? — Sic et fides, si non habeat opera, mortua est in semetipsâ. — Sicut enim corpus sinè spiritu mortuum est, ità et fides sinè operibus mortua est.* (Sti Jacobi epistola, cap. II, v. 14, 17 et 26.)

ministre, que la foi *sans les œuvres* est absolument inutile pour le salut? Voyons, qu'en dites-vous?

Mes citations de l'Ecriture avec mes questions embarrassantes produisirent leur effet : le chef des momiers se tut et cessa de me catéchiser. Il se mit alors à chanter quelques cantiques d'une voix mélodieuse, en s'accompagnant d'un petit orgue qu'il avait dans sa chambre. Je vis bien quel était son but : il espérait probablement me séduire par les accens de sa voix, et se faire écouter comme un ange descendu du ciel; mais, quoique sensible aux charmes de la musique, je ne le fus point aux doux sons du ministre dogmatiseur : en un mot, je ne me laissai pas plus captiver par ses chants qu'ébranler par ses discours.

Je dirigeai, sans m'en douter, une nouvelle attaque contre les principes de M. Malan, lorsque, à propos de bibliothèque, je vins à lui faire l'éloge de l'*Imitation de Jésus-Christ*, de ce livre admirable qu'un philosophe même a déclaré être *le plus beau qui soit parti de la main des hommes, puisque l'Evangile n'en vient pas* (1), et auquel le meilleur et le plus célèbre de nos critiques a dû sa glorieuse

(1) Fontenelle, dans sa Vie du grand Corneille, dont il était parent (tome 3 de ses Œuvres, édition de Paris, in-12).

conversion (1). Hé bien! pourra-t-on le croire? M. Malan a rougi de colère au seul nom de ce livre par excellence, qu'il regarde, sauf néanmoins quelques exceptions, comme un très-dangereux ouvrage. « Non, me disait ce ministre insensé, non, la pratique des bonnes œuvres est inutile au salut de l'homme. Jésus-Christ ayant bien voulu se charger de tous nos crimes sur l'arbre de la rédemption, il y aurait une coupable folie à vouloir expier nos fautes par la pénitence. Le sang d'un Dieu a suffi pour nous laver entièrement de nos souillures; nous devons être tranquilles sur le sort qui nous est préparé dans le ciel, pourvu que nous ayons la foi en Dieu et en son Christ. » Système bien commode sans doute, mais souverainement absurde; tandis que Jésus-Christ lui-même nous répète souvent dans l'Evangile : « Faites pénitence, parce que le royaume « des cieux est proche. — Si vous ne faites péni« tence, vous périrez tous (2)... » Et saint Jean, le précurseur du Fils de Dieu, ne proclamait-il pas, au nom de son maître, qu'il fallait *faire pénitence*, et de *dignes fruits de pénitence* pour parvenir au

(1) La Harpe.

(2) S. Math., chap. IV, v. 17. — S. Marc, chap. I, v. 15. — S. Luc, chap. XIII, v. 3 et 5.

salut (1)? Il ne demandait pas seulement un changement de vie et la *repentance de ses fautes,* comme le prétendent les méthodistes et leur chef, mais une vie de mortifications et de peines, pour apaiser la colère d'un Dieu outragé par le péché.

M. Malan possède une assez belle fortune, qu'il aurait acquise, dit-on, avec l'or des Anglais, gens si avides d'opinions nouvelles en matières religieuses, comme personne ne l'ignore. On assure que ses prédications, en Angleterre, lui rapportaient au moins trente mille francs par année. Sans compter la valeur des dons qu'il a su obtenir pour sa nombreuse famille, on évalue sa fortune actuelle à plus de deux cent mille francs. Quand il a embrassé le méthodisme, il n'avait rien. Ce ministre, qui paraît avoir l'usage du monde, a beaucoup d'instruction, de l'esprit, mais peu de jugement. Son imagination est vive, et sa mémoire prodigieuse, autant que j'ai pu le remarquer dans nos divers entretiens. Il connaît les principales langues de l'Europe, et s'en

(1) S. Math., chap. III, v. 2 et 8. — S. Luc, chap. III, v. 8. — Actes des apôtres, chap. III, v. 19, et la Ire Epître de saint Pierre, chap. II, v. 21, où nous lisons : « Jésus-« Christ a souffert pour nous, vous laissant un exemple, « afin que vous marchiez sur ses traces. »

sert avec une facilité étonnante. Je fus frappé de la douceur de sa physionomie et de l'air de bonté répandu sur tous ses traits. Sa figure, assez agréable, tient un peu de celle de Raphaël ; il laisse tomber avec négligence ses cheveux derrière les épaules. Sa contenance est grave et majestueuse ; mais il a un abord facile, et je ne sais quelle orgueilleuse simplicité dans tout son extérieur. C'est un homme d'une taille moyenne et d'un âge peu avancé. Bien qu'il touche à peine son dixième lustre, ses cheveux bouclés sont gris comme ceux d'un vieillard : on en attribue la cause à ses longs *travaux*, à son ardeur pour l'étude, et surtout aux vifs chagrins qu'il a eus des injustes persécutions de ses compatriotes ou de ses anciens collègues. Quand il parle de religion, son visage brille, s'enflamme ; ses yeux, tantôt portés vers le ciel, tantôt modestement baissés vers la terre, tantôt fièrement arrêtés sur son interlocuteur, s'animent, s'obscurcissent, se courroucent et s'apaisent tour-à-tour, suivant les impressions qu'il cherche à produire dans l'âme du *spectateur* qui a la patience de l'écouter. Ce manége adroit ressemble fort à celui des sibylles du paganisme, lorsqu'elles voulaient exprimer avec feu les oracles de leurs fausses divinités.

Un trait bien singulier du ministre Malan fera naître une juste idée du caractère d'inspiration divine qu'il cherche à se donner dans l'esprit des hommes et des femmes de sa secte. Un jour qu'il devait prêcher dans sa modeste église, il fit attendre son auditoire au moins une demi-heure; mais voici l'heureuse excuse dont il se servit, en paraissant en chaire, avant de commencer son discours : *Ne soyez point surpris de mon retard,* dit le pasteur visionnaire en s'adressant à l'assemblée, JE VIENS D'AVOIR UN ENTRETIEN AVEC LE CHRIST SUR LA TREILLE..... On ne dit pas si ces paroles, prononcées d'un ton mielleux, firent quelque sensation dans l'auditoire. Toujours est-il que le fait est vrai, et que la personne dont je le tiens l'a entendu raconter plusieurs fois dans des maisons protestantes.

M. Malan est auteur d'un grand nombre d'opuscules religieux, publiés à Genève. Il y défend sa doctrine et ses principes avec tout l'art imaginable, et en adoptant toutes les formes qu'il juge capables de séduire le lecteur. Voici les titres des ouvrages dont le chef des méthodistes a voulu me faire présent, lorsque j'allai prendre congé de lui :

1° *Les semailles évangéliques : recueil de morceaux*

inédits sur la vérité de la parole de Dieu; un volume in-8°.

2° *Jésus-Christ est l'Eternel-Dieu manifesté en chair;* un volume in-8°. (C'est la réponse à un écrit de M. le professeur Chenevière.)

3° *Liberté et patrie des enfans de Dieu : Récit sur la foi et sur la séparation des* CROYANS *d'avec le monde;* un volume in-12. (On saura que ces prétendus *croyans* n'existent qu'à Génève, et dans le petit troupeau du ministre Malan.)

4° *La justice des saints, ou point d'œuvres pour le salut, et point de salut sans œuvres;* un volume in-8°. (Le chef des méthodistes a sans doute fait erreur à la fin du titre de son livre, car il y est en contradiction avec lui-même et avec ses propres principes.)

5° *Théogène, ou Réponse simple et scripturaire à la question : Suis-je ou non un enfant de Dieu?*.... un volume in-12.

6° *La vraie croix : Récit anecdotique, d'une utilité tout aussi grande pour les protestans que pour les catholiques-romains;* Genève, *Société du Bon dépôt, Pré-béni,* 1831, un volume in-12. (Nous, catholiques-*romains,* nous devons remercier l'auteur d'avoir bien voulu songer à nous et à ce qui pouvait nous être *utile.*)

7° *Le petit garçon chrétien, ou première instruction évangélique à l'usage des écoles élémentaires* (par demandes et par réponses); 1824, un volume in-16. (C'est l'un des catéchismes à l'usage des *catéchumènes* de M. Malan.)

8° *La petite fille chrétienne*, etc., etc.

Je n'en finirais point si je voulais ajouter à cette liste la longue série d'ouvrages mystiques ou polémiques enfantés par le patron du méthodisme à Genève. M. Malan s'est fait également poète, et a voulu chanter à sa guise la doctrine de la Grâce et de la sanctification chrétienne : cette doctrine est expliquée suivant les idées de l'auteur, dont les nouveaux poèmes portent le titre de *Chant de paix* (in-8°, 1831) et de *Chants de Sion, ou Recueil de cantiques pour les assemblées des enfans de Dieu* (in-12), l'un et l'autre ouvrage en un seul volume.

Je regrette de n'avoir eu à dire que des choses peu flatteuses pour Genève au sujet des religions de cette ville, et de m'être vu dans la nécessité de mettre à jour les doctrines de ses ministres, ainsi que leurs étranges variations en matière de foi. Comme je m'étais fait une loi sévère de rapporter les choses dans toute leur exactitude, j'ai dû ne rien déguiser et n'omettre ni les faits parvenus à ma

connaissance, ni ceux dont j'avais été moi-même témoin : cependant, si les Genevois se récrient contre la franchise avec laquelle j'ai dévoilé le ridicule des sectes qui les divisent, ils ne pourront sans doute me reprocher le tableau que j'offrirai, dans les chapitres suivans, des personnages illustres qui ont honoré leur ville. Disons-le dans l'intérêt de la vérité : Toutes les fois que les protestans de Genève ont voulu, depuis la Réforme, se mêler de controverses religieuses ou faire du prosélytisme, leur zèle *apostolique* n'a produit que des erreurs et de mauvais fruits ; mais, au contraire, quand les hommes de talent de la même ville se sont mis à cultiver leurs goûts pour les sciences ou pour les lettres, en cherchant à s'illustrer dans l'une ou dans l'autre carrière, ils ont presque toujours réussi, et sont devenus la gloire de leur patrie (1).

(1) *Voyez* la note (O) à la fin du volume.



CHAPITRE XXXIV.

Etablissement de l'imprimerie à Genève, où cet art, dans la suite, devint très-florissant. — REVUE HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE DES GENEVOIS LES PLUS CÉLÈBRES DANS LES SCIENCES, DANS LA LITTÉRATURE ET DANS LES ARTS : CASAUBON (Isaac de); ses savans Commentaires sur divers auteurs de l'antiquité (note bibliographique); sa tolérance et son peu d'attachement pour le calvinisme. — CASAUBON fils (Méric). — (Théod.) GODEFROY, auteur du *Cérémonial français*. — GODEFROY (Jacques); son *Code Théodosien*. — Denis GODEFROY, leur père (de Paris); ses savantes notes sur le Corps de droit civil. — J.-J. BURLAMAQUI; maximes dangereuses de ses *Principes du droit naturel et politique* : réflexions d'un observateur à ce sujet; erreurs de Felice, qui a dénaturé l'ouvrage de Burlamaqui; conduite peu édifiante du même Felice (note). — Fabr. BURLAMAQUI. — J.-R. CHOUET. — Ezéch. SPANHEIM. — Fréd. SPANHEIM; son écrit fabuleux sur la prétendue papesse Jeanne; réfutation de Blondel, ministre protestant (note). — J.-Alph. TURRETINI, qui osa critiquer les *Variations* de Bossuet. — Franç. TURRETINI. — Mich. TURRETINI et *Samuel*, son fils. — Les pasteurs BUTINI et les médecins de ce nom. — TREMBLEY (Abraham); ses découvertes et ses Observations sur les polypes, que l'on confondait autrefois avec les plantes marécageuses; note importante sur ces animalcules, et remarques judicieuses du continuateur de Buffon. — J. LE CLERC, très-laborieux écrivain, mais socinien dangereux; graves défauts de ses ouvrages; reproches que lui fait Tabaraud. — Dan. LE CLERC; éloge de son *Histoire de la médecine*. — Et. et Dav. LE CLERC. — TURQUET DE MAYERNE, médecin de Henri IV et de deux rois d'Angleterre. — J. et Théoph. BONNET (ou BONET). — J.-J. MANGET. — ODIER, l'un de ceux qui ont découvert la vaccine. — Théod. TRONCHIN, qui a propagé avec succès l'art de l'inoculation; son portrait, par Mme de Genlis; éloge de ce fameux docteur; ses révélations sur la mort effrayante de Voltaire. — Théod. et Louis TRONCHIN, anciens professeurs de Genève. — J.-R. TRONCHIN, procureur-général de cette ville, et l'auteur des *Lettres écrites de la campagne*.

L'IMPRIMERIE était déjà établie à Genève en 1478, c'est-à-dire à une époque où sa découverte était à

peine connue dans une grande partie de l'Europe (1). Elle y fut, dans le seizième siècle, un objet de commerce très-considérable : on ne comptait pas moins de soixante libraires exerçant alors leur profession à Genève ; chose étonnante pour une ville dont la population ne s'élevait guère, à cette époque, à plus de quinze à dix-neuf mille âmes. La librairie y devint aussi très-florissante le siècle dernier : on vit paraître à Genève une immense quantité d'ouvrages scientifiques, dus la plupart aux savans de cette république, et qui hâtèrent d'une manière ra-

(1) Le plus ancien livre imprimé à Genève est du 24 mars 1478 ; il porte ce titre : *Vies des saints anges, compilées par François d'Eximines* (ou *d'Eximenès*) *de l'ordre des frères mineurs*, in-folio. En voici deux autres imprimés la même année dans la même ville :

1° *Livre de sapience, traduit du latin de Guy-de-Roye, archevêque de Sens, par un religieux de Cluny, pour les simples prestres qui n'entendent ni le latin ni les Escritures* (9 octobre 1478), in-fol. L'original de ce livre a été composé en 1388.

2° *Histoire* (ou *Roman*) *de Fier-à-Bras le géant*, in-folio (28 novembre 1478) ; volume de 115 feuillets, y compris la table, et qui s'est vendu *près de mille francs* en Angleterre, il y a quelques années.

Ces ouvrages, imprimés en caractères gothiques, sont extrêmement rares, et n'ont pas même été connus de la plupart des bibliographes. On les conserve dans la bibliothèque publique de Genève.

pide les progrès de la physique et de l'histoire naturelle. Cette cité se serait acquis une vraie gloire, une gloire pure dans les annales de la typographie, si elle se fût bornée à imprimer ce seul genre d'ouvrages; mais il en fut autrement : un grand nombre de livres, dont l'impression était défendue en France, y furent publiés sans obstacle et à la faveur de la liberté de la presse; des éditions choisies, ou les œuvres complètes des philosophes les plus hostiles à la religion parurent à Genève, et de là se répandirent en Europe pour y semer le trouble dans les consciences et saper les bases fondamentales du christianisme. On sait les tristes fruits que cette profusion extrême de mauvais livres a produits depuis plus de soixante ans parmi nous.

Depuis que la liberté de la presse existe en France, la librairie de Genève a beaucoup perdu : cette ville n'offre maintenant qu'un simple commerce de détail en cette partie; mais en revanche on y trouve un grand nombre de cabinets littéraires fournis des meilleurs ouvrages qui paraissent en France, en Allemagne, en Angleterre et en Suisse (1).

Il n'existe peut-être pas de ville au monde qui, proportion gardée, ait donné naissance à autant

(1) *Voyez* la note (P) à la fin du volume.

d'hommes illustres par leur génie et leurs talens. Après J.-J. Rousseau, dont j'ai si souvent parlé dans le cours de cet ouvrage, Genève est encore la patrie d'une foule de savans qui se sont distingués dans les sciences et dans les lettres. Je me bornerai à faire connaître ceux qui ont acquis le plus de célébrité.

Isaac Casaubon, nommé par Scaliger le *Phénix des beaux-esprits* (et l'on sait que Scaliger ne loue pas facilement!), Isaac Casaubon mérita l'estime de l'Europe par ses Commentaires sur Polybe, Théophraste, Athénée, Strabon, Polyen et autres auteurs de l'antiquité : ils annoncent une rare érudition et une littérature immense (1). Henri Etienne,

(1) Les auteurs commentés par Casaubon sont assez nombreux; voici les plus remarquables ou ceux qui méritent le plus l'attention des savans :

Strabon : sa Géographie, en grec et en latin; Genève, 1587, in-fol. — Paris, 1620, in-fol. — Amsterdam, 1707, 1 tome en 2 vol. petit in-fol. Le commentaire de Casaubon sur ce premier géographe de l'antiquité est toujours le meilleur qui existe.

Polyen : ses Stratagêmes, ou ruses de guerre (qui ne sont trop souvent que des actes de barbarie et d'atrocité), avec le texte grec publié pour la première fois; Lyon, 1589, in-16 ou petit in-12. L'ouvrage est divisé en huit livres. Casaubon le publia d'après un manuscrit imparfait qu'il avait payé très-cher, et auquel il fit un grand nombre de corrections.

en lui donnant sa fille en mariage, lui prouva combien il appréciait ses talens. Les hommes les

Aristote : ses Œuvres, en grec et en latin; 1590, 1596 ou 1605, 2 vol. in-fol. Le nombre des commentateurs d'Aristote est très-considérable; mais les éditions de Guill. Duval, en 2 ou en 4 vol. in-fol., sont les plus estimées de toutes. L'Académie royale de Prusse vient d'en publier une, grecque et latine, en 4 vol. grand in-4° (Berlin, 1830-1831).

Théophraste : ses Caractères moraux, en grec et en latin, que ce disciple de Platon et d'Aristote dit avoir composés à l'âge de quatre-vingt-dix-neuf ans (*voyez* sa Préface); Lyon, 1592, 1612, 1 vol. in-12. L'édition la plus recherchée est celle de Needham (*cum notis variorum*), Cambridge, 1712, in-8°. Casaubon ajouta aux Caractères de Théophraste quatre nouveaux fragmens qu'il avait tirés d'un manuscrit de la bibliothèque palatine de Heidelberg; son savant commentaire sur ce livre est l'un des meilleurs qu'il ait faits en ce genre.

Apulée, philosophe platonicien : son Apologie, où il se défend d'une double accusation de magie et d'homicide, et que saint Augustin appelle un *Discours éloquent et fleuri.* Apulée, qui plaida lui-même sa cause devant le proconsul d'Afrique, fut renvoyé absous. L'ouvrage, dédié à Joseph Scaliger, parut en 1594, in-4°.

Athénée, célèbre grammairien, surnommé le *Varron* ou le *Pline des Grecs :* les Deipnosophistes, ou le Banquet des savans, en grec et en latin; Lyon, 1597 et 1600, 2 vol. in-folio (le second volume contient les remarques de Casaubon). L'édition de Dalechamps, avec les notes du savant Genevois, 1612 ou 1657, vaut mieux que les précédentes. Aujourd'hui l'on donne la préférence à celle de Schweighauser en 14 vol. in-8°, Strasbourg, 1801-1807, laquelle fut faite

plus distingués de l'époque, et Henri IV lui-même, furent au nombre des admirateurs de Casaubon.

sur un manuscrit de la bibliothèque de Saint-Marc de Venise ; mais on trouve que cette édition laisse encore à désirer.

Perse : ses Satires, Paris, 1605, in-8°, avec environ six cents pages de Commentaires pour les vingt-trois pages de vers du poète latin. Scaliger, l'ami du commentateur genevois, disait que *la sauce valait mieux que le poisson*. En effet quoiqu'on ait peine à soutenir la lecture de ce volumineux commentaire, où six cent soixante-trois vers pourraient facilement se perdre au milieu de tant de passages grecs et latins, si ces vers n'étaient entièrement séparés des notes, on doit convenir que le travail de Casaubon est un travail immense et qu'il offre une mine précieuse d'érudition.

Polybe, en grec et en latin, Paris, 1609, 1 vol. in-fol., avec une longue épître dédicatoire (latine) à Henri IV, dans laquelle Casaubon met Polybe au premier rang des historiens et même des écrivains de l'antiquité : « De tant d'auteurs grecs et romains, dit-il avec une grande conviction, il n'en est pas un seul qui ait rempli avec le même soin et la même exactitude la double fonction de raconter et d'instruire. » En un mot cette dédicace est un magnifique éloge de l'historien grec, sur l'ouvrage duquel Casaubon voulait faire d'importans Commentaires que la mort seule l'empêcha d'achever. (L'édition donnée par Schweighauser à Leipzig, 1789-1795, 7 ou 8 tomes en 9 vol. in-8°, est regardée comme la meilleure de Polybe.)

Diogène Laërce, Denys d'Halicarnasse, Pline le jeune, Suétone, Dion Chrysostôme, etc., etc., ont aussi exercé la plume érudite de l'infatigable Casaubon. J'ai fait mention des principaux auteurs commentés par ce savant, dont les

Ce prince voulut le fixer à Paris, et lui confia la garde de sa bibliothèque; mais il l'engagea vainement à changer de croyance : Casaubon demeura sourd aux sollicitations du roi, et le fut de même aux vives instances du cardinal du Perron, qui eut une conférence avec lui sur des objets de controverse religieuse; tant il est vrai que le savoir et le génie ne sont pas toujours des guides sûrs pour arriver à la vérité!

Néanmoins Casaubon est digne d'éloges pour sa tolérance et son esprit pacifique, dont il donna une preuve sensible dans une circonstance qui aurait sans doute allumé la fureur de tout autre calviniste. L'un de ses fils ayant embrassé la religion catholique, et s'étant fait capucin, alla lui demander sa bénédiction avant de prononcer ses vœux : *Je te la donne de bon cœur,* lui dit son père; *je ne te condamne point, ne me condamne pas non plus : nous comparaîtrons tous deux au tribunal de Jésus-Christ.* Paroles bien déplacées, puisque les catholiques ne condamnent personne, mais seulement les erreurs

travaux sur l'histoire et sur la théologie ne furent pas aussi heureux, comme l'on en juge par sa critique des Annales de Baronius, critique fort blâmée du reste par les calvinistes de son temps.

de ceux qui s'obstinent, malgré leurs lumières, à vivre au sein de l'hérésie dont ils rougissent secrètement d'être les défenseurs. Casaubon, du reste, ne partageait point les sentimens des réformés sur certains articles de leur symbole; il chancela plus d'une fois entre la religion romaine et celle des calvinistes. « Il ne faut pas le dissimuler, écrivait-« il à Wittembogard, la grande différence que je « trouve entre notre foi et celle de l'ancienne Eglise « me cause beaucoup de trouble; car, pour ne point « parler des autres questions, Luther s'est éloigné « des anciens sur les sacremens, Zwingle s'est éloi-« gné de Luther, Calvin a abandonné l'un et l'autre, « et ceux qui ont écrit depuis ont abandonné Calvin. « Si nous continuons d'aller ce train, quelle sera la « fin de tout ceci (1).....? »

Son autre fils, Méric Casaubon, qu'il avait amené avec lui en Angleterre, adopta ce pays comme une nouvelle patrie, et fut constamment dévoué à

(1) Isaac de Casaubon, né à Genève en février 1559, est mort à Londres le 1er juillet 1614. Il fut enterré à l'abbaye de Westminster, où on lui érigea un mausolée avec une épitaphe qui rappelle sa mémoire en termes honorables. Casaubon s'était rendu en Angleterre après la mort de Henri IV, et Jacques Ier l'avait fort bien accueilli,

Charles Ier, ainsi qu'à toute la famille de ce malheureux prince. Après la chute du trône, il refusa avec un noble courage l'or séducteur de Cromwell, qui lui avait offert une pension pour écrire l'histoire de cette affreuse époque. Cet homme de sang voulait acheter une plume habile pour la plier à son usurpation et colorer ses brigandages au tribunal de la postérité. Méric Casaubon, sans être aussi savant ni aussi profond que son père, était néanmoins un excellent critique, tant qu'il ne se mêlait pas de théologie; mais son style est en général très-incorrect et d'une dureté repoussante (1).

Théodore Godefroy, qui embrassa la religion romaine, est auteur de plusieurs ouvrages historiques, écrits avec jugement et clarté. Son *Cérémonial de France*, auquel il travailla pendant plus de trente ans, renferme des détails curieux et pleins d'intérêt. Publié d'abord in-4°, en 1619, le *Cérémonial* de Godefroy a été réimprimé en 2 vol. in-folio, par les soins de Denis II, son fils; mais l'ouvrage n'est pas complet : il faut avoir recours à la première édition pour les Cérémonies funèbres. Ce recueil essuya tant de critiques, malgré son im-

(1) Méric Casaubon, né à Genève en 1599, est mort le 14 juillet 1671. Il était chanoine de Cantorbéry.

mense utilité pour l'histoire de France, que le fils de l'auteur renonça à mettre au jour deux autres volumes qu'il avait annoncés. Théodore a laissé en manuscrit *quatre-vingt-huit volumes in-folio*, conservés à la bibliothèque de l'Institut à Paris, et qui traitent de différens sujets (1).

Jacques Godefroy, son frère, qui persévéra dans le calvinisme, fut secrétaire d'Etat à Genève, et nommé cinq fois syndic de la république. Ses ouvrages, surtout les *Fragmens des douze tables* et le *Code Théodosien*, attestent une profonde érudition. Ce dernier livre est un monument précieux pour l'histoire civile et ecclésiastique de l'empire romain, depuis son origine jusqu'au cinquième siècle; on ne saurait trop vanter le mérite des tables,

(1) Théodore Godefroy, né à Genève le 17 juillet 1580, est mort le 5 octobre 1649, à Munster, où il était en qualité de secrétaire d'ambassade pour la paix générale.

Le premier volume du *Cérémonial* porte ce titre :

Cérémonial (le) français, contenant les cérémonies observées en France aux sacres et couronnemens des rois et reines et de quelques anciens ducs de Normandie, d'Aquitaine et de Bretagne, etc., recueilli par Théodore Godefroy, et mis en lumière par Denis Godefroy. Le second volume contient les cérémonies des *mariages*, des *festins*, des *naissances*, des *baptêmes*, etc., etc. Paris, Sébastien et Gabriel Cramoisy, 1649; 2 vol. in-fol.

des notes et des commentaires qui l'accompagnent : la chronologie, la géographie et l'histoire y sont débrouillées avec un savoir infini. Jacques Godefroy avait travaillé au Code Théodosien durant trente années de sa vie ; mais l'ouvrage ne parut qu'après sa mort : Antoine Marville, professeur à Valence, ayant acheté la bibliothèque de l'auteur, trouva ce manuscrit important et en devint l'éditeur. Il fut imprimé à Lyon en 1665, et à Leipzig, de 1736 à 1745, en 6 vol. in-fol. (1).

Denis Godefroy, leur père, né catholique à Paris, avait donné une édition du fameux livre de droit intitulé *Corpus juris civilis :* cette édition est enrichie de notes fort estimées, et qui lui assurent à jamais un rang honorable parmi les premiers jurisconsultes. Ferrières, dans son Histoire du droit romain, regarde ces notes comme un chef-d'œuvre de clarté, de précision et d'érudition. Ceux qui ont taxé d'exagération les éloges de Ferrières me semblent avoir mis trop de sévérité dans leur jugement. Les meilleures éditions du Corps de droit civil (*Corpus juris civilis*), avec les notes de Godefroy et autres

(1) Jacques Godefroy, né à Genève le 13 décembre 1587, est mort dans la même ville le 24 juin 1652.

commentateurs, sont celles de Vitray, Paris, 1628, et d'Elzevir, Amsterdam, 1663, 2 vol. in-folio. Je connais un magistrat qui possède un superbe exemplaire de l'édition elzevirienne, dont l'exécution est d'une beauté et d'une netteté admirables (1).

Jean-Jacques Burlamaqui, originaire d'une ancienne famille de Lucques, eut pour élève le prince Frédéric de Hesse-Cassel. Ses *Principes du droit naturel et politique*, traduits en diverses langues, offrent une suite d'idées justes, profondes et bien développées; mais on y trouve à regret des préjugés de secte, ainsi que des opinions dangereuses sur le droit qu'il attribue au peuple de détrôner les souverains lorsqu'ils abusent extrêmement de leur pouvoir. « Si le souverain pousse les choses à la der-« nière extrémité, et que sa tyrannie soit insuppor-« table, dit J.-J. Burlamaqui; s'il paraît évidemment « qu'il a formé le dessein de ruiner la liberté de ses « sujets, alors on est en droit de se soulever contre

(1) Denis Godefroy embrassa la réforme, et fut obligé de se retirer à Genève. Il mourut le 7 septembre 1621, à l'âge de soixante et treize ans.

Il y a eu parmi ses descendans deux autres *Denis*, nés l'un et l'autre à Paris, ainsi que *Jean*, frère de *Denis III*, et petit-fils de Théodore. Ils furent tous les trois catholiques.

« lui, et même de lui arracher des mains le dépôt
« sacré de la souveraineté. » De telles maximes me paraissent dangereuses, non sous un prince qui, ayant usurpé la couronne et amusé la nation de belles promesses, néglige aussitôt les intérêts de l'Etat pour ses intérêts particuliers; qui renverse à son gré les lois fondamentales du royaume pour satisfaire une coupable ambition, et qui accable d'impôts ses malheureux sujets au lieu de les soulager par d'utiles économies et de leur donner un *gouvernement à bon marché;* mais les opinions de Burlamaqui deviennent dangereuses quand on a le bonheur de vivre sous des princes légitimes, amis sincères de leurs peuples, et dont les fautes sont une conséquence inévitable de la faiblesse humaine plutôt qu'une intention réelle d'anéantir les libertés publiques ou de rendre la nation malheureuse.
« Car, dit l'auteur lui-même, des sujets mécontens,
« mutins ou séditieux, veulent souvent faire passer
« pour des injustices de leur souverain des choses
« au fond très-innocentes. Le peuple murmure sou-
« vent des impôts les plus nécessaires; d'autres
« cherchent à détruire le gouvernement parce qu'ils
« n'ont point de part aux affaires; en un mot les
« plaintes des sujets marquent plus souvent la mau-

« vaise humeur et l'esprit séditieux de ceux qui les « font, que des désordres réels du gouvernement, « ou l'injustice de ceux qui gouvernent. — Si l'abus « n'est que médiocre, il est du devoir des peuples « de souffrir quelque chose plutôt que de s'élever « par la force contre leur souverain. »

« L'auteur, dit le comte d'Albon en parlant de « Burlamaqui, avait beaucoup étudié la nature, la « constitution et l'état de l'homme, et c'est de là « qu'il déduit ses règles. Il lui était difficile de se « tenir en garde contre tous les préjugés et contre « toutes les erreurs; aussi a-t-il donné quelquefois « dans les uns et dans les autres. Le droit, par « exemple, qu'il attribue au peuple de déposséder « un souverain lorsqu'il abuse extrêmement de son « pouvoir, est une opinion dangereuse et insoute- « nable, en ce qu'elle serait la source de mille ré- « voltes, et qu'elle heurte évidemment la raison. « Eh! quel est le peuple constitué juge dans une « cause qui est la sienne, et qui en même temps est « si importante? C'est un assemblage d'individus « pour la plupart ignorans, dévoués à leurs intérêts, « pétris de passions et de vices. Comment pourrait- « il décider avec lumière et équité du degré de « tyrannie nécessaire pour établir son droit? Ces

« objections, Burlamaqui ne les a point passées « sous silence : il y a répondu, mais d'une manière « à ne pas en diminuer la force. Un roi méchant « est un fléau du Ciel, que lui seul peut arrêter ou « détruire. C'est aux sujets à le supporter avec cou- « rage, jusqu'à ce qu'il vienne ce temps marqué par « les vengeances divines, où le sceptre se brise en- « tre ses mains, où son pouvoir s'évanouit avec lui, « et où il ne lui reste que le chagrin dévorant d'a- « voir fait un peuple malheureux au préjudice des « lois et de ses devoirs. »

L'ouvrage de Burlamaqui, où l'auteur fit entrer, par une liaison heureuse, ce qu'il avait trouvé de mieux dans Grotius, dans Puffendorf et dans les notes de Barbeyrac, a été révu et considérablement augmenté par de Felice, qui lui a donné le titre de *Principes du droit de la nature et des gens* (Yverdun, 1766-67-68, 8 vol. in-8°). Mais cette édition fourmille d'erreurs, plus ou moins graves, sur le droit de nécessité, sur le célibat ecclésiastique, sur l'obligation où seraient tous les hommes de se marier, obligation qui devient ridicule si on veut l'imposer comme un devoir général. Felice avance même que la polygamie n'est nullement défendue par le droit naturel. Tout le chapitre du *Ma-*

riage est semé de paradoxes et de détails plus ou moins affligeans pour la pudeur. En un mot le professeur apostat y exhale toute sa haine contre les traditions religieuses, et a dénaturé l'œuvre entière et, bien certainement, les vrais *principes* de Burlamaqui. On en peut juger par ces trois exemples, tirés du chapitre VIII, sur le *Droit de nécessité*. Felice y parle d'un navire en danger de faire naufrage, mais dont le salut est probable si on diminue le poids qui l'expose à périr; supposant alors une disette de vivres par rapport au nombre de passagers : Si la famine est extrême, dit-il, le commandant du vaisseau *peut faire jeter dans la mer les enfans, les femmes, les vieillards et les autres personnes moins nécessaires à la manœuvre.* — « Si « dans un naufrage, dit-il encore, je me suis saisi « d'une planche qui ne saurait tenir deux person- « nes, et qu'un autre veuille s'y mettre avec moi, « *rien n'empêche que je ne le chasse de toutes mes for- « ces,* pour ne pas périr avec lui sans nécessité. Que « si cet autre, étant plus fort que moi, veut m'ôter « ma planche, il ne peut pas s'excuser par la né- « cessité de sauver sa vie, puisque la planche m'ap- « partient par droit de premier occupant; ainsi il « ne saurait m'en chasser sans injustice. — Deux

« hommes, qui fuient en même temps, sont talon-
« nés de si près par l'ennemi, qu'ils ne sauraient
« éviter de tomber tous deux entre ses mains. L'un
« ou l'autre peut alors fermer après soi une porte,
« ou rompre un pont qui se trouve sur son che-
« min, et *laisser par ce moyen son camarade exposé*
« *à la fureur de l'ennemi* (1). »

Fabrice Burlamaqui, né en 1626, et mort en 1693, desservit l'église italienne de Genève, et fut demandé à Grenoble pour y exercer les fonctions du ministère. Il se rendit dans cette ville en 1659. Ce pasteur avait acquis une si grande connaissance des livres, que Bayle le regardait comme le Photius

(1) J.-J. Burlamaqui, né à Genève en juillet 1694, est mort en avril 1748. Il était conseiller d'Etat.

Felice, qui a rendu un si déplorable service à l'ouvrage de Burlamaqui, était un Italien réfugié, qui se sauva de son pays après avoir enlevé dans un couvent une femme de condition, voulant ainsi mettre en pratique, sans autre voie que celle de la contrainte, ses idées singulières sur l'obligation du mariage pour tous les hommes sans exception. Il mit le comble à son déshonneur en abjurant, à Berne, la religion catholique, dans le sein de laquelle il était né. Cet apostat est mort le 7 février 1789, à Yverdun, en Suisse, où il avait établi une imprimerie et publié divers ouvrages, que les esprits raisonnables se garderont bien de lire avec confiance.

de son siècle. Outre cela, il était bon littérateur et fort instruit dans les langues orientales.

Jean-Robert Chouet, magistrat distingué, enseigna la philosophie avec beaucoup de succès. Il adopta le système philosophique de Descartes et le fit recevoir dans l'académie de Saumur, où sa réputation attirait un immense concours d'étudians de toutes les provinces voisines. Il a composé une *Histoire de la République de Genève*, qui n'a point vu le jour : elle forme trois volumes in-folio. Secrétaire d'Etat pendant neuf ans, Chouet avait mis en ordre les archives publiques, et s'était livré à de grandes recherches sur l'histoire ancienne de Genève, ainsi que sur son gouvernement et sa constitution. Il fut chargé de fournir à Spon les documens dont celui-ci avait besoin pour son Histoire de la même ville. Pendant son séjour à Rome, il reçut de nombreux témoignages de bienveillance de Christine, reine de Suède (1).

Ezéchiel Spanheim, l'un des plus célèbres philologues du dix-septième siècle, possédait à un très-haut degré la connaissance des médailles et des antiquités, ainsi que ses ouvrages numismatiques en

(1) J.-R. Chouet, né à Genève en 1642, est mort en septembre 1731.

fournissent la preuve. Ce savant, qui fut de même un habile jurisconsulte, se distingua aussi dans la carrière diplomatique et dans celle des lettres. Sa femme connaissait la philosophie et parlait plusieurs langues avec autant de facilité que sa langue naturelle (1).

Frédéric Spanheim, son frère, né en 1632, et mort le 18 mai 1701, professa la théologie et l'histoire sainte à l'Université de Leyde. Il est auteur d'une multitude de livres sur la religion, livres dignes de l'oubli où ils sont restés. Le seul de ses ouvrages qui fit dans le temps beaucoup de bruit, est une Dissertation sur la prétendue papesse Jeanne, nommée *Jean VIII*... Cette fable ridicule d'une femme qui, selon de mauvais plaisans, aurait été assise sur le trône de saint Pierre, a été victorieusement réfutée par David Blondel, ministre protestant, et avant lui par d'autres calvinistes qui ont eu le bon esprit

(1) Ezéch. Spanheim, né à Genève le 7 décembre 1629, est mort à Londres en novembre 1710. Il est auteur de plusieurs Dissertations sur des médailles rares et curieuses; mais le plus estimé et le plus savant de ses ouvrages est celui-ci :

Dissertationes de præstantiâ et usu numismatum antiquorum, (*cum iconibus selectis insigniorum numismatum*); *curante Isaaco Verburgio. Londini*, 1706, et *Amstel.*, 1717, 2 vol. in-fol., fig.

de rejeter un pareil conte, inventé par d'anciens chroniqueurs aussi stupides qu'ignorans (1).

Jean-Alphonse Turretini, le plus célèbre des membres de sa famille, soutint plusieurs thèses sur la vérité de la religion chrétienne, et fut un ennemi redoutable pour les incrédules de son temps et de sa secte. Il correspondait régulièrement avec le fameux Leibnitz. Ses ouvrages sont fort estimés des protestans, et ne peuvent l'être autant des catholiques, à cause de la foule de déclamations que l'on y trouve contre l'Eglise romaine. Il essaya de répondre au célèbre livre de Bossuet sur les Variations des Eglises protestantes, livre auquel il en voulait beaucoup. Malgré le suffrage de Bayle, dont les éloges en cette matière sont fort suspects, on doit penser que le théologien de Genève, avec tout son talent, s'est montré bien faible à côté d'un adversaire

(1) La réfutation de Blondel porte ce titre : *Familier éclaircissement de la question si une femme a été assise au siége papal de Rome, entre Léon IV et Benoît III.* Amsterdam, 1647, petit in-8°. L'auteur en fit une traduction latine qui ne parut qu'après sa mort (en 1657). Blondel écrivait fort mal, mais il était d'une science profonde et d'une critique impartiale, ainsi que le prouve sa réplique lumineuse aux conteurs de la papesse Jeanne. Cet opuscule lui attira de violens reproches de la part des hommes de sa communion.

aussi dangereux que le savant évêque de Meaux. Le livre de Turretini est depuis long-temps enseveli dans la poussière, tandis que l'ouvrage de Bossuet brille encore de tout son éclat et acquiert même un nouveau lustre par le spectacle des variations sans cesse renaissantes du protestantisme. Turretini avait publié à l'âge de *dix ans* son premier ouvrage, qu'il dédia à son père. Il vit ériger en sa faveur une chaire d'histoire ecclésiastique à Genève, où ses leçons étaient généralement fort suivies : il avait l'art de convaincre par des raisonnemens clairs, méthodiques, et pleins de solidité. Mais tous ses efforts pour la réunion des Eglises protestantes sont demeurés vains : ce qui arrivera toujours tant qu'elles n'auront point comme nous les avantages précieux de l'unité (1).

François Turretini (le père de Jean-Alphonse), né à Genève en 1623, et mort en 1687, entra dans la compagnie des pasteurs de cette ville, et desservit pendant quelques mois l'église protestante de Lyon. Ce fut lui qui, dans une mission particulière, obtint des Hollandais les secours nécessaires à sa patrie pour les fortifications de la capitale : la somme qu'on

(1) Jean-Alphonse Turretini, né à Genève le 24 août 1671, est mort le 1er mai 1737.

lui donna fut employée à construire le bastion qui porte aujourd'hui encore le nom de *Bastion de Hollande*.

Michel Turretini, né en 1646, et mort le 17 février 1721, devint professeur de langues orientales à Genève, où il était pasteur. Son fils *Samuel*, né en octobre 1688, lui succéda dans cette chaire, et fut nommé ensuite professeur de théologie. Ce dernier est mort le 27 juillet 1727.

Les pasteurs Butini et les médecins du même nom se firent remarquer par quelques talens. *Jean-Robert*, médecin, composa une Dissertation pour prouver que César avait élevé son retranchement, non depuis la ville de Nyon jusqu'à la montagne voisine, mais tout près de Genève, le long de la rive gauche du Rhône : il motive son assertion sur la position des lieux et sur le sens d'un passage du premier livre des Commentaires. Clarke a adopté cette opinion dans sa belle édition des Œuvres de César, in-folio, où il paraît avoir profité de la Dissertation du critique genevois (1). *Gabriel* Butini fut nommé

(1) *Cæsaris opera quæ exstant*, etc., *cum annotationibus Samuelis Clarke*. Londres, Jacob Tonson, 1712, 1 vol. grand in-folio, orné de quatre-vingt-sept planches. Cette édition magnifique se vend de 250 à 350 fr., et plus du double en

pasteur en 1649. Il cultivait la poésie latine avec succès. *Pierre* Butini, le théologien, né en 1678, et mort en 1706, est auteur d'une *Histoire de la vie de Jésus-Christ,* in-4°, dont les dix premiers chapitres sont une traduction libre de l'Harmonie évangélique de Le Clerc, ouvrage plein d'erreurs sociniennes et calvinistes. *Isaac* Butini publia divers traités sur la médecine des anciens, imprimés vers la fin du seizième siècle (1).

Abraham Trembley s'est rendu célèbre par ses découvertes et ses observations sur les polypes. Il fit connaître le résultat de ses recherches dans de savans Mémoires où les physiciens, les naturalistes trouvèrent mille choses curieuses et intéressantes. Trembley a eu la gloire de découvrir, l'un des pre-

grand papier. La quarante-deuxième figure (page 134), qui représente un taureau sauvage, et dont les connaisseurs font un très-grand cas, manque dans plusieurs exemplaires; ce qui leur fait perdre une partie de leur valeur.

La Dissertation de Butini se trouve tout entière dans l'*Histoire de Genève*, par Spon (tome 2, pag. 289 à 299, édition de 1730, in-4°).

(1) Jean-Robert Butini est né à Genève en 1681, et mort en 1714.

Un autre Butini (Jean-Antoine), né à Genève en 1723, fut reçu docteur en médecine en 1746. *Pierre,* son fils, né en 1759, obtint le même grade dans cette ville.

miers, un être absolument nouveau, confondu jusqu'alors avec nos herbes marécageuses; et c'est à lui qu'il était réservé de faire connaître les mœurs, les habitudes et la singulière organisation de ce tube animé, qui se multiplie par rejetons et par boutures, et dont les bras nombreux qui couronnent sa partie antérieure lui servent de pieds, de mains, d'ancres et de lignes à pêcher. Nulle observation n'a mieux démenti des lois que l'on croyait générales. Trembley, en soulevant le voile qui cachait ce phénomène du monde microscopique, a montré avec quel art il savait percer les mystères les plus cachés de la nature; il a prouvé jusqu'à l'évidence que les polypes n'étaient point une plante, mais un être réellement doué de l'animalité; que leur génération nombreuse croissait suivant la chaleur de l'air qu'ils respirent, et d'après la quantité de nourriture qu'ils peuvent prendre; qu'un polype coupé en mille morceaux fournissait à la fois mille polypes, et qu'en divisant des têtes et des queues de ces petits animaux on produisait autant d'hydres vivans et donnant naissance à d'autres polypes..... On remarque dans les Mémoires de Trembley tout le brillant d'une imagination merveilleuse, toute la finesse d'un observateur profond, et l'on admire cette pa-

tience inouïe avec laquelle il a, durant plusieurs années, suivi le plan de ses recherches en étudiant le caractère et la vie du nouvel être qu'il devait *introduire* dans le monde animal, où il était presque inconnu. Trembley fut récompensé dignement par sa patrie et par les savans de l'Europe : il devint membre du Grand-Conseil de Genève, correspondant de l'Académie des sciences de Paris, et membre de la Société royale de Londres (1).

(1) Abraham Trembley, né à Genève en 1700 (ou en 1710, suivant Senebier), est mort le 12 mai 1784, « emportant, dit « un historien, les regrets et l'estime de tous les partis. »

Lamarck range les polypes en trois divisions générales. La première se compose des *polypes à rayons*, ainsi nommés parce qu'ils ont autour de leur bouche des bras disposés en rayons ; la seconde est formée des *polypes rotifères*, dont les organes sont *ciliés* et *rotatoires*, suivant les expressions de ce naturaliste ; la troisième comprend les *polypes amorphes*, irréguliers par leur forme, et n'ayant ni bras rayonnans ni organes *rotatoires*. Chaque classe offre ensuite des subdivisions particulières. Tournefort est le dernier botaniste qui ait commis la grave erreur de mettre ces animalcules (les polypes *à rayons*, etc.) au nombre des plantes : il en décrit *vingt-huit* espèces dans ses Institutions de Botanique (édition de Jussieu, 3 vol. in-4°).

« Les polypes, dit le continuateur de Buffon, sont les ani-« maux les plus simples de la nature, ceux qui ont le moins « de facultés. On ne trouve en eux ni cerveau, ni moelle « longitudinale, ni nerfs, ni organes particuliers pour la

Jean Le Clerc, littérateur infatigable, avait le goût bon, le jugement solide, et une érudition très-vaste. Le nombre de ses ouvrages est à peine croyable,

« respiration, ni vaisseaux destinés à la circulation des flui-
« des. Tous leurs viscères se réduisent à un simple canal
« alimentaire, rarement replié sur lui-même, et qui, comme
« un sac plus ou moins alongé, n'a qu'une seule ouverture,
« servant à la fois de bouche et d'anus..... »

« Qui croirait que ce sont ces petits êtres qui, en indi-
« vidus, sont les plus nombreux dans la nature, c'est-à-dire
« sont les plus multipliés! Qui croirait que c'est encore
« parmi eux que se trouvent les animaux qui ont le plus
« d'influence pour constituer la croûte extérieure du globe
« terrestre dans l'état où nous la voyons! Enfin, qui croi-
« rait que tout se réunit pour prouver que ces mêmes ani-
« maux sont les plus anciens dans la nature! »

Une chose que peu de personnes savent, c'est qu'on ne boit jamais un verre d'eau, *même de la plus pure* (si ce n'est l'eau filtrée), sans avaler un certain nombre de vers polypes amorphes, *entièrement vivans*. Tous les fluides, hors les huiles et les esprits ardens, sont remplis de ces petits animaux. En 1832, un physicien étranger, à l'aide d'un nouveau microscope solaire, m'en fit découvrir des milliers dans un verre d'eau douce, lesquels paraissaient d'une grosseur prodigieuse. On voyait s'agiter avec une vitesse extrême des bataillons de monstres aquatiques qui fuyaient dans tous les sens et cherchaient à se dévorer les uns les autres. Ce spectacle, reproduit sur la toile par l'effet de la réverbération du soleil, avait quelque chose de dégoûtant et d'horrible.... Il faisait très-chaud; je n'aurais pas bu de cette eau pour tout l'or du monde.

tant il est prodigieux; on raconte que souvent il en avait cinq ou six à la fois sous presse : il y travaillait à mesure que l'imprimeur avait besoin de copie. Aussi se ressentent-ils généralement de la rapidité singulière avec laquelle il les composait. Le plus important de tous est la *Bibliothèque universelle et historique*, collection périodique qui fut suivie de deux autres Bibliothèques du même genre, formant avec la première quatre-vingt-trois volumes in-12 (1). Ces journaux littéraires, savamment rédigés, contiennent des extraits fort étendus des ouvrages les plus remarquables du temps, avec la critique et les observations de Jean Le Clerc; mais le fiel de la satire, les injustes préventions contre les théologiens catholiques, le mépris indécent qu'il affecte

(1) Voici l'ordre de publication des trois *Bibliothèques* de Jean Le Clerc :

1° *Bibliothèque universelle et historique* (rédigée conjointement avec La Croze et Bernard); Amsterdam, 1686 à 1693; 26 vol. petit in-12, y compris la table.

2° *Bibliothèque choisie* (pour servir de suite à la précédente); Amsterdam, 1703 à 1713; 27 vol. petit in-12 et un autre de table.

3° *Bibliothèque ancienne et moderne*; Amsterdam, 1714 à 1727; 29 vol. petit in-12, y compris le volume de table, qui est de 1730.

pour les Pères de l'Eglise, les opinions fausses qu'il leur attribue, et son plaisir impie à tourner en dérision les plus augustes personnages de la Bible, font des œuvres de ce trop laborieux écrivain un arsenal dangereux où l'on ne doit puiser qu'avec mille précautions et la plus grande défiance. On lui reproche en même temps de nombreuses fautes d'exactitude, une tendance marquée au socinianisme, beaucoup d'aigreur dans ses jugemens, et les plus coupables idées sur les mystères et sur les dogmes de la religion chrétienne. Ecoutons ce que dit à ce sujet M. Tabaraud sur Jean Le Clerc, dont les opinions religieuses furent même critiquées par les hommes de son parti : « Il était « savant, quoique sa connaissance de la langue hé« braïque fût moins profonde qu'il ne le prétendait; « habile dans la critique, mais répréhensible par sa « hardiesse et son goût pour la singularité en ce « genre ; naturellement ennemi de la contradiction; « irascible, aigre et satirique dans la dispute ; dé« fauts que la vie de cabinet et l'éloignement du « commerce du monde n'avaient fait que renforcer « en lui. Il écrivait assez facilement en latin et en « français, quoique son style dans les deux langues « manque de correction. . . . .

« Mais le reproche le plus grave qu'il ait encouru « est celui du socinianisme, quoiqu'il s'emportât vivement et qu'il s'inscrivît en faux toutes les fois qu'on « le lui faisait ; il est encore coupable d'avoir cherché à détruire l'inspiration des Livres saints ; à affaiblir les prophéties de l'Ancien-Testament qui « ont Jésus-Christ pour objet ; à anéantir les miracles, à dénaturer les passages du Nouveau-Testament qui établissent les grands mystères de la religion chrétienne ; à jeter des doutes sur tout ce « que l'antiquité ecclésiastique a de plus respectable ; à justifier les hérésies anciennes et nouvelles. » Jean Le Clerc était accusé d'athéisme par le philosophe Bayle, et celui-ci recevait à son tour le même reproche de son émule. Vers les dernières années de sa vie, Le Clerc perdit tout-à-coup la parole en donnant ses leçons ; sa mémoire s'affaiblit en même temps, et jusqu'au moment de sa mort il vécut dans l'enfance et dans la décrépitude. Il avait épousé à Amsterdam la fille de l'apostat Gregorio Leti, avec lequel il s'était rendu d'Angleterre en Hollande (1).

Son frère *Daniel*, médecin et conseiller d'Etat, mort en 1728, a publié une *Histoire de la médecine*,

(1) Jean Le Clerc, né à Genève le 29 mars 1657, est mort le 8 janvier 1736. Le P. Lamy le connut à Grenoble.

livre plein de recherches savantes. Cet ouvrage fort estimé est devenu peu commun. « La sagacité, l'érudition, la justesse de la critique, la solidité des réflexions, la netteté du style rendront toujours cet ouvrage précieux à ceux qui voudront avoir une juste idée de l'origine et des progrès, chez différens peuples, d'une science qui intéresse toute l'humanité. L'auteur y discute avec clarté plusieurs points de l'histoire ancienne aussi curieux qu'intéressans. C'est dans les premiers chapitres de cet ouvrage que Voltaire, qui lisait rarement les auteurs originaux, surtout les grecs, a puisé ce qu'il a dit de vrai sur Hermès, sur Zoroastre et sur les Egyptiens (1). »

Leur père, Etienne Le Clerc, né le 13 août 1599, après avoir suivi pendant cinq ans la carrière des armes, revint à Genève pour y étudier la médecine

(1) *Les Trois siècles de la littérature française*, par l'abbé Sabatier de Castres.

Daniel Le Clerc était né, à Genève, en février 1652. Voici le titre de son ouvrage :

Histoire de la Médecine, où l'on voit l'origine et les progrès de cet art, de siècle en siècle, les sectes qui s'y sont formées, les noms des médecins, leurs découvertes, leurs opinions et les circonstances les plus remarquables de leur vie. L'édition la plus recherchée est celle d'*Amsterdam*, 1723, ou *La Haye*, 1729, un vol. in-4°. C'est la même ; le frontispice seul a été changé.

et s'occuper de littérature grecque. Il y prit le bonnet de docteur, et fut élu membre du Petit-Conseil, où il montra beaucoup de fermeté et de franchise. Ce médecin-magistrat est mort vers l'année 1676. Son frère *David*, né en 1591, enseigna l'hébreu dans sa patrie, où il fut reçu plus tard dans le ministère ecclésiastique. Il était en correspondance avec Saumaise, et avait acquis des connaissances profondes dans les langues chaldaïque et syriaque. David Le Clerc étudiait dans la Grande-Bretagne, lorsqu'il apprit la mort funeste de son père, de sa mère, de plusieurs de ses frères et sœurs, en un mot de presque tous les membres de sa famille, enlevés dans l'espace d'un mois par la peste qui régnait à Genève. A la nouvelle de cet affreux malheur, il accourut de l'Angleterre, et faillit mourir de désespoir et de chagrin avant d'arriver en Suisse (1).

Turquet de Mayerne, qui eut pour parrain le fameux Théodore de Bèze, fut l'un des plus habiles médecins de son siècle. Il avait étudié son art à Montpellier, où il reçut le bonnet de docteur en 1597. Henri IV le nomma son médecin ordinaire, et deux

(1) David Le Clerc était d'une famille originaire de Beauvais. On ne s'accorde point sur l'année de sa mort.

rois d'Angleterre, Jacques Ier et Charles Ier, lui accordèrent successivement le même honneur, en le comblant de dignités. Mayerne avait accompagné le duc de Rohan dans ses voyages en Allemagne et en Italie. Après la mort de l'infortuné Charles, il se retira à Chelsea, où il mourut le 15 mars 1655, à l'âge de quatre-vingt-deux ans. Sa fille, héritière d'une immense fortune, épousa le petit-fils du maréchal de La Force. Mayerne dut en partie son succès de vogue à l'emploi général qu'il faisait des remèdes végétaux pour la guérison de ses malades. Comme il supposait dangereux, à cause de leur activité, les remèdes que l'on tire du règne minéral, il n'usait de ceux-ci que dans des occasions fort rares. On n'a recueilli et imprimé ses Œuvres que vers le commencement du dix-septième siècle (1). Le cardinal du Perron avait essayé, mais en vain, de le ramener à la religion catholique; les offres mêmes de Henri IV pour l'élever aux plus hauts honneurs ne purent jamais l'ébranler dans sa croyance. Turquet de Mayerne est regardé par quelques artistes comme le créateur de la peinture en émail : ses connaissances en chimie lui firent trou-

(1) *Theod. Turqueti Mayernii, equitis aurati; Opera medica, ard Jos. Brown; Londini*, in-folio.

ver la belle couleur pourpre, qui donne tant de vivacité à ce genre de peinture; il parvint aussi à rendre le cuivre plus propre à l'application de l'émail. Petitot le connut à Londres, et Mayerne, dit-on, lui communiqua ses secrets (1).

Jean et Théophile Bonnet (ou Bonet) pratiquèrent la médecine avec succès dans leur patrie. Ils étaient issus d'une famille qui avait exercé cette profession avec honneur à Lyon. Le premier mourut à Genève en 1688, à l'âge de soixante et treize ans. Théophile, son frère, né le 5 mars 1620, a créé en quelque sorte l'anatomie pathologique, en faisant connaître, par de judicieuses observations, la nature et les causes de chaque maladie. Ce dernier est mort le 29 mars 1689 (2).

(1) Turquet de Mayerne, baron d'Aubonne, était né, à Genève, le 28 septembre 1572 ou 1573. Sa famille avait pris le surnom de *Turquet*, parce qu'il y avait eu dans cette maison une femme dont la taille et la beauté remarquables la faisaient comparer à une belle Turque; mais sa mère n'était pas Turque, comme quelques-uns l'ont avancé par erreur.

(2) Son principal titre de recommandation est l'ouvrage suivant, où il décrit en observateur l'histoire de beaucoup d'ouvertures de cadavres:

Sepulchretum sive Anatomia practica, ex cadaveribus morbo denatis, proponens historias et observationes omnium penè humani corporis affectuum, ipsorumque causas reconditas revelans;

Jean-Jacques (ou Jean-Jacob) Manget s'acquit également beaucoup de réputation dans la médecine ; il eut le titre de premier médecin de l'électeur de Brandebourg, et publia de nombreux ouvrages, fruit de ses compilations et de ses veilles (1).

Louis Odier, à qui l'on attribue en grande partie la découverte de la vaccine, avait étudié la physique sous le fameux de Saussure, son compatriote. Il reçut son titre de docteur, en 1770, de l'historien anglais Robertson, alors recteur de l'Université d'Edimbourg. Odier, consulté de toutes parts, entretenait une vaste correspondance ; il devint membre du Conseil des Deux-Cents à Genève, et exerça pendant trente ans la charge d'*Ancien* dans le Consistoire de la même ville. L'Institut de France, voulant honorer son mérite, l'avait admis au nombre de ses correspondans. La mort de cet homme ver-

Genevæ, 1679, 2 vol. in-folio. L'édition de J.-J. Manget, en trois volumes (Lyon, 1700) est la meilleure et la plus complète. Boerhaave estimait beaucoup cet ouvrage, qui est rare et recherché (voyez *Methodus studii medici, emaculata et aucta ab Alb. de Haller, Amstel.*, 1751, 2 vol. in-4°).

Les anatomistes n'ignorent point que Morgagni a profité avec avantage des recherches de Théophile Bonnet.

(1) J.-J. Manget, né à Genève en 1652, est mort dans cette ville au mois d'août 1742.

tueux, dont la douceur et le désintéressement étaient admirables, fut pour ses concitoyens le sujet d'un deuil général (1).

Si Louis Odier, en découvrant la vaccine, a rendu d'immenses services à l'humanité, le docteur Théodore Tronchin ne s'est pas moins illustré dans la pratique heureuse de l'inoculation. Après avoir donné l'exemple de cette salutaire opération dans sa propre famille, il ne négligea rien pour la propager en France, où son zèle éclairé et ses succès arrachèrent à la mort des milliers d'intéressantes victimes. Le duc d'Orléans l'appela dans la capitale, en 1756, pour inoculer ses enfans; le duc de Parme lui confia également les siens, et tous furent opérés avec un rare bonheur. Tronchin, regardé comme un des plus habiles médecins de son siècle, avait été le disciple et l'ami du grand Boerhaave. Mme de Genlis, qui le voyait souvent, a consigné dans un ouvrage ce qui suit : « Le docteur Tronchin a la « plus belle tête de vieillard que j'aie jamais vue, « sans excepter celle de Franklin, qui, à la vérité, « est beaucoup plus âgé que lui. M. Tronchin res- « semble, de la manière la plus frappante, à tous

(1) Louis Odier, né à Genève le 17 mars 1748, est mort le 13 avril 1817.

« les bustes d'Homère. On dit qu'il eut dans sa « jeunesse une beauté merveilleuse. Dans ce temps « il parut pour la première fois à l'école de Boer- « haave, qui dit tout haut en le regardant : *Voilà « un jeune homme qui a des cheveux trop beaux et « trop frisés pour devenir jamais un grand médecin.* « Le lendemain Tronchin reparut chez Boerhaave, « la tête rasée; il devint son disciple favori : il l'a- « vait mérité (1). »

A l'âge de vingt-quatre ans, du vivant de son illustre professeur, qui lui adressait un grand nombre de malades, Tronchin mérita la réputation d'un des premiers médecins de Hollande. La diète était presque toujours de rigueur dans ses ordonnances : *C'est le plus sûr moyen*, disait-il, *de couper les vivres à l'ennemi, et c'est déjà gagner beaucoup*. Il avait le coup-d'œil très-pénétrant, l'esprit naturellement calme, avec une assurance et une fermeté remarquables dans les circonstances les plus difficiles et les plus graves, une dignité imposante dans ses manières, et surtout dans les traits de sa noble figure; en un mot il réunissait dans sa personne tout ce qui était capable d'inspirer à ses malades la

(1) *Voyez* les *Souvenirs de Félicie*, ou une note du tome 2 (page 297) des Mémoires de Mme de Genlis.

Ainsi que Rousseau, mais avec moins d'éloquence, Tronchin pressait fortement les mères de nourrir elles-mêmes leurs enfans ; il se servait, pour les persuader, de toutes les raisons que lui dictait l'expérience de son art. Cet illustre docteur, né en 1709, mourut à Paris le 30 novembre 1781, chargé d'ans et de glorieux travaux. Un médecin qui était auprès de lui, dans sa funeste agonie, s'écria avec un vif accent de douleur : *Ah! si ce grand homme pouvait nous entendre, il se guérirait lui-même.* On sait que Tronchin assista Voltaire dans sa dernière maladie, et que, frappé des agitations terribles où il avait trouvé le philosophe mourant, il dit à plusieurs personnes ces mots que l'on ne saurait trop recueillir : *Je voudrais que tous ceux qui ont été séduits par les livres de Voltaire eussent été témoins de sa mort;* IL N'EST PAS POSSIBLE DE TENIR CONTRE UN PAREIL SPECTACLE!..... Ce spectacle avait en effet quelque chose de hideux. Le docteur avait trouvé son malade dans des convulsions affreuses, dévorant avec rage ses propres excrémens, et criant avec fureur : *Je suis abandonné de Dieu et des hommes!...* La haute estime dont jouissait Tronchin, et la noblesse de son caractère, ne permettent aucun doute sur ce fait, qu'il a raconté lui-

même à des personnes très-recommandables, et qui se passa dès que le curé de Saint-Sulpice et l'abbé Gauthier furent sortis de la chambre de Voltaire. Encore tout ému d'une pareille scène, il disait aussi à l'évêque de Viviers : *Pour voir toutes les furies d'Oreste, il n'y avait qu'à se trouver à la mort de Voltaire...* (1).

Un autre Théodore Tronchin, né à Genève en 1582, et mort dans la même ville en 1657, se distingua par son érudition dans les langues savantes. Il voyagea en France, en Angleterre et en Hollande, où il se lia avec les hommes les plus célèbres de chaque pays. De retour dans sa patrie, il fut nommé professeur d'hébreu et de théologie, puis recteur de l'Académie de Genève. Son fils, Louis Tronchin, né en 1629, occupa une chaire de théologie pendant plus de quarante ans, et eut pour disciple Jean-Alphonse Turretini, dont j'ai parlé plus haut. Il mourut en 1705, après avoir été membre de la société établie en Angleterre *pour la propagation de la foi.*

Jean-Robert Tronchin, procureur-général à Genève, était le parent du fameux docteur de ce nom.

(1) J.-J. Rousseau n'aimait point le docteur Tronchin : il le désignait quelquefois sous des noms injurieux, en l'appelant *le jongleur, le saltimbanque.....*

Quelques-uns des discours prononcés par ce magistrat, dans le Grand-Conseil de la république, annoncent un orateur du premier ordre, et l'on regarde comme des chefs-d'œuvre de diction et d'éloquence ses réquisitoires et ses conclusions en matière criminelle, qui sont conservés dans les archives de la ville. Le célèbre Jean de Müller avait été le précepteur de ses enfans. Tronchin mourut dans le canton de Vaud, en 1793, à l'âge de quatre-vingt-deux ans; il était né (à Genève) en 1711. On lui attribue les *Lettres écrites de la campagne*, auxquelles Jean-Jacques répondit, avec tant de vigueur, par les *Lettres écrites de la montagne*. Rousseau cependant avoue, dans ses Mémoires, que le livre de son adversaire, publié en faveur du Conseil de Genève, est écrit *avec un art infini*, et que le parti représentant, réduit au silence par cet ouvrage, fut pour un temps écrasé. Puis il ajoute : « Cette pièce, « monument durable des rares talens de son au« teur, était du procureur-général Tronchin, homme « d'esprit, homme éclairé, très-versé dans les lois « et le gouvernement de la république. *Siluit terra* « (l'univers se tut). »



CHAPITRE XXXV.

Suite de la REVUE HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE DES GENEVOIS LES PLUS CÉLÈBRES DANS LES SCIENCES, DANS LA LITTÉRATURE ET DANS LES ARTS : Jacob VERNES; sa *Confidence philosophique;* son Catéchisme *à l'usage de toutes les communions chrétiennes :* omissions coupables de ce prétendu Catéchisme, etc. — Jacob VERNET, pasteur estimable et savant littérateur; ami de divers personnages célèbres; ses *Instructions chrétiennes*, etc. — Gabr. CRAMER, loué par Buffon et par Ch. Bonnet. — J.-L. CALANDRINI; son attachement au christianisme. — J. JALLABERT. — Georges-Louis LE SAGE. — P.-H. MALLET, auteur d'une excellente *Histoire de Danemarck*. — H. MALLET-PRÉVOST. — MALLET-DUPAN, célèbre publiciste, l'un des collaborateurs du *Mercure de France;* ses doctrines politiques et caractère de son style. — J.-A. MALLET et J.-L. PICTET, astronomes envoyés dans le nord de la Russie pour y observer le passage de Vénus sur le disque du soleil. — Bénédict PICTET, théologien célèbre. — Les frères PICTET, éditeurs de la *Bibliothèque britannique*, nommée ensuite la *Bibliothèque universelle;* services rendus à l'agriculture par l'aîné des deux frères, Charles Pictet de Rochemont. — PICTET-DIODATI. — Les frères DELUC, physiciens religieux et savans naturalistes, dont les ouvrages établissent, d'une manière lumineuse, le merveilleux accord qui existe entre l'histoire naturelle du globe et le récit de la création du monde par Moïse; exposition de leurs idées sur ce point de grave importance. — Jacques-François DELUC, leur père, ennemi des savans *incrédules;* Mlle Huber, Genevoise déiste; comment J.-J. Rousseau parlait de François Deluc. — Ch. BONNET, savant naturaliste et métaphysicien distingué; Palissot lui donnait de grands éloges; les écrits de Bonnet tendent à prouver l'*immatérialité* de l'âme, et démontrent combien tous les objets créés se lient à l'homme, dont l'âme immortelle le rapproche lui-même de la Divinité; *Contemplation de la nature* et autres ouvrages du même auteur.

Le pasteur Jacob Vernes, né en 1728, attaqua les opinions de l'*Emile* de Rousseau, sur le christianisme, dans des Lettres pleines de modération et de sagesse, où la Profession de foi du Vicaire savoyard était principalement censurée (1). Jean-Jacques, fort embarrassé d'une pareille attaque, ne voulut point se défendre contre les *Lettres* du ministre genevois; il s'est borné à dire : « Je ne fus « assurément pas tenté de répondre à cet ouvrage; « mais l'occasion s'étant présentée d'en dire un mot « dans les *Lettres de la montagne*, j'y insérai une « petite note assez dédaigneuse, qui mit Vernes en « fureur. Il remplit Genève des cris de sa rage, et « d'Ivernois me marqua qu'il ne se possédait pas. » La *Confidence philosophique*, de Vernes, est un tableau où la philosophie moderne est réfutée avec le ton de l'ironie la plus fine et la plus piquante.

(1) *Lettres sur le christianisme de J.-J. Rousseau*; in-8°.
Dialogues sur le christianisme de J.-J. Rousseau; in-8°.
Réponse à quelques lettres de J.-J. Rousseau; in-8°.

Cet ouvrage est divisé par lettres. « Celles qui ter-« minent le volume, dit Palissot, et l'idée générale « du livre nous ont paru un badinage digne de « Swift. La nouvelle philosophie y est écrasée sous « le ridicule de ses propres maximes mises en ac-« tion, et rapportées avec la plus scrupuleuse fidé-« lité... On y trouve, sous le nom d'un prétendu « capitaine anglais, une lettre pleine de raison et « de vigueur où tous les sophismes de l'irréligion « philosophique nous ont paru foudroyés. » On regrette cependant que le ton de plaisanterie ne soit pas assez décidé, et qu'il y ait lieu de prendre pour des éloges ce qui n'était, dans l'esprit de l'auteur, qu'une satire mordante des ridicules systèmes inventés par les philosophes (1). Son *Catéchisme à l'usage des jeunes gens de toutes les communions chrétiennes* essuya de nombreuses critiques : Vernes avait eu la coupable maladresse d'élaguer, dans ce prétendu Catéchisme, les dogmes les plus essentiels de la religion. Ainsi le mystère de la Trinité, le dogme du Péché originel, l'Incarnation, les Sacremens (à l'exception du Baptême et de la Cène),

(1) L'édition la plus complète de la *Confidence philosophique* est de 1788, Londres (Genève), 2 vol. in-8°. Cet ouvrage a été traduit en allemand et en anglais.

sont retranchés par l'auteur comme des choses superflues ; puis il jette des doutes sur l'éternité des peines, en avançant que dans la Bible on trouve à la fois le pour et le contre sur ce point de notre croyance. Vernes s'était cru d'avance justifié en adoptant pour son livre l'épigraphe suivante, tirée d'une Epître de saint Paul : « Rejette les questions « insensées et vides d'instruction, sachant qu'elles « ne font que produire des querelles (1). » Mais on voit que messieurs les protestans ne se font guère scrupule de donner des interprétations fausses au sens de la Bible, car il ne s'agit point de dogme dans les paroles de l'Apôtre, qui recommandait de fuir les disputes vaines et inutiles sur les coutumes de la *loi,* sur les *généalogies* (2), sur des choses privées de sens et de sagesse, et non assurément de rejeter les mystères, les dogmes, les sacremens, en un mot tout ce qui forme l'essence et la base de la religion chrétienne. Saint Paul ne pouvait détruire d'un côté ce qu'il s'efforçait de prêcher de l'autre. Jacob Vernes, par son socinianisme prononcé, offre en cela des taches bien graves pour un *pasteur*.

(1) *Stultas autem, et sinè disciplinâ quæstiones devita : sciens quia generant lites.* (Timoth., Epist. 2, cap. II, v. 23.)

(2) *Voyez* l'Epître de saint Paul à Tite, chap. III, vers. 9.

Mais on demeure peu surpris des écarts de cet écrivain, quand on songe qu'au moment où il se montrait le vigoureux défenseur du christianisme il entretenait avec Voltaire les liaisons les plus étroites. Celui-ci, dans sa correspondance, ne le nomme que *mon cher prêtre, mon prêtre aimable*, etc., etc. Les *Sermons* de Jacob Vernes sont estimés. Son fils a publié un *Voyage sentimental* dans le genre de celui de Sterne (1).

Jacob Vernet, dont la ressemblance des noms pourrait le faire confondre avec Jacob Vernes, naquit le 29 août 1698. Reçu ministre du Saint-Évangile, à Genève, il y devint pasteur et professeur de théologie. C'était un homme extrêmement laborieux : il enseigna les belles-lettres jusqu'à l'âge de quatre-vingt-huit ans, et il en avait quatre-vingt-dix lorsqu'il publia son dernier ouvrage. Jacob Vernet cultivait avec goût la littérature ancienne, et possédait une grande variété de connaissances. A l'exemple de Jean-Alphonse Turrètini, son ancien maître, il repoussa avec énergie les idées sociniennes de certains pasteurs, ses collègues, aux yeux de qui le

(1) Jacob Vernes mourut, suivant M. Weiss, le 22 octobre 1791; suivant d'autres, en 1796 ou au commencement de 1797.

Fils de Dieu n'était qu'un *simple prophète*, et non un Dieu lui-même. Dans ses voyages en France, en Italie, en Angleterre et en Allemagne, il se lia avec les hommes du premier mérite et du premier rang: les cardinaux Alberoni et de Polignac, les Pères Montfaucon et Le Courayer, le cardinal Corsini, qui devint pape sous le nom de Clément XII, furent au nombre de ses meilleurs amis. Ces grands personnages cherchèrent sans doute à le faire entrer dans le sein de l'Eglise catholique. Quelle joie pour eux s'ils eussent réussi à convaincre un homme que Palissot a regardé, avec raison, comme « l'un des « plus judicieux critiques et des plus savans litté- « rateurs qui aient honoré sa patrie! »

On doit à Jacob Vernet la première édition de l'*Esprit des lois*, publiée à Genève en 1748. Montesquieu, qui l'avait connu à Rome, l'honorait de sa confiance et de son amitié; il lui envoya son manuscrit, en le chargeant de le livrer à l'impression. Vernet, dans ses relations avec J.-J. Rousseau, n'eut jamais à se plaindre de ce philosophe (1); mais il rompit tout commerce avec Voltaire, quand

(1) Ils se brouillèrent cependant. « Le professeur Ver- « net, dit Jean-Jacques, me tourna le dos, comme tout le « monde, après que je lui eus donné des preuves d'attache-

il vit ce dernier propager avec ardeur les principes philosophiques et chercher, par un odieux calcul, à détruire pièce à pièce l'édifice sacré de la religion. Vernet mourut le 26 mars 1789. Il est auteur d'un grand Catéchisme raisonné, par demandes et par réponses, qui a pour titre : *Instructions chrétiennes, etc.*, dont la dernière édition est de 1807 (Genève, 5 v. in-12). Les protestans citent ce Catéchisme comme un fort bon ouvrage, et le regardent comme une espèce de théologie morale mise à la portée de toutes les classes de lecteurs. Nous, catholiques, nous trouvons un bien plus riche fonds de doctrine dans l'excellent *Catéchisme de Montpellier*, par Charancy, et dans celui de Couturier (4 vol. in-12), l'un et l'autre si justement estimés pour la manière claire et précise dont le dogme et la morale sont expliqués à toutes les intelligences. Ces deux ouvrages sont, en effet, de véritables cours de théologie pratique, où les gens du monde apprennent à connaître la religion avec les devoirs qu'elle leur impose dans chaque état, dans chaque condition et dans chaque circonstance de la vie.

« ment et de confiance, qui l'auraient dû toucher si un théo-« logien pouvait être touché de quelque chose. » Rousseau parle d'un théologien *protestant*.

Vernet a été le défenseur du tutoiement employé dans les versions protestantes de la Bible, sorte de langage proscrit avec raison par les traducteurs catholiques, si ce n'est en poésie ou dans le style élevé. Montesquieu, Voltaire et Fontenelle lui avaient paru des autorités suffisantes pour établir et justifier son opinion sur cet usage; il enfanta même une brochure dans le dessein de faire goûter ses raisonnemens puérils : *Lettres sur la coutume moderne d'employer le* VOUS *au lieu du* TU, *et sur cette question : Doit-on employer le tutoiement dans nos versions, surtout dans celles de la Bible?* La Haye, 1725 ou 1752, in-8° ou in-12. Un auteur protestant a fait, au sujet de ce livre, une singulière erreur en attribuant à Vernet, sous la même date, un ouvrage qui n'existe pas, et dont voici le plaisant titre : *Lettres sur la coutume d'employer les* VINS *au lieu du* THÉ.

Les Cramer, les Calandrini, les Jallabert, les Le Sage ont illustré Genève par leur science profonde dans les mathématiques, et par l'honneur qui dut en rejaillir sur leur patrie quand toutes les Académies savantes de l'Europe voulurent, par un noble empressement, les agréger dans leur sein.

Gabriel Cramer, l'un des géomètres du premier

ordre, cultiva presque toutes les sciences, et enseigna la philosophie à Genève, où il devint membre de tous les corps de l'Etat. On le désignait comme un homme universel et une espèce d'encyclopédie vivante. Il fut professeur de mathématiques dès l'âge de dix-neuf ans; son *Introduction à l'analyse des lignes courbes algébriques* (1), ouvrage important pour l'histoire de la science, est remarquable par des exemples nombreux et bien choisis. Cramer a été l'éditeur des Œuvres de Jacques et de Jean Bernouilli (6 vol. in-4°), et il s'est acquitté de cette entreprise avec un soin et une intelligence qui font honneur à ses talens. Buffon, en parlant d'un problème que ce célèbre mathématicien avait résolu comme lui, s'exprime de la sorte : *Je trouvai aussi l'idée de M. Cramer très-juste, et digne d'un homme qui nous a donné des preuves de son habileté dans toutes les sciences mathématiques, et à la mémoire duquel je rends cette justice avec d'autant plus de plaisir que c'est au commerce et à l'amitié de ce savant que j'ai dû une partie des premières connais-*

(1) *Genève, Cramer frères et Philibert*, 1750; un vol. in-4° avec trente-trois planches. Cet ouvrage, très-estimé des géomètres, est devenu rare.

sances que j'ai acquises en ce genre (1). Charles Bonnet, à son tour, parle ainsi de Cramer : « Je dois à « l'amitié dont il m'honore d'excellens avis que j'ai « tâché de suivre. Cet illustre professeur est non « seulement grand mathématicien et philosophe pro« fond, mais il joint encore à beaucoup d'autres « connaissances celle de l'histoire naturelle, et les « insectes ont en lui un judicieux admirateur (2). » C'est Cramer, comme je l'ai expliqué ailleurs, qui parvint à déchiffrer les fameuses tablettes de cire conservées dans la bibliothèque publique de Genève, et où sont portées les dépenses de Philippe-le-Bel durant les six derniers mois de l'année 1308 (3).

(1) Tome IV du Supplément aux Œuvres de Buffon, édition du Louvre, in-4° (*Essai d'arithmétique morale*).

(2) *Traité d'insectologie*, etc., tome 1er, note de la *préface*, page xxv, édition de 1745.

(3) Gabriel Cramer entra dans la compagnie des pasteurs de Genève. Il naquit, dans cette ville, le 31 juillet 1704, et mourut en 1752 à Bagnols, où il était allé pour rétablir sa santé, gravement affaiblie par le travail.

On ne saurait le confondre avec un autre Gabriel Cramer, né à Genève le 24 mars 1641, et mort dans la même ville le 15 juin 1724. Celui-ci fut doyen du collége de médecine, et eut pour fils *Jean-Isaac* Cramer, qui exerça aussi à Genève la profession de médecin.

Jean-Louis Calandrini, né en 1703, fut non moins recommandable par ses vertus privées, sa douceur, sa modestie exemplaire, que par ses talens comme physicien et comme mathématicien. Après avoir professé la philosophie, il fut élevé au rang de conseiller d'Etat. Son attachement au christianisme se montrait jusque dans ses cours publics, où il établissait, par des calculs sages et sans réplique, les preuves les plus frappantes de la divinité de Jésus-Christ. Ecoutons ce que dit à ce sujet un écrivain protestant, dont l'opinion ne sera point suspecte : « ... Ajouterai-je que Calandrini était si « persuadé de la vérité de la religion chrétienne, « que, lorsqu'il traitait dans ses leçons de logique « la question du témoignage, il prenait toujours « pour exemple l'histoire de la résurrection de Jé- « sus-Christ, comme étant celle où les preuves de « ce genre étaient les plus fortes, les plus nombreu- « ses, les mieux établies et les plus saillantes ; il ai- « mait aussi à montrer par-là l'étroite liaison de la « bonne philosophie avec le christianisme, et il fai- « sait ainsi connaître à ses disciples, par son exem- « ple, que *le meilleur philosophe est encore le meil- « leur chrétien.* » Calandrini mourut à Genève en 1758.

Jean Jallabert, né en juillet 1712, se livra avec beaucoup d'application aux sciences exactes, et fut un philosophe aussi religieux qu'instruit. Les magistrats de Genève créèrent en sa faveur une chaire de physique expérimentale (1). Déjà il avait été reçu ministre du Saint-Evangile. On le nomma en 1739 conservateur de la bibliothèque publique. Il devint plus tard professeur de mathématiques, et succéda à Gabriel Cramer dans la chaire de philosophie. Jallabert eut encore l'honneur de parvenir aux premières charges de la République : il fut élu membre du Conseil des Deux-Cents, puis conseiller d'Etat; et, en 1765, les suffrages de ses concitoyens l'élevèrent à la dignité de syndic, qu'il exerça, durant trois années consécutives, avec beaucoup de prudence et de courage, dans des temps d'agitation et de trouble. J.-J. Rousseau, en parlant de la présence de Jallabert au Conseil de Genève, fait ainsi l'éloge de son compatriote : « C'est bien des philosophes qui lui ressemblent qu'on peut

(1) En 1737. Avant de prendre possession de cette chaire, Jallabert voulut visiter la Suisse, la France, la Hollande et l'Angleterre, afin d'y entendre les plus célèbres professeurs et de préparer ainsi les matériaux de son cours. Son retour, à Genève, eut lieu vers la fin de l'année 1739.

dire que, s'ils gouvernaient les Etats, les peuples seraient heureux (1). » Jallabert mourut à Genève en avril 1768. Ce savant avait mérité l'estime de Réaumur, de La Condamine et de Buffon. Les Académies de Paris, de Londres, de Berlin et autres voulurent lui prouver la leur en l'agrégeant dans leur corps.

Georges-Louis Le Sage, mort à Genève le 20 novembre 1803, à l'âge de près de quatre-vingts ans, avait étudié la physique sous Calandrini, et les mathématiques sous le célèbre Cramer. Il entretint une correspondance nombreuse avec les divers savans de l'Europe, tels que Bailly, La Place, d'Alembert, Boscowich et Euler, qui tous lui témoignaient beaucoup d'amitié. Son système des corpuscules ultramondains explique mécaniquement toute l'astronomie; il fut goûté de M. de Saussure, qui avait coutume de l'exposer dans ses cours (2).

La famille des *Mallet* a produit un grand nombre d'hommes de mérite dans tous les genres : on peut même dire qu'elle est, sous ce rapport, l'une des plus remarquables de Genève.

(1) Lettre à M. Moultou, Yverdun, 6 juillet 1762.

(2) Le Sage était né, à Genève, le 13 juin 1724. Son père, né à Couches en Bourgogne, s'appelait également *Georges-Louis*.

Paul-Henri Mallet, né en 1730, et mort à Genève le 8 février 1807, cultiva l'histoire avec succès, et mérita l'honneur d'être élu membre du Conseil des Deux-Cents, dans sa patrie. Ses ouvrages se font remarquer par la sagesse de la critique et par l'élégance du style; mais celui qui lui a acquis le plus de réputation est l'*Histoire de Danemarck*, où les mœurs, les lois et les usages de ce peuple sont peints avec cette variété de couleurs qui ne blesse point l'unité du tableau. Le style en est simple, naturel et facile, et il y règne beaucoup d'impartialité. Les évènemens, dont la chaîne se lie avec un ordre admirable, y sont racontés d'une manière claire, exacte et précise; les réflexions (j'en excepte les préjugés de secte) ont le mérite d'être justes, spirituelles, et l'érudition est agréablement ménagée dans toutes les parties de l'ouvrage. L'*Introduction* surtout (1) est digne des plus grands éloges : elle offre un précis savant et très-curieux de l'ancienne mythologie des peuples du Nord, avec des aperçus pleins de finesse

(1) *Introduction à l'histoire de Danemarck, où l'on traite de la religion, des mœurs, des lois et des usages des anciens Danois.* Copenhague, 1755-1756, 2 parties en 1 vol. in-4°. Cette *Introduction* fut d'abord publiée séparément de l'*Histoire de Danemarck*, où elle manque dans l'édition originale in-4°.

sur la littérature des mêmes peuples. L'auteur avait trouvé dans le pays même des ressources précieuses pour son travail, en consultant les archives de la nation avec les manuscrits originaux des contemporains de chaque époque. Appuyé de tels documens, il remonte aux siècles les plus reculés, et répand le jour sur les temps les plus obscurs de l'Europe septentrionale. L'*Histoire de Danemarck*, cette Histoire, bien supérieure à celles qui existaient en danois, a été traduite en allemand, en anglais et en russe. Palissot la juge ainsi : « Une simplicité noble « et convenable au genre, un style pur, une sage « impartialité, des recherches profondes, des ré- « flexions amenées par les faits, et qui ne sont pas « trop prodiguées ; enfin des vues philosophiques, « sans esprit de système, établissent la réputation de « cet historien sur des fondemens solides : il ne sur- « prend pas les suffrages, il les mérite ; et c'est ainsi « que se forment les succès durables. » Mallet découvrit à Rome la suite chronologique des évêques d'Islande, que l'on croyait perdue en Danemarck (1).

(1) L'édition originale de l'*Histoire de Danemarck* (depuis Sciold, premier roi de Danemarck, 60 ans avant J.-C.) est de Copenhague, *Philibert*, 1758-65-77, trois volumes in-4° : on en trouve rarement des exemplaires complets. Celle de

Henri Mallet-Prévost, frère aîné de l'historien, se livra par goût à la géographie : il est auteur de quelques cartes de la Suisse occidentale, ainsi que d'une *Description de Genève ancienne et moderne,* où l'on trouve des détails vrais et intéressans ; cet ouvrage est suivi de *l'Ascension de M. de Saussure sur la cime du Mont-Blanc* (1).

Mallet-Dupan fut un habile publiciste : il rédig... avec talent la partie politique du *Mercure de France,* recueil célèbre dans la république des Lettres, et qui fut tiré dès son origine à près de vingt mille exemplaires. La partie littéraire était confiée à des écri-

Genève, 1787-1788, 9 vol. in-12, est augmentée d'un supplément qui va jusqu'à l'année 1773, c'est-à-dire jusqu'au commencement du règne de Chrétien VII, successeur de Frédéric V. La première édition (3 vol. in-4°) s'arrête à l'année 1661, époque où régnait Frédéric III, cinquante-septième roi de Danemarck, et le huitième de la Maison d'Oldenbourg. Mallet donna un abrégé de son ouvrage en un volume in-8° (Copenhague, 1760).

Le même écrivain est auteur d'une *Histoire des Suisses* (4 vol. in-8°), imprimée à Genève en 1803. Il a beaucoup profité de la grande Histoire de Müller.

(1) Mallet-Prévost, né en 1727, est mort à Genève en 1811. Ses cartes géographiques sont d'une rare exactitude. Voici les plus estimées : 1° *carte des environs de Genève*; 2° *carte de la Suisse romande*, en quatre grandes feuilles; 3° *carte générale de la Suisse* divisée en dix-huit cantons.

vains fameux, tels que Marmontel, Champfort et La Harpe. Mallet recevait un traitement fixe de douze mille francs par année : c'est dire quelle importance on attachait au travail de sa plume. Le Mercure avait été publié d'abord sous le titre de *Journal historique et politique de Genève*, quoique imprimé à Paris, et le premier numéro avait paru en janvier 1783 (ou 1784). Il changea de forme en 1788, et fut réuni au *Mercure de France*, dont le libraire Panckoucke avait acquis le privilége. Mallet fut chargé lui seul de la partie politique. « Né dans une répu-« blique, dit un biographe, il avait pris en aversion « les contraintes auxquelles la liberté individuelle y « est trop souvent exposée ; et la monarchie régu-« lière, appuyée sur les lois et sur l'autorité d'une « aristocratie tempérée, lui paraissait le gouverne-« ment le plus désirable. Il le défendit avec une « constance et une fermeté qui ne se sont jamais « démenties (1). » Mallet-Dupan quitta la France en mai 1792 ; à l'époque du 10 août, ses meubles, ses effets et sa bibliothèque furent entièrement

(1) Cette citation est de M. Peuchet, qui, après le départ de Mallet pour Genève, continua le *Mercure* jusqu'au 10 août 1792. Le dernier numéro de ce journal ne parut pas, quoiqu'il fût imprimé.

pillés. Le système de terreur qui pesait alors sur la France ne permettait pas aux écrivains politiques de s'exprimer librement sur les crimes atroces dont se souillaient les prétendus amis de la liberté, avec l'aide de leurs infâmes sicaires. On le voit par la déclaration suivante des rédacteurs du *Mercure*, datée du samedi 4 août 1792 (pages 57 et 58 du n° 31) :

« Perpétuellement en butte à la calomnie, aux persécu-« tions, aux menées de la haine; réduits à l'impossibilité « morale d'énoncer notre opinion sur les causes du malheur « public, ne pouvant d'ailleurs en parler avec l'indifférence « de ceux qu'aucune injustice ne touche, qu'aucun attache-« ment à leur pays ne dirige, nous croyons utile et juste « de prévenir nos lecteurs que, pour ne point fournir de « nouveaux prétextes d'acharnement contre nous, nous nous « abstiendrons de toutes considérations sur les évènemens « et ceux qui les font naître; que nous nous renfermerons « dans l'exposé des faits, assez graves pour n'avoir point « besoin de commentaire, sans jamais cependant en déna-« turer les traits, quelques menaces, quelques moyens qu'on « puisse mettre en usage pour nous y forcer. Telle sera no-« tre conduite jusqu'au temps où une police, également juste « et sévère pour tous les partis, ne tolérera plus d'un côté « des maximes d'anarchie, des provocations au crime, pen-« dant qu'elle punirait de l'autre l'expression publique de « l'indignation qu'elles inspirent. »

Le *Mercure* changea de principes, en changeant

de rédacteurs, vers le 18 août 1792; à dater de cette époque il devint révolutionnaire, et adopta pour épigraphe les mots de *Liberté, Egalité!*..... Au reste, ses opinions religieuses n'avaient pas été exemptes de reproches : la philosophie du dix-huitième siècle était l'âme de ce journal, malgré son opposition courageuse aux systèmes démocratiques. Mallet avait perdu sa fortune littéraire en perdant le *Mercure politique*. Mais il entra bientôt en correspondance avec les rédacteurs de *la Quotidienne*, à laquelle il donna plusieurs articles signés de lui. L'un de ces articles, où il attaquait avec force la conduite de Bonaparte, qui venait d'envahir l'Italie, lui attira des persécutions de la part de ce général. Bonaparte le fit exiler des Etats de Berne, après l'avoir dénoncé au Conseil souverain comme un perturbateur et un libelliste dangereux. Mallet se réfugia à Zurich, puis à Fribourg en Brisgaw, où il se consola de ses malheurs dans la société de l'abbé Georgel et du fameux Delille. Enfin il se rendit en Angleterre, et publia à Londres le *Mercure britannique*, dont le succès fut prodigieux. Jacques Mallet-Dupan mourut de consomption le 10 mai 1800, à l'âge de cinquante ans. Le style de cet écrivain est ferme, énergique et entraînant; mais les méta-

phores, les épithètes dures et injurieuses y sont multipliées à l'infini. On en peut juger par sa *Correspondance politique pour servir à l'histoire du républicanisme français* (Hambourg, 1796, in-8°) : cet écrit, l'un des meilleurs du publiciste genevois, est en même temps l'un des plus passionnés et des plus violens qui soient sortis de sa plume contre l'esprit révolutionnaire. Voici le jugement d'un critique sur Mallet-Dupan : « ..... Comme écrivain, il négligeait son style pour conserver à l'expression de sa pensée toute sa vigueur : elle était, en général, forte et profonde; il s'exprimait comme il sentait; et ses phrases, pour être quelquefois dures et incorrectes, n'en produisaient pas moins tout l'effet qu'il en attendait. Il ébranlait, il attachait, il persuadait; mais il irritait aussi ses ennemis. »

Jacques-André Mallet, l'élève et l'ami du fameux Daniel Bernouilli, est l'un des meilleurs astronomes du second ordre. Lalande accueillit ses notes critiques sur son livre de l'*Astronomie*, et en profita dans les nouvelles éditions de ce grand ouvrage. Il désigna le savant genevois à l'Académie de Saint-Pétersbourg pour être envoyé à Ponoi, en Laponie, afin d'y observer le passage de Vénus sur le disque du soleil (en 1769). Mallet fit

le voyage; mais le mauvais temps ne lui permit point d'observer toutes les circonstances de ce phénomène important, qui devait enfin nous apprendre la véritable distance du soleil. Il profita néanmoins de cette course lointaine pour fixer, par des remarques judicieuses, les degrés de latitude et de longitude de Ponoi. Ce fut là, à peu près, tout le fruit de son voyage. De retour à Genève, en 1770, il fut admis au Grand-Conseil de la république, et l'on créa pour lui une chaire d'astronomie. Ainsi que je l'ai annoncé au commencement de cet ouvrage, il fit construire l'observatoire qui existe sur l'un des bastions de la ville. Mallet, né en 1740, mourut le 30 janvier 1790. Il était de la Société royale de Londres, de l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg, et correspondant de l'Académie des sciences de Paris.

Bénédict Pictet professa la théologie avec une réputation extraordinaire. Il fut reçu dans le ministère ecclésiastique, à Genève, et la compagnie des pasteurs l'admit dans son sein d'une manière très-distinguée. Pictet était de mœurs douces et honnêtes; il prêchait avec éloquence, et sut se faire aimer de tous ses concitoyens. L'Académie des sciences de Berlin le reçut parmi ses membres. On a de

qui plus de cinquante ouvrages de théologie morale ou polémique, dont la plupart sont fort estimés des protestans (1).

Jean-Louis Pictet, astronome, né en 1739 et mort en 1781, fut successivement avocat, membre du Conseil des Deux-Cents, conseiller d'Etat et syndic de la république de Genève. Ainsi que Mallet, son émule, il fut désigné par Lalande à l'impératrice Catherine II et à l'Académie de Saint-Pétersbourg pour aller, en 1769, observer le passage de Vénus sur le soleil, dans les parties les plus éloignées du vaste empire russe. Pictet fut envoyé à Oumba, en Sibérie. Mais, aussi malheureux que son compatriote, des nuages voilèrent le soleil et lui firent manquer le but essentiel de son voyage. Il s'en consola en faisant, sous le climat glacé du cercle polaire, diverses observations physiques et astronomiques, dont les savans lui surent gré.

Les frères Pictet, morts depuis peu d'années, se sont fait une réputation européenne par un journal scientifique et littéraire, publié en 1796 sous le titre de *Bibliothèque britannique,* et continué en 1816 sous celui de *Bibliothèque universelle*. Ils en

(1) Bénédict Pictet, né à Genève le 30 mai 1655, mourut d'un excès de travail, le 9 ou le 10 juin 1724.

étaient eux-mêmes les principaux rédacteurs, et tous leurs articles portent l'empreinte d'un vrai talent. La *Bibliothèque universelle* n'a point cessé de paraître depuis la mort de ses savans fondateurs. Ce journal, avant sa nouvelle forme, était exclusivement consacré à l'analyse et à la critique des ouvrages de littérature et de sciences, d'origine étrangère, et particulièrement anglaise; aujourd'hui il rend compte des publications de toute l'Europe, et les écrivains distingués de Genève y déposent le fruit de leurs recherches et de leurs travaux. L'aîné des frères Pictet (Marc-Auguste), né en 1752, fut dès sa jeunesse l'élève et l'ami du savant de Saussure, auquel il succéda dans la chaire de philosophie, en 1786, à l'Académie de Genève. En 1802, il fut appelé au tribunat, dont il devint secrétaire l'année suivante; et Napoléon le nomma plus tard inspecteur-général de l'Université. Marc-Auguste Pictet était correspondant de l'Institut, et membre de beaucoup de sociétés savantes et littéraires. Il est mort en avril 1825, à l'âge de soixante et treize ans. Charles Pictet (de Rochemont), son frère, né en 1755, entra fort jeune au service de France, dans un régiment suisse où il servit dix années avec distinction. Il retourna dans sa patrie quand les troubles révolutionnaires eurent

cessé de l'agiter : ce fut alors qu'il entreprit avec son frère et M. Maurice, maire de Genève, la publication du recueil périodique dont je viens de parler. Pictet de Rochemont se livra avec beaucoup de succès à l'agriculture, et contribua au perfectionnement de cette science par ses nombreuses découvertes, par ses connaissances étendues, par l'établissement d'une ferme-modèle, à Lancy, d'où l'on tirait les meilleurs instrumens et les ouvriers les plus habiles, et enfin par son excellent *Journal d'agriculture* qui, pendant vingt-neuf ans, a fait partie de la *Bibliothèque britannique*, et fut toujours dirigé par Pictet lui-même. Ce Journal d'agriculture, si utile pour la science rurale, a été réimprimé séparément sous le titre de *Cours d'agriculture anglaise, avec les développemens utiles aux agriculteurs du continent* (1810, 10 vol. in-8°). L'auteur s'était retiré à la campagne, où il partageait son temps entre les études littéraires et les occupations de l'agriculture ; il mourut à la fin de décembre 1824, dans la soixante et dixième année de son âge.

Pictet-Diodati (Marc-Juste), né le 15 juin 1768, a été deux fois député au Corps législatif ; la première fois, il y siégea pendant cinq ans, et la

seconde, il y resta depuis 1810 jusqu'en 1814. Ce magistrat était président de la Cour suprême de Genève, lorsqu'il est mort le 18 juin 1828. Mme de Staël disait en parlant de lui, que si l'on secouait sa cravate il en tomberait de bien jolies choses (1).

Jean-André Deluc, savant naturaliste, a laissé un grand nombre d'ouvrages estimés, où il se montre aussi bon philosophe qu'excellent physicien : il est intéressant dans les moindres détails, et judicieux dans toutes ses observations. Les nombreux voyages qu'il fit en Europe lui fournirent le moyen d'étudier avec fruit les phénomènes les plus curieux de la nature. Il s'était enrichi de connaissances précieuses dans la géologie et dans la minéralogie, sur lesquelles on lui doit d'importantes découvertes; il construisit un excellent hygromètre pour mesurer les degrés de sécheresse et d'humidité de l'air, et il inventa le baromètre portatif, qui facilite beaucoup les moyens de mesurer la hauteur des montagnes.

Mais ce qui rend la mémoire de Deluc impérissable, c'est la noble tâche qu'il avait prise de faire concorder toutes ses observations sur l'histoire naturelle du globe avec le récit de la création du

(1) Pictet-Diodati, l'un des habitués les plus spirituels de Coppet, parlait toujours bas et dans sa cravate.

monde par Moïse, qu'il adopte en entier dans son sens littéral. *Je ne connais rien de si philosophique que ce récit,* disait-il; *et quand je le compare à tous les efforts qu'a faits l'intelligence humaine pour chercher seule la nature et l'origine des choses, je suis confondu de l'inattention de ceux qui l'ont rejeté* (1). Plus loin il ajoute : « La seule lecture de « ce récit doit inspirer de la confiance dans le ca- « ractère du personnage qui le fait. Moïse dit ce « qu'il croit; car il n'y met point d'appareil. Il ra- « conte les plus grandes choses avec la simplicité « la plus naïve. Par exemple, ce grand trait histo- « rique, l'abréviation de la vie de l'homme, objet « qui en lui-même, si Moïse n'en avait été per- « suadé, eût exigé un appareil de preuves, ne se « conclut que de généalogies détaillées, par les- « quelles il fait remonter les Israélites à leur bran- « che principale, et celle-ci à la souche de l'huma- « nité. Ni lui, en récitant, ni le peuple, en écoutant « ses récits, ne montrent de l'enthousiasme. Nulle « finesse chez l'un pour faire remarquer des traits « mis à dessein; nul doute chez l'autre sur la cer-

(1) Tome V, 2ème partie (ou vol. 6) des *Lettres physiques et morales sur l'histoire de la terre et de l'homme*, etc., 6 vol. in-8° (Lettre CXLVI).

« titude de ce qui lui est raconté d'une manière si « simple ; nulle tentative de part ni d'autre pour « tirer parti de la réunion d'une secte, en faisant « prévaloir ses opinions. Est-ce ainsi que l'on com- « pose et qu'on fait recevoir des fictions ? Est-ce « ainsi que se conduisent des sectateurs et des sec- « taires (1) ? » En un mot, Deluc est parvenu à démontrer que les systèmes de la géologie moderne s'accordent très-bien avec les doctrines physiques de Moïse et de tous les auteurs de la Bible ; il abonde en preuves et n'expose jamais que des raisons pleines de clarté, de sens et de justesse. Notre célèbre Cuvier, qui en faisant les mêmes recherches est parvenu aux mêmes résultats, donne de grands éloges à Deluc et le met à côté des Werner et des Dolomieu (2). Les idées du savant genevois se trouvent surtout développées dans ses *Lettres physiques et morales sur les montagnes et sur l'histoire de la terre et de l'homme, adressées à la reine de la Grande-Bretagne* (cinq parties en six volumes

(1) Tome V, 2ème partie (ou vol. 6) des *Lettres physiques et morales sur l'histoire de la terre et de l'homme*, etc., 6 vol. in-8° (Lettre CXLVIII).

(2) *Voyez* le *Rapport historique sur les progrès des sciences naturelles depuis* 1789. Paris, 1810.

in-8° (1). Deluc y explique l'évènement du déluge par la supposition de cavités immenses qui, s'étant affaissées dans l'ancien continent, ont formé le lit actuel des mers, dont l'antique fond serait devenu terre-ferme avec les montagnes autrefois ensevelies sous leurs eaux. Ainsi, d'après Deluc, la métamorphose du globe aurait été entière, et sa surface balayée, bouleversée complètement : le monde maritime cacherait aujourd'hui le vieux monde terrestre, et le nouveau continent ne serait autre chose que le fond des mers qui existaient avant le déluge (2). Je ne cherche point à approfondir une

(1) *La Haye*, 1779. Tous les volumes de l'exemplaire que j'ai consulté portent cette date ; mais il paraît qu'il existe des exemplaires dont les premiers volumes sont de 1778 *et les* derniers de 1780.

(2) « Le déluge donc s'exécuta par la destruction de la « terre sèche qu'habitaient les hommes. Avant ce temps- « là, et avant même l'existence de l'homme, nos continens « actuels, tels que l'histoire naturelle les décrit, existaient « sous la mer et lui servaient de fond. Il ne s'agissait donc « que de les mettre à sec, pour les livrer à une nouvelle « génération d'hommes ; et dès que ces nouvelles demeures « des hommes sortaient ainsi de la mer, elles devaient être « dans le commencement telles encore que l'histoire natu- « relle dépeint nos continens, lorsqu'ils éprouvèrent pour « la première fois les influences de l'air. Cette origine fut « donc que la mer, changeant de lit, alla couvrir les anciens

matière aussi grave, aussi importante; et quelle que soit l'opinion des naturalistes sur ce point, leurs idées n'atténueront jamais la vérité du désastre universel, vérité constante, irrécusable et prouvée journellement par la découverte d'animaux fossiles dans le sein des plus hautes montagnes du monde. J'expose uniquement les idées du sage Deluc qui, néanmoins, en professe quelquefois d'assez singulières: il regarde, par exemple, les six jours de la création non comme des périodes de vingt-quatre heures, mais comme des séries de plusieurs siècles, et même comme des milliers d'années. L'un des meilleurs ouvrages de Deluc est son *Traité élémentaire de Géologie* (Paris, Courcier, 1810, in-8°), qu'il écrivit à l'âge de quatre-vingt-dix ans. M. Emery, supérieur-général de Saint-Sulpice, a été l'éditeur de ses *Lettres sur l'histoire physique de la terre, adressées au professeur Blümenbach*, Paris, 1798, in-8°; le Mémoire imprimé en tête de l'ouvrage offre l'en-

« continens abaissés, et découvrit ainsi son ancien lit. Cette « révolution a expliqué les phénomènes embarrassans qu'offrait la surface de la terre; et c'est elle maintenant qui « va expliquer le déluge avec toutes les circonstances que « rapporte Moïse. » (*Lettres physiques et morales sur l'histoire de la terre et de l'homme*, etc., par J.-A. Deluc, tome V, 2ème partie (ou vol. 6). — Lettre CXLVII, pag. 649-650.)

semble des idées de l'auteur sur le christianisme en général, sur la nécessité de la Révélation, et sur l'importance des systèmes géologiques considérés sous le rapport moral et religieux. Deluc, né le 18 février 1727, est mort en 1817 à Windsor en Angleterre, au moment où il se disposait à revenir dans sa patrie. Il était membre de la Société royale de Londres, et correspondant de l'Académie des Sciences de Paris. Les Genevois l'avaient élu député au Grand-Conseil.

Son frère cadet (Guillaume-Antoine) l'accompagna dans ses voyages, et acquit non moins de gloire en partageant ses travaux, surtout en manifestant les mêmes principes religieux pour ce qui regarde la théologie physique des Livres saints. Il se fit remarquer par son goût pour les médailles et pour les coquillages fossiles, dont il avait formé une très-riche collection. Les Mémoires de Deluc jeune sont tous relatifs à la minéralogie, et principalement à la géologie : « Il y réfute courageusement, et avec « une grande force de logique, les systèmes mo-« dernes, dont les conséquences lui semblaient op-« posées à l'ordre que son esprit reconnaissait dans « les œuvres de la création. On trouve dans tout ce « qu'il a écrit un observateur exact et attentif; son

« style, remarquable par une simplicité élégante, se « ressent de la clarté de ses idées, et ses pensées « sont celles d'un esprit sage et religieux (1). » Guillaume-Antoine Deluc avait été membre du Conseil des Deux-Cents, à Genève. Il est mort le 26 janvier 1812, à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

Jacques-François Deluc, le père des deux célèbres géologues dont je viens d'entretenir le lecteur, était originaire d'une famille de Lucques. Il se montra, ainsi que ses fils, très-attaché à la religion chrétienne, et entreprit de la défendre contre les savans *incrédules* dans un ouvrage intitulé : *Observations sur les savans incrédules et sur quelques-uns de leurs écrits*, Genève, 1762 (1 vol. in-8° de 400 pages). Ces savans étaient Voltaire, Diderot, Toussaint, Mondeville, de la Mettrie et surtout Mlle Huber qui, sous prétexte de réconcilier les incrédules avec la religion, avait cherché, dans deux de ses ouvrages (2),

(1) M. Bourgeat.

(2) *Le système des anciens et des modernes, concilié par l'exposition des sentimens différens de quelques théologiens sur l'état des âmes séparées des corps*, 1731, in-12 ou in-8°. La seconde édition est de 1733; la troisième de 1739, et la dernière de 1757, Londres, deux parties ou 2 vol. petit in-8°.

Lettres sur la religion essentielle à l'homme, distinguée de ce qui n'en est que l'accessoire, 1738, deux parties; 1739, qua-

à *simplifier* le christianisme en faisant disparaître les dogmes et les mystères les plus incompréhensibles pour la raison humaine. Mlle Huber, Genevoise qui ne manquait pas d'esprit et de connaissances, mais qui s'était fait une fausse idée de la bonté et de la justice de Dieu, avait voulu détruire les croyances les plus universellement reçues chez les protestans comme chez les catholiques, surtout le dogme terrible, mais inévitable, des peines éternelles réservées aux méchans. Les erreurs de cette femme déiste sont d'autant plus dangereuses qu'elle y insinue fort adroitement des leçons de morale et de vertu, souvent même très-sévères; mais son style est en général froid et obscur (1). Tel est l'adversaire que Deluc avait plus particulièrement choisi pour réfuter ces maximes pernicieuses non moins anti-chrétiennes qu'anti-sociales. « Bien « des gens s'imaginent, dit-il fort sensément, qu'il « suffit d'être initié dans les sciences pour penser

tre parties. Ces *Lettres*, traduites en allemand et en anglais, reparurent en 1756 avec des augmentations considérables. (Londres, six parties formant six volumes petit in-8°.)

(1) Mlle Marie Huber, née à Genève en 1695, est morte à Lyon le 13 juin 1753. Cette femme aurait laissé de moins tristes souvenirs si elle ne se fût point engagée témérairement dans des questions religieuses qu'elle ne comprenait pas.

« mieux que les autres en matière de religion ; « mais cela n'est vrai qu'à l'égard des savans qui « font servir leurs études à fortifier leur raison « pour la rendre d'autant plus propre aux vrais « usages pour lesquels Dieu nous l'a donnée. M. de « la Mettrie et ses semblables ne l'ayant pas fait, ils « prouvent par cela même qu'on peut être savant « dans certaines sciences, et posséder celle du salut « beaucoup moins sûrement que nombre de villa- « geois dirigés par de bons pasteurs (1). » J.-J. Rousseau, qui avait des rapports d'amitié avec la famille Deluc, et qui avait promis à l'auteur de lire son ouvrage, se sentit blessé des attaques de ce dernier contre les savans incrédules ; il disait de Deluc père : « C'est un excellent ami, un homme plein « de sens, de droiture et de vertu ; c'est le plus « honnête et le plus ennuyeux des hommes. J'ai de « l'amitié, de l'estime et même du respect pour lui ; « mais je redouterai toujours de le voir. Cependant « je ne l'ai pas trouvé tout-à-fait si assommant qu'à « Genève : en revanche il m'a laissé ses deux livres ; « j'ai même eu la faiblesse de promettre de les « lire, et, de plus, j'ai commencé. Bon Dieu, quelle

(1) Chap. 38 des *Observations sur les savans incrédules*, etc. (pag. 386-387).

« tâche! moi qui ne dors point! j'ai de l'opium au « moins pour deux ans (1). » Deluc père mourut à Genève en 1780, à l'âge de quatre-vingt-deux ans; il était né, dans la même ville, en 1698.

Charles Bonnet a autant brillé dans l'histoire naturelle que dans la métaphysique. Son imagination est riche, vigoureuse, bouillante même; les idées se pressent et coulent comme par torrens sous sa plume. Mais une raison sage ne l'a pas toujours garanti de ces écarts si faciles chez les hommes qui se laissent entraîner par la fougue de leur génie : quelques paradoxes et des idées systématiques percent à travers ses écrits, dont la plupart furent traduits en allemand, en anglais, en italien et en hollandais. La lecture du *Spectacle de la nature*, par Pluche, et celle des ouvrages de Réaumur lui avaient inspiré dès son jeune âge le goût le plus vif pour l'histoire naturelle, et il avait à peine atteint sa vingt-deuxième année qu'une découverte importante et curieuse le fit inscrire parmi les membres de l'Académie des sciences. Cette découverte consistait dans une observation qu'il avait faite sur neuf ou dix générations de pucerons qui s'étaient

(1) Lettre à M. Moultou, Motiers-Travers, le 21 octobre 1762.

succédé sans mâles : d'où il avait conclu qu'il existe des êtres qui, sans la participation d'un autre sexe, trouvent en eux-mêmes les moyens de fécondité nécessaires pour perpétuer leur race ; il suivit cette expérience avec une attention prolongée, depuis le 9 juillet 1743 jusqu'au 29 septembre de la même année, et la consigna dans son *Traité d'insectologie*, publié en 1745 (1). On lit, à ce sujet, dans les Mémoires de Palissot l'éloge suivant de Charles Bonnet : « Aucun savant n'a peut-être plus que no-« tre auteur de cet esprit vraiment philosophique, « nécessaire dans de pareilles recherches (sur l'his-« toire naturelle des insectes et des plantes). Il suit « la nature pas à pas, il l'observe, il l'étudie avec une « sagacité, une justesse, une patience inconceva-« bles (2). Il nous montre, autant qu'il est possible, « tous les degrés intermédiaires par lesquels elle « passe pour arriver à tel ou tel résultat. Il cherche, « comme elle, à ne point faire de saut, à ne point « laisser de lacune, à distinguer toutes ces nuances

(1) *Traité d'insectologie, ou observations sur les pucerons et sur quelques espèces de vers d'eau douce qui, coupés par morceaux, deviennent autant d'animaux complets.* Paris, Durand, 1745. 2 vol. petit in-8° avec figures.

(2) Ou *dignes d'admiration*. (Variante des nouvelles éditions de Palissot.)

« si déliées, si imperceptibles à l'œil vulgaire, et « que le génie seul peut saisir et marquer. » Le fréquent usage du microscope lui ayant affaibli de bonne heure la vue, cet accident le força de changer aussitôt la direction de ses études : il s'occupa dès-lors de philosophie, et ses méditations l'élevèrent à cette métaphysique religieuse et sublime qui nous fait comprendre la destination réelle des objets créés, qui nous porte à reconnaître l'évidence morale d'une Révélation, la certitude d'une âme immatérielle avec le dogme consolant de son immortalité. Tel est le système de Charles Bonnet, dont la sagesse, la religion, les mœurs, l'universalité des talens comme philosophe et naturaliste, dont le penchant même pour le catholicisme, lui méritèrent l'honneur d'être comparé au fameux Leibnitz. Qu'on lise surtout sa *Contemplation de la nature,* ouvrage plein de sagacité, de vues ingénieuses, d'observations justes et piquantes, livre étonnant par le riche coup-d'œil que présentent ses descriptions : on verra que l'auteur considérait tout le système du monde comme une échelle immense où tout se trouve admirablement lié, depuis les minéraux, les plantes et les zoophytes, jusqu'aux animaux de toute espèce, jusqu'à l'homme enfin, dont

l'âme est le lien naturel qui rattache toutes ces existences au souverain maître de l'univers. C'est ainsi que Bonnet, après avoir suivi la nature dans toutes ses merveilles, dans toutes ses gradations, dans toutes ses productions; c'est ainsi qu'après avoir présenté une suite de tableaux où est peint l'ordre admirable de la Providence dans tout ce qui existe, il fait voir combien est fécond et même nécessaire l'enchaînement des faits qui paraissent d'abord les plus isolés. Après quelques réflexions sur Dieu et sur la création, considérant l'univers dans ses grandes parties, telles que le firmament, le philosophe genevois s'élève à cette pensée remarquable : « Mortel orgueilleux et ignorant, lève maintenant « les yeux au ciel, et réponds-moi ; quand on re« trancherait quelques-uns de ces luminaires qui « pendent à la voûte étoilée, tes nuits en devien« draient-elles plus obscures? Ne dis donc pas, les « étoiles sont faites pour moi, c'est pour moi que le « firmament brille de cet éclat majestueux (1)... » Puis en observant la pluralité des mondes, il s'écrie : « L'imagination succombe sous le poids de « la création; elle cherche la terre et ne la démêle « plus : elle se perd dans cet amas immense de corps

(1) *Contemplation de la nature*, 1ère partie, chap. IV.

« célestes, comme un grain de poussière dans une « haute montagne... Portés sur les ailes majestueuses « de la Révélation... approchons-nous du ciel où « Dieu habite : Parvis resplendissans de la Gloire « céleste, demeures éternelles des Esprits bienheu- « reux, *Saint des saints* de la création, lumière inac- « cessible, trône auguste de Celui qui est, un ver- « misseau pourrait-il vous décrire (1)? » Voulant expliquer en peu de mots l'enchaînement universel, il dit : « Entre le degré le plus bas et le degré le « plus élevé de la perfection corporelle ou spirituelle, « il est un nombre presque infini de degrés inter- « médiaires. La suite de ces degrés compose la « *chaîne universelle*. Elle unit tous les êtres, lie tous « les mondes, embrasse toutes les sphères. Un *seul* « Être est hors de cette chaîne, et c'est Celui qui l'a « faite (2). » En augmentant le nombre de mes ci-

(1) *Contemplation de la nature*, 1ère partie, chap. V.

(2) *Idem*, 2ème partie, chap. IX.

Dans le chapitre suivant il désigne ainsi les anneaux de la chaîne universelle : « Le polype enchaîne le végétal à « l'animal. L'écureuil-volant unit l'oiseau au quadrupède. « Le singe touche au quadrupède et à l'homme. » Mais les analogies si nombreuses, si frappantes, qui lient le végétal à l'animal sont l'objet particulier de la dixième partie du même ouvrage.

tations je pourrais donner une idée plus vraie, plus exacte du génie perçant de Bonnet lorsque ce grand homme déroule à nos yeux le magnifique spectacle de l'univers et foudroie, avec une autorité presque divine, le hideux matérialisme; son style toujours noble, majestueux, paraît s'ennoblir encore quand les objets présentés à notre admiration renferment un caractère de grandeur qui les distingue de tous les autres. Combien je regrette que les bornes que j'ai dû me prescrire dans cet ouvrage ne me permettent point de suivre notre philosophe dans ses belles inspirations, et de montrer par quels mouvemens sublimes il étonne, il ravit, il transporte le lecteur chrétien!... On voit cependant avec peine que, malgré son esprit éclairé, malgré toute la ferveur de son âme religieuse, Bonnet ait eu le malheur de se laisser égarer par des opinions singulières, par des idées empreintes d'un système dangereux, surtout lorsqu'elles favorisent, du moins en apparence, les doctrines des fatalistes et des matérialistes, ou quand l'auteur paraît croire à d'autres mondes peuplés d'habitans comme le nôtre (1).

(1) « Qui sait pourtant, s'écrie-t-il, si au centre de chacun « de ces mondes il n'y a pas encore un système qui a son « soleil, ses planètes, ses satellites, ses habitans? Qui sait si

Les écarts de l'illustre Genevois nous montrent combien il est difficile, même aux plus beaux génies, de se garantir d'illusions trompeuses, et c'est là une grande preuve de la faiblesse humaine lorsque notre raison veut approfondir ces mystères impénétrables connus de Dieu seul.

Les *Recherches sur l'usage des feuilles*, où Bonnet rapporte ses découvertes sur la physique végétale, méritèrent l'éloge de tous les savans. On y voit quelle est l'influence de l'air, de la lumière et de l'eau sur les plantes, qui dans une foule de circonstances, et *comme des êtres animés*, semblent agir avec sensibilité et discernement pour leur propre conservation : les racines se détournent, se prolongent pour chercher une meilleure nourriture ; les tiges se replient du côté où la chaleur se fait le plus sentir ; les feuilles sont des espèces de *racines aériennes* qui pompent l'humidité et les exhalaisons répandues dans l'air ; elles se tordent quand on leur présente l'humidité dans un sens contraire à celui qui existe... Les jeunes feuilles se retournent

« au centre de chacune de ces petites planètes il n'y a pas « encore un système proportionnel? Qui sait enfin le terme « où cette dégradation expire? » (*Contemplation de la nature*, 1ère partie, chap. V.)

plus promptement que les anciennes ; celles-ci vers le déclin *de l'âge* ne se retournent presque plus, tandis que les autres prennent au contraire toutes les positions que les circonstances exigent. Enfin cette action mutuelle du végétal et des élémens qui l'environnent est une de ces merveilles de la nature que l'auteur de la *Contemplation* a étudiées avec une pénétration d'esprit vraiment admirable. Charles Bonnet mourut le 20 mai 1793, à l'âge de soixante et treize ans. Il était de presque toutes les académies et autres sociétés savantes de l'Europe (1).

(1) Voici un autre livre remarquable de Charles Bonnet: *Considérations sur les corps organisés, où l'on traite de leur origine, de leur développement, de leur reproduction, etc., et où l'on a rassemblé en abrégé tout ce que l'histoire naturelle offre de plus certain et de plus intéressant sur ce sujet.* Amsterdam, Marc-Michel Rey, 1762; 2 vol. in-8°. Dans cet ouvrage l'auteur défend le système de la préexistence des germes, et entre dans de longs détails sur la génération des hommes et des animaux : les plus grandes difficultés ne l'arrêtent point, mais aussi il expose fort souvent des systèmes bien hasardés. A l'occasion des polypes il rappelle les *beaux Mémoires* de Trembley : « Je ne sais, dit-il, ce que je dois admirer le plus, des merveilles que cet ouvrage renferme, « ou de la sagesse avec laquelle il est écrit. » Puis il analyse quelques-unes des descriptions de son savant compatriote. Le dernier chapitre des *Considérations* est consacré tout entier à l'histoire de la formation des monstres.

Voyez la note (Q) à la fin du volume.

CHAPITRE XXXVI.

2ème *suite de la* REVUE HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE DES GENEVOIS LES PLUS CÉLÈBRES DANS LES SCIENCES, DANS LA LITTÉRATURE ET DANS LES ARTS : — le pasteur SENEBIER ; ses talens universels et son érudition ; mérite et défaut de son *Histoire littéraire de Genève*. — Horace-Bénédict DE SAUSSURE, fameux naturaliste, dont les voyages et les travaux scientifiques ont fait faire d'immenses progrès dans la carrière de l'histoire naturelle ; il inventa l'*héliothermomètre*, ou thermomètre solaire : ses expériences à ce sujet ; son ascension du Mont-Blanc et ses courageuses excursions sur les autres montagnes de l'Europe ont amené d'utiles découvertes ; grande relation de ses Voyages dans les Alpes, livre précieux pour les géologues. — Marc-Théod. BOURRIT, l'ami du célèbre Saussure, et son compagnon de voyage dans les Alpes ; exactitude et fidélité de ses *Descriptions* ; jugement de Grimm sur cet écrivain naturaliste ; talens remarquables de Bourrit pour le paysage ; intérêt que lui portaient Louis XVI et Frédéric II, roi de Prusse ; note sur ses deux fils, actuellement vivans. — J. NECKER, ministre de Louis XVI ; sa conduite pendant la révolution ; critique de ses ouvrages ; son *Eloge de Colbert* ; son livre de l'*Administration des finances* ; l'orgueil et l'ambition, vices dominans de Necker ; des louanges ridicules que lui prodiguait sa famille ; de l'*Importance des opinions religieuses* : éloge outré de cet ouvrage par Mme de Staël (note). Dialogue singulier et fort curieux entre Napoléon et M. de Staël fils, sur M. Necker ; colère de l'empereur et son antipathie pour cet ancien ministre, qu'il traite de *fou*, d'*idéologue*, de *vieux maniaque*, qu'il regarde comme plus coupable que Robespierre, Marat et Danton, et qu'il accuse d'avoir été la cause première de tous les malheurs de la révolution ; fastueux éloges prodigués à Necker par un écrivain moderne, etc. (note). — M. DE STAEL fils ; lettre où il parle à sa mère de l'audience qu'il obtint de Napoléon ; sa réserve en rapportant le langage de l'empereur. — Mme NECKER, la femme du ministre, et dont la maison était le rendez-vous des gens de lettres ; elle faisait jouer des musiciens chaque soir pendant sa dernière maladie.

Le pasteur Senebier, à la fois théologien, littérateur, physicien et naturaliste, fit preuve, dans ses nombreux ouvrages, d'un excellent jugement, d'une

observation fine, d'un esprit profond et éclairé. Son Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Genève, dont il fut long-temps le conservateur (1), annonce de laborieuses recherches et une immense érudition. Un livre non moins remarquable de ce savant bibliographe, c'est l'*Histoire littéraire de Genève* (3 vol. in-8°, 1786), où il offre un tableau presque complet de l'état des sciences et des lettres à Genève, jusqu'après le milieu du dernier siècle. On y trouve des notices sur un grand nombre d'écrivains, de savans et d'artistes, nés dans cette ville ou qui l'adoptèrent comme une nouvelle patrie (2). Cet ouvrage, l'un des plus curieux et des mieux faits qui existent dans ce genre, n'est pourtant point sans défauts : l'auteur y manque par fois d'exactitude, et, trop zélé protestant, il s'y montre apologiste outré des hommes de sa secte en comblant d'éloges les ennemis les plus fanatiques de la religion romaine, et qui lui firent tant de mal à l'époque de

(1) Il fut nommé bibliothécaire en 1773.

(2) La multitude de savans ou d'artistes distingués que Genève a continué de produire, depuis le milieu du dix-huitième siècle, fournirait aisément la matière d'un nouveau volume. On en peut juger par le tableau que j'ai essayé de faire en voulant offrir l'histoire des hommes illustres de cette ville jusqu'à nos jours.

la Réforme. Souvent même il en fait des héros ou des saints, et les catholiques sont en quelque sorte mis à l'*index* dans sa Biographie (1). Ces fâcheuses préventions de l'auteur sont d'autant plus à déplorer, que Senebier était un homme fort estimable et sincèrement religieux, c'est-à-dire attaché de cœur aux vérités fondamentales du christianisme ; et le reproche que je suis forcé de lui faire m'est d'autant plus pénible, que son même ouvrage m'a été fort utile pour les recherches auxquelles je me suis livré sur l'histoire littéraire de sa ville natale. Le travail de Senebier m'a été néanmoins d'un faible secours quant aux hommes vivant à l'époque de la publication de l'ouvrage (en 1786); car, faute de renseignemens ou pour des motifs que l'on ignore, l'auteur s'abstient de fournir le moindre détail sur la vie et les écrits de ses contemporains : leur biographie est très-sèche, très-courte et pour ainsi dire nulle ; leurs articles, généralement fort abrégés, ne présentent au lecteur que des dates de naissance, des titres de membre ou associé de diverses académies, puis des listes d'ouvrages sans analyse et même sans aucune note.

(1) *Voyez* la note de la page 532, où je me suis déjà permis des réflexions sur cet ouvrage.

Senebier a été plus heureux dans un autre écrit. Son *Essai sur l'art d'observer et de faire des expériences* (Genève, 1802, 3 vol. in-8°) intéresse non seulement les physiciens et les naturalistes, mais encore les moralistes, les philosophes et les penseurs dans tous les genres. Ce livre, qui annonce du génie, est plein d'idées justes et de pensées fortes : on voit que l'auteur avait bien observé lui-même avant d'enseigner aux autres l'art si difficile de l'observateur. Jean Senebier était membre de la plupart des académies de l'Europe, et il correspondait avec les hommes les plus distingués. Une mort cruelle l'enleva aux sciences et aux lettres le 22 juillet 1809, à l'âge de soixante-huit ans moins deux mois (1). La perte de ce littérateur fut vivement sentie : elle excita dans le monde savant des regrets universels.

J'arrive enfin à l'illustre de Saussure, dont le nom est gravé, pour ainsi dire, en caractères ineffaçables sur le front de ces Alpes qu'il a rendues si célèbres par ses écrits et par ses voyages. Cet homme étonnant surpassa tous ses devanciers dans la carrière de l'histoire naturelle, et rendit à cette science les plus importans services. Il donna lieu, par ses savans ouvrages, aux rectifications du sys-

(1) Il était né, à Genève, au mois de mai 1742.

tème de Buffon, et il enrichit la lithologie de plusieurs pierres inconnues. On lui doit aussi beaucoup de découvertes dans les minéraux et dans les plantes, ainsi que l'invention et le perfectionnement de plusieurs instrumens de physique d'une grande utilité. Ce fut lui qui inventa l'*héliothermomètre* (ou thermomètre solaire), au moyen duquel on augmente progressivement la chaleur du soleil en la concentrant. Saussure, à l'aide d'un procédé aussi ingénieux qu'utile, voulut donner la preuve d'un fait déjà connu avant lui : c'est que l'on a beaucoup plus chaud dans une chambre ou dans une voiture où le soleil pénètre au travers des vitres et des glaces que lorsqu'il y entre directement : il fit construire cinq caisses carrées de verre plat, *qui* s'emboîtaient les unes dans les autres, et où les rayons du soleil tombaient perpendiculairement jusqu'au fond. Les diamètres de ces boîtes diminuaient graduellement de deux pouces, en sorte qu'il y avait de tous côtés un pouce d'intervalle entre elles. Ce premier essai lui donna une chaleur de soixante et dix degrés. Mais ayant renouvelé son appareil en faisant faire une caisse de sapin, doublée de liége, et qui renfermait trois glaces au travers desquelles le soleil pénétrait au fond de la boîte, Saussure put

obtenir une chaleur de quatre-vingt-sept à quatre-vingt-huit degrés; et même, à la suite de nouvelles expériences, il fit monter le thermomètre jusqu'au *cent-vingt-huitième degré* (1). Ce physicien-naturaliste était en correspondance avec tous les savans de l'Europe, et nombre d'académies se firent une gloire de l'admettre dans leur sein. Les voyageurs les plus distingués s'empressaient de l'aller voir en passant à Genève : on cite surtout l'empereur d'Allemagne Joseph II, qui, durant son séjour en cette ville, lui fit un accueil des plus honorables et des plus flatteurs.

On sait que de Saussure fit l'un des premiers l'ascension du Mont-Blanc, et qu'il visita tous les alentours de cette montagne à travers mille dangers et mille obstacles. Il parvint au sommet de ce géant des Alpes le 3 août 1787. On peut se faire une idée de sa jouissance et de son triomphe en

(1) Saussure avait cru qu'il lui serait possible de remplacer ainsi le feu de nos foyers par la chaleur du soleil.

Buffon cite la première expérience de ce savant dans une note de son Introduction à l'Histoire des minéraux, 1ère partie (Supplément à l'*Histoire naturelle*). Mais on trouve le récit détaillé de nouvelles expériences dans une lettre de Saussure adressée au *Journal de Paris*, et insérée dans le supplément au N° 108 de ce journal, du 17 avril 1784.

songeant que depuis plus de vingt-cinq ans il méditait cette ascension périlleuse, l'objet constant de ses désirs et le but de ses travaux scientifiques. La grandeur et la majesté du spectacle qui s'offrit à ses yeux auraient dû le dédommager entièrement d'un voyage aussi pénible et aussi hasardeux; mais, accablé de fatigue et pouvant à peine respirer, il n'eut pas d'abord ce vif plaisir que l'on pourrait croire; son sentiment le plus doux fut de voir cesser alors les inquiétudes dont il avait été l'objet. Ses premiers regards se portèrent sur Chamouny, où sa femme et ses deux belles-sœurs, l'œil fixé au télescope, suivaient tous ses pas avec une mortelle inquiétude : il fut donc rassuré lorsqu'il vit flotter l'étendard qu'elles lui avaient promis d'arborer au moment où le voyant parvenu à la cime, leurs craintes seraient au moins suspendues. « La lon-
« gueur de cette lutte, dit Saussure en racontant son
« ascension pénible du dernier pic, la longueur de
« cette lutte, le souvenir et la sensation même
« encore poignante des peines que m'avait coûtées
« cette victoire, me donnaient une espèce d'irrita-
« tion. Au moment où j'eus atteint le point le plus
« élevé de la neige, qui couronne cette cime, je la
« foulai aux pieds avec une sorte de colère plutôt

« qu'avec un sentiment de plaisir. D'ailleurs mon « but n'était pas seulement d'atteindre le point le « plus élevé, il fallait surtout y faire les observations « et les expériences, qui seules donnaient quelque « prix à ce voyage... »

En 1779, Saussure avait déjà traversé quatorze fois les Alpes, par huit passages différens, et il avait fait seize autres excursions jusqu'au centre de leur chaîne. Sa dernière course, et la plus instructive pour la théorie de la terre, fut celle du Mont-Rose, dans les Alpes Pennines, et dont la cime la plus haute est de quinze mille pieds au-dessus du niveau de la mer. Il exécuta ce hardi voyage en 1789 (1). Ce fameux naturaliste avait des connaissances positives sur la structure du globe : les substances qui composent les rochers et les grandes montagnes, l'ordre bizarre avec lequel ces substances sont entassées, les plus petites plantes que l'on découvre avec tant de peine dans ces immenses ruines de la nature, la formation des glaciers, leur mouvement, leur âge, leur origine; enfin rien ne lui échappe, rien n'est oublié dans

(1) Suivant M. de Saussure, la cime du Mont-Rose n'est inférieure que de vingt toises à celle du Mont-Blanc. Il donne 2430 toises à la première.

ses recherches ni dans ses lumineuses définitions. Saussure était doué de ce génie observateur qui saisit tout, qui devine tout au premier coup-d'œil; et c'est en cela que les naturalistes l'admirent le plus. J'aurai souvent l'occasion de parler de cet homme extraordinaire dans mon Voyage de Chamouny. Combien j'étais heureux, en parcourant cette charmante vallée, de me trouver avec des gens qui l'avaient suivi dans ses excursions, de m'entretenir de lui avec ses propres guides (1)!

Saussure avait non seulement visité les Alpes et leurs glaciers redoutables, il connaissait encore toutes les curiosités naturelles de l'Europe : après la Suisse et la Savoie, l'Italie, la France, l'Angleterre, l'Allemagne, la Belgique et la Hollande furent aussi le théâtre de ses courses savantes. Rien ne l'avait effrayé : périls, fatigues, frais énormes, il bravait tout, il sacrifiait tout à son amour pour la science et à son désir ardent de lui être utile. Accompagné de lord Hamilton, il était monté jusqu'au cratère du Vésuve, et en Sicile il avait eu le courage de gravir le Mont-Etna jusqu'à son som-

(1) Mon Voyage dans la vallée de Chamouny sera publié plus tard et séparément de mon Voyage en Suisse : les deux ouvrages sont indépendans l'un de l'autre.

met le plus élevé. Il le mesura le 5 juin 1773, et par le moyen du baromètre, il en fixa la hauteur à dix-sept-cent-treize toises. Saussure, ruiné par la révolution, et au moment où il devait jouir du fruit de ses immenses travaux, ne put supporter long-temps cette cruelle épreuve : il mourut de chagrin le 22 ou le 23 janvier 1799, dans un âge peu avancé (1). Sa réputation fut très-précoce, car à peine âgé de vingt-deux ans il obtint la chaire de philosophie, qu'il occupa avec honneur pendant vingt-cinq ans. Beaucoup de Mémoires scientifiques sont sortis de sa plume; mais son principal titre à la gloire est la célèbre relation de ses Voyages dans les Alpes, où l'on trouve une foule de détails curieux et pleins d'intérêt pour l'histoire naturelle et la géologie. Dans ce précieux Voyage l'auteur parcourt non seulement les Alpes et la Savoie, mais encore une partie de la Suisse et de l'Italie, avec le Jura, le Lyonnais, le Dauphiné, le Vivarais, la Provence, etc. En un mot l'ouvrage de Saussure est à la fois un Voyage dans les Alpes et une visite savante faite aux grandes montagnes du midi de l'Europe. « J'ai fait tous ces voyages, dit-il, le marteau du

(1) Il était né, à Genève, le 17 février 1740.

« mineur à la main, sans aucun autre but que celui « d'étudier l'histoire naturelle, gravissant sur toutes « les sommités accessibles qui me promettaient quel- « que observation intéressante, et emportant tou- « jours des échantillons des mines et des monta- « gnes, de celles surtout qui m'avaient présenté « quelque fait important pour la théorie, afin de les « revoir et de les étudier à loisir. Je me suis même « imposé la loi sévère de prendre toujours sur les « lieux les notes de mes observations, et de mettre « ces notes au net dans les vingt-quatre heures, au- « tant que cela était possible (1). »

(1) *Voyages dans les Alpes, précédés d'un Essai sur l'histoire naturelle des environs de Genève*, par Horace-Bénédict de Saussure. Genève et Neufchâtel, 1786-1796, 4 vol. in-4°, ou 8 vol. in-8°, avec cartes et figures.

Le Discours préliminaire de l'auteur, daté du 28 novembre 1779, se termine ainsi : « Quant à mon style, je n'en « ferai point l'apologie : je connais ses imperfections ; « mais, plus exercé à gravir des rochers qu'à tourner et à « polir des phrases, je ne me suis attaché qu'à rendre clai- « rement les objets que j'ai vus et les impressions que j'ai sen- « ties. Si leur description donnait à mes lecteurs une partie « du plaisir que j'ai goûté en les observant, mais surtout « si elle pouvait allumer chez quelques-uns d'entre eux le « désir de les étudier, et de perfectionner une science dont « je souhaite ardemment les progrès, je serais bien satis- « fait et bien récompensé de mes travaux. »

Marc-Théodore Bourrit accompagna souvent M. de Saussure dans les Alpes, et fit lui-même plusieurs voyages sur le Mont-Blanc. Il a publié sous le titre de *Descriptions*, etc., la relation fidèle et complète de ses courses multipliées sur les montagnes de la Savoie et de la Suisse; on y trouve des faits intéressans, avec des morceaux curieux sur les glaciers : voyageur exact et naturaliste instruit, il se montre partout observateur judicieux et éclairé. M. de Saussure faisait grand cas de ses connaissances et de ses talens : il vante son zèle pour le progrès des sciences naturelles, et lui donne beaucoup d'éloges pour ses dessins de montagnes, dont les gravures accompagnent le texte du *Voyage dans les Alpes*. Ces gravures sont en effet d'une exactitude remarquable. Quand les ouvrages de Bourrit parurent, ils furent aussitôt traduits en anglais, en italien, en hollandais et en allemand; Gessner, l'auteur des Idylles, voulut les traduire lui-même dans cette dernière langue. Quelques écrivains ont accusé M. Bourrit d'exagération, et lui ont reproché une imagination trop exaltée. Mais ces froids écrivains, incapables de sentir, ne voyaient sans doute que de tristes détails là où l'historien des Alpes apercevait ces palais de crystal, ces forts ou ces ruines

naturelles autour de la plus célèbre montagne du monde, et lorsque, plein d'un noble enthousiasme, il versait des larmes d'admiration sur les merveilleux ouvrages du Créateur. Du reste, M. Bourrit est généralement regardé comme l'un des hommes qui, avec M. de Saussure, ont le plus et le mieux étudié les Alpes.

On trouve dans la Correspondance de Grimm (janvier 1782), la critique suivante des ouvrages de Bourrit; elle est à la fois plaisante et sérieuse, honorable et un peu amère : « Ce n'est pas par une éloquence brillante, par le charme ou l'élégance de sa narration, ce n'est point par son ramage enfin, tout chantre qu'il est de la cathédrale de Genève, que le nouveau voyageur (M. Bourrit) peut espérer de mériter l'attention du public ; mais l'exactitude et la fidélité de ses observations, les travaux presque incroyables qu'elles lui ont coûtés, les périls continuels auxquels il s'est exposé pour vérifier ses découvertes, lui assurent sans doute des droits à la reconnaissance de tous ceux qui s'intéressent véritablement aux progrès de l'histoire naturelle, et surtout de l'histoire des montagnes, partie si importante de la théorie générale du globe. — « Souvent minutieux, souvent d'une affectation ou d'une

emphase ridicule, d'autant plus déplacée qu'elle donne aux descriptions les plus vraies l'air romanesque et faux, on remarquera cependant avec plaisir que le style de M. B...... s'est élevé quelquefois pour ainsi dire forcément au ton naturel de son sujet par le caractère même de grandeur et de majesté des objets qu'il avait sous les yeux. » Grimm, à l'appui de son jugement, donne plusieurs extraits de la *Description des Alpes pennines et rhétiennes*, ouvrage qu'il regardait alors comme l'un des Voyages de Suisse qui embrassent le plus d'objets curieux et intéressans.

Bourrit s'était distingué dans la peinture en émail et dans la peinture à l'huile; il abandonna la première parce qu'elle ne pouvait rendre les vastes tableaux que présentent les Alpes, et la seconde parce que les couleurs nuisaient à sa santé. On reconnaissait en lui de grands talens pour le paysage, où il excellait d'une manière étonnante. Ses tableaux de montagnes sont d'un effet admirable, et passent pour de vrais chefs-d'œuvre dans leur genre : les monts, les sites, les rochers, les cascades, les glaciers, enfin toutes les bizarreries de la nature vers ces ceintures hérissées qui entourent le globe; tout y est peint avec une rare exactitude, et avec cette beauté

de détails dont l'ensemble est ordinairement si difficile à saisir. Plusieurs de ces tableaux furent achetés par Louis XVI, qui, frappé de leur belle exécution, assigna sur-le-champ une pension à l'auteur, qui en a joui jusqu'à sa mort (1).

Bourrit avait été honoré de l'amitié du grand Buffon. Souvent, dans sa modeste demeure, il recevait la visite de hauts personnages, curieux de le connaître et de l'entendre. Henri de Prusse alla le voir en passant à Genève, d'après la recommandation que Frédéric-le-Grand lui en avait faite. Le roi de Prusse avait dit au prince, au moment de son départ : *Vous n'oublierez pas, à Genève, l'historien des Alpes, M. Bourrit : n'y manquez point...* Henri de Prusse fut enchanté de sa visite à M. Bourrit. Comme ce dernier lui faisait une description chaleureuse et animée du lever du soleil dans les Alpes, le prince, tout ému, s'écria : *Non! Lekain n'était que glace auprès de cet homme-là!* Bourrit

(1) Cette pension, qui était de 600 francs, fut suspendue après la mort de Louis XVI, et remplacée peu de temps ensuite par un secours provisoire de 300 francs. Mais, à la rentrée des Bourbons, M. Charles Bourrit fils s'empressa d'écrire à Louis XVIII, qui, se rappelant avoir vu le naturaliste genevois, lui fit rendre sa pension primitive, en lui conservant de plus le secours de 300 francs.

cultivait la musique, et avait le titre de *chantre de la cathédrale de Genève*. A Paris, où il fut présenté au roi Louis XVI et à la famille royale, il donna un concert spirituel à la Sorbonne, devant une assemblée de personnes du premier rang, qui eurent lieu d'admirer la hauteur, la force et la pureté de sa voix. J'ai appris toutes ces choses de M. le pasteur Charles Bourrit, l'un des fils de l'ami du célèbre Saussure. M. Bourrit, actuellement bibliothécaire de Genève, éprouvait une émotion visible en m'entretenant de son illustre père. Voyant combien j'étais touché de sa tendresse filiale, il acheva par ces mots qui peignent tout l'attachement d'un bon fils : *Ah! monsieur, je me laisse trop entraîner par le plaisir de parler de mon bon père. Mais si vous saviez combien je l'aimais, combien je le regrette, combien je pense à lui, vous m'excuseriez peut-être de tous ces longs détails* (1).

(1) Marc-Théodore Bourrit, né à Genève en 1739, est mort le 7 octobre 1819.

M. Bourrit l'aîné, qui accompagna son père et M. de Saussure dans les Alpes, a été long-temps pasteur de l'église réformée de Lyon, où il tient aujourd'hui une institution de jeunes protestans. Il est auteur d'une bonne Description de la grotte de Balme en Dauphiné.

M. Bourrit le jeune (Charles), nommé bibliothécaire en

Necker, par ses erreurs politiques ou par son ambition, fit le malheur de la France, et perdit par ses conseils l'infortuné Louis XVI. Telle est, du moins, l'opinion d'un grand nombre de publicistes sur ce fameux ministre d'Etat, qui fut tour-à-tour prôné, maudit, comblé d'honneurs, et enfin disgrâcié, comme le sont à peu près tous ceux que leur génie ou la fortune élève (souvent par malheur) aux premières charges des empires. Malgré son attachement à la révolution, Necker s'opposa, dans plusieurs circonstances, au fatal débordement des principes démocratiques : il condamna l'invasion des biens de l'Eglise, la création du papier-monnaie, c'est-à-dire des assignats, et s'éleva avec force contre l'abolition de la noblesse. Il avait confié au Trésor royal une somme de deux millions quatre cent mille francs, qui fut séquestrée avec tous ses biens (1), lorsque son plaidoyer pour Louis XVI

1814, a épousé la fille de l'historien Bérenger, de Genève, qui lui a laissé le manuscrit de la fin de son ouvrage. L'auteur s'arrête à l'année 1798. M. Bourrit regarde cette Histoire comme très-bien faite, et se propose de la publier dès que les circonstances le lui permettront.

Voyez la note (R) à la fin du volume.

(1) Son hôtel de Paris et sa maison de campagne de Saint-Ouen, située à une lieue de la capitale.

vint à paraître, sous le titre de *Réflexions présentées à la nation française.* Le même ouvrage le fit inscrire sur la liste des émigrés. Mais les deux millions qu'il avait confiés à la foi publique ont été restitués de nos jours à sa famille, par ordre de Louis XVIII (1).

Les Œuvres complètes de Necker (quinze volumes in-8°) ont été publiées à Paris, de 1820 à 1821, sous la direction de M. Auguste de Staël, son petit-fils. Elles contiennent un grand nombre de morceaux inédits. Cette entreprise a paru d'autant plus étrange, que les écrits de Necker, où il est traité uniquement de politique et de finances, sont entièrement oubliés. Une enflure prodigieuse de style, des idées fausses ou vides de sens, un amour-propre choquant, tels sont les défauts reconnus dans les ouvrages du ministre de Louis XVI. Après cela,

(1) On doit dire, à la louange de Necker, qu'il s'était présenté l'un des premiers, en novembre 1792, pour défendre Louis XVI, son ancien maître. Le rédacteur de *l'Ami du roi* (Montjoie de la Touloubre), lui écrivit alors des choses bien amères, en l'engageant « à ne pas s'immiscer davantage dans les affaires d'un monarque que ses « conseils avaient conduit au dernier terme du malheur, et « près duquel sa présence avait toujours été le signal des « désastres. »

que penser d'un écrivain genevois qui place Necker, pour son *éloquence*, à côté du célèbre Jean-Jacques Rousseau? Que penser aussi de cet écrivain français qui vante sérieusement l'*élévation* et l'*harmonie* du style de notre ancien ministre? Il faut avouer que l'ignorance et l'esprit de parti rendent quelquefois bien aveugle!

L'*Éloge de Colbert*, l'un des premiers ouvrages de Necker, fut couronné par l'Académie française, bien qu'il y eut (suivant un philosophe) « autant de « mauvais que de bon, autant de phrases obscures « que de claires, autant de mots impropres que « d'expressions justes, autant d'exagérations que de « vérités (1). » L'*Administration des finances* (3 volumes in-8°), où l'auteur censurait l'administration financière qui avait succédé à la sienne, parut en 1784, à Lausanne et à Lyon. Ce livre excita une curiosité générale, et plus de quatre-vingt mille exemplaires s'en répandirent bientôt dans toute la France.

(1) L'*Eloge de Colbert* (*) parut en 1773, et fut couronné au mois d'août de la même année. Cet ouvrage commença la réputation littéraire de son auteur, et obtint beaucoup de succès. Grimm en fait le plus grand éloge dans sa Correspondance : il se plaît à en citer de longs fragmens, qu'il accompagne de réflexions.

(*) Tome 15 des Œuvres complètes de l'auteur.

Il ne méritait cependant pas une pareille vogue. Aujourd'hui le même ouvrage est jeté au rebut par tous les libraires, et quand il leur tombe entre les mains il ne fait de chez eux « qu'un saut chez l'épicier (1). » On voit que les temps sont bien changés depuis le règne du trop heureux Necker. Au reste, la vanité de cet homme qui se croyait indispensable au salut de la France, son charlatanisme et sa fausse sensibilité, le faste de vertu dont il remplissait ses ouvrages et ses discours, la haute, la merveilleuse idée qu'il s'était faite de sa propre sagesse, le mépris enfin qu'il témoignait pour les opinions des autres : tous ces vices capitaux lui aliénèrent bientôt les esprits, même parmi les gens qui embrassaient toutes ses vues politiques. On ne saurait donc juger du véritable mérite, ni connaître les véritables torts de Necker dans les ouvrages de sa femme et de sa fille (M[me] de Staël) : l'une et l'autre, entraînées par des affections de famille, n'ont publié sur son compte que des éloges emphatiques et ridicules, où elles lui rendent pour ainsi dire un culte d'adoration. *Quand M. Necker est accusé,* dit à ce sujet M. de Bonald, *sa fille ne cherche pas à le justifier, elle le loue ; quand il est loué elle n'applaudit pas,*

(1) Boileau, *Art poétique* (Chant second).

ELLE LE DIVINISE... « M. Necker, si grand dans les « grandes choses, disait son épouse, est comme ce « dieu de la fable qu'on vit tour-à-tour régner dans « les cieux et servir sur la terre. » Mme de Staël en faisant le récit des derniers momens de son père, emploie des expressions aussi fortes que s'il s'agissait du plus grand saint de l'univers : « Il a demandé avec ardeur, dit-elle, l'indulgence et la miséricorde de Dieu : QUE SOMMES-NOUS SI UN TEL HOMME CROYAIT AVOIR BESOIN D'ÊTRE PARDONNÉ (1)? » Respectons la douleur de cette fille désolée, mais une trop vive tendresse n'aveugle-t-elle point les esprits même les plus clairvoyans? Tout cela faisait dire à un homme d'esprit, que c'était un phénomène curieux que la perpétuelle admiration que tous les membres de la famille Necker professaient les uns pour les autres. « On voit, en effet, M. Necker célébrer avec enthousiasme les vertus de sa femme et les talens de sa fille; Mme Necker recueillant en extase tout ce qui sort de la bouche de son époux; Mme de Staël, toujours à genoux devant leur image, leur rendre presque le culte d'adoration; et ses enfans, dans le mo-

(1) *Du caractère de M. Necker et de sa vie privée*, ouvrage publié à la fin de 1804, et que l'on trouve dans le tome 17 des Œuvres complètes de Mme de Staël.

nument qu'ils ont élevé à sa mémoire, la préconiser comme la merveille la plus étonnante de la nature (1). »

(1) En comparant le mérite d'un écrit de J.-J. Rousseau avec celui qu'elle trouve dans le traité sur l'*Importance des opinions religieuses*, publié par M. Necker, M[me] de Staël fait un long parallèle des deux ouvrages, mais un parallèle vraiment curieux pour la somme d'éloges qu'elle prodigue à son père :

« Cet ouvrage (*la Profession de foi du Vicaire savoyard*), « cet ouvrage, dit-elle, n'était que le précurseur de ce li- « vre (de celui de Necker), *époque dans l'histoire des pen- « sées, puisqu'il en a reculé l'empire; de ce livre qui semble an- « ticiper sur la vie à venir, en devinant les secrets qui doivent un « jour nous être dévoilés; de ce livre que les hommes réunis pour- « raient présenter à l'Etre suprême comme le plus grand pas « qu'ils aient fait vers lui;* de ce livre que le nom de son « auteur consacre en le mettant à l'abri du dédain de la « médiocrité, puisque *c'est le plus grand administrateur de « son siècle, le génie le plus clair et le plus juste qui a demandé « d'être écouté sur ce qu'on voulait rejeter comme obscur et comme « vague; de ce livre dont la sensibilité majestueuse et sublime « peint l'auteur aimant les hommes comme l'ange gardien de la « terre doit les chérir.* Pardonne-moi, Rousseau : mon « ouvrage t'est consacré, et cependant un autre est devenu « un moment l'objet de mon culte! Toi-même, toi sur- « tout, ton cœur passionné pour l'humanité eût adoré celui « qui, long-temps occupé de l'existence de l'homme sur « la terre, après avoir indiqué tous les biens qu'un bon « gouvernement peut lui assurer, a voulu le rendre indé- « pendant par son âme de toutes les circonstances exté-

Mes faibles lumières en politique ne me permettent point de juger moi-même la conduite de Necker comme homme d'Etat, chargé de la responsabilité d'un grand royaume : je pourrais plaire aux uns en tenant leur langage ou en manifestant leurs principes; mais je choquerais les autres en exprimant des opinions qui ne paraîtraient pas fondées sur une longue expérience des hommes et des cho-

« rieures. Oui, Rousseau savait admirer; et n'écrivant « jamais que pour céder à l'impulsion de son âme, les vai« nes jalousies n'entraient point dans son cœur. Il aurait « eu besoin de louer celui que je n'ose nommer, celui dont « je m'approche sans crainte quand je ne vois en lui que « l'objet de ma tendresse; mais qui me pénètre plus que « personne de respect quand je le contemple à quelque « distance; enfin CELUI QUE LA POSTÉRITÉ, COMME SON SIÈ« CLE, DÉSIGNERA PAR TOUS LES TITRES DU GÉNIE, mais que « mon destin et mon amour me permettent d'appeler mon « père. » (*Lettres sur les écrits et le caractère de J.-J. Rousseau*, fin de la 3e lettre, tome 1er des Œuvres complètes de Mme de Staël, pag. 64-65.)

L'*Importance des opinions religieuses* (*) est jugée bien autrement par un académicien de nos jours, et cependant cet académicien témoigne beaucoup d'estime pour Necker : « On trouve dans cet ouvrage, dit-il, le ton du prédicant, « mêlé aux formes académiques, aucune (point de) naïveté, « beaucoup d'emphase, un déluge de mots et la défense « trop oratoire de quelques pensées élevées, etc..... »

(*) Tome 12 des Œuvres complètes de Necker.

ses. Je crois avoir trouvé le moyen de ne déplaire à personne, ou plutôt de plaire à tout le monde : c'est de mettre sous les yeux du lecteur un dialogue des plus curieux, des plus instructifs, tiré des Mémoires authentiques de notre histoire contemporaine. Le principal interlocuteur est un soldat parvenu au trône, un enfant de la révolution, un peu ingrat envers sa mère, comme on l'a dit si souvent. Mais, n'importe : ses paroles n'en auront pas moins tout le poids, toute l'influence que peut avoir sur l'opinion publique un homme de génie dans les affaires, à part son ambition et son despotisme. Il s'agit d'une audience accordée par Napoléon au petit-fils de Necker, M. Auguste de Staël, audience où fut jugée d'une manière frappante et sévère la conduite politique de l'ancien ministre de Louis XVI. C'était à la fin de décembre 1807. Napoléon, revenant d'Italie, se trouvait alors à Chambéry, où M. de Staël fils était venu solliciter la grâce de sa mère, condamnée à l'exil pour ses opinions *trop libérales*. Comme l'empereur persistait énergiquement dans son refus et annonçait même, avec une volonté désespérante, que jamais, lui vivant, cette femme à théories dangereuses ne remettrait les pieds sur le territoire français, M. de Staël demanda à Napoléon

ce qui avait pu l'indisposer contre sa mère; puis rappelant à l'empereur, avec une respectueuse fermeté, que M. Necker n'avait parlé de lui que dans les termes les plus dignes, Napoléon s'échauffa au seul nom de cet homme, et, se lançant avec feu dans l'une de ces formidables tirades dont il avait l'art et le secret, il parla de Necker et de la révolution française avec une exaspération qui fit frémir, pour le jeune solliciteur, tous les témoins de cette scène unique.

Mais voici ce curieux dialogue, tel qu'il est rapporté dans les *Mémoires de M. de Bourrienne*. On le lira sans doute avec le plus vif intérêt.

« Si Votre Majesté persiste dans ses refus (dit M. de Staël à l'empereur), permettra-t-elle à un fils de lui demander ce qui a pu l'indisposer contre sa mère? Quelques personnes m'ont dit que c'était le dernier ouvrage de mon grand-père; je puis pourtant jurer à Votre Majesté que ma mère n'y a été pour rien.

« — Oui, certainement, ajouta Napoléon avec plus d'humeur qu'il n'en avait montré jusque-là, oui, certainement, cet ouvrage y est pour beaucoup. *Votre grand-père* (M. Necker) *était un idéologue, un fou, un vieux maniaque*. A soixante ans vouloir

renverser ma Constitution, faire des plans de Constitution! Les Etats seraient, ma foi, bien gouvernés avec des hommes à systèmes, des faiseurs de théories qui jugent les hommes dans des livres et le monde sur la carte!

« — Sire, puisque ces plans que traça mon grand-père ne sont, aux yeux de Votre Majesté, que de vaines théories, je ne conçois pas comment elle s'en montre si fort irritée. Il n'est point d'économiste qui n'ait tracé des plans de Constitution...

« (*Napoléon.*) — Oui, je le crois bien, des économistes! Ce sont des songe-creux qui rêvent des plans de finances et ne sauraient pas remplir les fonctions de percepteur dans le dernier village de mon empire. L'ouvrage de votre grand-père est l'œuvre d'un vieil entêté qui est mort en rabâchant sur le gouvernement des Etats (1).

« (*M. de Staël fils.*) — Il me serait peut-être permis, Sire, de penser, d'après la manière dont elle en parle, que Votre Majesté s'en est fait rendre compte

(1) L'ouvrage dont se plaint Napoléon est un pamphlet contre le gouvernement consulaire, publié en 1802, et où Necker avait fait un alliage confus d'idées républicaines et d'institutions monarchiques. Il fit une sensation momentanée, mais il n'influa en rien sur le sort de la France.

M. de Staël fils n'avait que dix-sept ans lorsqu'il eut à entendre ces terribles paroles de Napoléon contre le chef *illustre* de la famille Necker. Il rendit compte à sa mère de l'étrange leçon qu'il venait de recevoir à propos de son aïeul; mais dans sa lettre à Mme de Staël, il se garde bien de tout

tre! Ce morceau, d'ailleurs fort éloquent, sera jugé par le lecteur impartial qui veut non moins la vérité que l'élégance du style.

« La postérité, je n'en ai pas le plus léger doute (dit avec « enthousiasme M. de Lally-Tollendal), la postérité placera « Necker au premier rang parmi les hommes publics ou « privés les plus généralement et les plus constamment « vertueux; parmi les ministres des finances les plus ha- « biles et les plus désintéressés; parmi les écrivains les « plus élevés par la pensée, les plus utiles par la doctrine, « les plus purs en morale comme en style. La postérité « dira du premier ministère de Necker, que s'il n'eût pas été « interrompu il eût porté la gloire du prince et la pros- « périté du peuple au plus haut degré. Elle dira du second « que Necker a été le médecin appelé trop tard au lit du « malade frappé à mort, et dont la famille désolée a, dans « son respectable mais injuste désespoir, accusé le médecin « quand il ne fallait accuser que le mal. »

Jacques Necker était d'une famille originaire de l'Allemagne, dont les ancêtres avaient fui de l'Irlande pour venir se réfugier en Prusse, lorsque Marie, reine d'Angleterre, devint hostile aux protestans. Il naquit, à Genève, le 30 septembre 1732, et y mourut le 9 avril 1804, après avoir joui d'une fortune évaluée à plus de six millions.

dire, de tout révéler : ayant annoncé d'abord que Napoléon était à table avec quatre personnes et servi par son mameluck seul, il supprime les sanglantes tirades de l'empereur, et ne rapporte qu'une bien faible partie des curieux détails consignés dans l'ouvrage de M. de Bourrienne. Par respect sans doute pour la mémoire de son grand-père, il omet ce qu'il y a de plus fort et de plus piquant dans l'acerbe langage de Napoléon, dans la sentence mémorable de ce prince contre la révolution et contre les révolutionnaires de 93. « L'em« pereur, dit-il, a commencé à s'emporter, et a été « détestable sur mon grand-père.... » *C'est M. Necker qui a fait la révolution* (s'écriait l'empereur); *vous ne l'avez pas vue, et moi j'y étais!... Il a renversé la monarchie, il a conduit le roi à l'échafaud....* « Et alors, ajoute M. de Staël, il (Napoléon) « a passé toute mesure sur ce sujet. J'étais au moment « de lui rompre tout-à-fait en visière; mais je me « suis rappelé ce *sortez* du roi de Prusse, qu'il pou« vait me dire si facilement. » Au reste, en faisant le récit de son entretien avec Napoléon, entretien qui avait duré trois quarts d'heure, M. de Staël consacre à peine trente lignes au passage le plus remarquable de leur discussion, celui enfin où il est

particulièrement question de Necker. Sa lettre originale donne-t-elle plus de détails, à ce sujet, que la lettre imprimée au commencement de ses Œuvres? ceci est probable d'après un avis de l'éditeur. L'aurait-on abrégée uniquement pour l'honneur de la famille Necker? la chose est encore possible. Toutefois, quand on a lu la conversation rapportée avec tant de mouvement et de vie, et néanmoins avec tant de fidélité, par M. de Bourrienne, on se sent glacé à la lecture du récit de M. de Staël, où son entretien avec l'empereur est raconté d'une manière froide et très-briève (1).

Mme Necker, la femme du ministre, se distingua par son esprit, ses connaissances et surtout par son zèle à faire le bien; elle compta de nombreux amis parmi les gens de lettres, et fut très-liée avec l'immortel Buffon. Sa maison, à Paris, était le rendez-vous des beaux-esprits à la mode : on y voyait, avec Buffon, les Thomas, les d'Alembert, les

(1) *Voyez les Œuvres diverses de M. le baron Auguste de Staël, précédées d'une Notice sur sa vie, et suivies de quelques lettres inédites sur l'Angleterre.* Paris, Treuttel et Würtz, 1829, 3 vol. in-8° (pag. XXXII et XXXIII de la Notice, tome premier des Œuvres).

M. de Staël, né le 31 août 1790, est mort à Coppet, près de Genève, le 17 novembre 1827.

Diderot, les Raynal, les Grimm, les La Harpe, les Marmontel, Delille, Suard, Duclos, Saint-Lambert, enfin tous les hommes qui tenaient alors le sceptre de notre littérature. Mme Necker présidait elle-même ces réunions philosophiques : ayant une connaissance parfaite des langues grecque et latine, ainsi que de la littérature de différens peuples, elle pouvait s'acquitter avec esprit de cette tâche difficile. Néanmoins il y avait quelque chose de raide et d'étudié dans ses manières, souvent trop compassées ; ceci venait d'une habitude fort singulière qu'elle avait prise : se composant un rôle pour ces réunions, elle préparait d'avance le langage qu'elle devait tenir aux personnes invitées en désignant par écrit la manière dont elle ouvrirait telle ou telle discussion, et l'on prétend qu'il lui arrivait même de répéter mot à mot les phrases qu'elle avait écrites sur ses tablettes. Malgré sa réserve et la froideur de ses sentimens, elle était louangeuse à l'excès.

Cette femme avait inspiré dans sa jeunesse une passion très-vive à l'historien Gibbon, qui la demanda en mariage à cause de son esprit et de sa grande beauté. Mais peu enchantée de la figure monstrueuse de ce savant, elle ne voulut point s'unir à un homme qu'elle ne faisait qu'estimer : elle préféra

M. Necker, alors simple commis dans une maison de banque, et l'épousa en 1764. Cette dame, née à Genève vers 1746, était fille de M. Curchod de Nasse (ou Naasse), ministre protestant; elle mourut au mois de mai 1794, dans une habitation près de Lausanne, où elle avait cru trouver une guérison plus facile en recevant les soins du docteur Tissot. Mme Necker aimait à entendre la musique pendant sa maladie : chaque soir elle faisait venir des musiciens, « afin que l'impression causée par les sons, dit Mme de Staël, entretînt son âme dans les pensées élevées qui seules donnent à la mort un caractère de mélancolie et de paix; le dernier jour de sa vie, des instrumens à vent jouaient encore dans la chambre à côté de la sienne, et je ne puis exprimer ce qu'il y avait de sombre dans ce contraste entre les différentes expressions des airs et l'uniforme sentiment de tristesse dont la mort remplissait le cœur. » La mère de Mme de Staël était née de parens sans fortune : son mérite, son esprit et sa beauté avaient seuls captivé le cœur de M. Necker (1).

(1) Mme de Staël dit que sa mère était une personne très-fière, et qu'elle n'avait apporté aucune dot à M. Necker. M. de Staël fils nous apprend la même chose sur son aïeule.



CHAPITRE XXXVII.

(*Appendice du précédent.*)

MADAME DE STAËL.

Mme de Staël-Holstein, quoique née à Paris, est mise au nombre des personnages illustres de Genève. — Sa haine contre Bonaparte. — Son dévouement pour la cause de Marie-Antoinette (*Réflexions sur le procès de la reine*). — Eloge et critique de son livre de l'*Allemagne*, mis au pilon par ordre de la police impériale (en 1810); persécutions que lui attira cet ouvrage. — Réponse de Mme de Staël à un magistrat (au préfet de Genève), qui l'invitait à célébrer la naissance du roi de Rome. — Paroles de Napoléon sur cette dame condamnée par lui à l'exil. — Eloge de Mme de Staël par M. Villemain. — Les *Considérations sur les principaux évènemens de la révolution française*, réfutées par M. de Bonald, qui expose d'une manière piquante le véritable esprit de cet ouvrage. — *Corinne ou l'Italie* : beautés et défauts de cette célèbre composition; critique de l'ouvrage par Mme de Genlis : réflexions à ce sujet; assertions de Mme de Genlis sur l'éducation première de sa rivale. — *Delphine*, roman; censure de quelques principes de l'auteur. — *De l'Influence des Passions sur le bonheur des individus et des nations*, livre où Mme de Staël encourage le suicide, mais dont les erreurs ont été abjurées par elle (note). — Autres reproches qu'on lui fait. — Son talent comme écrivain. — *Lettres sur J.-J. Rousseau* et pièces de théâtre qu'elle avait composées dans sa jeunesse (note). — Jugement très-sage de M. de Chateaubriand sur cette femme célèbre. — Habitude qu'elle avait contractée (l'usage de l'opium) et dont elle ne voulut point se défaire, etc. — Note sur les enfans des deux mariages de Mme de Staël.

Mme de Staël-Holstein, qui a rempli l'Europe de son nom, était fille unique du ministre Necker. J'ai hésité long-temps s'il fallait mettre cette femme

célèbre dans la classe des grands hommes de Genève, car elle n'est point née dans cette ville, et mon plan me faisait une loi rigoureuse de ne passer en revue que les personnages illustres de Genève même. Enfin, par une exception particulière, la seule que je me permettrai sur ce point, et ne voulant pas blesser l'opinion des Genevois qui rangent Mme de Staël au nombre de leurs compatriotes, parce qu'elle appartient à leur histoire; craignant surtout qu'ils ne m'accusent d'avoir fait une omission impardonnable, je me suis décidé à parler aussi, dans mon faible langage, de l'illustre auteur de *Corinne*.

Mme de Staël a joué en quelque sorte un rôle unique dans le monde littéraire, dans le monde politique, dans le monde philosophique. Son caractère, sa vie, ses ouvrages, son esprit, ses talens, ses persécutions même, tout dans cette femme a semblé se réunir pour offrir une espèce de phénomène jusqu'alors inconnu dans les personnes de son sexe. Ennemie jurée de Bonaparte, elle censura avec une courageuse persévérance tous ses actes despotiques. C'est elle qui voulut le stigmatiser du nom de *Robespierre à cheval*... Napoléon, en parlant de Necker, avait eu l'imprudence de dire

qu'il n'avait trouvé dans le ministre de Louis XVI qu'*un régent de collége, bien lourd et bien boursoufflé*. Ces épithètes, données à un père chéri jusqu'à l'idolâtrie, percèrent le cœur de Mme de Staël : elle ne vit plus dans le héros de la nation que l'homme de l'égoïsme et l'ennemi de sa famille. L'assassinat du duc d'Enghien pénétra Mme de Staël de l'indignation la plus vive contre l'auteur de ce lâche forfait : on peut en juger en lisant le chapitre qu'elle a consacré à ce malheureux prince dans ses *Dix années d'exil* (1). Déjà la mort non moins tragique de Louis XVI et le régime infernal qui suivit cette catastrophe avaient rempli son âme de douleur et d'épouvante. Quand le sort de Marie-Antoinette fut décidé par les bourreaux de l'infortuné monar-

(1) Chap. XV, intitulé *Assassinat du duc d'Enghien*. Les *Dix années d'exil* forment le tome 15 des Œuvres complètes de Mme de Staël.

Il est bon de rappeler que la haine de Mme de Staël contre Bonaparte provenait aussi d'un amour-propre blessé, attendu que l'empereur n'avait pas voulu recevoir ses doctes leçons. Dans un entretien où, avec son esprit ordinaire, elle lui traçait le plan qu'il aurait dû embrasser dans son administration, Napoléon, un peu piqué, l'arrêta tout court en lui faisant cette demande : *Madame aurait-elle nourri ses enfans?*

que, Mme de Staël eut le courage d'adresser à ces monstres un écrit plein d'énergie, où elle défendait la reine avec une mâle éloquence et en usant de tous les ressorts que lui inspirait une pitié ingénieuse et délicate. Mais le cœur barbare de ces hommes sanguinaires qui décimaient la France, pouvait-il se laisser fléchir aux instances et aux prières d'une femme généreuse, ennemie de toute espèce de tyrannie?... La Défense de la reine, ce monument de courage et de sensibilité, où l'auteur s'efforçait de faire oublier le rang de l'illustre princesse pour ne faire voir en Marie-Antoinette qu'une femme aimable, douce et compatissante, une mère dévouée, une épouse tendre et malheureuse; la Défense de la reine, ce plaidoyer si vif et si éloquent, ne retarda même point la chute de la noble victime (1).

Les Œuvres complètes de Mme de Staël forment dix-sept volumes in-8°, et ont été publiées à Paris sous la direction de son fils. Elles sont si variées que l'auteur mériterait le surnom de *Voltaire féminin* (2).

(1) *Voyez* les *Réflexions sur le procès de la reine*, tome 2 des Œuvres complètes de Mme de Staël.

(2) Voici le titre de la collection :

Œuvres complètes de Mme la baronne de Staël, publiées par

L'ouvrage sur l'Allemagne est une de ses productions les plus remarquables. « Mme de Staël, dit un « biographe, y analyse avec le coup-d'œil rapide du « génie les chefs-d'œuvre de la littérature allemande, « et son style emprunte les couleurs de chaque « genre de poésie qu'elle passe en revue ; elle déve« loppe avec un talent supérieur les principaux sys« tèmes des philosophes allemands, et éclaircit les té« nèbres dans lesquelles ils semblent s'envelopper. » Cependant, dit un autre écrivain, « les détails de ce livre sont souvent très-romanesques ; tout ce qui tient aux principes littéraires est absolument faux ; ce qui tient aux faits semble présenté avec plus d'art que d'exactitude ; ce qui tient plus spécialement à l'imagination de l'auteur, à son enthousiasme pour les beautés intellectuelles et morales, est quelquefois bizarre et quelquefois très-noble ; enfin son livre est plein d'ingénieux sophismes et d'audacieux paradoxes, comme presque tous ses ouvrages. » Le livre sur l'Allemagne, imprimé d'abord en 1810, valut à Mme de Staël des persécutions inouies de la

son fils ; précédées d'une notice sur le caractère et les écrits de Mme de Staël par Mme Necker de Saussure. Paris, Treuttel et Würtz, 1820–1821. 17 vol. in-8°, ou in-12, avec le portrait de Mme de Staël gravé par Müller.

part du gouvernement impérial : le duc de Rovigo, ministre de la police, fit mettre au pilon les dix mille exemplaires de la première édition de l'ouvrage, quoique la censure eût approuvé le manuscrit après y avoir fait de nombreux retranchemens (1). Une lettre ironique, adressée à Mme de Staël par le chef de la police, accusait l'ouvrage sur l'Allemagne de n'être point français.... *Il m'a paru que l'air de ce pays-ci* (de la France) *ne vous convenait point*, lui écrivait le duc de Rovigo, *et nous n'en sommes pas encore réduits à chercher des modèles dans les peuples que vous admirez.* VOTRE DERNIER OUVRAGE N'EST POINT FRANÇAIS........ Ce reproche sanglant était juste sous certains rapports : en effet, toutes

(1) Un article du nouveau décret impérial disait que « lorsque les censeurs auraient examiné un ouvrage et permis sa publication, les libraires seraient en effet autorisés à l'imprimer, *mais que le ministre de la police aurait alors le droit de le supprimer tout entier, s'il le jugeait convenable.* » Ce singulier décret parut après l'envoi du manuscrit de Mme de Staël. Comme l'on disait à celle-ci que son livre servirait à faire des cartons, elle répondit très-spirituellement : « On « devrait du moins me les envoyer pour mettre mes bonnets. »

L'ouvrage sur l'Allemagne fut réimprimé à Londres en 1813. Une nouvelle édition parut à Paris en 1814, et la dernière forme les tomes 10 et 11 des Œuvres complètes de Mme de Staël.

les fois (et cela arrive fréquemment), toutes les fois que l'auteur établit des comparaisons entre les Français et les Allemands, il est rare que ce ne soit pas pour faire la satire des premiers et l'éloge des seconds. On y trouve même beaucoup de traits désobligeans dirigés contre la nation française. Mme de Staël, qui avait une admiration profonde pour nos grands écrivains, aurait-elle dû oublier et l'immense avantage qu'elle avait retiré de l'étude de leurs chefs-d'œuvre, et les ressources précieuses que lui avaient offertes notre langue et notre littérature? L'admiratrice passionnée de l'Allemagne reçut l'ordre de quitter la France dans les vingt-quatre heures; ce qui lui faisait dire : *Je ne connais guère que les conscrits à qui vingt-quatre heures suffisent pour se mettre en voyage.* Après avoir obtenu un délai de huit jours, elle alla se réfugier à Coppet, dans le canton de Genève : là elle apprit qu'il lui était défendu de s'éloigner du village à plus de quatre lieues de distance. Mais, au mois de mai 1812, elle se joua de la consigne impériale, en s'échappant furtivement de son château, où on la retenait comme prisonnière. Accompagnée de son fils, de sa fille et de M. Rocca, son nouvel époux, elle sortit sous le prétexte d'aller faire une promenade dans le voisinage et gagna

aussitôt l'intérieur de la Suisse, d'où elle se rendit, par le Tyrol, dans la capitale de l'Autriche. Elle parcourut ensuite l'Allemagne, la Gallicie et la Pologne et arriva en Russie, seul pays en Europe qui ne fût pas sous la domination de Bonaparte. Mais l'approche de nos armées la força bientôt de chercher un autre asile : elle partit pour la Suède et se rendit à Stockholm, où elle espérait vivre en paix à cause du souvenir de son premier époux, le baron de Staël, qui avait représenté cette nation à la cour de France. Enfin, après avoir été long-temps fugitive, elle choisit pour dernière retraite la ville de Londres, qu'elle habita jusqu'au moment de la rentrée des Bourbons à Paris. Louis XVIII la reçut plusieurs fois en audience particulière, et témoigna toujours beaucoup de plaisir à l'entendre : notre roi philosophe paraissait goûter vivement la conversation de cette femme extraordinaire.

Mme de Staël aurait pu s'épargner bien des persécutions, sous le régime impérial, si elle eût voulu ménager ses sarcasmes violens contre Napoléon; mais son âme fière ne lui permettait point de plier sous le joug de cette volonté suprême. Durant son exil à Coppet, le préfet de Genève l'engageait à profiter d'une heureuse occasion, à célébrer la naissance

du roi de Rome, afin de pouvoir rentrer en grâce avec l'empereur. Ce conseil lui était donné comme un moyen infaillible d'obtenir la révocation de son exil. Mais elle répondit avec calme qu'elle se bornait à faire des vœux pour que le nouveau né fût confié aux soins d'une bonne nourrice : *Tout ce que je puis faire pour cet enfant,* dit-elle, *c'est de lui souhaiter une bonne nourrice.* Une réponse aussi maligne ne tarda point d'être rapportée, et ne servit qu'à irriter de plus en plus le chef de l'Etat. *Votre mère,* disait Napoléon au fils de Mme de Staël, en lui refusant la grâce de cette dernière qui demandait la permission de retourner en France, *Votre mère a de l'esprit; elle en a beaucoup, trop peut-être, mais c'est un esprit sans frein, insubordonné. Elle a été élevée dans le chaos d'une monarchie qui s'écroule et de la révolution; elle fait de tout cela un amalgame! Tout cela peut devenir dangereux : avec l'exaltation de sa tête, elle peut faire des prosélytes; j'y dois veiller; elle ne m'aime pas. C'est dans l'intérêt de ceux qu'elle compromettrait que je ne dois pas la laisser revenir à Paris.*

Les ouvrages de Mme de Staël ont joui d'une faveur très-grande auprès du public, et sont encore un objet d'admiration pour tous les écrivains de notre

temps, qui, malgré leurs jugemens divers, se plaisent à rendre hommage à une personne élevée si haut au-dessus de son sexe. Dans une séance de son cours de littérature française, en 1829, M. Villemain s'écriait en s'adressant à un jeune et nombreux auditoire : « Vous avez l'enthousiasme de votre âge « pour le génie de Mme de Staël, pour ce talent si « spirituel, si élevé, si généreux, qui avait énergie « d'homme et grâce de femme, qui mêlait à tant « d'imagination une raison fine et profonde, et était « toujours emportée par de nobles instincts de « bonté, de justice, de liberté, de courage. Les pre- « mières et les plus pures espérances de la réforme « sociale n'eurent jamais de plus éloquent interprète : « ses écrits intéressent le présent et l'avenir. » Le mérite de Mme de Staël est jugé bien autrement, sous le rapport moral et philosophique, par M. de Bonald, qui dans un opuscule où la profondeur des pensées s'allie avec la beauté du style, semble avoir apprécié à leur juste valeur les *Considérations sur les principaux évènemens de la révolution française* (3 vol. in-8°), publiées en 1818, après la mort de Mme de Staël (1). Le noble écrivain s'exprime de la

(1) Cet ouvrage posthume, publié par M. le duc de Broglie et le fils de Mme de Staël, forme les tomes 12, 13 et 14

sorte en voulant peindre d'un trait le degré de valeur de cet ouvrage, qui avait fait sensation en France et même dans d'autres parties de l'Europe : « C'est encore un roman sur la politique et la société; « c'est encore Delphine et Corinne qui font de la « politique comme elles faisaient de l'amour. Deux « sentimens dominent dans son ouvrage : sa ten- « dresse pour son père, son admiration pour l'An- « gleterre.... En Angleterre tout est parfait; c'est le « paradis de l'Europe et le flambeau du monde..... « Cet ouvrage n'ajoute certainement rien à la réputa- « tion d'esprit dont l'auteur jouit, et il y a, ce me « semble, moins d'éclat de style que dans ses autres « productions; et peut-être par l'exagération de ses « idées libérales, l'amertume de ses censures, l'in- « justice de ses jugemens, laissera-t-il une idée « moins favorable de la bonté de son caractère. »

On connaît l'immense succès de *Corinne ou l'Italie* (1). Ce roman historique, le chef-d'œuvre de

des Œuvres complètes de l'auteur. On y trouve des maximes diamétralement opposées : aussi les divers partis s'en emparèrent chacun suivant son opinion.

(1) La première édition fut publiée en 1807 (2 vol. in-8° ou 3 vol. in-12). *Corinne* forme les tomes 8 et 9 des Œuvres complètes de Mme de Staël.

Mme de Staël, étonne à cause du point de vue brillant sous lequel est présentée la superbe Italie. Les monumens, les sites, les coutumes et l'heureux climat de ce beau pays y sont peints avec des couleurs éblouissantes et sous les nuances les plus variées. Deux œuvres différentes se trouvent fondues dans cette riche composition : l'une est le tableau de l'Italie, l'autre est un roman où le vif langage des passions, en diminuant beaucoup l'effet de ce tableau, présente une lecture dangereuse pour la jeunesse. L'ouvrage péche aussi par sa forme, et manque absolument de vérité, de justice même dans le caractère allégorique des principaux personnages. Un écrivain a exposé en peu de lignes ce défaut essentiel qui devient grave sous plusieurs rapports : « Mme de Staël, dit-il, a complètement échoué dans les portraits qu'elle a voulu faire de l'Italie, de la France et de l'Angleterre, dans *Corinne* et dans *Delphine*. Corinne n'est point l'Italie, Oswald et Lucile ne sont point l'Angleterre, le comte d'Erfeuil et Mme d'Arbigny ne sont point la France. Un Français surtout ne peut sans une irritation tout-à-fait légitime retrouver dans *Corinne* l'injuste prévention de Mme de Staël contre un pays et contre des hommes pour lesquels elle professe à chaque

instant un amour que sa plume dément sans cesse.» On croit que M[me] de Staël a voulu se peindre dans Corinne et dans Delphine, car les ressemblances entre l'auteur et son héroïne de chaque roman sont parfois d'une vérité frappante. Une femme spirituelle dit à ce sujet que la première est l'idéal de M[me] de Staël, et la seconde la réalité de ce qu'elle était dans sa jeunesse.

M[me] de Genlis, ordinairement si juste, si calme dans ses jugemens, a violemment critiqué l'ouvrage de *Corinne :* « Il manque, dit-elle, d'invention, « de vraisemblance et d'intérêt. L'héroïne, amante « passionnée, n'aime ni son pays ni sa famille; « elle brave toutes les bienséances et tous les usages « reçus; elle se livre avec fureur à une passion for« cenée, et j'avoue qu'il me paraîtra toujours inex« cusable de créer des héroïnes pour les peindre « aussi extravagantes, et de nous les proposer « comme des modèles dignes de toute notre admi« ration. ....On trouve dans son ouvrage, outre un « manque de goût continuel, les idées les plus « étranges : c'est ainsi que l'on voit Corinne, qui « a de temps en temps quelques sensations reli« gieuses, aller faire une prière dans la chapelle de « la Vierge, et lui confier les tourmens de sa flamme,

« *parce que*, dit-elle, *une femme* (elle parle de la « sainte Vierge!) *doit être plus compatissante pour* « *les peines du cœur*. Cependant ce même ouvrage « offre plusieurs morceaux dignes d'éloges; mais « les improvisations de Corinne demandaient sur- « tout un beau style, ce qu'elles n'ont jamais : l'é- « loquence et les idées y manquent également. » La moralité de l'ouvrage sur l'*Italie* est sans doute bien jugée, car il importe de flétrir avec indignation tout ce qui tend à affaiblir les idées et les pratiques religieuses, ou à dénaturer les préceptes de la religion. Mais l'amère censure de Mme de Genlis aurait dû, ce me semble, mieux épargner la partie littéraire de *Corinne* : la critique de cette dame eût été plus juste, plus raisonnable, et moins susceptible d'être critiquée elle-même. Au reste le témoignage de Mme de Genlis à l'égard de sa rivale devient fort suspect quand on sait qu'elle refuse à celle-ci non seulement le don de l'éloquence, le mérite et l'éclat de la diction, mais même toute espèce d'instruction *réelle*, et (le croira-t-on?) toute espèce de talent: elle lui reproche en général l'incorrection et l'obscurité de son style, et, ce qui est moins éloigné du vrai, d'avoir entaché ses ouvrages d'un grand nombre de phrases ridicules. Mme de Genlis appuie ses as-

sertions sur les faits suivans qu'elle avance dans ses Mémoires : « Mme de Staël eut le malheur, dit-elle, « d'être élevée dans l'admiration du phébus, de « l'emphase et du galimatias. La diction ampoulée « de M. Thomas fut pour elle, dès sa première « jeunesse, le type de l'éloquence. Elle joignit à ce « malheur celui d'avoir toujours négligé la lecture « des grands écrivains du siècle de Louis XIV ; elle « avait fort peu d'instruction réelle, et n'avait ja- « mais fait une étude sérieuse de la langue française, « dont elle a toujours ignoré les règles les plus con- « nues, comme on peut le voir dans ses premiers ou- « vrages, et dans beaucoup de passages des derniers. »

Mme de Genlis fait d'autres reproches, infiniment plus graves, à Mme de Staël, qu'elle représente comme l'apologiste du suicide et la corruptrice de la morale publique, surtout dans l'ouvrage de *Delphine*, où l'auteur cherche à rendre intéressante une femme qui brise tous les freins de l'opinion, qui manque à ses devoirs les plus essentiels et foule aux pieds toutes les convenances et toutes les vertus de son sexe. Mme de Staël se défendit contre une imputation aussi humiliante, et protesta de son vif attachement aux principes de la morale et de la religion. Il faut néanmoins convenir que ses doctrines

en général ne sont pas exemptes de reproches : elle osa faire, dans plusieurs écrits, l'apologie des passions les plus dangereuses et y semer adroitement des préceptes dignes de blâme (1). Un grand admirateur de Mme de Staël convient lui-même des torts de cette femme célèbre, et laisse un moment de côté son enthousiasme pour dire que *l'esprit de Mme de Staël a plus d'éclat que de profondeur ;* que *ses erreurs sont nombreuses, ses contradictions très-*

(1) *De l'Influence des Passions sur le bonheur des individus et des nations.* Lausanne et Paris, 1796 (1 vol. in-8°) : tel est le titre de l'ouvrage où Mme de Staël a voulu prouver en quelque sorte l'utilité des passions en général. Elle y fait un grand éloge du suicide, et ose même l'appeler un *acte sublime.* Cette production dangereuse, et peu digne de la plume d'une femme, forme le tome 3 des Œuvres complètes de l'auteur.

Mme de Staël a témoigné du repentir pour une faute aussi grave : « J'ai loué, dit-elle, l'acte du suicide dans mon ou- « vrage sur l'Influence des Passions, et je me suis toujours « repentie depuis de cette parole inconsidérée (*). J'étais « alors dans tout l'orgueil et toute la vivacité de la première « jeunesse; mais à quoi servirait-il de vivre, si ce n'était « dans l'espoir de s'améliorer? » (Note insérée au commencement des *Réflexions sur le Suicide, dédiées au prince royal de Suède*, tome 3 des Œuvres complètes de Mme de Staël.)

(*) Avoir encouragé un acte criminel et dire que c'est une *parole inconsidérée* dont on se repent! c'est avoir bien de l'indulgence pour soi-même.

fréquentes; que *sa pensée est rarement indépendante de ses affections, et sa raison, des préjugés de ses amis*... « Mme de Staël, ajoute-t-il, s'est placée à la tête des auteurs de son sexe, et elle a pris parmi les écrivains français un rang élevé que nous sommes loin de croire usurpé, et dont la postérité, déjà commencée pour elle, lui confirme sans doute la légitime possession. » Le talent de Mme de Staël considérée comme écrivain, ou comme philosophe, est en effet incontestable : son nom, ses ouvrages, son génie, malgré de nombreux paradoxes, vivront long-temps dans les fastes de notre littérature. Oublions un moment les justes reproches qu'on lui a faits de s'être nourrie de fausses illusions, d'avoir prêché de fatales doctrines, de s'être laissée conduire par des préjugés funestes, en religion comme en politique; d'avoir eu enfin sa passion pour guide en littérature; oublions encore le reproche, beaucoup moins grave assurément, qu'elle s'est attiré pour son abus des métaphores, pour son emploi trop fréquent de mots précieux et de termes néologiques; et convenons que jamais femme n'avait réuni à l'éloquence des paroles autant de force dans le langage, autant d'énergie dans les expressions, ni autant de philosophie dans les idées. Son style

s'élève souvent à la hauteur de celui de Rousseau, dont les écrits avaient fait le charme de sa vie, de son enfance même, et lui inspirèrent à l'âge de dix-huit ou vingt ans un ouvrage qui, pour être parti d'une plume aussi jeune, n'en donna pas moins une haute idée de son talent (1). Mais que

(1) On voit qu'il s'agit des *Lettres sur les écrits et le caractère de J.-J. Rousseau*, publiées en 1788 (1 vol. in-12 de 140 pages). Cette première édition, tirée seulement à vingt exemplaires, fut suivie de deux autres qui parurent en 1789 (1 vol. in-8° de 92 pages). J'ai donné un fragment de cet ouvrage dans une note du chapitre précédent, page 705.

Mme de Staël avait déjà composé (si ce n'est à la même époque) deux pièces de théâtre, imprimées pour la première fois en 1790, et tirées, de même que l'édition originale des *Lettres sur Rousseau*, à un très-petit nombre d'exemplaires, destinés pour quelques amis. En voici l'intitulé:

Sophie ou les Sentimens secrets, pièce en trois actes et en vers, composée, dit-on, en 1786;

Jane (*) *Gray*, tragédie en cinq actes et en vers, composée l'année suivante (en 1787). On y trouve de la vigueur, de l'intérêt et des situations touchantes.

Ces deux pièces ont été insérées, sous le titre d'*Essais dramatiques*, dans le dernier volume (tome 17) des Œuvres complètes de l'auteur.

Mme de Staël jouait elle-même sur le théâtre de son châ-

(*) Ou *Jeanne*, en français. Mais il faut écrire *Jane* (comme l'a fait Mme de Staël) puisque c'est l'orthographe anglaise. Il en est de même du nom de *Jean*, que les Anglais transforment sous celui de *John* dans leur langue.

signifient nos faibles lumières quand il s'agit d'émettre notre opinion sur une femme d'un génie supérieur, et la plus illustre, peut-être, des temps modernes? Laissons parler un grand écrivain, dont l'imposante autorité, la raison et le bon goût doivent, sans contredit, nous servir de meilleur guide.

« Le temps où l'auteur de *Corinne* sera jugé avec « impartialité n'est pas encore venu, » dit M. de Chateaubriand. « Pour nous, ajoute-t-il, pour nous « que le talent séduit, et qui ne faisons point la « guerre aux tombeaux, nous nous plaisons à recon- « naître dans Mme de Staël une femme d'un esprit « rare; malgré les défauts de sa manière, elle ajou- « tera un nom de plus à la liste de ces noms qui « ne doivent point mourir. Quand on a connu la « fille de M. Necker, et toutes les agitations dont « elle remplissait sa vie, combien on est frappé de « la vanité des choses humaines! Que de mouve- « ment pour tomber dans un repos sans fin! que de « bruit pour arriver à l'éternel silence! Mme de Staël

teau, à Coppet, différens rôles des comédies ou des tragédies qu'elle avait composées. Son goût pour la scène tenait de l'enthousiasme, et l'on prétend qu'avec sa figure expressive, sa voix sonore et la chaleur naturelle de son débit, elle aurait pu devenir une excellente actrice.

« rechercha peut-être un peu trop des succès qu'elle « était faite pour obtenir sans se donner tant de « peines. Fi de la célébrité s'il faut courir après elle! « Le bonhomme La Fontaine traita la gloire comme « il conseille de traiter la fortune : il l'attendit en « dormant, et la trouva le matin assise à sa porte.

« Pour rendre Mme de Staël plus heureuse, et ses « ouvrages plus parfaits, il eût suffi de lui ôter un « talent. Moins brillante dans la conversation, elle « eût moins aimé le monde, qui fait payer cher les « plaisirs qu'il donne, et elle eût ignoré les petites « passions de ce monde. Ses écrits n'auraient point « été entachés de cette politique de parti qui rend « cruel le caractère le plus généreux, faux le juge- « ment le plus sain, aveugle l'esprit le plus clair- « voyant; de cette politique qui donne de l'aigreur « aux sentimens et de l'amertume au style, qui dé- « nature le talent, substitue l'irritation de l'amour- « propre à la chaleur de l'âme, et remplace les inspi- « rations du génie par les boutades de l'humeur (1). »

Mme de Staël cessa de vivre à l'âge de cinquante et un ans. Depuis long-temps elle faisait un usage

(1) Décembre 1819. Article inséré dans les *Mélanges littéraires* de M. de Chateaubriand.

immodéré de l'opium : le docteur Portal et d'autres médecins qui la soignaient dans sa maladie ne purent jamais la décider, même dans l'intérêt de ses jours, à diminuer les fortes doses qu'elle avait coutume de prendre : elle conserva cette dangereuse habitude jusqu'à son dernier moment. Mme de Staël expira en prononçant l'Oraison dominicale, prière sublime et touchante qu'elle préférait à beaucoup d'autres. Les ouvrages de Fénélon et l'*Imitation de Jésus-Christ* étaient devenus, vers la fin de sa vie, ses lectures de prédilection : les malheurs de son exil avaient agrandi ses idées religieuses, et quoique protestante elle montra en plusieurs occasions des sentimens favorables au catholicisme (1).

(1) Mme la baronne de Staël-Holstein (Anne-Louise-Germaine Necker), née à Paris le 22 avril 1766, est morte, dans cette capitale, le 14 juillet 1817.

Elle était âgée de vingt ans lorsqu'elle épousa, en 1786, le baron de Staël-Holstein, ambassadeur de Suède à Paris.

Deux fils et une fille sont issus de ce mariage. Les deux fils n'existent plus : l'aîné (Auguste) mourut en 1827, et le plus jeune précéda son frère dans la tombe en périssant victime du faux point d'honneur. Ce malheureux jeune homme, qui donnait beaucoup d'espérances, était depuis quelques mois au service de la Suède. La fille unique de Mme de Staël est aujourd'hui l'épouse de M. le duc de Bro-

glie, pair de France et ministre de Louis-Philippe. (*Voy.* pag. 424-425.)

Mme de Staël a eu un autre fils de son mariage secret avec M. Rocca, officier français, mariage qui n'a été rendu public qu'au moment de sa mort. (*Voy.* pag. 160.) Ce fils, connu sous le nom de *M. Alphonse Rocca*, a épousé la fille de M. de Rambuteau, préfet de la Seine. Le mariage a été célébré en juillet 1834, au temple calviniste de Paris. Mme de Staël avait laissé, dit-on, le tiers de sa fortune à cet enfant.

CHAPITRE XXXVIII.

3me *suite de la* REVUE HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE DES GENEVOIS LES PLUS CÉLÈBRES DANS LES SCIENCES, DANS LA LITTÉRATURE ET DANS LES ARTS :

Louis JURINE, chirurgien et naturaliste, couronné à divers concours. — Son *Mémoire sur l'angine de poitrine*, plein de recherches savantes et de faits utiles pour la science médicale; opinion de l'auteur sur la cause de cette maladie; traitement qu'il conseille; pronostics et définition d'une angine de poitrine essentielle et simple. — Sa *Nouvelle méthode de classer les Hyménoptères* (ordre d'insectes à ailes membraneuses). — Son *Histoire des monocles qui se trouvent aux environs de Genève*; organisation singulière de ces petits animaux aquatiques; méthode suivie par Jurine pour leur classification, etc. — Son *Histoire des poissons du lac Léman*, mise au jour par une société savante de Genève. — Mlle Jurine, auteur des beaux dessins qui accompagnent les ouvrages de son père sur l'histoire naturelle; éloge de ses talens et de ses vertus filiales. — Cabinet de Jurine, l'un des plus riches de l'Europe.

Le docteur COINDET, habile médecin de Genève, mort à Nice en 1834. Honorables fonctions qu'il eut à remplir. — Sa découverte d'un nouveau remède contre le goître et ses recherches sur les effets de l'iode employé pour le traitement de ce mal et autres affections glandulaires et scrofuleuses. — Propriétés énergiques du nouveau médicament, et son efficacité dans plusieurs maladies, surtout dans celle du goître; exemple de son activité singulière. — Effets particuliers de l'iode (note). — Dangers de ce remède en certains cas et pour quelques tempéramens; précautions qu'il exige : conseils de l'inventeur à ce sujet. — Avis important sur l'administration de l'iode. — Origine et nature de cette substance (note).

Le physicien PRÉVOST (Isaac-Bénédict), auteur d'un grand nombre de Mémoires scientifiques, dont le plus important traite de la carie ou du charbon des blés. — Ses recherches sur les causes de cette maladie du froment; préservatif qu'il juge le meilleur d'après ses expériences. — *Cours de philosophie rationnelle*, manuscrit de Prévost, où l'on trouve un article fort curieux sur l'insensibilité des organes pendant le sommeil : cautérisation faite avec succès sur une personne endormie, et qui n'éprouva aucune douleur au moment de l'opération. — Observations de Prévost à ce sujet, etc.

Louis Jurine s'est rendu célèbre et comme chirurgien et comme naturaliste. Il reçut le bonnet de docteur à Paris, où il avait étudié les sciences médicales. De retour à Genève, il y ouvrit des cours d'anatomie, qui furent peuplés de curieux et d'hommes instruits. Des opérations difficiles et heureuses lui firent dès sa jeunesse une grande réputation. Mais il voulut s'illustrer encore en gagnant des couronnes à divers concours établis par des sociétés savantes de l'Europe. L'un de ses beaux triomphes fut de participer au prix de douze mille francs, destiné par le gouvernement français au meilleur ouvrage sur cette inflammation du larynx qu'on nomme le croup. Jurine fut l'un des deux vainqueurs, et on lui adjugea la moitié de ce prix extraordinaire.

Son *Mémoire sur l'angine de poitrine* lui valut aussi la médaille d'or, la médaille d'honneur. Cet excellent traité, où l'auteur se livre à des vues très-élevées sur la nature de cette maladie, qu'il attribue à une névralgie particulière, fut couronné le 2 fé-

vrier 1813 par la Société de Médecine de Paris, qui depuis le 31 octobre 1809 avait ouvert un concours sur ce sujet sans qu'elle eût trouvé un concurrent digne de recevoir la récompense promise. Le rapport de la Commission chargée de l'examen des ouvrages se termine par l'éloge suivant de celui de Jurine : « Ce Mémoire, qu'il faut regarder « comme une monographie complète de l'angine « de poitrine, est écrit purement et sans préten- « tion. Il prouve des connaissances très-profondes, « et fait preuve d'une vaste érudition. Si son au- « teur a poussé un peu loin le scrupule de ne lais- « ser de côté aucun fait, aucun passage qui pût « éclairer l'histoire de la maladie dont il avait à « traiter; si même cette méthode l'a jeté en quel- « ques longueurs, ou l'a forcé à quelques répéti- « tions, nous dirons qu'il a fait un si bon emploi « de ces richesses qu'elles tournent toutes à l'avan- « tage de la science. » Les citations de Jurine sont en effet très-longues et très-multipliées, mais leur choix annonce du discernement, et leur distribution les rend fort utiles. Le docteur genevois rapporte en détail beaucoup d'histoires particulières où il montre la maladie dans son état de simplicité et dans ses diverses complications. Après avoir cité

de nombreux exemples puisés dans des recueils d'observations modernes, ou fournis par sa propre expérience, il réfute les assertions de plusieurs médecins qui, ayant ignoré la véritable cause de l'angine de poitrine, n'avaient vu dans cette maladie que les effets d'une lésion organique plus ou moins grave. Il formule son opinion sur la douleur sternale et, la suivant dans toutes ses conséquences, il l'établit d'une manière victorieuse aux yeux mêmes des hommes de l'art : puis il ajoute que l'angine de poitrine est le résultat d'une affection nerveuse de l'organe pulmonaire, et qu'on ne peut l'attribuer à ces maladies accessoires ou étrangères regardées par erreur comme la cause de ce mal. Enfin il prouve combien les auteurs ont varié avant lui dans les causes qu'ils ont assignées aux différens symptômes de l'angine de poitrine, et combien cette variété d'opinions démontre le peu de progrès que l'on avait faits jusqu'alors dans l'étiologie de la maladie. Dans le chapitre consacré au traitement on trouve, suivant le rapport de la Société de Médecine, « une foule de conseils sages, marqués au coin de la prudence et de l'observation, pour arrêter les progrès d'un mal que l'auteur a parfaitement signalé dès son principe, et qu'il est d'autant

plus essentiel d'observer dans ses premiers développemens que c'est alors surtout que le traitement est plus efficace (1). » Jurine fait ainsi la description d'une angine de poitrine *essentielle et simple*, dépouillée de tous les symptômes qui lui sont étrangers :

« Les premières attaques de cette maladie ont lieu subitement ; le malade en est atteint en marchant, et assez ordinairement sans en avoir été averti par aucun dérangement dans sa santé. Sa respiration lui semble entravée sans qu'elle le soit réellement. Il éprouve dans la poitrine une sensation d'angoisse et de constriction pénible qui le menace de suffocation s'il continue de marcher, et qui l'oblige à s'arrêter. Cette sensation, plus angoissante que douloureuse, ne dure que quelques minutes ; un moment de repos suffit ordinairement pour soulager le malade, qui peut se mettre à marcher de nouveau sans éprouver aucun malaise.

(1) « Ce traitement, d'accord avec la théorie de l'auteur « (ajoute la Commission de la Société de médecine), se « compose principalement du quina, de la racine de valé- « riane et des anti-spasmodiques ; mais aussi de l'inspiration « d'un air plus oxygéné. L'auteur conseille à ce sujet de « mettre dans une large vessie moitié de gaz oxygène et de « l'emplir d'air atmosphérique. »

« Ce qu'il y a de remarquable dans l'angine de poitrine, c'est le bien-être dont jouissent ceux qui en sont affectés dans l'intervalle de leurs attaques : à les voir on ne les soupçonnerait nullement d'être atteints d'une maladie éminemment mortelle ; rien ne l'annonce dans leur extérieur ; ils mangent, ils boivent, ils fonctionnent comme ils le faisaient auparavant. Leur sommeil en est parfois dérangé, et leurs exercices actifs doivent être pris avec plus de précautions (1). »

Ayant laissé la médecine et la chirurgie pour se livrer à d'autres études, Jurine cultiva son goût pour l'histoire naturelle, où il montra non moins de savoir et de génie que dans les sciences médicales. L'entomologie devint surtout sa passion favorite ; il consigna la plupart de ses observations et de ses découvertes dans de nombreux Mémoires adressés aux sociétés savantes dont il était membre. Déjà, en 1807, il avait publié un ouvrage intéressant sur un ordre d'insectes à ailes membraneuses, dont il avait deux mille deux cents individus

(1) Chapitre 1er du *Mémoire sur l'angine de poitrine*, etc. Genève, J.-J. Paschoud, 1815; 1 vol. in-8° (pag. 64, 65 et 68).

lans sa belle collection : je veux parler de sa *Nouvelle méthode de classer les hyménoptères* (Genève, J.-J. Paschoud), un volume in-4° de 328 pages, orné de belles gravures en couleur, qui représentent une espèce de chaque genre de cette classe. L'auteur avait examiné avec soin tous les caractères génériques des hyménoptères de son cabinet, et avait pris pour base de sa méthode de classification la forme des nervures de leurs ailes. Il devait publier un second volume sur les diptères ou insectes à deux ailes, mais cette suite n'a point paru.

Son *Histoire des monocles qui se trouvent aux environs de Genève* était sous presse, et il venait d'en corriger les dernières épreuves lorsqu'il mourut, le 20 octobre 1819 (1), d'une violente attaque d'angine pectorale, de cette même maladie qu'il avait si bien étudiée et si bien décrite dans son Mémoire couronné en 1813. (Il prévoyait dès-lors qu'il en serait victime, car il répétait souvent à ses amis qu'*elle lui deviendrait fatale.*) Les mono-

(1) L'impression de l'ouvrage était achevée, à l'exception de la Préface et de l'Introduction de l'auteur.

Jurine était né, à Genève, en 1751, et avait obtenu le grade de maître en chirurgie à l'âge de vingt-deux ans (en 1773).

cles, dont Jurine a laissé une excellente histoire, sont de petits animaux aquatiques renfermés plus ou moins dans une enveloppe testacée, et dont la petitesse est telle qu'on les distingue difficilement à la simple vue. On les trouve en grand nombre dans les eaux marécageuses. Le nom de *monocles* qui leur est donné depuis long-temps exprime la singularité la plus frappante de leur organisation, car ils n'ont qu'un œil à la tête ou à la partie supérieure du corps. Cette dénomination n'a cependant pas le mérite d'une parfaite exactitude si on l'adopte pour tous les monocles en général, car il y a de ces petits animaux qui ont deux yeux bien distincts; d'autres paraissent en avoir deux réunis dans le même orbite, et il s'en trouve qui ont à côté de l'œil une tache noire que l'on pourrait considérer comme un autre œil. Mais, suivant Jurine, tous les individus qui, après avoir atteint leur entier développement, auront deux yeux bien séparés doivent être exclus du genre propre et transportés dans un autre, malgré leur analogie avec les monocles, «tandis que ceux qu'on supposerait en avoir « deux y resteront, pourvu qu'il n'en paraisse qu'un.» Ayant adopté cette méthode pour son Histoire des Monocles, il sépare en deux divisions les animaux

de ce genre : la première comprend les individus dont le corps est renfermé dans une coquille univalve ou n'ayant qu'une seule pièce ; la seconde appartient à ceux qui ont une coquille bivalve ou à deux pièces jointes par une sorte de charnière (1). *L'Histoire des monocles* est suivie d'un Mémoire de Bénédict Prévost sur le Chirocéphale, nom donné par ce physicien à un crustacé ou insecte aquatique qui subit plusieurs métamorphoses et dont il avait étudié les habitudes avec un soin tout particulier. Ce Mémoire avait paru dans un journal de physique et excité l'attention de Jurine : il en fit la demande à l'auteur, qui le lui envoya avec de nouvelles corrections et en l'autorisant à le mettre à la fin de son ouvrage sur les *Monocles* (2).

(1) Jurine a fait la description anatomique de ces deux espèces de monocles. La voici telle qu'il la donne dans une note de son ouvrage :

« *Monocles univalves.* — Corps ovale ou alongé, queue fourchue ; antennes simples ; huit pattes. — Corps de forme sphéroïdale ; deux bras longs et rameux, destinés à l'action de nager.

« *Monocles bivalves.* — Corps semblable à celui des moules ; quatre pattes apparentes ; queue droite, ordinairement renfermée dans la coquille. »

(2) L'*Histoire des monocles* a été publiée en 1820, à Ge-

L'ichtyologie du lac Léman avait été encore un objet spécial des travaux de Jurine, dont le zèle pour les sciences naturelles était une véritable passion. Durant plusieurs années il s'occupa de l'histoire des poissons de ce lac, et recueillit un grand nombre de notes précieuses sur les mœurs de ces animaux. La mort l'ayant empêché de donner lui-même le fruit de ses longues recherches, son manuscrit, heureusement prêt à voir le jour, fut confié à des hommes capables d'en apprécier tout le mérite : les membres de la Société de Physique et d'Histoire naturelle de Genève ont publié dans leurs *Mémoires* (1) l'ouvrage posthume de Jurine, en l'accompagnant des planches qui furent dessinées et gravées sous sa direction. Il paraît que l'auteur voulait donner une ichtyologie complète de la Suisse, et que de nombreux obstacles l'empêchèrent d'exécuter cette vaste entreprise. « Je m'étais « proposé, dit-il, de publier l'histoire des poissons « de la Suisse, mais les difficultés que j'ai éprouvées « pour me procurer les poissons particulièrs à cha-

nève, chez J.-J. Paschoud, et forme un volume in-4° de 276 pages, orné de figures en couleur dessinées par Mlle Jurine et gravées par Anspach.

(1) Tome 3, 1re partie, pag. 133 à 236, in-4°.

« que canton, pour faire peindre loin de moi, et « avec exactitude, ceux que je ne pouvais recevoir « frais, enfin pour obtenir les renseignemens posi- « tifs sur les mœurs de chaque espèce, tout m'a « décidé à borner mon travail à la description de « ceux du lac Léman. » Le savant Genevois signale des erreurs échappées à La Cépède, à Cuvier et à d'autres naturalistes sur les poissons dont il avait observé long-temps la manière de vivre.

Les belles gravures qui enrichissent les ouvrages de Jurine sur l'histoire naturelle ont été exécutées sur les dessins de sa fille, dont la mort prématurée plongea ce malheureux père dans la plus vive douleur. Jurine avait déclaré à plusieurs personnes qu'en travaillant à la publication de l'*Histoire des monocles* il avait moins en vue sa propre gloire que celle de sa fille bien-aimée, dont le talent et le zèle avaient singulièrement concouru à la perfection de ses travaux zoologiques. Il regardait donc cet ouvrage comme un monument élevé à la mémoire de sa fille, qui à des talens distingués réunissait des vertus admirables. Les soins touchans qu'elle prodigua à une mère infirme, surtout dans la maladie qui entraîna cette dernière au tombeau, portèrent une atteinte grave à la santé, d'ailleurs très-

délicate, de Mlle Jurine : victime de son dévouement, elle ne survécut que cinq semaines à sa mère et mourut avant l'âge de trente-sept ans accomplis. Les éditeurs de l'*Histoire des monocles* lui ont payé un grand tribut d'éloges, dans une note où ils commencent par ces lignes : « Depuis que la célèbre « Marie Sybille de Mérian traversa les mers, en 1699, « pour aller observer et peindre les insectes des « environs de Surinam, Mlle Jurine est peut-être la « personne de son sexe qui a le mieux mérité des « naturalistes par ses nombreux dessins relatifs à « l'histoire naturelle. Elle joignait aux talens d'un « artiste l'art, plus difficile qu'on ne pense, de bien « observer : aussi ses dessins ne se recommandent-« ils pas moins par l'élégance que par une exacti-« tude sévère. »

Jurine a laissé un monument remarquable de son zèle et de son goût pour les sciences naturelles, dont plusieurs branches lui étaient familières : c'est son magnifique cabinet, l'une des plus riches collections qui existent dans ce genre, et peut-être (dit-on) la première de l'Europe par l'ordre admirable qui la distingue dans toutes ses parties. Cette collection unique, l'objet d'une vive curiosité pour les hommes instruits, est une preuve

des rares connaissances du naturaliste genevois, et témoigne surtout de son ingénieuse patience à former un arrangement parfait des milliers d'objets qu'il avait su recueillir.

J'ai parlé ailleurs (1) d'une soirée fort intéressante que j'avais passée chez le docteur Coindet, l'un des citoyens les plus recommandables de Genève, et l'on a vu, par les détails que je me suis plu à donner, combien était précieuse la collection de manuscrits qui enrichissent le cabinet de cet amateur, collection qu'il me montra avec tant de bonté pendant mon séjour à Genève. Alors j'étais loin de prévoir que durant l'impression de mon ouvrage le même docteur si obligeant envers les étrangers, si utile à ses semblables par son habile pratique, viendrait à terminer sa courte mais honorable carrière. M. Coindet, atteint d'une maladie cruelle peu de temps après mon dernier voyage en Suisse, alla chercher à Nice une guérison que semblait lui promettre le doux climat de l'Italie. Mais le changement d'air ne put le guérir, il succomba à son mal, et sa mort, arrivée au commencement de 1834, a plongé ses parens, ses amis, sa patrie même dans le deuil. Il

(1) Chapitre XXVI, pag. 448 et suiv.

était âgé de cinquante-neuf ans, et venait de recevoir une grande marque d'estime de ses concitoyens en obtenant pour la seconde fois, et à la presque unanimité des suffrages, son élection de député au Conseil représentatif de Genève.

En jetant quelques fleurs sur la tombe de cet homme de bien, je m'acquitterais d'une trop faible partie de ma tâche, et le principal but de mon ouvrage ne serait pas entièrement rempli. Il me reste donc à faire connaître le mérite essentiel de M. Coindet et ce qui lui assure une place distinguée parmi les Genevois célèbres.

Ce médecin, qui pendant trente-quatre ans s'est voué avec zèle et succès à l'exercice de sa profession dans sa patrie, recueillit dès le début de sa carrière les témoignages de considération que lui méritaient ses talens. Reçu docteur à la faculté d'Edimbourg, où il avait étudié la médecine, il fut bientôt nommé président de la Société royale de Physique de cette ville. De retour à Genève, en 1799, il y devint en peu de temps l'un des praticiens les plus éclairés et les plus suivis. Son activité et son zèle redoublaient dans les momens les plus dangereux pour les hommes de l'art : ainsi lors du typhus qui régna en 1814, à la suite du passage des

troupes autrichiennes, il déploya un courage remarquable et faillit d'être victime en secourant avec ardeur les malheureux atteints de l'épidémie. M. Coindet fut long-temps président de la Société médicale du canton de Genève, après en avoir été lui-même l'un des fondateurs. Plusieurs sociétés étrangères voulurent le compter aussi parmi leurs membres. Il avait en effet des droits à l'estime générale : son *Mémoire sur la découverte d'un nouveau remède contre le goître*, publié en 1820, avait excité l'attention de l'Europe savante et réjoui le cœur des philantropes, qui proclamèrent son nom comme celui d'un bienfaiteur illustre de l'humanité. La découverte de l'auteur consistait à introduire l'iode dans le traitement des goîtres et autres affections glandulaires et scrofuleuses ; il reconnaissait que cette substance pouvait opérer seule la dissolution des goîtres, et qu'il serait facile d'en obtenir de puissans moyens curatifs. Ce Mémoire intéressant fut suivi de deux autres publiés sur le même sujet, l'un contenant de *Nouvelles recherches sur les effets de l'iode*, et sur les précautions à prendre dans le traitement du goître par ce nouveau remède, l'autre offrant une *Notice sur l'administration de l'iode par friction*, et sur l'application de ce médicament dans

les scrofules et autres maladies du système lymphatique. La découverte de M. Coindet, cette importante découverte que sanctionnaient douze années d'expérience, fut jugée digne du grand prix offert par l'Académie des Sciences de Paris, et l'auteur reçut la récompense promise, qui était de trois mille francs.

Cette couronne était bien méritée. De nombreux faits attestent les propriétés énergiques du nouveau médicament et son efficacité même dans des maladies absolument étrangères à celle du goître : on a vu des malades guérir en très-peu de temps malgré l'origine très-ancienne de leur indisposition, et être assez surpris eux-mêmes de leur prompt rétablissement. Une dame fort âgée (1) avait un goître qui l'incommodait depuis plus de trente ans; il devint tout-à-coup énorme et se développa avec une telle rapidité, comme aussi d'une manière si effrayante, que la circulation du cerveau en était gênée à un point extrême et une partie du corps atteinte d'une paralysie dangereuse. L'inventeur du nouveau remède fut appelé, l'iode administré heureusement, et en moins de huit à dix semaines la malade fut radica-

(1) Elle avait soixante et quinze ans.

lement guérie : le goître avait *totalement* disparu, et avec lui tous les embarras du cerveau ainsi que tous les accidens de paralysie. En général les personnes guérissent dans l'espace d'un mois à dix semaines, et le goître se dissout, se dissipe de manière à ne laisser aucune trace de son existence. Si la destruction du mal est incomplète (et ceci n'est malheureusement point rare), le goître diminue assez pour n'être plus ni incommode ni difforme. M. Coindet me l'affirma lui-même en me racontant l'histoire et les suites de sa découverte (1).

(1) D'après M. Coindet, l'iode est un stimulant qui donne du ton à l'estomac et excite l'appétit. « Il n'agit, dit-il, ni « sur les selles ni sur les urines; il ne provoque pas les « sueurs, mais il porte son action directement sur le sys- « tème reproducteur, et surtout sur l'utérus. Si on le donne « à une certaine dose, continuée pendant quelque temps, « c'est un des emménagogues (*) les plus actifs que je con- « naisse : c'est peut-être par cette action sympathique qu'il « guérit le goître dans un grand nombre de cas.

« Je l'ai employé avec un succès complet dans un de ces « cas de chlorose (**) où j'eusse prescrit la myrrhe, les « préparations de fer, etc., si je ne lui eusse soupçonné « cette action particulière. »

(*) Médicamens qui provoquent les règles. *Emménagogue* est un mot dérivé du grec : ἔμμηνα (*emména*) menstrues, et ἄγω (*agô*), je pousse, je conduis, je brise.

(**) Maladie des filles quand elles ont les pâles couleurs.

Mais ce remède si efficace dans son heureuse application devient très-dangereux lorsqu'il est mal administré. Si on le prescrit à des doses trop fortes, et qu'on les prenne long-temps sans la moindre interruption, il en résulte des symptômes funestes, surtout chez les personnes d'une constitution faible, délicate, ou déjà atteintes d'une autre maladie. Les accidens les plus graves peuvent en être la suite, et la vie même des malades se trouver compromise quand le remède, confié à des mains inhabiles, n'est pas encore à l'épreuve d'une longue expérience. L'inventeur, avec son esprit éclairé, ne s'est point dissimulé lui-même combien l'application de l'iode pouvait être dangereuse en certaines occasions. Aussi imposait-il à ses malades la condition expresse de venir le voir au moins tous les cinq ou six jours, et attribuait-il à la négligence de sa recommandation les déplorables effets de cette substance active sur tous les tempéramens. D'autres fois, il en rejetait la faute sur l'imprudence de ceux qui, impatiens de guérir plus vite, doublaient ou augmentaient la dose prescrite par l'ordonnance, ou qui de leur propre mouvement auraient pris son remède sans l'avoir consulté.

« D'après la manière d'agir de l'iode sur l'éco-

« nomie animale, on conçoit, dit-il, qu'il est « des cas où il ne doit jamais être employé, tels que « la grossesse, la disposition à la ménorrhagie, aux « maladies de poitrine menaçantes ou commencées, « l'état de marasme ou de fièvre lente, quelle qu'en « soit la cause. On doit le refuser aux personnes dé- « licates, nerveuses, ou d'une trop faible constitu- « tion. —Il m'a, au contraire, admirablement bien « réussi sur les individus qui n'avaient d'autre in- « commodité que le goître, surtout chez ceux qui « avaient dépassé l'âge adulte, ou qui étaient plus « avancés en âge. »

Il est donc certain, et c'est l'opinion même du docteur Coindet, que des symptômes funestes sont particuliers à l'iode et que des accidens terribles peuvent être la conséquence de son usage intérieur dans les maladies. Voilà pourquoi il exige la plus grande circonspection de la part des médecins, qui ne sauraient trop réfléchir sur les effets de cette substance, dangereuse ou salutaire, suivant son application. Enfin, après beaucoup d'essais et de résultats divers, on donne aujourd'hui la préférence à l'usage extérieur de ce puissant remède, et par-là on évite les inconvéniens fâcheux que présente son administration à l'intérieur, comme le prouve son

activité surprenante pour la dissolution du goître (1).

Le physicien Prévost (Isaac-Bénédict), malgré le défaut de sa première éducation, sut se frayer seul la route qu'il avait résolu de suivre, et devint, à force d'études et de travail, un excellent observateur. Il était né de parens peu favorisés de la fortune. Ce ne fut que vers la fin de sa carrière qu'il s'attacha principalement à la physique et à l'histoire naturelle. Le nombre des *Mémoires* qu'il a publiés dans divers recueils scientifiques est considérable. Mais le plus important de tous, à cause de son utilité dans les travaux de l'agriculture, est celui-ci : *Mémoire sur la cause immédiate de la carie ou du charbon des blés et de plusieurs autres ma-*

(1) L'iode, corps simple et non métallique, doit son nom à la belle couleur violette de sa vapeur (*ἴον*, *ion*, violette; *ἰοειδής*, *ioeidès*, violet). Il entre en fusion à 107 degrés et commence à bouillir au 175ème; il se vaporise néanmoins dans l'eau bouillante, à cause de sa tension naturelle. Cette substance, tirée des plantes maritimes, ou de certaines eaux minérales du Piémont, fut trouvée en 1813, dans les eaux-mères de la soude de varech, par M. Courtois, alors salpêtrier à Paris. C'est elle qui étant combinée avec l'oxygène et l'hydrogène donne naissance aux acides iodique et hydriodique. M. Gay-Lussac et d'autres savans ont regardé la découverte de l'iode comme très-importante pour la chimie.

ladies des plantes. (1807, in-4°.) L'auteur y prouve, par de nombreuses expériences, que le sulfate de cuivre est le meilleur préservatif de ce fléau de nos moissons. Ce Mémoire est le seul ouvrage que Bénédict Prévost ait publié séparément; mais, quoique peu étendu, il aurait suffi pour lui donner des droits à l'estime des naturalistes et à la reconnaissance des cultivateurs. Les moyens employés jusqu'alors pour la destruction de la carie avaient été souvent inutiles et presque toujours insuffisans. L'agronome gémissait de ne pouvoir opposer un remède efficace à cette maladie contagieuse de nos grains, et l'on croyait généralement qu'elle était l'effet d'un vice particulier au gluten de la farine, lorsque Prévost, soupçonnant le contraire, se mit à la recherche des véritables causes du mal. Il eut le bonheur de découvrir que la carie ou le charbon des blés était le produit d'une plante parasite, nommée par les botanistes *uredo-caries.* Ayant vu germer et végéter les globules qui engendrent cette maladie, il en suivit la marche et les progrès jusqu'au moment où ils s'insinuent dans le corps du froment, dont ils remplacent la substance farineuse par une poussière noirâtre et fétide. Après trois années d'expériences, l'ingénieux observateur écri-

vit l'histoire de sa découverte et indiqua des moyens propres à garantir nos blés de ce fléau destructeur. Ces moyens sont l'emploi du sulfate de cuivre (le vitriol bleu ou de Chypre), qui lui parut avoir à un degré suffisant cette propriété remarquable.

Prévost a laissé en outre un grand nombre de manuscrits, parmi lesquels on distingue son *Cours de philosophie rationnelle,* où il y a un article fort curieux sur l'insensibilité des organes pendant le sommeil, au moment même d'une opération chirurgicale. Le contact de certains objets, des blessures même assez graves n'occasionnent aucune souffrance réelle si cette modification ne parvient au cerveau : hors ce cas, l'on n'éprouve aucune sensation douloureuse. Voici un exemple rapporté à ce sujet par Prévost, et dont les détails, que j'abrège, se trouvent consignés dans les manuscrits de l'auteur. M. N*** avait des cors enracinés profondément sous les pieds et qui lui causaient de vives souffrances, même quand il était à cheval. Ses amis voulant le guérir par des moyens énergiques, dont lui-même avait déjà commencé à faire usage, saisirent le moment où il était profondément endormi pour exécuter leurs projets de guérison : ils lui appliquèrent un fer rouge sur chaque cor, et

l'enfonçant de plusieurs lignes dans les chairs ils brûlèrent jusqu'à la racine du mal. M. N*** ne sentit rien et continua de dormir du plus profond sommeil. Etant réveillé, il surprit beaucoup les opérateurs en leur annonçant qu'il avait fait des rêves fort agréables et que, loin de souffrir pendant l'opération, il avait été livré au contraire à des sensations fort douces. Il est donc probable que son sommeil, en quelque sorte léthargique, interrompait toute communication nerveuse entre les extrémités et le cerveau. Voici, en partie, les observations de Prévost à l'égard de ce fait dont il parut singulièrement frappé :

« Il ne suffit pas, pour sentir, que les extrémités « qui aboutissent aux organes extérieurs soient af« fectés, soient modifiés, par la présence ou le « contact de certains objets ; il faut encore, pour « qu'il y ait sensation, conscience ou perception, « pour qu'il en résulte une idée aperçue, que cette « modification parvienne au cerveau. Autrement l'im« pression sur les extrémités pourra bien occasion« ner quelques mouvemens (convulsifs ou autres) « non volontaires ; mais il n'en résultera pour l'être « sentant aucune sensation, aucune perception, « aucune idée. »

D'après une lettre de M. N***, dont le récit diffère peu de celui de Prévost, la cautérisation ne réussit que sur les cors ou les calus dont l'origine n'est pas très-ancienne. Il avait voulu en guérir d'invétérés, mais ce fut sans succès. « Dans ce cas, dit« il, il y aurait trop de chairs à brûler, l'opération « serait trop douloureuse et ne serait pas sans dan« ger(1). » Prévost, qui fut membre de plusieurs sociétés savantes, est regardé lui-même comme un des fondateurs de l'Académie des Sciences de Montauban, où il était venu, en 1810, occuper la chaire de philosophie dans la faculté de théologie protestante. Cette ville fut pour lui une seconde patrie. Il y mourut le 18 juin 1819, à l'âge de soixante-quatre ans (2).

(1) Cette lettre de M. N***, adressée à M. Delmas de Montauban, porte la date du 17 août 1820.

Prévost avait connu une personne qui lisant près du feu ne s'aperçut d'une brûlure au pied que lorsque le mal fut devenu très-grave.

(2) Il était né, à Genève, le 7 août 1755.

Ce fut en octobre 1777 que Prévost se rendit pour la première fois à Montauban, où on l'avait prié de venir faire l'éducation des fils de M. Delmas, habitant de cette ville.

Son *Mémoire sur le chirocéphale* a été réimprimé dans l'*Histoire des monocles*, de Jurine, comme on l'a vu page 747.

CHAPITRE XXXIX.

(*Suite du précédent.*)

L'aveugle Huber (François), le savant historien des abeilles. — Sa curieuse découverte sur les moyens de fécondation de la *reine* de chaque ruche; circonstances particulières de cet *hymen*. — Analyse des autres découvertes de Huber sur les abeilles; architecture de leurs cellules; origine de la cire. — Population d'une ruche; individus dont se composent les sociétés d'abeilles; combats des reines entre elles, etc. — Vers de Delille sur le naturaliste genevois. — Burnens, le domestique ou plutôt le collaborateur de Huber; justice que lui rend avec complaisance ce dernier. — Intelligence et adresse de Burnens, dont la patience et le zèle méritent beaucoup d'éloges. — — Autres collaborateurs de Fr. Huber, qui avait besoin des yeux d'autrui pour faire ses expériences. — Ruches vitrées qu'il inventa pour faciliter ses découvertes (note). — Moyens ingénieux dont il se servait pour sa correspondance et pour se diriger dans ses promenades. — Accident qui le rendit aveugle dès sa jeunesse; une demoiselle dont la main lui était promise, avant ce malheur, voulut épouser Huber malgré son infirmité. — Dévouement et conduite admirables de Mme Huber, qui avait refusé de riches partis malgré les conseils et les sollicitations de sa famille. — Note sur l'ouvrage de Huber, intitulé *Nouvelles observations sur les abeilles*, dont la dernière édition (1814) renferme des augmentations considérables. — *Mémoires sur l'influence de l'air, etc., dans la germination de différentes graines*, ouvrage publié en commun par Senebier et Huber : résultats de leurs expériences. — Note sur l'air atmosphérique et les substances qui le composent, d'après les meilleurs chimistes de notre siècle. — Influence des gaz ou des élémens de l'air sur la végétation. — Propriétés remarquables du gaz oxygène, du gaz azote et de l'acide carbonique; phénomènes qu'ils produisent dans la nature, et leurs effets sur l'économie animale. — Evènement déplorable causé par la privation d'oxygène, ou l'asphyxie, dans un lieu fermé et contenant trop de monde. — Grotte singulière par les effets d'une couche d'acide carbonique sur les animaux. — Propriétés du gaz hydrogène, employé pour les ballons, pour l'éclairage, et l'une des substances élémentaires de l'eau.

M. Pierre Huber, le fils du précédent, est devenu le meilleur historien des fourmis. — Ses découvertes sur les ressources des fourmis pendant l'hiver, sur leurs moyens d'existence, leur genre de vie

à cette époque, et sur leur instinct à réunir d'autres insectes au fond de leur demeure pour la saison du froid : suivant M. Huber, les pucerons deviennent alors leurs seuls nourriciers. — Faits curieux et intéressans de son ouvrage, qui a pour titre *Recherches sur les mœurs des fourmis indigènes*. — Descriptions de l'auteur au sujet de l'architecture des fourmis pour la construction de leurs nids dans le creux des arbres. — Aperçu de l'histoire naturelle de ces insectes. — Leur vie laborieuse et leur prévoyance célébrées par Salomon (dans le livre des Proverbes); erreur faussement attribuée à la Bible.

L'aveugle Huber, naturaliste distingué, fut un homme d'autant plus extraordinaire, que, privé du sens de la vue depuis l'âge de quinze ou seize ans, il parvint à faire, malgré son état de cécité complète, les découvertes les plus intéressantes et les plus curieuses sur des choses qui avaient échappé aux recherches de tous les entomologistes. Il a présenté l'histoire des abeilles sous un nouveau jour, et nous a fait connaître les moyens de fécondation de la reine de chaque ruche. En nous dévoilant le premier ce mystère, il nous a appris que la fécondation des *reines* s'opérait dans les airs, par le ministère des faux-bourdons, mais à une élévation trop grande pour être distinguée à la simple vue. C'est dans son ouvrage qu'il faut lire le récit des expériences qui l'ont conduit à cette singulière découverte. Aidé de son épouse et d'un jeune Vaudois nommé Burnens, qui lui servait de lecteur et de secrétaire,

Huber a rendu d'éminens services à la science pour laquelle il semblait né : doué d'une rare intelligence et d'une sagacité d'esprit remarquable, il trouva ce que d'autres savans, même Réaumur et Bonnet, n'avaient pu découvrir avant lui.

Suivant Huber, la noce mystérieuse de la reine des abeilles se fait toujours dans les airs, par conséquent hors de la ruche, et produit une fécondité étonnante puisque cette mère unique d'une tribu d'insectes pond durant le cours de l'année jusqu'à trente ou quarante mille œufs. S'il faut en croire Huber, cette seule union du mâle avec la reine suffit pour vivifier tous les œufs qu'elle doit pondre pendant deux ans, et peut-être même, ajoute-t-il, *tous* ceux qu'elle pondra durant sa vie entière. Une ponte en suit une autre avec tant de rapidité que, dans le printemps, plusieurs centaines ont lieu le même jour. Mais le mâle qui contribue à donner la vie à tant de milliers d'abeilles, ne jouit point du plaisir de voir sa nombreuse postérité : il meurt bientôt après l'accouplement (1).

(1) Les mâles ou faux-bourdons viennent mourir au pied de leurs ruches après avoir laissé, dans les airs, leurs parties génitales implantées dans la vulve des femelles, qui se hâtent de s'en défaire avant de commencer leur ponte. Cette

Avant de s'élever dans les airs la reine n'o-
blie point de visiter les alentours de sa demeure
afin de pouvoir reconnaître la position des lieux e
descendant féconde. Cette prévoyance, d'ailleurs,
est commune à toutes les abeilles lorsqu'elles veu-
lent s'éloigner de leur ruche et retrouver plus faci-
lement leur habitation. Ainsi, au moment de leur
départ, on les voit tournoyer auprès de leur ruche
comme pour en examiner le voisinage et afin d'éviter
à leur retour une méprise qui engendrerait une guerre
en excitant le trouble dans une autre république des

singularité remarquable est une partie essentielle de la dé-
couverte de Huber.

Les reines-abeilles reçoivent ordinairement les appro-
ches du mâle cinq ou six jours après leur naissance. Elles
commencent leur ponte au bout de quarante-six heures, et
font des œufs d'ouvrières (rarement d'autres) jusqu'à l'âge
de onze mois. Passé ce terme, qui n'est pas toujours un
délai de rigueur, elles pondent des œufs de mâles au nom-
bre de un à deux mille, souvent même davantage. Cette
ponte considérable dure un mois ou environ. Si la féconda-
tion des reines éprouve un délai de plus de vingt jours, elles
ne pondent que des œufs de mâles, et jamais d'autres pen-
dant le reste de leur vie.

D'après les naturalistes, les femelles des fourmis sortent
également de leurs fourmilières, comme les reines-abeilles
de leurs ruches, pour être fécondées par les mâles de l'es-
pèce. Ceux-ci meurent de même après l'opération.

mêmes insectes. « Huber décrivit en détail, dit « un savant genevois, les conséquences des époques « précoces, ou tardives, de cet hymen aérien (la fé- « condation des *reines*). Il confirma par des observa- « tions multipliées la découverte de Schirach, alors « encore débattue, que les abeilles peuvent à volonté « transformer par une nourriture appropriée les œufs « des ouvrières en reines, ou, pour parler plus exac- « tement, des neutres en femelles ; il montra aussi « comment certaines abeilles ouvrières peuvent « pondre des œufs féconds. Il décrivit avec beau- « coup de soin les combats des reines entre elles, « le massacre des faux-bourdons et toutes les cir- « constances singulières qui ont lieu dans une ruche « lorsqu'on y substitue une reine étrangère à sa « reine naturelle. Il montra l'influence que la gran- « deur des cellules exerce sur la taille des insectes « qui en proviennent ; raconta la manière dont les « larves des abeilles filent la soie de leurs coques ; « prouva démonstrativement que la reine est ovi- « pare ; étudia l'origine des essaims, et donna le « premier une histoire raisonnée de ces colonies « volantes. Il prouva que l'usage des antennes est « de permettre aux abeilles de se distinguer les unes « des autres, et traça, d'après la connaissance qu'il

« avait acquise de leurs mœurs, de bonnes règles sur « leur administration économique (1). »

Huber s'occupa ensuite de la cire en expliquant la manière dont elle est produite par les abeilles ; il étudia aussi la respiration de ces petits animaux, le sens de leur odorat, et enfin la construction de ces merveilleuses ruches dont le travail et les proportions géométriques sont un objet d'étonnement pour l'architecte le plus ingénieux et le plus expérimenté. On avait bien, de tout temps, admiré la structure des gâteaux d'abeilles, élevés avec une sorte d'intelligence par ces habiles ouvrières, et même les angles de leurs cellules avaient été mesurés par d'excellens géomètres, mais on ne connaissait point la manière dont ces mouches industrieuses travaillaient à les construire. Huber, après de longues recherches, parvint à découvrir lui-même le secret de cette architecture, et nous apprit comment l'abeille sait tirer parti de la substance ductile dont

(1) M. De Candolle, dont je parlerai dans un autre chapitre, et qui a publié une Notice sur la vie et les écrits de son compatriote. « On n'a, après Huber, dit-il, rien ajouté « d'essentiel à l'histoire des abeilles. Les naturalistes doués « de la vue n'ont rien trouvé d'important à joindre aux « observations de celui de leurs confrères qui en était « privé. »

elle compose ses rayons de miel, quels moyens elle emploie pour fabriquer avec tant d'art ce double rang de cellules hexagones, à fonds pyramidaux, dont la base de chacune sert de parois à d'autres cellules. Et ces rues parallèles, et si bien distribuées; ces magasins remplis de provisions pour l'hiver; surtout l'admirable assemblage des édifices, et le rôle que jouent dans leur construction les différentes classes d'abeilles; le commencement des travaux, la suite et la fin de l'ouvrage, dont rien ne saurait arrêter ou suspendre la marche rapide, puisque des ouvrières préparent avec soin la nourriture à leurs compagnes, tandis que celles-ci travaillent sans relâche aux constructions, etc., etc.: *Huber* nous initie non-seulement au secret de toutes ces choses, mais encore il les décrit en véritable observateur.

Suivant la remarque d'un savant de nos jours (1), il n'est pas d'animaux, parmi les insectes, dont l'histoire présente une aussi grande richesse de faits et une aussi prodigieuse fécondité de mer-

(1) Latreille, prêtre vertueux et célèbre entomologiste, mort à Paris en 1833, à l'âge de soixante et dix ans. Les travaux de ce savant ont fait faire d'immenses progrès à l'étude des insectes.

veilles que celle des abeilles. « Sous les rapports de l'industrie, ces insectes, dit-il, sont le chef-d'œuvre de la toute-puissance du Créateur; et l'homme lui-même, si fier de ses dons naturels, est en quelque sorte humilié à la vue de l'intérieur d'une ruche. Cessons (ajoute-t-il), cessons de nous extasier sur la cabane singulière du castor, sur la construction ingénieuse du nid de quelques oiseaux: tout cela est oublié lorsqu'on voit les travaux de l'abeille. » Ces réguliers édifices, dont la forme et la perfection semblent résoudre les problèmes les plus délicats de la géométrie, ont aussi excité l'enthousiasme du Virgile français, qui s'écrie en chantant les abeilles dans son poème de la Nature (les *Trois Règnes*):

. . . . Mais leur noble industrie,
Mais les hardis calculs de leur géométrie,
Leurs fonds pyramidaux savamment compassés,
En six angles égaux leurs bâtimens tracés,
Cette forme élégante autant que régulière,
Qui ménage l'espace autant que la matière;
Cette reine étonnante en sa fécondité,
Qui seule tous les ans fait sa postérité,
Et les profonds respects de son peuple qui l'aime,
Sont toujours un prodige et non pas un problême:
Aussi de nos savans le regard curieux
Souvent pour une ruche abandonne les cieux.

Avant Huber l'on n'avait que des notions très-vagues sur l'origine de la cire, et les savans se trouvaient divisés sur ce point de l'histoire des abeilles. On croyait depuis long-temps que cette matière était composée avec la poussière séminale des fleurs, que les abeilles recueillent au moyen de leurs pattes de derrière, dont les cavités facilitent le transport de leur moisson; mais il fut reconnu que le pollen des étamines servait à faire l'espèce de bouillie ou de gelée transparente dont les abeilles nourrissent les larves. Huber justifia ainsi l'opinion de deux naturalistes en déclarant que la cire produite par ces mouches s'échappait sous la forme de lames entre les anneaux de leur abdomen; et en confirmant la vérité de cette découverte, il lui donna une grande extension par ses nombreuses expériences. « Ce fut, dit-il, sous les anneaux inférieurs du « ventre des abeilles que nous trouvâmes les plaques « de cire; elles étaient rangées par paires sous cha-« que segment, dans de petites poches d'une forme « particulière, situées à droite et à gauche de l'a-« rête angulaire de l'abdomen; on n'en trouva point « sous les anneaux des mâles et des reines, la con-« formation de ces parties étant très-différente dans « ces deux classes; les ouvrières seules possédaient

« donc la faculté de sécréter la cire, pour nous ser-
« vir de l'expression de John Hunter. »

Les abeilles, déjà si intéressantes par les choses précieuses que nous en retirons, offrent aux yeux de l'observateur un tableau admirable par la manière dont elles se gouvernent sous l'autorité d'une mère unique qui leur sert de chef. Leurs sociétés, connues sous le nom d'*essaims*, présentent en quelque sorte l'image d'une monarchie populaire, au sein de laquelle tous les citoyens travaillent et remplissent fidèlement la tâche qui leur est assignée. Ces réunions nombreuses de mêmes insectes se composent de trois sortes d'individus:

1° Les abeilles ouvrières, appelées *neutres* ou *mulets*, et que les naturalistes avaient crues privées de sexe. Huber est persuadé qu'elles sont toutes originairement du sexe féminin : il leur trouva des ovaires, dont la découverte avait échappé à Réaumur et même au scalpel de l'habile Swammerdam. Ces femelles, d'une nature fort singulière, n'engendrent point et ne peuvent pas engendrer, si ce n'est dans des circonstances peu ordinaires : la plupart sont donc condamnées à une stérilité perpétuelle. Les abeilles ouvrières, plus petites que les reines et les mâles, forment la masse de la po-

pulation : souvent l'on en compte plus de qüinze ou seize mille dans une ruche bien peuplée. Elles sont chargées de tous les travaux de la république. Ce sont elles qui construisent les alvéoles ou cellules, dont les unes sont destinées à recevoir le miel, et les autres à élever le couvain; elles recueillent aussi le miel et la cire, et donnent la nourriture aux petits. On sait que ces mouches composent le miel avec la substance sucrée qu'elles vont chercher dans le calice des fleurs : elles avalent cette matière, la convertissent en miel dans un de leurs estomacs (car elles en ont deux), et la déposent ensuite dans leurs cellules. Lorsque ces loges sont remplies, elles en ferment l'ouverture avec un couvercle de cire ; mais les cellules contenant le miel destiné à la nourriture journalière ne sont point fermées comme les autres, qui servent de magasins de provisions pour l'hiver : elles demeurent, au contraire, continuellement ouvertes. Huber a distingué le premier deux classes d'ouvrières : les *cirières* et les *nourrices*. Ces dernières, plus petites et plus faibles que les autres, ne sortent point de la ruche, où leur occupation est de nettoyer les cellules et de donner aux larves l'aliment qui leur convient. Une ruche renferme souvent plus de quarante

mille alvéoles. Si une abeille étrangère cherche à y pénétrer, elle est aussitôt mise à mort par celles qui font la garde (1).

2° Les mâles, appelés *faux-bourdons,* dont le nombre varie beaucoup et s'élève quelquefois à plus de quinze cents ou deux mille dans une ruche. Mais souvent il n'y en a guère au-delà de huit à douze cents. Selon toutes les apparences, l'unique soin des mâles est la reproduction.

3° Les femelles proprement dites, que les anciens désignaient sous le nom de *rois,* de chefs de la société, et dont les modernes ont reconnu le véritable sexe. Il n'y en a qu'une ordinairement dans chaque ruche. Ces femelles, dont la taille est supérieure à celle des mâles, ne se rencontrent jamais sans se battre et sans chercher à se détruire : on dirait que, pour empêcher la pluralité des reines dans une ruche, la nature elle-même leur a inspiré cette horreur invincible qu'elles témoignent les unes pour les autres. Leurs combats mutuels sont

(1) Virgile a exprimé dans ce vers cette vigilance curieuse des abeilles (liv. IV des Géorgiques) :

Sunt quibus ad portas cecidit custodia sorti.
« Plusieurs font sentinelle et veillent à la porte. »
(Trad. de Delille.)

acharnés. Si les guerrières sont à peu près du même âge, la chance est égale pour toutes, et le hasard seul décide à qui reviendra le *trône*. Mais si l'une d'elles est plus âgée que les autres, elle est nécessairement la plus forte des combattantes : la victoire alors lui appartient, et cette reine, jalouse de son bonheur, détruira successivement toutes ses rivales à mesure qu'elles naîtront (1). Déjà, en venant d'éclore, elle n'aura point oublié d'aller aux cellules royales pour se défaire de toutes les larves dont la métamorphose aurait produit des individus de son *rang* et de son sexe. Dès que son empire est assuré, ses sujets lui deviennent fidèles et lui montrent le plus vif attachement : si elle vient à périr d'une manière tragique, tout l'essaim se disperse ou va mourir ailleurs de chagrin et de déses-

(1) Les guerres des abeilles, chantées par Virgile (*Géorgiques*, liv. IV), ont été décrites avec une vérité étonnante par ce grand poète, dit l'un des collaborateurs de Huber, qui déclare avoir observé lui-même toutes les circonstances de ces singuliers combats.

Delille a reconnu du vrai dans le passage de Virgile sur les dissentions des reines-abeilles (appelées *rois* par le poète latin); « mais ce vrai, ajoute-t-il, se trouve mêlé de quelques erreurs, dont plusieurs appartiennent au philosophe Aristote, et les autres ne doivent être mises que sur le compte de la poésie. »

poir. On nomme *cellules royales* les logemens destinés aux vers qui doivent produire des reines. Ce sont les palais de la ruche. Elles sont beaucoup plus grandes que les autres, et leur forme arrondie, oblongue, est, d'ailleurs, toute différente. Suivant Réaumur, la cire qui entre dans la composition du *palais* d'une reine suffirait à la construction de cent ou cent-cinquante cellules ordinaires.

Plusieurs naturalistes avaient cru les abeilles engourdies pendant la saison du froid. Huber affirme tout le contraire dans son ouvrage. Elles consomment, à la vérité, moins de provisions pendant l'hiver, mais il leur faut toujours un peu de miel pour nourriture. Lorsque le thermomètre baisse en plein air de plusieurs degrés au-dessous de zéro, il se soutient encore à vingt-quatre ou vingt-cinq degrés de chaleur dans les ruches suffisamment peuplées : les abeilles se serrent alors les unes contre les autres, et se donnent du mouvement pour conserver leur chaleur habituelle.

L'ouvrage de Huber, quand il parut, étonna singulièrement les naturalistes, qui furent frappés non-seulement de la nouveauté des faits, mais encore de leur rigoureuse exactitude et des difficultés que l'auteur avait su vaincre malgré tous les obstacles

de sa fâcheuse position. On admira le génie de cet homme extraordinaire, et la plupart des académies de l'Europe voulurent admettre un aussi grand observateur dans leur sein. L'Académie des Sciences de Paris fut de ce nombre : elle se hâta de rendre hommage à un talent si singulier et si habile. Delille même, notre poète Delille, voulut célébrer dans ses vers la découverte précieuse du nouvel historien des Abeilles, et l'affligeante cécité contre laquelle Huber avait lutté si victorieusement. On connaît ce morceau du septième chant des *Trois Règnes de la nature :*

. . . .

Enfin, de leur hymen savant dépositaire,
L'aveugle Huber l'a vu par les regards d'autrui,
Et sur ce grand problême un nouveau jour a lui.
La reine, nous dit-il, au jour de l'hyménée
Sort, de ses nouveaux feux inquiète, étonnée;
Aux portes du palais long-temps hésite encor;
Enfin son aile s'ouvre, elle a pris son essor,
Et, loin des yeux mortels, mystérieuse amante,
Emporte dans les airs l'ardeur qui la tourmente :
Son amant l'observait, et, plein des mêmes feux,
Il part, vole, l'atteint, et jouit dans les cieux :
Elle s'élança vierge, elle descend féconde.
Combien d'autres secrets cache une nuit profonde!

Mais, dira-t-on, puisque Huber était aveugle,

comment pouvait-il se représenter des objets qu'il ne voyait point et dont il parle avec autant d'exactitude que s'il les eût vus de ses propres yeux? Lui-même va nous expliquer ce mystère, en faisant disparaître tous nos doutes : « En publiant mes obser-« vations sur les abeilles, dit-il, je ne dissimulerai « point que ce n'est pas de mes propres yeux que « je les ai faites. Par une suite d'accidens malheu-« reux, je suis devenu aveugle dans ma première « jeunesse; mais j'aimais les sciences, et je n'en « perdis pas le goût en perdant l'organe de la vue. « Je me fis lire les meilleurs ouvrages sur la physique « et sur l'histoire naturelle : j'avais pour lecteur un « domestique qui s'intéressait singulièrement à tout « ce qu'il me lisait : je jugeai assez vîte par ses ré-« flexions sur nos lectures, et par les conséquences « qu'il savait en tirer, qu'il les comprenait aussi « bien que moi, et qu'il était né avec les talens d'un « observateur. .....Le goût qu'il avait pour les scien-« ces devint bientôt une véritable passion, et je « n'hésitai plus à lui donner toute ma confiance, « parfaitement assuré de voir bien en voyant par ses « yeux. ....Si donc il y a quelque mérite dans nos « découvertes, j'en dois partager l'honneur avec lui; « et c'est une grande satisfaction pour moi de lui

« assurer cette récompense, en lui rendant publi-
« quement justice.» Ces éloges dictés par la modestie, qui est l'apanage du vrai talent, n'en sont pas moins mérités. En effet Burnens, le domestique de Huber, ou plutôt son élève, son collaborateur, était d'une intelligence extrême, d'une patience à toute épreuve, et le dévouement qu'il portait à son maître n'avait point de bornes. Ce zélé serviteur bravait avec courage les fureurs d'une ruche entière pour découvrir les plus petites particularités dans les mœurs des abeilles. On ne saurait se faire une juste idée de sa constance et de son adresse. Souvent il lui arrivait de surveiller pendant vingt-quatre heures consécutives, sans prendre ni repos ni nourriture, des abeilles ouvrières qu'il avait lieu de croire fécondes, afin de saisir le moment où elles pondraient des œufs. Il les prenait aussi une à une entre ses doigts et les examinait tranquillement sans redouter leur colère ; son attention même n'était point troublée s'il venait à recevoir des coups d'aiguillon ou de fortes piqûres. On le vit une fois s'emparer d'un énorme guêpier, malgré les douloureuses blessures d'une horde de frêlons qui en défendaient l'approche. Enfin sa patience et son zèle ne laissaient rien à désirer. Ce

fidèle observateur, dont l'aveugle Huber s'est loyalement plu à retracer les services, obtint la récompense qu'il méritait après quinze années de travaux assidus dans la compagnie de son maître : rappelé au sein de sa famille pour des affaires domestiques, Burnens fut apprécié par ses concitoyens comme il était digne de l'être, et devint bientôt l'un des premiers magistrats d'un district assez considérable dans le canton de Vaud.

Mme Huber, qui aidait son mari dans toutes ses expériences, ne manquait pas non plus de connaissances naturelles, et montrait assez d'habileté et de tact comme observatrice. Des amis consultés, et qui avaient fait à leur tour des observations, apportaient le fruit de leurs recherches et le secours de leurs lumières. M. Pierre Huber fils était le collaborateur le plus zélé de son père, et montrait, jeune encore, une passion très-vive pour l'étude des insectes. Entouré de pareils aides, Huber rassemblait dans son esprit les divers témoignages de l'un et de l'autre, et, recueillant les souvenirs de sa jeunesse, il parvenait à se faire une image nette et vraie des moindres circonstances dans la vie et les travaux des abeilles. Mais un autre sujet d'étonnement pour le lecteur de son ouvrage, c'est la manière pitto-

resque et originale dont il rapporte des faits que lui-même n'avait point vus. Et pourtant ces mêmes faits sont racontés avec toute l'exactitude dont se piquerait le témoin oculaire le plus véridique ; bien plus, la forme du récit est telle que souvent le lecteur s'imagine avoir les objets sous les yeux. Cette qualité merveilleuse du style descriptif d'un aveugle est vraiment extraordinaire, et l'on n'admire pas moins la clarté, la précision et l'élégance qui ajoutent encore au mérite de ce style (1).

(1) L'ouvrage de ce naturaliste parut d'abord en 1792 (Genève, 1 vol. in-8°). Une réimpression fut faite à Paris en 1796 (un vol. in-12) et augmentée d'un petit Traité pratique sur l'éducation des abeilles par un anonyme. Mais la meilleure édition de l'ouvrage, et la plus complète, est celle-ci :

Nouvelles observations sur les abeilles, par François Huber, *seconde édition, revue, corrigée et considérablement augmentée*. Paris et Genève, J.-J. Paschoud (*), 1814, 2 vol. in-8° (ensemble de 854 pages) avec figures ou planches gravées. Le premier volume renferme la Correspondance de l'auteur avec Charles Bonnet (**); le second offre une suite

(*) La maison Paschoud n'existant plus, M. Cherbuliez, libraire à Genève, rue de la Cité (et à Paris, rue Saint-André-des-Arts, n° 68), est aujourd'hui seul propriétaire de l'édition.

(**) Cette Correspondance est l'ouvrage même de Huber, publié en forme de Lettres adressées à Charles Bonnet, qui habitait une campagne voisine de celle de l'auteur.

Toutes les habitudes de ce singulier naturaliste étaient ingénieuses; pour sa correspondance familière il avait une sorte d'imprimerie à son usage

de mémoires très-intéressans sur les travaux des abeilles, leur architecture, le perfectionnement de leurs cellules, sur l'origine de la cire, sur les sens des abeilles et en particulier de leur odorat, etc. Ce second volume a été en partie rédigé par le fils de l'auteur.

Les principales expériences de Huber ont été faites, de 1787 à 1793, à Pregny, village situé à une lieue de Genève.

Huber a dû la plupart de ses découvertes à des ruches vitrées de nouvelles formes, inventées par lui-même, et qui lui permirent, avec l'aide de Burnens, d'observer les travaux de la communauté jusque dans leurs moindres détails. Il désigne les unes sous le nom de *ruches plates*, les autres sous celui de *ruches en feuillets* ou *en livre*. Ces dernières étaient appelées ainsi parce qu'elles se composaient de plusieurs petits châssis de sapin, joints ensemble par des charnières, et qui pouvaient s'ouvrir et se fermer à volonté comme les feuillets d'un livre.

Selon Huber, ces ruches sont très-commodes pour former des essaims artificiels, pour forcer les abeilles à travailler en cire et en miel, et donnent une grande facilité pour enlever à ces insectes leurs provisions. Un autre avantage de ces ruches en feuillets, c'est qu'on peut les ouvrir sans causer le moindre trouble parmi leurs habitans, et même sans aucun danger pour celui qui s'empare de la récolte. Aussi Huber a-t-il conseillé leur usage comme un moyen très-propre à réussir dans la science économique des abeilles.

seul : c'étaient des cases numérotées où il prenait les caractères dont il avait besoin pour former ses mots. Quand la composition des mots ou des lignes était faite, il enduisait d'encre noire les caractères assemblés, qui étaient petits et très-saillans, y appliquait sa feuille de papier, et avec une presse que son pied mettait en mouvement il imprimait sa lettre, la pliait et la cachetait lui-même : heureux de pouvoir communiquer avec ses amis absens, et intimes, sans le secours d'une plume étrangère. Voulait-il se promener seul dans son jardin ou à sa campagne, des fils tendus dans toutes les allées dirigeaient sûrement ses pas : il suivait ces fils de la main, et quand il rencontrait les nœuds que l'on avait faits de distance en distance, pour le guider dans sa route, il savait le lieu où il était avec la direction qu'il devait prendre.

Voici ce que l'on raconte sur l'accident déplorable arrivé à ce célèbre observateur, dans sa jeunesse. Il avait dès son enfance la vue extrêmement faible. S'étant égaré à la campagne pendant une nuit d'hiver, le froid et l'éclat éblouissant de la neige lui affectèrent si violemment les yeux, qu'il en devint bientôt après complètement aveugle. Ce malheur n'empêcha point une jeune demoiselle, qu'il aimait,

de lui donner sa main (1); mais elle fut obligée de résister long-temps aux efforts de sa famille, qui voulait la détourner d'unir son sort à celui d'un homme affligé si cruellement. Cette union, qui a duré quarante ans, a été des plus heureuses, et le couple n'a jamais cessé d'offrir un véritable modèle de félicité domestique. Mme Huber prodiguait à son mari les soins les plus touchans, et son ingénieuse tendresse lui faisait deviner tout ce qui pouvait flatter ses goûts et le délasser agréablement de ses longues méditations. Le bonheur de M. Huber *était* si parfait, malgré sa position cruelle, qu'il répétait souvent : *Je serais presque désolé de ne pas être aveugle, car je ne connaîtrais pas à quel point on peut être aimé.* Puis il ajoutait en souriant que sa femme aurait toujours pour lui les grâces et l'éclat des charmes qu'il avait admirés en elle dans sa jeunesse, et cette illusion lui semblait préférable à la réalité. *Tant qu'elle a vécu,* disait-il sur la fin de ses jours, *je ne m'étais pas aperçu du malheur d'être aveugle.* Ces mots seuls font le plus bel éloge de cette femme héroïque dont la conduite,

(1) Mlle Marie-Aimée Lullin, fille de l'un des syndics de la république de Genève. Le nom de cette femme généreuse mérite d'être cité avec honneur.

constamment la même, fut si généreuse et si admirable. M[me] Huber, étant demoiselle, avait, dit-on, une figure charmante, et prétendait, comme héritière, à une fortune considérable. Quand son futur époux fut privé de la lumière du jour, de riches partis se présentèrent en foule et l'on demanda très-instamment la main de la jeune personne. Mais celle-ci les refusa tous avec une noble fierté : elle aurait cru trahir lâchement celui que son cœur avait choisi, et au sort duquel elle voulait consacrer sa vie entière. L'infirmité récente de M. Huber n'effaçait point, à ses yeux, le mérite de ses qualités morales. On ne saurait trop louer un pareil dévouement, dont les exemples, il faut en convenir, sont bien rares : aussi mérite-t-il les éloges et l'approbation de tous les hommes sensibles et vertueux.

François Huber passa les dernières années de sa vie à Lausanne, où il mourut le 22 décembre 1831, à l'âge de quatre-vingt-un ans (1). L'étonnante activité de son esprit ne l'avait point abandonné dans sa vieillesse, et il conserva toutes ses facultés jusqu'au moment de sa mort. Ce grand naturaliste avait cultivé une autre science que celle de l'entomologie : il avait étudié la physique végétale et mis

(1) Il était né, à Genève, le 2 juillet 1750.

au jour, de concert avec Senebier, un ouvrage ayant pour titre *Mémoires sur l'influence de l'air et de diverses substances gazeuses dans la germination de différentes graines;* Genève, J.-J. Paschoud, 1801, 1 vol. in-8° de 244 pages.

Ces Mémoires sont le récit des nombreuses expériences de Huber sur la germination des graines exposées à différens gaz ainsi qu'aux vapeurs de certaines substances et à leurs mélanges ou combinaisons. On savait bien que la plupart des plantes ne germaient pas dans le vide, et qu'elles avaient besoin d'être en contact avec l'air pour n'être point stériles. On savait aussi qu'elles ne pouvaient germer ni dans le gaz azote, ni dans le gaz hydrogène, ni dans l'acide carbonique, mais seulement dans l'air commun ou atmosphérique, pourvu que ces gaz, dont les plantes auraient déjà subi l'influence, n'eussent point altéré leurs organes. Mais il fallait s'assurer encore quel était celui de ces gaz qui favorisait particulièrement la germination, et reconnaître si elle dépendait de cette influence unique, ou bien si leur réunion était indispensable. Huber et Senebier ont démontré clairement la nécessité du gaz oxygène pour la germination des plantes: nécessité rigoureuse, car il leur enlève le carbone

qui arrête ou suspend leur fermentation. Mais il est des cas où la présence de l'oxygène libre n'est pas absolument indispensable : Huber observa que ce gaz pur nuisait quelquefois aux plantules des graines et les faisait périr insensiblement. Les expériences des deux Genevois ont été nombreuses, répétées fort souvent et variées à l'infini. Ils en font connaître les résultats et déduisent les conséquences que l'on peut tirer de certains faits. Le sixième et dernier Mémoire de l'ouvrage est un examen de la décomposition de l'eau dans la végétation des plantes. Une chose curieuse dans cette association de deux hommes s'occupant à la fois des mêmes recherches et publiant en commun le même ouvrage, c'est que le plus souvent c'était Senebier qui, ayant l'usage de ses yeux, indiquait à son ami les expériences à faire, et Huber qui, privé de la vue, se chargeait de les exécuter (1).

(1) On trouve la preuve de ce fait dans le passage suivant de Senebier (page 4 des *Mémoires sur l'influence de l'air*, etc.) : « Ces Mémoires, dit-il, seront un court extrait « d'une correspondance volumineuse qui renferme nos « idées, nos expériences et leur examen ; mais *je dois avertir ici que Huber a exécuté toutes les expériences.* » Et il ajoute : « Le public connaît déjà le génie de l'auteur des *Nouvelles observations sur les abeilles*, et la perfection où il a porté l'art d'observer dans ce bel ouvrage. » Huber choi-

On regardait autrefois l'air atmosphérique comme un élément, et pendant une longue suite de siècles il fut considéré comme tel par les savans; mais les progrès de l'analyse chimique ont totalement détruit cette antique erreur. A Scheele et à Lavoisier appartient la gloire d'avoir démontré, par leurs expériences, que l'air atmosphérique, sans lequel rien au monde ne pourrait vivre, était non un élément mais un fluide composé de gaz oxygène et de gaz azote, avec le mélange d'une très-petite quantité d'acide carbonique. Outre ces principes, l'air contient encore de la vapeur d'eau, du calorique, de la lumière, du fluide électrique (1), et beaucoup d'autres gaz produits par la décomposition des corps. Telles sont les substances qui forment, d'après les chimistes modernes, le prétendu élément des anciens (2).

sissait ordinairement des graines de laitue pour ses travaux sur le végétal : il les préférait aux autres parce qu'elles germent très-vite.

(1) Francklin et Saussure ont découvert, les premiers, que l'atmosphère était souvent chargée d'électricité.

(2) L'air atmosphérique (*), ce fluide élastique et inodore qui environne la terre et l'enveloppe de toutes parts, en la suivant dans toutes ses révolutions, est invisible à

(*) On donne aujourd'hui le nom d'*air* à la partie la plus importante et la plus considérable de l'atmosphère : c'est pour cela qu'on y ajoute souvent l'épithète d'*atmosphérique*.

Dans les phénomènes de la végétation, l'acide carbonique et l'azote sont absorbés en partie; l'oxygène l'est presque entièrement. La germination

cause de sa transparence extrême, et n'a point de couleur, du moins pour nous qui sommes habitués à son action. D'après Saussure, la teinte bleue qu'il présente ne lui appartient pas : elle est due au mélange des vapeurs de l'air, qui réfléchissent elles-mêmes le rayon bleu, beaucoup plus abondant que les autres couleurs. Des physiciens également distingués attribuent sa teinte d'azur à la réflection de la lumière par la vapeur d'eau répandue dans l'atmosphère. Quoi qu'il en soit, c'est à la transparence de l'air que nous devons les points de vue si variés que nous offre l'aspect de notre globe. La hauteur de l'atmosphère, au-dessus de nous, est peu connue encore; mais on a cru devoir l'évaluer à quinze ou seize lieues.

D'après les expériences des meilleurs chimistes, l'air contient de l'azote dans la proportion de soixante et dix-neuf sur cent, et l'oxygène en forme les vingt et une autres parties. L'acide carbonique n'y entre jamais pour plus d'un atome, suivant les uns; il y varie dans la proportion de un à trois millièmes, suivant les autres. La quantité de ce dernier gaz, dans le volume de l'atmosphère, était estimée autrefois à un pour cent : c'est le volume d'eau que l'on suppose aujourd'hui dans la composition de l'air, où se mélangent, dit-on, beaucoup d'autres gaz, provenant des exhalaisons de notre globe. On n'y a jamais découvert des quantités notables d'hydrogène : suivant MM. Gay-Lussac et de Humboldt, le peu qui s'en trouve ne dépasse guère deux millièmes. Quant à la vapeur d'eau, ses proportions

pour les graines ne saurait donc s'accomplir sans le secours de ces trois substances, surtout sans l'absorption d'une quantité notable d'oxygène. Une

varient à l'infini, d'après l'opinion de plusieurs savans.

« On ne peut douter de l'existence de l'eau dans l'air, dit un chimiste; elle s'y vaporise et s'en précipite presque continuellement; elle tombe des nuages, pénètre à travers le sol, se rassemble dans des cavités souterraines, d'où elle sort pour former les sources, les rivières, les mers, se vaporiser de nouveau, et se précipiter encore. La température s'élève-t-elle, l'atmosphère acquiert la propriété de recevoir une nouvelle quantité de vapeur; éprouve-t-elle, au contraire, un refroidissement subit, bientôt la pluie se manifeste. »

Les quantités respectives des gaz azote et oxygène dans la formation de l'air sont toujours les mêmes : elles ne varient ni suivant les lieux du globe, ni suivant leur élévation au-dessus du niveau de la mer. Du moins elles diffèrent très-peu si on les compare dans les diverses parties du monde. M. Gay-Lussac, dont le zèle pour la science a été poussé jusqu'à l'héroïsme, s'est élevé dans un ballon à la hauteur de plus de six mille quatre cents mètres (près d'une lieue et demie) au-dessus de Paris; et ayant pris de l'air à cette élévation remarquable, il a trouvé que sa composition était absolument la même qu'à la surface de la terre. Ainsi les deux parties constituantes de l'air ne varient point dans leurs proportions. A la grande hauteur où était parvenu M. Gay-Lussac, le ciel paraît entièrement noir; les étoiles fixes y brillent d'une manière tranquille; rien de beau, dit-on, comme ce spectacle imposant et curieux.

partie de ce dernier gaz, absorbé pendant la nuit, se transforme en acide carbonique (1), qui dans le jour se décompose en carbone et reste dans le végétal, tandis que le gaz oxygène se dégage avec profusion dans l'air, et le purifie au moyen de l'action du soleil sur les parties vertes des végétaux. Ainsi les plantes, à leur tour, versent dans l'atmosphère une forte portion de gaz oxygène lorsqu'elles sont frappées des rayons solaires; et voilà comment la végétation rend l'air plus pur et vivifie en quelque sorte l'atmosphère en augmentant la quantité proportionnelle de ce dernier gaz, le seul qui maintienne notre existence.

En effet le gaz oxygène (2) est proprement l'air

(1) Huber et Senebier ont reconnu que la germination changeait en grande partie le gaz oxygène en acide carbonique. M. de Saussure fils a lu à la Société d'Histoire naturelle de Genève un Mémoire où il prouve, d'une manière très-évidente, que la portion d'acide carbonique trouvée dans les récipiens où les graines ont germé est précisément la quantité manquante du gaz oxygène.

(2) *Oxygène* ou *oxigène*. On écrit indifféremment ce mot de deux manières, bien que la première orthographe (*oxygène*) semble plus conforme à l'étymologie grecque : ὀξὺς, *oxus*, acide, et γεννάω, *gennaô*, j'engendre; c'est-à-dire *générateur des acides*. Le nom d'*oxygène* fut donné à ce gaz à l'époque où l'on croyait qu'il entrait dans la composition

vital, ou la seule partie de l'air atmosphérique qui entretienne la respiration et la combustion. Mélangé avec les deux autres (avec l'azote et l'acide carbonique) il existe dans tous les lieux où l'homme peut pénétrer, et entre pour un cinquième au moins dans l'air que nous respirons. C'est l'un des gaz les plus remarquables par l'énergie de ses affinités, par le grand nombre de combinaisons qu'il offre à la science, et par le rôle important qu'il joue dans la nature. L'action de ce gaz libre est extrêmement vive : un corps enflammé, quel qu'il soit, y brûle avec un éclat étonnant et surtout avec une rapidité extraordinaire. Si l'on y plonge un animal, il donne d'abord des signes de bien-être et de jouissance; mais bientôt il perd le mouvement et la vie : il a vécu trop vite. Cependant le même animal périrait aussi dans un air dépouillé de ce gaz. Admirons la sagesse et la bonté du Tout-Puissant qui, dans la formation de l'atmosphère, a voulu prolonger la vie de ses créatures en modérant l'action trop forte

de tous les acides; mais on a reconnu depuis que cette propriété de l'oxygène n'était pas générale, et que plusieurs acides ne contenaient absolument rien de ce gaz. Son nom, cependant, lui a été conservé par l'usage, malgré sa signification peu exacte ou trop illimitée de *générateur des acides*.

de l'oxygène par la présence de deux autres gaz, l'azote et l'acide carbonique, sans le concours desquels nos forces vitales seraient bientôt épuisées.

L'oxygène, surtout, est si nécessaire à notre existence que l'homme ne pourrait vivre dans un air dépourvu de ce gaz, c'est-à-dire dans un lieu où il n'y aurait plus qu'un mélange d'azote et d'acide carbonique : c'est ce qui arrive quand l'air, n'étant point renouvelé, se vicie en continuant de servir à la respiration d'un trop grand nombre d'individus. L'histoire moderne rapporte un effet terrible de la privation de ce gaz dans une chambre où cent quarante-six personnes avaient été inhumainement jetées, et qui absorbèrent bientôt tout l'oxygène contenu dans l'air de leur étroite prison. Cette chambre, de vingt pieds carrés, n'avait d'autre ouverture que deux petites fenêtres donnant sur une galerie. Là ces malheureux, pressés les uns contre les autres, et pouvant à peine respirer, furent successivement en proie à d'horribles souffrances. Vainement ils s'agitèrent pour obtenir de l'air et respirer : la soif, la fièvre, de violentes douleurs de poitrine, une suffocation extrême, le délire enfin; tous ces maux les anéantirent peu à peu, et l'asphyxie tua bientôt le plus grand nombre de ces

infortunés. Au bout de six heures, quatre-vingt-seize avaient déjà succombé; mais le nombre d'individus était encore trop grand pour que l'air vital pût leur suffire : ils luttèrent de nouveau contre la mort, en se disputant le voisinage des fenêtres, mais les plus faibles moururent d'inanition après une épouvantable agonie. Quand on ouvrit la prison, qui s'était fermée sur eux depuis douze heures, cent vingt-trois personnes y avaient péri asphyxiées; les vingt-trois autres respiraient encore, mais c'étaient plutôt des cadavres vivans : l'image de la mort était peinte sur tous leurs traits, et quelques minutes plus tard elles auraient cessé de vivre.

Le gaz azote est (comme on l'a vu plus haut) l'une des parties constituantes de l'air atmosphérique, où il entre dans la proportion de soixante et dix-neuf sur cent, c'est-à-dire pour les quatre cinquièmes ou environ. Il est inutile à la respiration, et aucun corps combustible ne peut y brûler. Les animaux plongés dans ce gaz y périssent sur-le-champ; c'est pour cela qu'on lui a donné le nom d'*azote*, tiré du grec : α, *a*, privatif, ζωὴ (*zôé*), vie (*privant* ou *privé de la vie*). Il est un peu plus léger que l'air atmosphérique. Ce gaz agit sur les plantes à peu près comme sur les animaux; son

action, sur le végétal, paraît même plus prompte que celle des autres gaz ; les graines ne s'y développent pas, et les végétaux ne tardent point à y périr.

Le gaz acide carbonique, connu autrefois sous le nom d'*air fixe*, d'*acide aérien*, etc., est composé d'oxygène et du radical du charbon, c'est-à-dire de vingt-huit parties de carbone et de soixante et douze d'oxygène. Il entre pour un à trois millièmes dans le volume de l'atmosphère : du moins il y est mêlé dans une très-faible proportion. Mais on ne saurait douter de l'existence de ce gaz dans l'air, puisque l'acide carbonique est l'un des produits de la respiration, de la décomposition putride et de la combustion des corps ; il y existe non-seulement près de la surface de la terre, mais encore aux plus grandes hauteurs au-dessus du niveau de la mer. Saussure en trouva, dans l'air, au sommet même du Mont-Blanc. L'acide carbonique est le gaz qui se dégage d'un grand nombre de sources thermales, et des cuves où l'on fait fermenter le raisin : on sait que les lampes s'éteignent et que les hommes tombent morts auprès de ces cuves quand le courant d'air n'est pas assez rapide pour enlever le gaz à mesure qu'il se produit. C'est encore l'acide carbonique qui, se déga-

geant avec rapidité, produit la mousse pétillante et l'explosion du vin de Champagne, de la bière, du cidre, de l'eau de Seltz naturelle et artificielle (1).

Les plantes dont la racine est introduite dans ce gaz meurent très-vite, car il y a excès d'une substance qu'elles produisent elles-mêmes dans leur végétation. Huber et Senebier rapportent que toutes les graines mises par eux dans une atmosphère de gaz acide carbonique *avaient absolument refusé de germer.* « On peut soupçonner, disent-ils, qu'étant « antiseptique il empêche cette fermentation qui « est nécessaire pour la germination. Si l'on mêle « le gaz acide carbonique avec l'air commun, ou « avec le gaz oxygène, dans de certaines propor- « tions, les graines germent fort bien dans l'at- « mosphère que ces mélanges peuvent former : en « général la germination y a été plus rapide, et le « nombre des graines germées y a été plus grand « lorsqu'il y a eu une quantité moindre de cet « acide; cependant son absence totale serait peut-

(1) L'eau de Seltz, ou de Selters, a des propriétés très-salutaires parce qu'elle renferme une grande proportion d'acide carbonique libre. On y substitue de l'eau artificielle dont la saveur aigrelette est la même, et qui mêlée à de certains vins forme une boisson piquante et agréable.

« être plus nuisible qu'avantageuse à la germina-
« tion (1). »

L'acide carbonique ne peut alimenter seul la respiration : les animaux qui le reçoivent pur sont asphyxiés au bout de quelques minutes; l'homme lui-même tombe bientôt dans un état de mort apparente et expire en peu d'instans. On sait combien de malheurs déplorables, volontaires ou accidentels, sont occasionnés par la vapeur du charbon dans des lieux hermétiquement fermés. Il existe en Italie une grotte fort singulière par les effets dangereux de ce gaz sur les animaux. Un chien, par exemple, y tombe asphyxié et meurt au bout de quelques minutes si on ne le remet promptement à l'air libre. Mais la couche d'acide carbonique, à cause de sa pesanteur, ne s'élève pas assez haut pour atteindre l'homme posé droit sur ses jambes : elle ne lui est fatale que lorsqu'il se couche. Cette cavité souterraine, appelée la *Grotte du Chien*, est située près de Pouzzole, dans le royaume de Na-

(1) *Mémoires sur l'influence de l'air*, etc, par Huber et Senebier, page 56, § VIII (second Mémoire).

L'oxygène, le carbone et l'hydrogène sont donc les trois élémens constitutifs de la plupart des végétaux. L'azote s'y trouve rarement, dit-on, et toujours en petite quantité.

ples, à peu de distance du lac d'Agnano. Elle pique depuis très-long-temps la curiosité des voyageurs, et jadis elle exerçait à un haut degré l'imagination des physiciens, avant que le phénomène dont elle est l'objet ne fût expliqué.

Les racines des végétaux périssent assez promptement si on les entoure de gaz hydrogène libre. Cependant cette substance, combinée avec l'oxygène et le carbone, constitue la plupart des matières végétales, et joue un grand rôle dans la nature, où elle se présente sous divers états. Mais seule elle ne peut servir à l'entretien de la vie : les animaux qu'on plonge dans un récipient de ce gaz y meurent très-vite, et cette mort de l'animal est uniquement causée par l'absence de l'oxygène dont on le prive. Le gaz hydrogène, que l'on nomme aussi *gaz inflammable* ou simplement *le gaz*, est le plus léger des corps pondérables connus jusqu'à ce jour. (On le nommait autrefois *air inflammable.*) Sa pesanteur est quinze fois moindre que celle de l'air. La découverte de ce gaz et de sa grande légèreté spécifique contribua d'une manière étonnante aux progrès de l'invention des aérostats. Pour faire détonner en l'air un ballon, comme dans les jours de fêtes publiques, on le gonfle avec

deux parties d'hydrogène et une partie d'oxygène : une bombe d'artifice, qui doit éclater au bout d'un certain temps, sert à enflammer ce mélange de gaz.

Combiné avec l'oxygène de l'atmosphère, l'hydrogène produit l'eau dont il est le principe. Cette propriété, découverte en 1781 par Cavendish, et confirmée en 1783 par Lavoisier et ses collaborateurs, a valu à l'hydrogène le nom qu'il porte : ὕδωρ (*hudor*) eau, et γεννάω (*gennaô*) j'engendre ; c'est-à-dire générateur de l'eau. Ainsi l'on reconnut que l'eau n'est autre chose qu'un corps brûlé. Ce liquide répandu avec tant d'abondance sur toutes les parties du globe cessa donc d'être regardé comme un élément ; on parvint même à le reproduire à l'instar de la nature : et cela est si vrai que l'eau obtenue par les expériences du chimiste renferme toutes les propriétés de l'eau distillée la plus pure. Leur pesanteur est à peu près la même. L'hydrogène est de tous les gaz celui qui réfracte le plus la lumière. C'est le même dont on se sert pour l'éclairage des principaux quartiers de Paris, de Londres et d'autres grandes villes de l'Europe. Ainsi, chose merveilleuse et surprenante, la chimie tire la flamme du sein même de la substance qui l'éteint (1).

(1) D'après les chimistes, l'eau est un composé d'oxygène

L'historien des abeilles a laissé un fils qui a marché dignement sur ses traces en se livrant avec succès à l'étude d'une autre classe d'insectes, non moins singulière et non moins curieuse que celle des habitans de nos ruches. M. Pierre Huber (tel est le nom de ce fils) prit une part fort grande aux travaux de son père, et conçut, sous ce guide éclairé, une passion très-vive pour l'histoire natu-

et d'hydrogène réunis dans la proportion d'un volume du premier et de deux volumes du second. Suivant quelques chimistes, la combinaison de ces deux substances se fait en joignant quinze grains d'hydrogène à quatre-vingt-cinq grains d'oxygène. Embrasés par le contact d'un corps enflammé, ou traversés par l'étincelle électrique, ces deux gaz mélangés brûlent rapidement et avec une explosion violente : ils se consument ou disparaissent en totalité, et produisent, après la combustion, cent grains d'eau, c'est-à-dire le même poids qu'ils offraient ensemble avant l'opération. (Le calorique, qui dilate ces gaz, est sans pesanteur.) L'eau pure qui en résulte pèse un kilogramme le litre. Ce poids d'un décimètre cube d'eau est environ huit cent vingt-cinq fois plus considérable qu'une mesure pareille de l'air atmosphérique.

Bien que l'hydrogène s'enflamme à l'approche d'une bougie allumée, cela n'empêche point qu'il n'éteigne les corps en combustion dégagés de toute influence de l'air.

relle. Ayant fait à son tour de longues recherches et de nombreuses expériences, il est devenu, en publiant le fruit de son travail, le meilleur et le véritable historien des fourmis. Son ouvrage est plein de faits curieux et dignes de remarque. On ne saurait y trouver matière à la critique, même en voulant scruter la preuve des faits les plus incroyables. A l'exemple des naturalistes modernes, l'auteur abandonne les récits fabuleux de Pline et d'Aristote pour nous faire connaître ce qu'il y a de vrai et même d'ignoré dans l'histoire particulière des fourmis; et notre croyance sur ce point lui est d'autant mieux acquise que durant plusieurs années il a suivi les mœurs et les travaux de ces insectes avec une constance et une attention prodigieuses (1).

Les savantes descriptions de Geer, de Latreille et autres naturalistes semblaient nous avoir instruits

(1) Des compilateurs ignorans n'ont pas craint de dire, d'après des histoires fabuleuses, que les fourmis, à l'instar de nos armées les mieux disciplinées, se mettaient en marche dans le plus bel ordre; que ces insectes, dans leurs expéditions, avaient des généraux, des commandans, des chefs de divers grades, puis des pourvoyeurs, des courriers, etc., etc. En un mot, toutes ces fables iraient à merveille à la suite du *Petit-Poucet* voyageant avec ses bottes de sept lieues.

de tout à l'égard des fourmis, ou du moins nous avoir laissé peu de chose à apprendre sur leur histoire. Mais quand les découvertes de M. Huber furent mises au jour, quand on vint à savoir ces particularités curieuses échappées aux recherches de ses prédécesseurs, on reconnut généralement qu'il avait comblé lui-même un assez grand vide dans cette partie de la science. On s'imaginait que les fourmis, cachées au fond de leur demeure pendant tout l'hiver, y restaient engourdies dans un entier repos; on tenait pour fausse l'opinion qui leur attribuait la prévoyance de recueillir en été des provisions de grains pour l'hiver, et, en cessant de leur accorder ces mesures de précautions contre l'avenir, on croyait que tombées dans une léthargie complète durant toute la saison du froid, elles ne prenaient alors aucune espèce de nourriture. M. Huber a trouvé la preuve du contraire, et s'est chargé de nous expliquer leurs moyens d'existence à cette époque. D'après ses découvertes, les fourmis ne sont point engourdies pendant tout l'hiver, mais seulement une partie de cette saison et au temps des plus grands froids. Si l'hiver n'est pas très-rigoureux, elles peuvent suivre leurs habitudes, marcher même sur la neige pour aller cher-

cher des vivres, et quand le froid devient trop vif elles se retirent dans leur fourmilière, dont la profondeur les met à l'abri de la gelée. Entassées dans leur nid, et privées du mouvement vital, ont-elles besoin alors de nourriture? Mais si elles manquent de provisions comment peuvent-elles subsister? M. Huber a observé lui-même que dans le cas de disette elles sont loin de se trouver sans ressources. La Providence, qui n'abandonne pas les plus petites créatures, a pourvu à leurs besoins d'une manière admirable, en les douant pour cela d'un instinct merveilleux. On sait que les pucerons se nourrissent d'un grand nombre de végétaux, et que réunis en masse sur les feuilles de nos jeunes arbustes ils y pompent avec avidité les sucs les plus substantiels, en insinuant leur trompe entre les fibres des plus tendres écorces. Ces alimens, une fois digérés, s'échappent en partie de leur corps sous la forme de gouttelettes limpides, et quand ils paraissent les fourmis s'en emparent aussitôt, comme d'un mets dont elles sont très-friandes. Si la liqueur est tardive elles provoquent elles-mêmes les pucerons, en les caressant avec leurs antennes, et continuent ce mouvement très-vif tant que leur gourmandise n'est point satisfaite. Eh bien, c'est cette manne, c'est cette li-

queur mielleuse qui sert de nourriture aux fourmis pendant l'hiver; mais pour ne pas mourir de faim elles n'oublient point d'attirer dans leur nid tous les pucerons qui veulent se réunir à elles avant la saison du froid. Au surplus les objets qu'elles ont transportés d'avance à leur habitation ne sont point accumulés en pure perte, malgré l'opinion contraire de plusieurs naturalistes. Ces objets ou provisions leur deviennent toujours utiles, ou pour une chose ou pour l'autre : les fourmis les entassent pour se garantir du mauvais temps et pour déjouer les attaques de leurs ennemis, si la rigueur du froid ne leur laisse point la faculté d'en faire un autre usage (1).

« Elles ne s'engourdissent, dit M. Huber, qu'au « deuxième degré de Réaumur, au-dessous du terme

(1) Ces remarques contredisent un peu ce passage de Buffon :

« La prévoyance des fourmis n'était qu'un préjugé ; on la leur avait accordée en les observant, on la leur a ôtée en les observant mieux ; elles sont engourdies tout l'hiver, leurs provisions ne sont donc que des amas superflus, amas accumulés sans vues, sans connaissance de l'avenir, puisque par cette connaissance même elles en auraient prévu toute l'inutilité. » (*Discours sur la nature des animaux*, tome 4 de l'*Histoire naturelle*, édit. in-4°. Paris, imprimerie royale.)

« de la congélation : j'en ai vu marcher sur la neige « et suivre leurs habitudes à cette température. Elles « seraient donc exposées aux horreurs de la famine « si elles n'avaient pas de ressources pour le cas où « elles ne s'engourdiraient point ; et ces ressources « ne sont autres que les pucerons, qui, par un ad-« mirable concours de circonstances, *qu'on ne sau-« rait attribuer au hasard,* tombent en léthargie « exactement au même degré de froid que les four-« mis, et se réveillent en même temps qu'elles : ainsi « elles les retrouvent toujours (les pucerons) lors-« qu'elles en ont besoin......

« Quand le froid augmente graduellement, et « c'est ordinairement ainsi que l'éprouvent les four-« mis, qui en sont préservées par une épaisse mu-« raille de terre, elles se réunissent et s'entassent « les unes sur les autres par milliers, et paraissent « toutes accrochées ensemble. Cherchent-elles à se « procurer un peu de chaleur en se tenant ainsi ras-« semblées ? Je le présume ; mais nos thermomètres « ne sont pas assez délicats pour nous apprendre « si elles y parviennent. »

Enfin l'ouvrage de M. Huber est digne de toute l'attention des naturalistes, de celle même des philosophes, pour les choses nouvelles et intéressan-

tes qu'il révèle à notre connaissance. Aussi c'est à juste droit que son livre lui a valu dans le monde savant une flatteuse célébrité. Je ne chercherai point à analyser ses descriptions : ce serait diminuer le charme qui s'attache à leur lecture, tant elles sont riches de faits intéressans jusque dans leurs moindres détails! L'histoire des fourmis, sous la plume de M. Huber, a quelque chose de merveilleux et de pittoresque, et cette histoire est tellement frappante que si l'auteur ne prouvait pas clairement la vérité de ses assertions l'on serait tenté de croire qu'il a voulu nous amuser par des fables. Mais rien n'est plus exact que ses récits. La vie et les mœurs des fourmis indigènes, leurs guerres, leurs travaux, leur industrie, leur architecture, leurs émigrations, leurs voyages, les lois mêmes qui paraissent régir ces peuplades souterraines, à nos yeux presque invisibles, tout y est décrit avec une fidélité entière, et porte le cachet d'une histoire véritable, rédigée avec conscience. Les relations de l'auteur, toujours claires et précises, offrent dans leur ensemble une suite de faits si singuliers et si extraordinaires, qu'après une lecture attentive les fourmis ne sont plus à nos yeux de vils insectes, mais bien des animaux intelligens, industrieux et doués d'un

instinct supérieur à leur nature. Leur adresse dans la manière de construire leur habitation dans le creux des arbres est surtout une chose étonnante, et présente un véritable phénomène aux regards de l'observateur. Ecoutons M. Huber, qui va lui-même nous mettre au courant de l'architecture des fourmis et nous donner par-là une idée de ses longues et minutieuses recherches, comme aussi du talent qui le distingue dans sa manière de décrire des objets si difficiles à observer.

« Qu'on se représente (dit-il) l'intérieur d'un arbre entièrement sculpté, des étages sans nombre, plus ou moins horizontaux, dont les planchers et les plafonds, à cinq ou six lignes de distance les uns des autres, sont aussi minces qu'une carte à jouer, supportés tantôt par des cloisons verticales, qui forment une infinité de cases, tantôt par une multitude de petites colonnes assez légères, qui laissent voir entre elles la profondeur d'un étage presque entier; le tout d'un bois noirâtre et enfumé, et l'on aura une idée assez juste des cités de ces fourmis.

« La plupart des cloisons verticales qui divisent chaque étage en compartimens, sont parallèles; elles suivent le sens des couches ligneuses, toujours concentriques, ce qui donne un air de régularité à

l'ouvrage : les planchers, pris dans leur ensemble, sont horizontaux ; les petites colonnes sont d'une à deux lignes d'épaisseur, plus ou moins arrondies, d'une hauteur égale à l'élévation de l'étage qu'elles supportent, plus larges en haut et en bas que dans le milieu, un peu aplaties à leurs extrémités, et rangées en lignes, parce qu'elles ont été taillées dans des cloisons parallèles.

« Quels nombreux appartemens, quelle multitude de loges, de salles, de corridors ces insectes ne se procurent-ils pas par leur seule industrie ; et quel travail une si grande entreprise n'a-t-elle pas dû leur coûter (1) ! »

Chez les fourmis, comme chez les abeilles et les guêpes, on distingue trois sortes d'individus : des mâles, des femelles et des neutres ou des individus privés de sexe. Les femelles sont les plus grandes, les neutres sont en général les plus petits, et les

(1) *Recherches sur les mœurs des fourmis indigènes*, par P. Huber, membre des Sociétés d'Histoire naturelle et de Physique de Genève, etc. (avec cette épigraphe : *Cherchez, et vous trouverez*). Paris (*) et Genève, J.-J. Paschoud, 1810. Un vol. in-8° avec figures. (Chap. 1er, § IV, pag. 53-54.)

(*) Le titre porte d'abord le nom de Paris, mais l'ouvrage a été imprimé à Genève. M. Cherbuliez, libraire, est devenu l'acquéreur du reste de l'édition.

mâles semblent tenir le milieu pour la grosseur ou la grandeur entre les femelles et les neutres. (On les croit néanmoins d'une taille inférieure à celle des derniers, bien que leurs ailes les fassent paraître plus grands; car les neutres en sont toujours dépourvus.) Les mâles et les femelles ont quatre ailes et ne travaillent qu'à la propagation de l'espèce. Les neutres ou mulets, beaucoup plus nombreux que les autres, sont seuls chargés de tous les travaux: ils préparent les édifices de la fourmilière et ont soin de la nourriture des petits. Voilà pourquoi on les nomme souvent *fourmis ouvrières* (1). Ce sont elles qui pratiquent des chemins à l'entour de leur habitation, qui vont et viennent à la file en transportant les matériaux nécessaires à la formation des nids: les unes se mettent à l'œuvre pour construire

(1) M. Huber et son père, aux yeux de qui la nature ne fait point de véritables neutres, les regardent toutes comme des femelles impuissantes, dont les organes sexuels n'ont pas eu leur entier développement. L'un et l'autre motivent leur opinion sur l'instinct des mâles à s'unir avec elles, et sur la ressemblance parfaite qui existe entre les organes extérieurs de la génération des femelles proprement dites et ceux des ouvrières. Mais, en nous racontant que l'approche du mâle est toujours suivie de la mort de l'ouvrière, ils ajoutent que la conformation de celle-ci ne lui permet pas de devenir mère. Latreille est absolument du même avis.

l'édifice, les autres leur apportent les fragmens dont elles ont besoin et charrient avec efforts un brin de paille, un morceau de bois, de petits cailloux, et mille autres objets qu'elles peuvent traîner facilement.. Il en est qui, voulant participer au butin, se dirigent vers celles dont le nombre ne suffit pas pour amener au centre de la république une chenille ou un hanneton. Enfin c'est un mouvement continuel parmi ces insectes, et tous travaillent avec une ardeur et une activité admirables. Aussi l'Ecriture, qui les met au nombre des *choses* les *plus* sages de la terre, les propose-t-elle aux paresseux comme un modèle de prévoyance et de sagesse, en les offrant pour exemple d'une vie extrêmement laborieuse.

« Allez à la fourmi, paresseux! dit l'auteur des « Proverbes, et considérez sa conduite : apprenez « (d'elle) à devenir sage. — N'ayant ni chef, ni « maître, ni prince, — elle prépare sa nourriture en « été, et amasse pendant la moisson de quoi man- « ger (1). » Dans un autre chapitre du même Livre,

(1) *Vade ad formicam, ô piger, et considera vias ejus; et disce sapientiam,—Quæ cùm non habeat ducem, nec præceptorem, nec principem.—Parat in æstate cibum sibi, et congregat in messe quod comedat.* (Prov., cap. vi, vers. 6, 7, 8.)

Salomon ajoute : « Il y a quatre choses sur la terre « qui sont très-petites, et qui sont plus sages que les « sages mêmes. — Les fourmis, ce petit peuple, qui « fait sa provision pendant la moisson, etc. (1). » Ainsi l'Ecriture dit positivement que la fourmi pourvoit à sa nourriture durant l'été, et qu'elle amasse des provisions de bouche pendant la moisson. Certains naturalistes avaient injustement reproché à nos Livres sacrés une erreur sur ce point de l'histoire des animaux; mais les observations de M. Huber, en prouvant la fausseté de cette supposition, confirment au contraire toute la vérité du texte de l'Ecriture. D'ailleurs nos fourmis indigènes n'auraient-elles point cet instinct de prévoyance industrieuse tant loué dans la Bible, le même caractère dans les mœurs se retrouve exactement dans une autre espèce de ce genre d'insectes : les termès ou les fourmis blanches d'Afrique font elles-mêmes de grandes provisions pour l'hiver.

(1) *Quatuor sunt minima terræ, et ipsa sunt sapientiora sapientibus.— Formicæ, populus infirmus, qui præparat in messe cibum sibi.* (Prov., cap. xxx, vers. 24, 25.)

Les trois autrès modèles de sagesse proposés par Salomon, dans le même chapitre xxx, sont les lapins, les sauterelles et le lézard (*stellio*) que les commentateurs prennent plutôt pour l'araignée.

CHAPITRE XL.

4ème *suite de la* REVUE HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE DES GENEVOIS LES PLUS CÉLÈBRES DANS LES SCIENCES, DANS LA LITTÉRATURE ET DANS LES ARTS.

ETIENNE DUMONT, l'ami et l'interprète de Jérémie Bentham. — Son talent pour la chaire.—Ayant quitté Genève, à cause de ses opinions politiques, il habita la Russie, la France et ensuite l'Angleterre, où il se lia avec les hommes les plus célèbres de chaque pays. — Sa connaissance avec Mirabeau, dont la réputation, en 1788, était peu honorable; celui-ci le demande pour aristarque. — Leur entreprise du *Courrier de Provence,* journal dont le succès fut prodigieux à sa naissance, mais qui tomba ensuite par la faute du libraire, suivant le rapport de Dumont, cité à ce sujet; Duroveray, son compatriote, y analysait avec lui les séances de l'Assemblée nationale. — Dumont rédige quelques discours de Mirabeau; habileté de cet orateur à s'emparer des idées des autres; ses prévisions sur le sort de la France.—Tristesse et regrets de Dumont pendant la terreur.—Origine de ses liaisons avec le célèbre Bentham, dont il rédigea les manuscrits en français.—Ouvrages mis au jour sous les noms des deux publicistes. — Système dont Dumont n'a été que le rapporteur. — J. Bentham était un penseur profond, mais un écrivain peu habile : il avait besoin d'une plume étrangère pour se faire lire et comprendre. — Difficultés vaincues par l'éditeur genevois pour remplir cette laborieuse tâche.—Bentham déclina néanmoins toute responsabilité de ce travail; il n'était jamais satisfait de ses premières compositions. — Justes reproches mérités par Dumont. — Les *Traités de législation civile et pénale* mis à l'index (note). — Bentham passait en Angleterre pour le chef des radicaux; son *Plan d'une réforme parlementaire;* ses attaques contre le serment et contre l'influence du pouvoir politique sur les jurys; sa *Protestation contre les taxes judiciaires.* — Bentham voulut que son corps fût livré à une école d'anatomie après sa mort.—Dumont, élu membre du Grand-Conseil de Genève, présenta un Réglement qui fut adopté; éloge de ce Réglement, que l'on désigne comme un chef-d'œuvre de prévision et de sagesse. — *Souvenirs sur Mirabeau,* etc., ouvrage posthume de Dumont, publié en 1832; Mirabeau jugé comme écrivain et comme orateur : sa prévoyance des évènemens; votes irréfléchis de l'Assemblée nationale, dans sa séance nocturne du 4 août; jugement sur les girondins. — Eloges de Dumont, après sa mort, dans les feuilles publiques.

Etienne Dumont, publiciste célèbre et littérateur distingué, eut des liaisons très-étroites avec le fameux Jérémie Bentham, dont il fit la connaissance en Angleterre, et qui lui inspira du goût pour l'étude de la jurisprudence. Consacré d'abord au ministère ecclésiastique, il déploya dans tous ses discours une grande éloquence. Le souvenir de ses premiers sermons n'est pas perdu à Genève : on s'y rappelle encore la beauté et l'harmonie de son style, la douceur de son langage, et cette foule immense qui se pressait dans les églises pour l'entendre. Lié avec les chefs du parti démocratique, lorsque la victoire fut assurée aux hommes de l'opinion contraire par l'intervention armée de la France, de la Savoie et du canton de Berne (1), Dumont crut devoir s'éloigner de son pays à cause de ses opinions politiques; mais il partit volontairement et ne fut point exilé, comme des journaux l'avaient dit par erreur. Il alla en Russie, où il devint pasteur de l'église française de Saint-Pétersbourg. Son talent

(1) En 1782. Le parti démocratique était nommé, à Genève, le *parti représentant*.

pour la chaire y fut admiré comme en Suisse. Après un séjour de dix-huit mois dans cette capitale, il se rendit à Londres (1) où l'appelait le marquis de Lansdowne (lord Shelburn) pour y surveiller l'éducation de ses fils. Ce fut dans la maison de ce ministre, devenu son ami, que Dumont se mit en rapports avec plusieurs hommes célèbres de l'Angleterre, avec les Sheridam, les Fox, les Samuel Romilly, lord Holland et M. Brougham, alors avocat, aujourd'hui lord chancelier de la Grande-Bretagne. Il vint à Paris en 1788, accompagné de sir Samuel Romilly, et y fit, sous les auspices de ce dernier, la connaissance personnelle de Mirabeau. Pendant un séjour de deux mois (août et septembre) il le vit constamment, et, malgré la différence de leurs mœurs et de leurs caractères, une liaison se forma bientôt entre eux de la manière la plus intime. « Lorsque nous arrivâmes à Paris, en 1788, raconte « Dumont, la réputation du comte de Mirabeau était « au plus bas degré possible. Il avait été employé à « Berlin par M. de Calonne; il était lié avec tous les « ennemis de M. Necker, il avait fait plusieurs écrits « contre lui : on le regardait comme un ennemi « dangereux et comme un ami peu sûr. Ses procès

(1) En 1785.

« contre sa famille, ses enlèvemens de femmes, ses « emprisonnemens, ses mœurs, étaient plus qu'on « ne pouvait pardonner, même dans une ville aussi « peu sévère que Paris : son nom n'était prononcé « qu'avec dédain dans les maisons respectables où « nous avions des liaisons particulières. Romilly, « presque honteux de son ancienne amitié, résolut « de ne pas renouer avec lui. » Ayant besoin d'un aristarque, Mirabeau jugea Dumont très-capable de remplir cet office ; espérant le captiver davantage en lui faisant l'éloge de sa patrie, il lui parla avec enthousiasme de Genève qui avait produit tant d'hommes distingués par leurs talens et leurs lumières; il le félicita d'avoir reçu le jour dans une ville aussi étonnante sous le rapport scientifique et littéraire, etc., etc. Le patriote genevois ne put résister à un langage qui charmait son cœur : il se sentit doucement ému, et promit son assistance à l'orateur français. *Deux heures s'écoulèrent comme un moment dans cette conversation,* dit-il, *et Mirabeau fut à mes yeux ce qu'il y avait de plus intéressant à Paris.*

Dumont était retourné en Angleterre lorsque la révolution de 1789 lui fit entreprendre un nouveau voyage en France avec son ami Duroveray, ancien

procureur-général de la république de Genève. Son but principal était de solliciter le rappel des exilés de son pays, en recourant à l'influence du ministre Necker, leur compatriote. C'est alors que Mirabeau associa Dumont à son entreprise du *Courrier de Provence,* journal dont le succès fut prodigieux à sa naissance, mais qui tomba ensuite par la négligence et la mauvaise foi du libraire, suivant le rapport de Dumont, qui a consigné ce fait dans ses mémoires manuscrits : « Les souscripteurs vinrent « tellement en foule, dit-il, quoique le prix de la « souscription fût très-haut, que nous imaginions « déjà des montagnes d'or. En peu de jours notre « liste était de plus de trois mille. Les demandes « des provinces furent en proportion. Si Le Jay « (c'est le nom du libraire) avait été un homme « de tête, si sa femme, qui menait tout, avait eu un « peu d'ordre et de probité, leur fortune était faite, « car ils avaient une part considérable pour l'im- « pression et la commission : ils avaient leur quart « du profit net, et Mirabeau leur avait cédé le sien; « mais leur inconduite et leur rapacité ruinèrent « cette entreprise (1). » Duroveray et Dumont se

(1) « Les liaisons de Mirabeau avec cette femme adroite « et décidée (Mme Le Jay), ajoute Dumont dans ses Mé-

partageaient le travail de la rédaction et analysaient tour-à-tour les séances de l'Assemblée nationale. «Quelques mots crayonnés dans l'Assemblée suffisaient bien, disent-ils, pour se rappeler le fond des discours et l'ordre du débat. Nous n'avions jamais prétendu rendre compte de l'épouvantable bavardage de la tribune. S'il y avait quelques discours importans, comme ils étaient presque tous écrits, Mirabeau avait soin de les demander pour nous. Plusieurs les envoyaient d'eux-mêmes. Les plus diffus se plaignaient quelquefois de ce qu'on avait réduit leür style hydropique et boursouflé.»

Dumont rédigea lui-même plusieurs discours prononcés par Mirabeau, entre autres quelques-uns de ceux qui acquirent à cet orateur le plus de célébrité; l'écrivain genevois s'est reconnu l'auteur de la fameuse Adresse au roi Louis XVI, pour le renvoi des troupes, et qui fut présentée, en juillet 1789, sous le nom et la responsabilité de Mira-

«moires, ne lui permettaient pas de le prendre sur un ton «bien haut: elle possédait trop tous ses secrets; elle avait «trop d'anecdotes par devers elle; elle était trop dange-«reuse et trop méchante pour qu'il osât se brouiller avec «elle, quoiqu'il en fût bien rassasié, et que dans la haute «sphère où il était alors il sentît souvent que cette associa-«tion l'avilissait.»

beau (1). Celui-ci saisissait avec tant d'habileté et tant d'art les idées des autres qu'il se les rendait propres, même en négligeant de leur donner une nouvelle forme : souvent il s'emparait, pour ses discours, des conversations de ses amis et reproduisait leurs paroles comme si ce langage d'emprunt était absolument le sien. Dumont l'avait vu souvent (à l'Assemblée), « allant à la tribune, et dans la tribune même, recevoir des notes, qu'il parcourait de l'œil sans s'interrompre, et qu'il enchâssait quelquefois, avec le plus grand art, dans la suite de son discours. Un homme d'esprit le comparait à ces charlatans qui coupent un ruban en plusieurs pièces, les mâchent un moment et font sortir de leur bouche le ruban tout entier (2). » *Quand, dans la suite, Mirabeau croyait avoir besoin de moi,* rapporte également Dumont, *il me disait du bien de mes amis, il me parlait de Genève : c'était une espèce de ranz-des-vaches ; il m'amollissait et me subjuguait* (3).

(1) Dumont avait composé le Discours, et Duroveray avait rédigé le texte des *résolutions* où se trouvaient les mesures proposées au roi.

(2) *Tactique des assemblées législatives*, tome 1er, note de la page 161, édition de 1822.

(3) Dumont a laissé dans sa correspondance plusieurs

Vers la fin de 1790, Dumont s'était rendu à Genève pour y voir sa famille, qui était revenue de Saint-Pétersbourg. Après six mois d'absence, il alla de nouveau habiter Paris; mais quand la violence et le crime y eurent commencé leurs actes de scélératesse, frappé de terreur, et l'âme toute émue, il se hâta de fuir en Angleterre, où il avait entrepris ses travaux sur la jurisprudence. En prenant congé de Mirabeau, celui-ci l'embrassa avec une émotion très-vive, et lui adressa, d'une voix lamentable, ces prophétiques paroles : *Je mourrai à la peine, mon bon ami, nous ne nous reverrons peut-être pas. Quand je ne serai plus, on saura ce que*

lettres inédites et familières de Mirabeau, dans lesquelles on voit combien ce dernier savait mettre à contribution le talent de son ami. Ce billet, entre autres, en fournira la preuve (il est sans date et sans signature) :

« Voilà, mon très-cher ami (lui écrivait Mirabeau), « votre métaphysique qui est vraiment sublime. Cependant « revoyez le style puisque vous seul êtes assez difficile pour « n'en être pas content, et joignez-y un morceau sur la « jeunesse qui ait de la fraîcheur, et un sur l'expérience qui « ait de la sensibilité. Le style est un hameçon pour les « Français comme la raison pour les Anglais. Renvoyez-« moi le plus tôt que vous pourrez la réplique à Barnave. « *Vale et me ama* (adieu, et soyez mon ami). » Plusieurs des lettres de Mirabeau à Dumont portent cette adresse, à leur suscription : *Rue Sainte-Anne*, n° 41 (à Paris).

je valais. Les malheurs que j'ai arrêtés fondront de toutes parts sur la France : cette faction criminelle qui tremble devant moi n'aura plus de frein. JE N'AI DEVANT LES YEUX QUE DES PROPHÉTIES DE MALHEUR. *Ah! mon ami, que nous avions raison quand nous avons voulu, dès le commencement, empêcher les communes de se déclarer Assemblée nationale! c'est là l'origine du mal : depuis qu'elles ont remporté cette victoire, elles n'ont cessé de s'en montrer indignes..... Elles ont voulu gouverner le roi, au lieu de gouverner par lui; mais bientôt ce ne sera plus ni elles ni lui qui gouverneront :* UNE VILE FACTION LES DOMINERA TOUS ET COUVRIRA LA FRANCE D'HORREURS.

Trois mois après, le 2 avril 1791, Mirabeau n'existait plus... Il était mort pendant l'absence de son ami.

Lorsque, plus tard, la sinistre nouvelle des épouvantables forfaits qui ont couvert la France de deuil arrivait en Angleterre et y affligeait toutes les âmes honnêtes, Dumont frémissait en se rappelant le langage de Mirabeau, il sanglottait de douleur en voyant ses rêves de liberté s'évanouir et faire place à une réalité affreuse de malheurs et de crimes. *Tourmenté par le souvenir de ses vœux si*

cruellement déçus, dit l'un de ses compatriotes, *il demeura quelques années plongé dans une tristesse qui se confondait presque à ses yeux avec les remords*. C'est pendant cette époque à jamais déplorable que Dumont, pour adoucir ses regrets, chercha une distraction à sa douleur en travaillant sur les manuscrits de Bentham, dont il avait fait la connaissance en 1788. Cette liaison, qui influa d'une manière si étonnante sur ses opinions, et qui détermina en quelque sorte sa carrière littéraire, avait eu pour origine une circonstance assez bizarre. Dumont la raconte ainsi dans une de ses lettres de l'année 1790 : « Ma liaison avec M. Bentham, disait-il alors, date d'une circonstance qui lui fait « honneur. Il avait écrit, il y a trois ans, un ouvrage en français qu'il voulait publier, et pour « lequel un de ses amis lui persuada de me le « communiquer sans me dire quel en était l'auteur. « On me demanda simplement quelle était mon « opinion sur le style. Je répondis très-naïvement « que le français était plein de fautes, de barba- « rismes, et défigurait un ouvrage d'ailleurs très- « bon. Peu de jours après, mon homme vient à moi « au milieu d'une nombreuse compagnie, me prend « la main et me remercie en riant de bon cœur.

« Depuis ce temps nous avons été bons amis. »

Ils le furent toute la vie. Les deux publicistes, en se communiquant leurs idées de réforme pour la législation, trouvèrent entre eux une sympathie remarquable et conçurent dès-lors l'un pour l'autre une estime et une affection qui ne se démentirent jamais. Cinq ouvrages, publiés par Dumont, furent la suite de cette liaison dont l'histoire littéraire fournit peu d'exemples. S'étant chargé de mettre en ordre les manuscrits de Bentham, ou plutôt ses feuilles volantes, écrites sans ordre ni méthode, Dumont les rédigea lui-même dans notre langue, et publia en français les *Traités de législation civile et pénale* (Paris, 1802, 3 vol. in-8°), dont la première édition, tirée à trois mille exemplaires, fut assez promptement épuisée. Cet ouvrage a été traduit en espagnol, en italien, en allemand et en russe. Dumont donna plus tard la *Théorie des peines et des récompenses*, la *Tactique des assemblées législatives*, suivie du *Traité des sophismes politiques*, dont l'original avait été abandonné par l'auteur; puis encore le *Traité des preuves judiciaires*, qui parut en 1823 (Paris, 2 vol. in-8°), et enfin le livre intitulé *De l'Organisation judiciaire et de la codification*, publié, à Paris, en 1828. La plupart de ces ouvrages,

recherchés dans toute l'Europe, ont eu l'honneur de plusieurs éditions et furent traduits en diverses langues (1).

Les autres manuscrits de Bentham furent confiés

(1) Voici l'ordre de publication des cinq ouvrages de Bentham rédigés, sur les manuscrits de l'auteur, par Dumont :

1° *Traités de législation civile et pénale*, etc. Paris, Bossange, Masson et Besson, 1802, 3 vol. in-8°, réimprimés en 1820 et en 1830 (*troisième édition, revue et augmentée*, Paris, Rey et Gravier), et traduits en espagnol, en italien, en allemand et en russe.

2° *Théorie des peines et des récompenses*. Londres, 1811, ou Paris, 1812, 2 vol. in-8°, réimprimés en 1818 et de 1825 à 1826 (*troisième édition*, Paris, Bossange frères). Elle a été traduite en espagnol et en anglais.

3° *Tactique des assemblées législatives, suivie d'un Traité des sophismes politiques*. Genève, 1815 ou 1816, 2 vol. in-8°; nouvelle et seconde édition, *revue et augmentée*, Paris, Bossange frères, 1822. Cet ouvrage, totalement épuisé chez les éditeurs, est devenu fort rare. Il en existe une traduction espagnole, 1824, 2 vol. in-18.

4° *Traité des preuves judiciaires*. Paris, 1823 ; *seconde édition, revue et augmentée*, 1830, Paris, Hector Bossange, 2 vol. in-8°. Traduit en espagnol, 1825, 4 vol in-18.

5° *De l'Organisation judiciaire et de la Codification* (extraits de divers écrits publiés par Bentham); Paris, Hector Bossange, 1828, 1 vol. in-8°.

Il a paru, je crois, d'autres traductions des mêmes ouvrages. J'ai indiqué toutes celles qui sont parvenues à ma connaissance.

à différentes mains pour en tirer parti ; mais l'auteur en publia lui-même le plus grand nombre en anglais. Il a chargé M. Bowring, son dernier collaborateur, de la publication de ses œuvres complètes, où se trouveront, avec la correspondance et la biographie de l'auteur, beaucoup de petits traités inédits qu'il n'avait pu revoir et faire imprimer lui-même (1). Dumont les avait consultés avec fruit, et profita de leur étude en adoptant toutes les idées du légiste anglais. « Nous n'examinerons pas, dit un critique, le système dont Dumont n'a été que le rapporteur : son auteur l'appelait la Philosophie de l'utilité; comme base de la morale, il admettait le principe de la Recherche du plus grand bien du plus grand nombre : c'est la même idée que celle d'Helvétius, l'*intérêt ;* à l'exception que cet intérêt est *général* chez Bentham, et *individuel* chez Helvétius. Quand on veut donner à l'homme des principes d'action pris hors des vérités religieuses, on fait de belles utopies : on arrive à des systèmes inexécutables. » Les partisans du philosophe anglais conviennent eux-mêmes que toutes ses opinions ne

(1) On dit qu'une somme considérable a été assignée à M. Bowring, par le testament de l'auteur, pour l'exécution de cette grande entreprise.

sont pas également bonnes, que l'on peut fort bien ne pas souscrire à la généralité de ses vues, et qu'il serait assez facile de combattre la solidité ou de nier le résultat efficace du principe auquel il a voulu tout ramener comme à un principe générateur. Sa doctrine de l'*utilité*, si faible et si chétive en elle-même quand elle n'est point maîtrisée par une autre doctrine, par la morale religieuse, ne saurait d'ailleurs être regardée comme la base la plus sûre de la législation, ni comme le régulateur le plus certain des rapports sociaux.

Jérémie Bentham était un profond jurisconsulte, animé du désir sincère de réformer la législation anglaise avec celle des autres pays de l'Europe. Il fit des projets de Codes pour la France, pour l'Espagne, pour la Bavière et pour l'Amérique. La science du droit et la philosophie du droit lui étaient également familières; mais écrivain peu habile, il ignorait l'art de revêtir sa pensée de formes brillantes, de donner à ses idées les couleurs et les grâces du style, et de plaire ainsi à la majorité de ses lecteurs, dont il savait peu se faire comprendre (1). Il jetait

(1) « M. Bentham oublie trop, dit Dumont, la classe la plus nombreuse des lecteurs : il semble n'écrire que pour des métaphysiciens ou des hommes de loi. »

pour l'ordinaire ses réflexions sur le papier, en négligeant d'y mettre l'ordre et la liaison nécessaires. La plus grande confusion et le plus grand désordre régnaient donc dans ses manuscrits. Qu'on ajoute à cela l'obscurité de son langage, son néologisme affecté, ses expressions triviales, ses niaises plaisanteries, et l'on comprendra mieux cette immense et laborieuse tâche de l'éditeur, qui a su vaincre des difficultés inouies en employant les matériaux de l'écrivain anglais, dont il lui a fallu refondre pour ainsi dire le langage et recomposer à peu près l'œuvre entière en supprimant des longueurs ou des répétitions inutiles, en complétant des parties à peine ébauchées, en changeant l'ordre et la distribution des matières, en éclairant par des exemples les théories les plus abstraites, en choisissant les morceaux préférables au milieu d'un labyrinthe de variantes, puis en dépouillant tous ces manuscrits d'une multitude de choses relatives à l'Angleterre et d'un intérêt nul pour le continent, car l'auteur avait sans cesse en vue les vices de la procédure anglaise et les lois criminelles de son pays, qui lui paraissaient incohérentes et souvent barbares. Si donc l'on admire cette méthode analytique, ce style pur et élégant, cette forme brillante

et pittoresque qui distinguent plusieurs parties des ouvrages de Bentham rédigés par Dumont, c'est l'œuvre seule du littérateur de Genève, dont le travail annonce même quelquefois le génie d'un esprit créateur. En un mot, comme le dit avec justesse un savant genevois, si la part de l'invention appartient à Bentham, celle de l'exposition est en entier l'ouvrage de Dumont... « Ç'a été un spectacle nou« veau dans l'histoire littéraire, ajoute M. De Can« dolle, que de voir un homme de mérite et capable « de produire par lui-même, dévouer sa vie entière « à faire valoir les idées et les travaux d'un autre. »

Malgré le costume flatteur donné à ses ouvrages, Bentham refusa obstinément toute communication du travail de son éditeur : il en déclina toujours la responsabilité, alléguant pour cause l'imperfection de ses manuscrits, qu'il n'avait ni revus, ni achevés, ni corrigés. Il exigea même de Dumont une déclaration publique sur ce point, mais en l'autorisant à dire que les changemens présumables auraient porté sur le fond et non sur la forme, puisque ses sentimens n'avaient point varié. Toutefois il lui aurait été difficile de compléter ou de terminer ses propres ouvrages : il n'était jamais satisfait d'une première ni d'une seconde composition, et

souvent la révision d'un sujet, l'addition ou le développement d'un article l'entraînaient à des longueurs dont lui-même n'apercevait pas la fin. D'après tout cela, il est bien probable que sans le secours de Dumont les œuvres du philosophe anglais n'auraient jamais vu le jour.

Mais tout en reconnaissant le mérite du littérateur genevois, il faut convenir qu'il a rendu un triste service à la mémoire de Bentham en reproduisant, avec un zèle déplorable, les erreurs plus ou moins dangereuses de cet écrivain. Puisqu'il *usait librement des droits d'éditeur*, il aurait dû, ce me semble, pour l'honneur et la gloire de son héros, supprimer avec soin tous les passages condamnables aux yeux de la religion et de la saine philosophie : sa mission eût été plus belle, plus pure et plus honorable ; elle lui aurait concilié l'estime de tous les hommes impartiaux, de tous les amis de la réforme sociale, de tous ceux, enfin, qui veulent l'accord du christianisme et de la morale religieuse avec l'esprit de notre législation. Si ces taches qui déparent les œuvres de Bentham ne sont pas très-nombreuses, elles annoncent toujours une intention maligne et un caractère satirique qui aime à verser le ridicule sur les choses mêmes

les plus respectables. L'éditeur se faisait donc une étrange illusion en écrivant, peu de jours avant sa mort, au sujet des opinions philosophiques de son héros : « J'ose dire que Fénélon aurait apposé sa « signature à toute cette doctrine (1). »

Bentham passait, *à tort ou à raison*, pour être le chef des radicaux de la Grande-Bretagne (2). Son *Plan d'une réforme parlementaire*, publié en 1817, sous la forme d'un Catéchisme, et où il indique les moyens d'obtenir une représentation nationale *véritable* et non factice, avait contribué à le rendre

(1) La Cour de Rome en a jugé bien autrement : dans son décret du 22 mars 1819 elle a mis à l'*index* les *Traités de législation civile et pénale*, de Bentham, c'est-à-dire une traduction italienne de cet ouvrage, donnée à Naples, en 1818, par Michel Azzariti. Les autres livres de Bentham ont eu ou auront probablement le même sort, *donec corrigantur vel expurgentur* (jusqu'à ce qu'ils soient corrigés ou épurés). Mes supplémens de l'*Index*, qui vont jusqu'au 6 septembre 1824, et que je me suis procurés en Italie, n'en font toutefois aucune mention. Cependant, comme mon exemplaire de l'*Index*, ils ont été imprimés à Rome même par les presses et les soins de la Chambre apostolique (*ex typographiâ Rev. Cameræ apostolicæ*).

(2) Dumont écrivait cette phrase dans une de ses lettres de 1829 : *M. Bentham passe en Angleterre, à tort ou à raison, pour être le chef, je veux dire le chef spirituel du parti radical.*

l'idole et l'oracle de ce parti. Déjà en 1813 il avait conquis cette position influente par son attaque contre le serment politique ou judiciaire, qu'il regardait comme une formule inutile, abusive et même anti-chrétienne. Son pamphlet portait ce titre : *Swear not at all* (Ne jurez point du tout...). Dans ses Elémens de l'Art d'assortir un jury, le même publiciste combattit avec ardeur l'influence illégale du gouvernement sur les jurys, et proposa la réforme des vices de cette institution, au moyen desquels une condamnation injuste pouvait atteindre infailliblement des hommes qu'il plairait au pouvoir seul de trouver coupables. En un mot la popularité de Bentham était devenue immense, et son caractère indépendant lui conciliait tous les esprits. Il la devait depuis long-temps cette popularité à son énergique Protestation contre les taxes judiciaires (*Protest against law taxes*), publiée à une époque où l'on proposait au parlement d'Angleterre d'augmenter ces sortes de taxes. L'auteur y développe avec courage et indignation l'odieuse iniquité de cet impôt arbitraire, levé au détriment du peuple pour enrichir les hommes de loi. « Cette Protestation est écrite dans un style populaire, énergique, quelquefois véhément, dit Dumont.

L'argumentation est vive, éloquente, très-serrée, mais poussée à toute rigueur dans ses conséquences. » Ce petit écrit a été inséré, en forme d'appendice, à la fin du second volume du *Traité des preuves judiciaires* (pag. 411 à 424, édition de 1830). « On m'aurait accusé d'exagération si j'avais traduit « littéralement, ajoute Dumont. M. Bentham écri« vait pour l'Angleterre, où ces taxes sont portées « à un abus extrême ; j'écris principalement pour « la France, où le mal n'est pas encore aussi « grand (1). »

Bentham voulut prouver en mourant que la philantropie avait toujours été la base de ses actions : il ordonna par son testament que son corps fût livré à

(1) L'éditeur genevois fait les observations suivantes sous le titre de *Récapitulation*, et c'est par ce paragraphe qu'il termine son *Appendice sur les taxes judiciaires* :

« Je suis bien trompé (dit-il), ou il a été prouvé que les « taxes sur les procédés judiciaires sont les plus mauvaises « des taxes existantes ; qu'elles sont dans plusieurs cas un « déni de justice, et dans la plupart une contribution levée « sur la détresse ; qu'elles font porter le fardeau non sur « ceux qui retirent le plus de bénéfice des tribunaux, mais « sur ceux qui en ont le moins ; et que, bien loin d'avoir « une tendance à diminuer le nombre des procès, elles « offrent un encouragement direct aux plaideurs de mau« vaise foi. »

une école d'anatomie pour être soumis à la dissection. Cette volonté était formelle, positive; il avait exigé à cet égard la parole et le serment de trois de ses amis les plus intimes, qui assistaient à son lit de mort. On se conforma exactement à une disposition aussi singulière, malgré la répugnance des amis du jurisconsulte. Bentham mourut le 6 juin 1832 (à l'âge de quatre-vingt-quatre ans), et le 12 du même mois son corps, exposé à l'amphithéâtre de Webb-street, servait de leçon aux étudians en médecine et en chirurgie de cette école. Ce grand acte de philantropie démentit un peu ce que Bentham avait dit de lui-même en s'accusant d'amour-propre et d'égoïsme dans une espèce de *Memento* où il consignait chaque jour ses vues de réforme et ses pensées philosophiques. Mais il est probable qu'en faisant l'abandon de sa dépouille mortelle à l'amphithéâtre il avait voulu se rendre utile à la science, et par-là se mettre en opposition avec le préjugé qui règne encore en Angleterre.

Tel fut l'auteur célèbre dont le ministre Dumont captiva l'amitié et se rendit l'interprète en donnant au public des ouvrages qui fixèrent l'attention de l'Europe et réveillèrent dans l'âme des jurisconsultes ces idées d'améliorations voulues par nos

mœurs, et devenues nécessaires à nos lois pour l'honneur et le bien de l'humanité. Comme les vies des deux publicistes ne font qu'une ou se lient ensemble sous bien des rapports (car leurs travaux littéraires se sont prêté un mutuel secours), j'ai cru devoir, pour l'intelligence de certains faits, me permettre une digression en parcourant un peu la vie si étrange et si extraordinaire du légiste anglais. Ceci, je l'espère, aura mieux fait connaître le mérite du publiciste genevois, en marquant ses véritables titres à la gloire de l'illustration.

Dumont était retourné dans sa patrie en 1814. Élu membre du Conseil représentatif, à Genève, il y joua un des rôles les plus remarquables, soit comme orateur soit comme publiciste, et fit partie de tous les comités importans de cette chambre; il présenta à ce conseil souverain un règlement qui fut adopté, et que l'on désigne comme un modèle en son genre, pour la haute raison et la sagesse des principes dont il est empreint. Il se trouve à la suite de la Tactique parlementaire de l'auteur (1). « Le règlement rédigé par M. Dumont pour les dé« libérations de cette assemblée des représentans du

(1) Tome 1er de la *Tactique des assemblées législatives*, etc. (pag. 263 à 282, édit. de 1822).

« pays est un chef-d'œuvre de bon sens, d'habileté
« et de prévision, » dit M. le comte Walsh dans son dernier *Voyage en Suisse ;* « et c'est à lui (ajoute-« t-il) que j'ai entendu attribuer une partie des heu-« reux résultats qu'a produits ici le système repré-« sentatif appliqué dans toute sa sincérité. Les for-« mes nombreuses auxquelles est assujettie toute « proposition ; les débats successifs par lesquels elle « passe ; le mode qui règle la mise aux voix, tout « contribue à prémunir l'assemblée contre les votes « d'entraînement et de surprise, et à assurer à cha-« cun des membres, avec l'entière indépendance « de son suffrage, la faculté de ne se prononcer « qu'en parfaite connaissance de cause. Ce règle-« ment, m'a dit dans le temps M. Dumont, ne sau-« rait nous convenir : la vivacité française ne pour-« rait s'y plier, et, dans une machine aussi vaste et « aussi compliquée que la nôtre, il entraînerait une « trop grande perte de temps. » Le projet de ce règlement, adopté, par le Grand-Conseil, le 16 novembre 1814, fut néanmoins soumis à de longues discussions ; l'assemblée le modifia dans plusieurs articles, mais les dispositions principales ne furent point altérées : on vota avec empressement tout ce qui était relatif aux débats, tout ce qui devait en

maintenir l'unité ou l'ordre le plus convenable, et tout ce qui tendait à produire, en dernier résultat, l'expression fidèle de la volonté générale en garantissant à chaque membre une liberté entière pour la discussion; enfin, l'on conserva ce qui pouvait assurer l'existence politique de la chambre et la préserver de trois maux dangereux par leurs conséquences : la précipitation, la violence et la fraude. Etienne Dumont faisait un voyage d'agrément dans le nord de l'Italie lorsqu'il mourut, à Milan, le 29 septembre 1829, dans la soixante et dixième année de son âge. Il était né (à Genève) en juillet 1759, et avait été nommé ministre à l'âge de vingt-deux ans.

M. J.-L. Duval, membre du Grand-Conseil de Genève, a publié en 1832 un ouvrage posthume de Dumont, intitulé *Souvenirs sur Mirabeau et sur les deux premières assemblées législatives* (un volume in-8° de 510 pages), où l'on trouve, avec des révélations importantes, un grand nombre de faits ignorés jusqu'à ce jour. Les liaisons de l'auteur avec les principaux personnages de la révolution l'avaient mis à portée de connaître les causes secrètes de bien des événemens : aussi ses Mémoires contiennent-ils une foule d'anecdotes curieuses et des réflexions piquantes sur cette époque. Dumont

ne regardait point ces Souvenirs comme un ouvrage achevé, mais plutôt comme des notes à consulter pour un grand travail historique : il se proposait de les revoir et de les compléter lorsque la mort l'empêcha d'y mettre la dernière main. Les citations suivantes pourront donner une idée de l'ouvrage, et surtout de l'esprit dans lequel il a été rédigé. Mirabeau y est peint, dans plusieurs endroits, sous des couleurs plus ou moins favorables; son portrait le mieux tracé semble être celui-ci :

« Mirabeau a été, non pas un grand homme, mais un homme extraordinaire : comme écrivain, il n'est point de la première classe; comme orateur, on ne peut le comparer ni à Cicéron, ni à Démosthènes, ni à Pitt, ni à Fox; la plupart de ses écrits sont déjà oubliés, et ses discours dans l'Assemblée n'ont plus d'intérêt, si l'on en excepte un petit nombre. Mais en cherchant le trait caractéristique de son génie, je le trouve, après une longue réflexion, dans la sagacité politique, dans la prévoyance des événemens, dans la connaissance des hommes, qu'il m'a paru posséder à un degré plus rare et plus éminent que toutes les autres qualités de l'esprit. Il laissait bien loin derrière lui à cet égard les plus distingués de ses collègues. Il y a des momens où il disait qu'il se sentait prophète, et il semblait en effet qu'il avait des inspirations de l'avenir (1). »

Dumont, qui avait pu apprécier la sage lenteur

(1) Chap. XIV, pag. 290-291.

du parlement anglais et ses formes régulières dans les discussions les moins importantes, trouvait une singulière différence entre les débats de ce corps politique et la fougue impétueuse de l'Assemblée nationale dans ses délibérations et dans ses votes. Ce contraste l'avait péniblement frappé :

« Si l'Assemblée, dit-il, avait perdu beaucoup de temps dans les discussions sur les droits de l'homme, elle en fit une ample réparation dans la séance nocturne du 4 août. Jamais on n'expédia tant d'ouvrage en si peu d'heures. Ce qui aurait demandé une année de soins et de méditations fut proposé, délibéré, voté, résolu par acclamation générale. Je ne sais combien de lois furent décrétées : l'abolition des droits féodaux, l'abolition de la dîme, l'abolition des priviléges des provinces, trois articles qui à eux seuls embrassaient tout un système de jurisprudence et de politique, furent décidés, avec dix ou douze autres, en moins de temps qu'il n'en faut au parlement d'Angleterre pour la première lecture d'un bill de quelque importance. On eût dit que l'Assemblée était comme un mourant qui fait son testament à la hâte, ou, pour mieux dire, chacun donnait libéralement ce qui ne lui appartenait pas, et se faisait honneur de se montrer généreux aux dépens d'autrui (1). »

Les observations ci-jointes de Dumont, quoique tirées d'un autre ouvrage, trouvent naturellement leur place à côté de ce morceau des *Souvenirs;* et d'ailleurs ce curieux langage, dans la bouche d'un

(1) Chap. VII, pag. 142-143.

ami de Mirabeau, est trop remarquable pour ne pas s'empresser de le recueillir:

« L'Assemblée nationale n'eut jamais qu'une discipline irrégulière et informe. Son règlement était défectueux à mille égards. Tous ses comités travaillaient séparément sur des objets qui auraient exigé le plus parfait concert. Elle ne sut point se mettre à l'abri des surprises et de la précipitation. Il semblait même que dans cette guerre tumultueuse de motions on était jaloux de se réserver les victoires d'assaut et les coups de main nocturnes. La fatale nuit du 4 août en fournit la preuve. En un mot tout se décidait par une tactique bien différente de celle dont M. Bentham avait tracé les règles. L'ascendant anarchique des galeries et du Palais-Royal fut soigneusement conservé pour faire plier la majorité de l'Assemblée sous le vœu d'une faction (1). »

Les Girondins sont jugés de la manière suivante dans une note qui termine le chapitre vingtième des *Souvenirs* de Dumont (page 408) :

« Les Girondins s'offriront sous deux points de vue différens : en tant qu'ennemis déclarés de la Constitution et du roi, on peut leur faire les reproches les plus légitimes ; en tant qu'ennemis des jacobins et de Robespierre, on ne peut que déplorer leur perte et sentir que leur destruction a livré la France aux plus affreux malheurs. Comme citoyens d'une monarchie, ils ont été coupables au plus haut degré ; comme républicains, ils avaient des vertus ; et si l'historien

(1) Tome 1er de la *Tactique des assemblées législatives*, Discours préliminaire de l'éditeur.

les condamnne avant le 10 août, il les estimera par comparaison depuis cette époque, et déplorera également leur élévation et leur chute. »

Les deux chapitres suivans que j'offre au lecteur sont consacrés à l'analyse ou, ce qui est plus exact, à une revue partielle des ouvrages de Bentham mis au jour par Dumont. On trouvera sans doute que je me suis trop étendu sur cet écrivain de Genève, auquel j'ai consacré des articles dont la longueur n'est point en proportion avec celle des autres. A cela je répondrai que si, d'une part, j'ai cru essentiel d'exposer à la fois le mérite et le danger du contenu de ces ouvrages, annoncés comme excellens par des biographes (d'ailleurs fort estimables) qui les connaissaient à peine, ou qui, ne les ayant jamais lus, avaient suivi pour règle de leur jugement le témoignage un peu suspect des amis de l'auteur anglais; d'un autre côté je me suis cru justifié, dans l'étendue de mon sujet, par les éloges universels qui ont retenti dans les feuilles publiques sur les travaux de Dumont, après sa mort. Un journal littéraire de Paris s'exprimait de la sorte, en octobre 1829 :

« Genève vient de perdre un des citoyens qui « faisaient sa gloire, et qui, attirant sur ce petit « Etat les yeux de l'Europe entière, lui donnaient

« de l'importance et de la dignité. M. Etienne Du-
« mont, surpris dans un voyage de plaisir, par une
« inflammation d'entrailles, a succombé à Milan
« le 29 septembre dernier, peu d'heures après que
« le danger avait commencé à se manifester..... »

La *Bibliothèque universelle*, dans un article nécrologique, annonçait ainsi la mort de son collaborateur :

« Genève vient de perdre un des hommes qui
« l'honoraient le plus; M. Etienne Dumont a suc-
« combé à Milan, le 29 septembre, à une maladie
« violente qui l'a saisi pendant un voyage qu'il fai-
« sait en Lombardie et l'a enlevé en trois jours. Il
« était âgé de soixante et dix ans. Des regrets uni-
« versels ont éclaté à l'ouïe de cette nouvelle inat-
« tendue. Le nom de M. Dumont, associé à celui
« de Bentham, est connu de toute l'Europe, comme
« celui d'un homme éminent dans les théories légis-
« latives; sa patrie voit disparaître en lui l'orateur
« le plus distingué de ses Conseils, le judicieux au-
« teur auquel elle doit plusieurs de ses plus sages
« institutions; dans un cercle plus restreint, la
« bonté de son cœur et l'aménité de son commerce
« lui gagnaient l'affection de tous ceux qui l'ap-
« prochaient. »

CHAPITRE XLI.

OUVRAGES DE BENTHAM, PUBLIÉS PAR DUMONT, DE GENÈVE.

Traités de législation civile et pénale, ouvrage célèbre. — Erreurs de Bentham : il condamne la vie ascétique et approuve les plaisirs mondains ; il permet le mariage dans l'état du divorce ; son peu de respect pour l'Évangile ; ses préjugés contre le célibat des prêtres et contre les vœux monastiques. — Il approuve la vengeance et se déclare en faveur du duel, qui doit, suivant lui, suppléer à l'insuffisance des lois ; mais, dans l'un de ses derniers écrits, il s'élève lui-même contre la barbarie et le ridicule de cet usage. — Le duel formellement condamné, en 1834, par un journal républicain et par la Société démocratique de Varsovie.—Moyens de répression indiqués par Bentham pour abolir la funeste coutume du duel et venger légalement tous les délits contre l'honneur.—Note sur la loi du talion. —Mémoire sur le Panoptique, dont le plan a servi de modèle pour la Maison pénitentiaire de Genève.

Théorie des peines et des récompenses.—Jugement critique de Dumont sur le Traité des Délits et des Peines de Beccaria (note).—Opinion de Bentham sur les peines capitales : leur mal en cas d'erreurs judiciaires ; leur usage dangereux sous un gouvernement tyrannique ; cruel et horrible, dans les révolutions politiques.—Il croit la peine de mort inutile pour la réforme des grands criminels, mais il la regarde comme un salutaire exemple pour le peuple. — De l'étranglement par suspension, en Angleterre, et de la décapitation. — Supplices barbares infligés, dans les colonies européennes, aux esclaves fugitifs qui ont voulu se soustraire à la servitude. — La Théorie des récompenses, ouvrage neuf et le plus complet sur cette matière. — Bentham ne veut point de gratifications superflues ; il trouve justes celles qui ont été accordées à l'inventeur de la vaccine. — Traitement du clergé d'Angleterre plus fort que celui des professeurs d'académies.—Bentham propose pour exemple, dans la distribution des récompenses, un usage adopté à Rome dans la canonisation des saints.— Il fait l'apologie des dénonciations, malgré ce qu'elles ont d'odieux, et ne voit rien d'infâme dans le rôle ou le métier des délateurs mercenaires.—De la vénalité des charges.—Manuel d'Économie politique, de Bentham, ouvrage qui rend complet celui d'Adam Smith sur les Richesses des nations.

Les *Traités de législation civile et pénale,* que l'on cite souvent comme autorité en jurisprudence, sont devenus classiques pour les hommes de loi de toute l'Europe. Cette production remarquable, mise au jour par Dumont, est peut-être l'ouvrage de Bentham qui a captivé le plus l'attention universelle, non seulement par la vive et ferme dialectique de l'auteur, mais encore par le génie supérieur avec lequel il développe ses idées de réforme législative pour mettre nos lois en harmonie avec ces principes d'équité naturelle, de justice et d'humanité, trop souvent oubliés ou méconnus dans nos codes. En même temps il cherche à établir la législation européenne sur des bases plus sûres, plus solides et moins variables, en la conformant le plus possible aux mœurs et aux usages de chaque pays.

Mais cet ouvrage si utile à certains égards, et si propre à éclairer nos jurisconsultes, est quelquefois souillé (il faut le dire) par des taches repoussantes, par des principes diamétralement opposés à ceux du christianisme et par ce mépris orgueilleux qu'af-

fecte l'auteur, ici comme dans toutes ses œuvres, pour le sentiment religieux et la vie spirituelle des disciples de Jésus-Christ. Il s'efforce de combattre ce qu'il nomme par dérision *l'ascétisme;* et par ce mot il entend la conduite pieuse de ces hommes qui, ayant renoncé aux plaisirs et aux voluptés du monde, mènent un genre de vie conforme à l'esprit de l'Evangile. Suivant lui, ces *dévots ascétiques*, comme il les appelle, sont *des insensés tourmentés de vaines terreurs*, qui veulent se punir sans cesse du crime de leur naissance et ne jamais distraire leur pensée de ce gouffre éternel de misères ouvert sous leurs pas; suivant lui encore, ces *martyrs d'opinions folles, ces pieux atrabilaires* se font illusion pour les récompenses de l'autre vie et agissent contre l'intention de Dieu dans l'accomplissement de leurs prétendus devoirs, etc., etc. Viennent ensuite les notes du traducteur qui, loin de faire disparaître ces taches, renchérit lui-même sur les fausses maximes de son modèle, surtout lorsqu'en voulant justifier à son tour les plaisirs mondains, il ajoute d'un ton sérieux et approbatif : « On peut « demander aux théologiens ascétiques à quoi la « vie serait bonne, si ce n'était pour les plaisirs « qu'elle nous procure, et quels gages nous pour-

« rions avoir de la bonté de Dieu dans une autre « vie, s'il nous avait défendu les plaisirs dans celle-« ci. » Il est vrai que l'auteur ne ménage pas non plus ces philosophes égoïstes, ennemis de la religion, mais sages ou vertueux à leur manière, et qui par orgueil, ou dans l'espoir des louanges, *se flattent de paraître au-dessus de l'humanité en dédaignant les plaisirs vulgaires*. Pour ceux-ci, Bentham les nomme *philosophes ascétiques*. « Ils veulent être payés, dit-il, en réputation et en gloire de tous les sacrifices qu'ils paraissent faire à la sévérité de leurs maximes. » Il blâme, en un mot, sans exception, tous ceux qui fondent la morale sur les privations volontaires, et la vertu sur le renoncement à soi-même : il les regarde tous comme les ennemis directs de son système, dont les partisans cherchent, au contraire, à multiplier leurs jouissances, et non à les diminuer suivant le conseil du sage.

Après avoir établi, en fait, que « le mariage *à* « *vie* est le mariage le plus naturel, le plus assorti « aux besoins, aux circonstances des familles, le « plus favorable aux individus pour la généralité de « l'espèce, » il passe à la question du divorce et l'examine sous ses divers points de vue, mais c'est pour conclure en faveur des lois qui autorisent le

divorce et permettent un second mariage avant la mort de l'une des parties. Il ose même appeler *cruelle* et *absurde* la clause légale qui, fondée sur les lois divines, prononce à jamais l'indissolubilité du mariage. Aux yeux de Bentham, une séparation de corps ordonnée par les tribunaux n'est point suffisante : il faut que les époux devenus libres puissent à leur gré contracter chacun de nouveaux liens. Telle est l'opinion ou plutôt l'erreur de Bentham qui dans les choses les plus graves et les plus étroitement liées à la religion ne prend pour guide que la raison humaine, et oublie toujours, comme s'ils n'existaient pas, ces décrets immuables qui nous viennent de Dieu, le législateur suprême et la *source de toute justice*. Mais Bentham invoque si peu la religion dans ses ouvrages qu'on le soupçonnerait à peine d'avoir vécu dans le déisme. Loin de respecter l'Evangile, ce code universel et infaillible des chrétiens, il déclare que tous ses préceptes auraient besoin d'être *modifiés, limités les uns par les autres;* et que, pris dans leur sens littéral, *ils bouleverseraient le monde, anéantiraient la défense de soi-même, l'industrie, le commerce, les attachemens réciproques*. Aveugle incrédulité qui refuse ses yeux à l'évidence même, en voulant proclamer

le contraire de ce qui existe! La civilisation de l'Europe, les mœurs adoucies de tant de peuples jadis barbares, ces facilités de communications entre des hommes vivant si loin les uns des autres, mais que rapprochent les mêmes croyances, les mêmes doctrines, tous ces bienfaits de la religion chrétienne auraient-ils donc cessé d'être l'ouvrage de ses heureuses lois?... Bentham affecte cependant de le croire.

Le célibat des prêtres lui paraît dangereux pour la société. Il critique sur ce point l'Eglise romaine, à laquelle il reproche de les avoir placés (suivant lui) dans une situation violente: « entre le malheur d'observer une loi inutile et l'opprobre de la violer. » Mais ce ridicule langage est à peu près le même dans la bouche de certains protestans; et Bentham, quoique légiste-réformateur, n'avait pas dépouillé entièrement ses préjugés de secte contre les ministres de notre culte: il ne pouvait croire à cette continence parfaite, à cette vie pure et irréprochable qui distingue en général, et surtout en France, le clergé catholique. Il avoue cependant que « lors-« qu'on a voulu, de nos jours, rendre le mariage « aux prêtres, il ne s'est point trouvé d'hommes « parmi eux: *il n'y avait que des anges.* » Ceci

malheureusement n'a pas été sans exception. Mais le témoignage de Bentham, malgré sa forme un peu ironique, ne s'applique pas moins à l'immense majorité de nos prêtres.

La vie du cloître et les devoirs qu'elle exige choquent pareillement le philosophe anglais. Comme il y trouve (on ne sait pourquoi) une espèce d'injure faite à la liberté, il voudrait que, dans les pays où la religion catholique est dominante, la loi ne pût sanctionner les vœux monastiques.

Ailleurs il ménage les passions humaines, et coupe le frein qui doit les retenir. Le plaisir de la vengeance est, suivant lui, très-raisonnable, *un bien en lui-même*, et l'action de se venger, une chose utile et nécessaire dans l'intérêt du public. « C'est une jouissance à cultiver comme toute autre, dit-il. » Cependant s'il regarde ce plaisir comme innocent lorsqu'il se renferme dans les bornes de la loi, il le tient pour criminel dès le moment où il les franchit. Il blâme les moralistes aux yeux de qui l'esprit de vengeance est naturellement odieux; et plaisante sur cette noble maxime du sage, que le pardon des injures est la plus belle des vertus.

Aussi, tout en déplorant les funestes suites du duel, qu'il appelle *un triste remède*, il en approuve

l'usage comme étant le seul moyen naturel et légitime de suppléer, en cas d'injures, à l'insuffisance des lois. La position de l'offensé lui paraît telle qu'il ne peut, sans compromettre sa réputation, se dispenser d'aller au plus vîte sur le terrain pour venger l'outrage qu'il a reçu et laver son affront dans le sang de son semblable. Si, au contraire, en homme sage et généreux il oublie l'insulte qu'on lui a faite, voilà qu'aux yeux de Bentham il y a chez lui *défaut de courage et défaut d'honneur* (pour me servir de ses expressions), et l'on ne saurait effacer par un autre moyen la honte qui, suivant lui, résulte de l'outrage. D'ailleurs l'on se délivre ainsi d'un état de crainte continuelle, en inspirant une sorte de terreur aux gens capables de vous nuire et de vous insulter. Il regarde néanmoins le duel comme un moyen absurde et monstrueux de punition envers le coupable, si l'on envisage le duel comme une branche de la justice pénale; « mais tout absurde « et tout monstrueux qu'il est, ajoute-t-il, on ne « saurait contester qu'il ne remplisse bien son ob- « jet principal : *il efface entièrement la tache qu'une « insulte imprime à l'honneur.* » (C'est l'éditeur de Bentham qui souligne lui-même ces absurdes paroles.)

Une opinion aussi étrange et aussi ridicule, puisque le faux préjugé en forme l'unique base, n'a pas besoin, je pense, d'une réfutation sérieuse : le bon sens, la raison la condamnent assez, et les hommes vraiment sages peuvent en faire justice. Mais hâtons-nous de le dire, on trouve dans un ouvrage posthume de Bentham une énergique désapprobation du duel, où l'auteur semble avoir voulu expier ses idées primitives sur ce déplorable effet de l'esprit de vengeance. Voici le langage du nouvel interprète de Bentham (M. John Bowring) :

« L'état de l'opinion relativement au duel est « également déplorable et immoral. Prenez un de « ces cas si fréquens où l'on peut dire que le mal « et la sanction populaire se sont ligués ensemble. « Un homme impute à un autre un mensonge vo-« lontaire ; et dans ce cas, selon la jurisprudence « ordinaire, un homme est autorisé à ôter la vie à « un autre homme, et à risquer la sienne. La gran-« deur de la souffrance peut-elle, moins qu'en cette « occasion, être proportionnée à sa nécessité ? Il a « été dit un mensonge, et pour cela il faut que celui « qui l'a dit risque sa vie ? Et parce qu'un mensonge « a été articulé, il faut qu'une personne innocente, « qui a eu peut-être à en souffrir, soit mise sur la

« même ligne que le coupable, et obligée de risquer « sa vie? La barbarie put-elle jamais imaginer une « distribution plus monstrueuse de pénalité!.......... « Le duel n'est pas encore descendu dans les mas- « ses; et si parfois il a tenté de s'y introduire, le « ridicule a suffi pour en faire justice et en arrêter « les progrès. La sanction populaire a mis le *com-* « *mun du peuple* à l'abri d'une folie dont les *gens* « *comme il faut* ont le monopole; et il se peut qu'à « cet égard l'exemple du *grand nombre* exerce quel- « que jour une salutaire influence sur le *petit nom-* « *bre* (1). »

Un journal républicain, le *Réformateur,* a lui-même flétri, en 1834, le barbare usage du duel, et a vivement combattu, sur le point *d'honneur,* l'opinion contradictoire de ces hommes qui osent approuver le duel tout en faisant des vœux pour l'amélioration de nos mœurs. Les articles de la feuille démocratique sont pleins de force et d'énergie. On en jugera par cet extrait, où les rédacteurs se montrent surtout grands logiciens:

« Les écrivains qui redoutent de secouer le joug de la loi

(1) *Déontologie, ou Science de la morale,* traduite de l'anglais par M. Benjamin Laroche. Paris, 1834 (t. 2, pag. 352-353).

du duel, sont dominés en général par l'empire de nos vieilles institutions judiciaires, d'après lesquelles à chaque faute il faut une peine, à chaque outrage une vengeance, et la mort pour un affront.

« Or, ces idées ne sont plus de notre époque; tout notre système de pénalité doit être réformé.

« Si vous avez raison de demander l'abolition de la peine de mort, vous êtes peu conséquens avec vos principes en réhabilitant le duel; si vous trouvez de l'écho quand vous maudissez la loi qui fait tomber la tête du malheureux, de cet insensé qui a flétri une existence, qui a ravi à la société un de ses membres, de quel droit, vous, pouvez-vous ambitionner le bonheur de faire payer au prix de la vie l'insulte verbale, la parole outrageante, le geste injurieusement significatif, le moindre regard offensant?

« Si la civilisation réclame des lois plus humaines, pourquoi maintiendriez-vous des usages inhumains?...

« On vous a insulté, restez calme : l'insulte faite à un honnête homme retombe sur l'insolent.

« On a fait une insulte à un sexe qu'il faut respecter en toutes circonstances et dans toutes les positions; dites-le hautement, et nommez le coupable : la réprobation publique lui servira de leçon....

« On vous a calomnié; justifiez-vous en présence de vos semblables, et convoquez des jurés compétens qui, sans punir le coupable, vengent l'innocent; qui, sans tuer le calomniateur, réparent la calomnie. Faites-vous juger, ne vous faites pas justice. »

Mais ce n'est pas tout. Les écrivains du *Réformateur* ont voulu joindre l'exemple au précepte en annonçant que pour eux ils permettaient la calom-

nie contre leurs personnes, et que si jamais elle devenait trop puissante ils se garderaient bien de la poursuivre à coups d'épée ou à coups d'assignations. « Nous invoquerions, disent-ils, la justice du pays pour rendre à notre nom l'autorité d'une réputation sans tache, et notre justification complète serait la seule leçon qu'il nous fût permis de donner au calomniateur. » Encouragés par ce noble exemple, les patriotes polonais ont adressé au rédacteur en chef du nouveau journal une lettre où ils déclarent exclus de leur société tous ceux de leurs collègues qui non-seulement provoqueraient le duel, mais qui auraient même le triste courage de *l'accepter*. Voici leur solennelle déclaration, publiée dans le *Réformateur* du 23 décembre 1834; la théorie du duel ne pouvait avoir des juges plus désintéressés, ni moins récusables :

« MONSIEUR,

« Les patriotes polonais se prononcent hautement contre l'usage du duel, qui souvent décime les braves épargnés par les balles ennemies. La Société démocratique, qui compte au nombre de ses membres les héros du Belvéder et de Grochow, exclut de son sein quiconque provoque ou ACCEPTE le duel. Je vous prie de donner à cette manifestation publicité dans votre journal; peut-être arrêtera-t-elle de fu-

nestes combats entre ceux de mes compatriotes dont la vie est consacrée à la patrie et à l'humanité.

« Agréez, monsieur, mes fraternelles salutations.

« Jean CZYNSKY,

« *Ex-président de la Société démocratique de Varsovie.* »

Paris, 22 décembre 1834.

Revenons aux *Traités de législation civile et pénale*, et finissons l'examen de cet ouvrage en achevant ce qui regarde l'opinion de l'auteur sur le duel. Bentham divise en trois classes les délits contre l'honneur : ce sont, en premier lieu, les *outrages en paroles;* en second lieu, les *insultes corporelles;* et, en troisième lieu, les *menaces insultantes.* « La peine analogue au délit doit opérer en « même temps, dit-il, comme moyen de satisfac- « tion pour la partie lésée. » Et il donne la liste des différentes peines qu'il juge propres à venger légalement, et d'une manière efficace, tous les délits contre l'honneur. Parmi les moyens de répression indiqués par Bentham, il en est plusieurs qui aboliraient sans doute la funeste coutume du duel, ou qui du moins serviraient de remède à l'esprit guerroyant de nos spadassins; mais, il y a lieu de le craindre, la singularité de ces peines, trop étrangères à nos mœurs, ne faciliterait pas, à beaucoup

près, leur introduction dans nos lois. L'auteur, pourtant, ne se laisse pas décourager et propose à nos législateurs les moyens suivans de punir les insultes et les outrages; ce sont les plus curieux, et peut-être aussi les plus efficaces :

1° La réprimande; 2° la lecture du jugement faite par le coupable lui-même en présence du public; 3° l'offenseur à genoux devant la personne offensée; 4° le même obligé de tenir un discours humiliant pour lui; 5° le coupable ayant pour costume une robe emblématique; 6° des masques emblématiques *à tête de couleuvre pour les cas de mauvaise foi*, et *à tête de pie ou de perroquet pour des cas de témérité* (pour des paroles téméraires); 7°....; 8°.....; 9°.....; 10° le bannissement des lieux publics où l'insulte aurait été commise; 11° s'il s'agit de voies de fait, que le talion (1) soit infligé au cou-

(1) Le talion est une punition pareille à l'offense. Définition donnée par l'Académie française, qui ajoute dans son Dictionnaire (édition de 1802, art. TALION) : « La loi « du talion ordonne qu'on fasse souffrir au coupable le « même mal qu'il a fait; que l'on crève un œil à celui qui « a crevé un œil à un autre; que le meurtrier soit puni de « mort; que le faux accusateur, le faux témoin reçoive le « même châtiment qu'il voulait faire souffrir à celui qu'il « accusait. ....La loi du talion n'est point en usage parmi

pable par le plaignant lui-même, ou, au choix de ce dernier, par la main du bourreau; 12° si l'insulte a été faite à une femme, *l'homme sera affublé d'une coiffure de femme, et le talion pourra lui être infligé par la main d'une femme,* en expiation de son outrage envers le sexe.

Bentham indique d'autres peines correctionnelles, analogues aux délits qu'il s'agirait de réprimer: on les trouve mentionnées dans le chapitre XV, intitulé *Remèdes aux délits contre l'honneur* (1).

« les chrétiens. » *Si elle était admissible,* dit Bentham, *les travaux du législateur seraient bien abrégés : un mot tiendrait lieu d'un volume* (tome 1er de la *Théorie des peines et des récompenses*, livre 1er, chap. VIII).

La loi du talion ne saurait être admise sans outrager souvent les mœurs et la religion; elle serait quelquefois hideuse, cruelle, impraticable, et blesserait toutes les convenances de la vie sociale. Oserait-on l'appliquer, par exemple, dans les cas de séduction, de viol, d'adultère, d'incendie et autres crimes de cette nature?..... ce serait monstrueux et révoltant.

(1) *Traités de législation civile et pénale,* tome 2, chap. XV de la seconde partie (pag. 122-123 de l'édition de 1830).

La liste de ces peines est rédigée ainsi dans l'ouvrage de Bentham, publié par Dumont:

« 1° Admonestement simple.

« 2° Lecture de la sentence du délinquant, faite par lui-même à voix haute.

« Plusieurs de ces moyens sont nouveaux, dit-il, et quelques-uns paraîtront singuliers : mais il faut bien des moyens nouveaux, puisque l'expérience a démontré l'insuffisance des anciens ; et quant à leur singularité apparente, c'est par-là qu'ils sont adaptés à leur but, et destinés par leur analogie à trans-

« 3° Le coupable à genoux devant la partie lésée.

« 4° Discours d'humiliation qui lui est prescrit.

« 5° Robes emblématiques (dont il peut être revêtu dans « des cas particuliers).

« 6° Masques emblématiques, à tête de couleuvre pour « des cas de mauvaise foi; à tête de pie ou de perroquet « pour des cas de témérité.

« 7° Témoins de l'insulte appelés à être témoins de la « réparation.

« 8° Les personnes dont l'estime importe beaucoup au « coupable appelées à l'exécution de la sentence.

« 9° Publicité du jugement par le choix du lieu, l'affluence « des spectateurs, l'impression, l'affiche, la distribution de « la sentence.

« 10° Bannissement, plus ou moins long, soit de la pré- « sence de la partie lésée, soit de celle de ses amis. Pour « insulte faite en lieu public, comme marché, théâtre ou « église, bannissement de ces lieux.

» 11° Pour insulte corporelle, talion infligé par la partie « lésée, ou, à son choix, par la main du bourreau.

« 12° Pour insulte faite à une femme, l'homme sera af- « fublé d'une coiffure de femme, et le talion pourra lui être « infligé par la main d'une femme. »

porter sur l'offenseur insolent le mépris qu'il a voulu fixer sur l'innocent offensé (1). »

Après avoir exposé, dans les deux premiers volumes de son ouvrage, les Principes généraux de législation, où la logique du législateur, les Principes du Code civil et ceux du Code pénal, l'auteur publie, dans le troisième et dernier volume, un Mémoire sur le Panoptique, où il propose un établissement qui doit remplacer les lieux de détention ordinaires et fournir les moyens de garder les prisonniers avec plus de sûreté et d'économie, en permettant aussi de réformer leurs mœurs et de s'assurer de leur bonne conduite. Le panoptique est un nouveau genre de prison où, d'un point de l'édifice, l'œil embrasse toutes les parties de l'intérieur. C'est sur ce plan ingénieux qu'a été construite la maison pénitentiaire de Genève : une inspection invisible et sûre s'y étend, à toute heure, sur tous les détenus à la fois (2). Dumont, à qui la république doit cette prison-modèle, présenta en 1824 un

(1) *Voyez* la note (K), à la fin du premier volume, où se trouve une lettre de J.-J. Rousseau contre le duel.

(2) Le nom de *panoptique* exprime fort bien cette utile inspection par son étymologie grecque : πᾶν (*pan*), tout, et ὄπτομαι (*optomai*), voir ; c'est-à-dire *vue de la totalité* ou *de l'ensemble de la maison*.

projet de loi pour le régime intérieur de l'établissement; ses collègues l'adoptèrent après lui avoir fait subir de légères modifications.

L'ouvrage de Bentham se termine par d'autres Mémoires sur la Promulgation des lois et de leurs motifs raisonnés, sur l'Influence des temps et des lieux en matière de législation, et enfin par une Vue générale d'un Corps complet de lois.

La *Théorie des peines et des récompenses*, qui pendant plus de trente ans est restée ensevelie dans le cabinet de l'auteur, car sans Dumont elle n'aurait peut-être jamais vu le jour; cette Théorie si claire et si profonde de la justice pénale et rémunératoire accrut singulièrement la réputation de Bentham, et rendit d'autant plus éclatant le mérite de son interprète qu'il avait dû vaincre des difficultés d'une nature toute spéciale. Cet ouvrage a fait oublier celui de Beccaria, malgré les vues philantropiques du célèbre italien, dont la renommée fut si grande en Europe et l'écrit si vanté par les chefs de la philosophie (1). Le livre de Bentham est plein d'i-

(1) Le *Traité des délits et des peines*, de Beccaria, fut traduit dans toutes les langues d'Europe, et Voltaire y ajouta

dées neuves, grandes et nobles, sur les peines et sur les récompenses à décerner suivant les formes judiciaires ou dans l'administration politique; nombre d'exemples accompagnent et justifient l'opinion de

des commentaires philosophiques, peu dignes quelquefois d'un véritable philosophe.

Voici le jugement que porte Dumont sur l'auteur italien et sur son fameux livre des Délits et des Peines, dont il ne conteste cependant pas le mérite, mais qu'il juge défectueux sous bien des rapports. Après avoir loué avec réserve l'auteur de l'*Esprit des lois*, qui est loin d'avoir *tout dit* et *tout abrégé*, comme le croyait d'Alembert, Dumont avance ce qui suit :

« Beccaria fit plus (que Montesquieu). Il fut le premier à examiner l'efficacité des peines, d'après leurs effets sur le cœur humain; à calculer la force des motifs qui poussent l'individu au crime, et celle des contre-motifs que la loi doit leur opposer. Ce genre de mérite analytique fut moins toutefois la cause de son grand succès que le courage avec lequel il attaquait des erreurs accréditées, et cette éloquence d'humanité qui répand un vif intérêt sur tout son ouvrage. Mais après cela, je ne crains pas de dire qu'il est dépourvu de méthode, qu'il n'est point conduit par un principe général, qu'il ne fait qu'effleurer les questions les plus importantes, et qu'il évite avec soin les discussions de pratique, où l'on aurait trop vu qu'il était étranger à la science positive de la jurisprudence. Il annonce deux objets distincts : les *délits*, les *peines*; il y ajoute occasionellement la *procédure*, et ces trois vastes carrières lui fournissent difficilement la matière d'un petit volume. » (Préface de la *Théorie des peines, etc.*, tome 1er.)

l'auteur dans des matières importantes, qu'il traite avec autant de sagacité que de profondeur. Examinant sous le point de vue moral et philosophique la question grave de la peine de mort, il considère les avantages et les dangers de cette peine terrible, la plus cruelle et la plus effrayante de toutes les peines légales, parce qu'elle seule est *irrémissible, irréparable,* et ne laisse aux juges, après son exécution, nulle possibilité de réparer le mal affreux des erreurs judiciaires; si le condamné a été victime de faux-témoignages ou d'apparences trompeuses, ou bien encore de ce trouble naturel chez un homme obligé de se défendre contre une accusation capitale. Bentham et Dumont reconnaissent que mille imperfections sont attachées aux preuves testimoniales et même aux libres aveux du prévenu. « Ce ne sont pas là, disent-ils, des alarmes imaginaires, déduites de simples possibilités : il n'est point d'archives criminelles qui ne présentent des exemples trop fameux de méprises funestes : et celles qui, par un concours d'événemens singuliers, ont eu de l'éclat ne peuvent que faire soupçonner beaucoup de victimes ignorées.» La peine capitale leur paraît surtout fort dangereuse dans les révolutions politiques, où l'on en abuse plus facilement que de

toutes les autres : suivant leur opinion, bien fondée, elle serait plutôt un moyen de vengeance entre les mains du vainqueur qu'un instrument de justice pour apaiser la révolte et faire trembler les mécontens. Ils la regardent aussi comme une arme fatale et odieuse à ces tristes époques où un gouvernement dégénère en anarchie ou en tyrannie et veut par des moyens prompts, mais cruels, se délivrer des hommes qui lui portent ombrage. Un pouvoir despotique a bien la faculté de rétablir la peine de mort, en supposant qu'elle eût été abolie par le législateur ; « mais une telle innovation n'est pas si facile, dit Bentham : elle met trop la violence à découvert, elle sonne le tocsin de l'alarme. La tyrannie est bien plus à son aise quand elle peut s'exercer sous le voile des lois, quand elle paraît suivre le cours ordinaire de la justice, et qu'elle trouve déjà les esprits accoutumés à ce genre de peine. »

Bentham croit cependant la peine de mort utile en certains cas : par exemple lorsqu'elle est nécessaire à la tranquillité publique en l'appliquant aux chefs d'un parti redoutable. Toutefois il ne dissimule point qu'un pareil acte de rigueur peut amener tôt ou tard des vengeances terribles et susciter au gouvernement des ennemis plus à craindre que

ceux tombés sous le glaive des lois. Il cite à ce sujet un exemple remarquable, fait pour servir de leçon à tous les hommes d'Etat. « C'est un mot à méditer (dit-il) que celui d'un vieil Irlandais, qui dans une guerre civile était tombé entre les mains de ses ennemis; le bourreau venait d'abattre une tête : on la lui porte toute sanglante : *Regarde, malheureux, la tête de ton fils! — Mon fils,* répondit-il, *a plus d'une tête.* »

L'opinion de l'auteur anglais sur la manière la plus efficace de punir les grands criminels (les voleurs et les brigands de profession) n'a pas obtenu l'assentiment général; car il prétend que pour cette classe de misérables, l'emprisonnement perpétuel et laborieux ferait sur leur esprit une impression plus salutaire que la peine de mort. Le dernier supplice n'est point à ses yeux un moyen propre à diminuer les crimes ni à rendre meilleurs les individus capables de se livrer au vice ou à la scélératesse, attendu que les brigands sont devenus plus sanguinaires et plus cruels sous les lois les plus terribles : ils s'endurcissent alors pour les autres comme pour eux-mêmes, et, en ennemis désespérés, ils regardent leurs forfaits et leurs actes de barbarie comme de légitimes représailles.

En considérant la peine capitale sous d'autres rapports, Bentham et Dumont la jugent très-avantageuse par les effets qu'elle produit : elle ôte à l'homme dangereux ou criminel le pouvoir de nuire, et laisse parmi le peuple une longue impression de terreur, surtout dans les lieux où elle est rarement appliquée. Si le coupable a commis un meurtre, la punition est légitime parce qu'elle est analogue au délit, et la société obtient une délivrance prompte et complète d'un sujet d'alarmes dans le pays. « Pour « justifier la peine de mort, disent-ils, l'argument « le plus solide est celui qui résulte de ces deux « considérations réunies : d'une part, c'est la peine « la plus grande en apparence, la plus frappante, « la plus exemplaire pour la société en général; « — d'une autre part, c'est une peine réellement « moins rigoureuse qu'elle ne paraît l'être pour la « classe abjecte qui fournit les grands scélérats; elle « ne fait que donner une prompte issue à une existence inquiète, malheureuse, déshonorée, dé« nuée de toute véritable valeur. »

En comparant les divers procédés par lesquels on peut produire la mort *simple*, ou celle que n'accompagnent ni tourmens ni supplices, Bentham cherche à découvrir le mode qui serait préférable

aux yeux de l'humanité par la promptitude de son exécution. Et à ce sujet il condamne le genre de mort usité dans la Grande-Bretagne pour frapper les coupables.

« Celui qui est usité en Angleterre (dit-il) n'est peut-être « pas le meilleur. Dans l'étranglement par suspension, le « poids du corps est rarement suffisant pour faire cesser « subitement la respiration. Si le patient est laissé à lui-« même, on aperçoit pendant quelques instans des agita-« tions convulsives ; aussi voit-on souvent les spectateurs, « par pure compassion, saisir le mourant par les pieds, et « ajouter tout leur poids au sien, pour abréger sa souf-« france.......

« Cependant il est connu, par le rapport de plusieurs « personnes secourues à temps, que dans l'étranglement « par suspension la faculté de sentir est bientôt arrêtée. On « croit que le sentiment cesse avant que les convulsions « soient terminées, et que la peine est plus grande en ap-« parence qu'en réalité.

« Par rapport à la décapitation, il y a des raisons de soup-« çonner que la sensibilité peut durer au-delà de l'opéra-« tion : elle peut se conserver dans le prolongement de la « moelle épinière ou dans le cerveau. On voit du moins « quantité d'insectes continuer à se mouvoir après que la « tête a été séparée du tronc. »

Bentham finit par conclure que la prodigalité de la peine de mort est une méprise du législateur; que cette peine *n'est pas populaire*, si ce n'est dans le cas de meurtre où la société réclame une ven-

geance analogue au crime. « Le sang demande du sang, dit-il, et cet acte de représailles paraît conforme à la justice naturelle. » Il croit que si le peuple court à une exécution, ce n'est point pour avoir le plaisir de contempler des malheureux à leur agonie, mais plutôt pour satisfaire le besoin qu'il éprouve d'être ému fortement par un spectacle tragique.

Dans le même chapitre sur les Peines capitales, Bentham s'élève avec une juste indignation contre les barbares et monstrueux supplices que les colons des îles occidentales font subir, avec un raffinement de cruauté inouie, à de malheureux esclaves dont tout le crime est d'avoir voulu briser leurs liens, et cherché, par la fuite, à se soustraire au joug le plus dur et le plus honteux pour l'humanité. Ecoutons l'auteur de la *Théorie des peines*, et, animés des mêmes sentimens, flétrissons avec lui ces maîtres sanguinaires qui ne rougissent point d'accumuler leurs trésors en prodiguant à leur gré les sueurs et la vie de leurs semblables, en usant même pour cela des plus odieuses et des plus infâmes tortures.

« Je voudrais avoir fini sur ce sujet, » dit Bentham avant de terminer son examen des différentes peines capitales;

et il ajoute : « Malheureusement il me reste à parler d'un supplice afflictif plus hideux, plus affreux que tous ceux dont nous avons fait mention, et qui n'est pas encore aboli. Ce n'est pas en Europe qu'il existe, c'est dans les colonies européennes, dans les îles occidentales. En voici une description abrégée.

« L'homme supplicié est attaché à une potence par un crochet qui le prend sous l'épaule ou sous l'os de la poitrine. Il est défendu, sous des peines sévères, de lui procurer aucun soulagement. Là il reste exposé pendant le jour sous un ciel sans nuage, aux rayons brûlans d'un soleil presque vertical, et pendant la nuit aux froides et humides vapeurs de ce climat. La peau, qui se déchire, attire une multitude d'insectes qui viennent se nourrir de son sang; et il expire lentement dans les tourmens de la faim et de la soif.

« A considérer cette complication de souffrances, leur intensité, qui surpasse tout ce que l'imagination peut concevoir, et leur durée non de plusieurs heures, mais de plusieurs jours, on jugera qu'en fait de supplices l'invention humaine n'a jamais été au-delà.

« Les personnes à qui ce supplice a été approprié jusqu'à présent sont les esclaves noirs, pour punir un crime qui s'appelle rébellion parce qu'ils sont les plus faibles, et qui serait un acte innocent de défense personnelle s'ils étaient les plus forts. Ces infortunés Africains ont une constitution si robuste que plusieurs d'eux peuvent languir dix ou douze jours dans ces affreux tourmens, avant que la mort les termine.

« Cette peine, nous dit-on, est un frein nécessaire; c'est-à-dire nécessaire pour contenir ces esclaves dans leur état de servitude; leur condition en général est si misérable, que la simple peine de mort n'aurait point de terreur pour eux.

« ....Je ne veux pas nier que le sucre, le café et les autres productions des Iles n'ajoutent beaucoup aux jouissances des peuples de l'Europe; mais s'il faut les acheter à ce prix, si on ne peut les obtenir qu'en retenant trois cent mille hommes dans une servitude telle, qu'elle requière la terreur de ces horribles exécutions, y a-t-il quelque considération de luxe et de jouissance qui puisse contrebalancer de tels maux (1)? »

La Théorie des Récompenses est la seconde partie de l'ouvrage de Bentham et forme un traité séparé. Aux yeux de Dumont, cette partie faisant suite à la Théorie des Peines est un sujet neuf dans son ensemble. « Dans l'*Esprit des lois*, dit-il, on ne trouve sur cette matière qu'un chapitre de deux pages, où il y a plus d'éclat que de vérité. Rousseau, dans ses *Considérations sur la Pologne*, trace un système rémunératoire bien lié et bien entendu, mais adapté à une forme particulière de gouvernement. L'ouvrage de Draghonetti, *Trattato delle virtù e de' premj* (Traité des vertus et des récompenses), qui parut peu après celui de Beccaria, ne ressemble guère à son modèle : c'est une déclamation stérile et prolixe, *un déluge de mots sur un désert d'idées.* »

(1) Tome 1er de la *Théorie des peines, etc.* (Livre II, chap. XIII, intitulé *Des peines capitales.*)

Bentham ne veut point de récompenses superflues, et comme telles il désigne les gratifications que l'on donne en Angleterre aux inventeurs de nouveaux procédés pour les arts industriels : une récompense assez grande leur est assurée dans le commerce, où ils trouvent les bénéfices attachés au monopole. C'est pour cela qu'il fait un reproche au parlement britannique d'avoir accordé trois mille livres sterling (environ soixante et douze mille francs) à un docteur en médecine pour la découverte d'une teinture jaune. Mais, d'un autre côté, l'éditeur approuve la conduite du même parlement qui avait assigné, en deux fois, une somme bien plus forte à l'inventeur de la vaccine, à l'illustre Jenner, si connu en Europe et en Amérique par sa grande et précieuse découverte. Le don qu'on lui fit de vingt mille livres sterling (ou quatre cent quatre-vingt mille francs) n'était point la récompense de ses travaux, mais une indemnité légitime pour le temps, les recherches, les frais de correspondance et autres que lui avaient coûtés sa découverte et l'établissement de son nouveau système. En parlant de Jenner, Dumont désigne comme un trait fort honorable, dans les annales de la science, l'empressement avec lequel les médecins, dans toute

l'Europe, ont encouragé une découverte « qui retranchait une des branches les plus considérables de leur revenu. » *Quand verra-t-on*, s'écrie-t-il, *les hommes de loi rivaliser avec eux pour découvrir et pour propager le système de procédure le plus expéditif et le plus simple!* Ne perdons pas tout espoir : cet heureux système viendra peut-être nous délivrer un jour de ces longs appareils de procédure, l'effroi et la ruine de tant d'infortunés.

Bentham se plaint avec raison de l'énorme traitement du clergé d'Angleterre, dont les honoraires en dîmes ou autres revenus sont vingt, trente, et même cent fois plus forts que ceux des professeurs de l'université dans les chefs-lieux d'académie. Des ecclésiastiques de première classe ont jusqu'à dix mille livres sterling de rente par année (environ deux cent quarante mille francs), tandis que les plus rétribués des professeurs reçoivent à peine cinq cents livres sterling par an. Mais les ministres d'un ordre inférieur ne touchent guère plus de vingt à trente livres sterling de revenu.

Dans le chapitre XII, intitulé *De la procédure rémunératoire* (livre premier), l'auteur pose la question suivante : « S'il faut un examen muni des for-« mes juridiques pour punir, pourquoi n'y aurait-il

« pas une procédure pour récompenser? » Mais il ajoute que la prodigalité dans les récompenses nuit à leur bon effet : elle dégrade le mérite et engendre des abus. Il voudrait que, dans une information judiciaire, l'on imitât un usage ancien de la Cour de Rome qui, avant de canoniser un saint, nomme, pour plaider contre lui, un avocat chargé de combattre les intentions du pape en affaiblissant le mérite du même saint. *L'idée en elle-même est excellente,* dit Bentham, *et c'est un emprunt que la politique doit faire à la religion.* Il est impossible, en effet, de pousser plus loin l'examen scrupuleux et attentif que l'on fait à Rome de la vie, des actions et des miracles d'un personnage dont la canonisation est demandée. C'est une longue et immense procédure, qui prévient le plus léger soupçon de surprise ou d'erreur. On peut s'en convaincre par le grand ouvrage que le pape Benoît XIV (Prosper de Lambertini) avait publié sur cette matière lorsqu'il était cardinal et archevêque de Bologne. Ces précautions, ces formalités sont telles, dans une circonstance aussi grave, que, sans parler de l'assistance divine, le jugement du St.-Siége, aux yeux mêmes de l'homme du monde, porte l'empreinte de la plus haute sagesse et le caractère d'une infaillibilité réelle.

Je ne sais comment l'on accueillera l'opinion de Bentham sur les récompenses à donner aux dénonciateurs, car il approuve formellement cet usage de la plupart des gouvernemens modernes. Son chapitre à ce sujet commence par une maxime favorable aux dénonciations : « Aucune loi ne peut « être exécutée, dit-il, à moins que les infractions « ne soient dénoncées : la fonction du dénoncia- « teur est donc aussi nécessaire, aussi méritoire « que celle du juge. » Mais toutes les lois humaines sont-elles bonnes, sont-elles justes et conformes à l'équité naturelle? Et dans le cas du contraire faut-il augmenter le mal en favorisant le caprice ou les torts du législateur? Quoiqu'il en soit, l'homme probe se gardera toujours de livrer un citoyen à la justice, s'il ne s'agit d'un crime pour lequel la société demande et désire vengeance. Le philosophe anglais a eu le tort de pallier même les circonstances qui rendent la délation encore plus méprisable. Vainement on lui objectera l'infamie dont se couvrent les délateurs, la honte qui s'attache à leurs services, le malheur d'encourager les traitres et de récompenser leurs actes de scélératesse; vainement on lui dira combien il est odieux de faire un gain par la ruine ou la perte de son

semblable, combien il est affreux d'organiser l'espionnage au sein d'un peuple civilisé en entretenant une foule de délateurs mercenaires, bien plus dangereux qu'utiles... Bentham se montre inflexible dans son opinion et conclut par cet étrange paradoxe : *Si le dénonciateur doit être haï, le juge doit être abhorré.* Selon lui, le *préjugé* qui flétrit les délations mercenaires est un mal, si ce n'est dans les cas de tyrannie. Il blâme toute pitié envers l'homme jugé digne de châtiment, et appelle ce sentiment naturel une *commisération mal raisonnée :* « Pitié « pour les coupables, dit-il, est cruauté pour le pu« blic. La récompense donnée au dénonciateur a « pour objet le service qu'il rend : il est à cet égard « sur la même ligne que le juge, payé pour des « fonctions plus rigoureuses. C'est un employé de « la police contre les ennemis intérieurs de l'État, « comme le soldat est un employé du gouverne« ment contre ses ennemis extérieurs. »

En parlant de la vénalité des charges (Livre second, chapitre IX), l'auteur gémit de l'imprudente facilité avec laquelle les anciens gouvernemens aliénaient à vil prix des branches considérables de l'administration financière. L'appât du comptant les entraînait à des concessions dont ils ne soupçon-

naient point l'étendue. D'après les recherches de Bentham, l'histoire de nos finances est remplie de faits de cette nature; il cite en particulier une douane d'Orléans qui, achetée soixante mille francs par un ancien duc d'Orléans, rapportait plus d'un million aux descendans de ce prince.

L'encouragement des arts et des sciences forme la matière du troisième livre.

D'après le plan de l'auteur, le quatrième livre ne devait point faire partie de la Théorie des Récompenses. C'est un extrait de son manuscrit intitulé *Manuel d'économie politique*, ouvrage dont le fond est le même que celui du traité d'Adam Smith sur les Richesses des nations, mais dont la forme est absolument différente de celle adoptée par le philosophe écossais. Smith a embrassé la partie historique et n'a établi aucun système en exposant les faits; Bentham, au contraire, laisse l'histoire à son émule pour se livrer uniquement à la partie *pratique*, et ne considère son sujet que sous le rapport de la législation. En indiquant ce qu'il convient de faire, et surtout de ne pas faire, pour hâter la prospérité nationale, il passe toujours des définitions aux principes, et des principes aux conséquences. En un mot l'ouvrage de Bentham et celui de Smith

vont pour ainsi dire l'un avec l'autre en formant un livre complet sur le même sujet. Le premier a peu d'étendue; mais, suivant Dumont, « ce petit « extrait place sous un nouveau jour les plus grands « principes de l'ordre social, la sûreté, la liberté « dans l'exercice de l'industrie, l'énergie des mo- « tifs attrayans et rémunératoires qui font travailler « l'homme libre, la faiblesse comparative des mo- « tifs de contrainte qui font mouvoir tristement les « bras de l'esclave. On y donne de nouveaux argu- « mens pour combattre les jalousies nationales, « l'ambition des établissemens lointains, et d'autres « préjugés non moins funestes.—En résultat, l'éco- « nomie politique est une science plutôt qu'un art. « Il y a beaucoup à apprendre et peu à faire. » Ce quatrième livre, le dernier de la Théorie des Récompenses, est intitulé *Des encouragemens par rapport à l'industrie et au commerce.* Il se divise en quatorze chapitres. Dans le dernier l'auteur prétend que toute loi contraire à la faculté d'emprunter est nuisible à l'industrie : il voudrait l'abolition du taux fixe de l'intérêt de l'argent pour les entreprises commerciales, et réfute l'objection de Smith contre l'intérêt illimité. Mais Bentham, en favorisant un système immoral, donne le champ libre aux usures.

CHAPITRE XLII.

(*Suite et fin du précédent.*)

OUVRAGES DE BENTHAM, PUBLIÉS PAR DUMONT, DE GENÈVE.

Tactique des assemblées législatives, où l'auteur enseigne l'art de délibérer dans les corps politiques. — Les institutions de l'Angleterre conviennent peu aux autres nations. — Conditions nécessaires pour constituer un gouvernement représentatif, et pour lui assurer la confiance du peuple dans les mesures législatives. — Du président d'une assemblée; il doit se borner aux fonctions de sa charge. — Inconvéniens d'un ordre fixe pour la parole. — La lecture des discours interdite aux orateurs; opinion de Benjamin Constant sur cet article; Dumont attribue de fâcheuses conséquences aux discours écrits, et cite pour exemple la Chambre des députés à Paris. — Aucun orateur ne doit faire mention des vœux du prince. — De la votation. — De la faculté de s'absenter; moyens préventifs contre cet abus. — *Traité des sophismes politiques*, suite et complément nécessaire de la Tactique des Assemblées législatives. — Danger des sophismes politiques; but perfide des écrivains révolutionnaires qui en ont fait usage contre des innocens, et surtout contre le roi Louis XVI. — Division générale des sophismes, et leur définition. — Les diverses Déclarations des Droits de l'homme sévèrement critiquées par Dumont, qui les met au nombre des Sophismes anarchiques.

Traité des preuves judiciaires. — Travail immense de Dumont pour rédiger cet ouvrage que l'auteur avait presque abandonné. — La grande collection anglaise, publiée à Londres, intéresse peu le continent. — Mérite essentiel de l'ouvrage français. — Du serment judiciaire et de ce qui en fait la force obligatoire. — Précautions usitées à Genève pour la prestation du serment. — Dumont regarde les sermens politiques comme absurdes, et même nuls s'ils sont exigés par un gouvernement tyrannique. — Des preuves préconstituées ou littérales, et des preuves circonstancielles : signification de ces mots. — M. le duc de Broglie reproche vivement aux magistrats français la forme vicieuse de leurs actes d'accusation, et aux avocats leur plaidoirie déclamatoire. — L'autorité civile contre le prince de Hohenlohe. — Opinion de Bentham sur une loi qui exigerait du prêtre la révélation, en justice, d'une confession sacramentelle. — Inutilité d'une pareille loi : le secret de la confession est inviolable dans tous les

cas et sans aucune exception; un prêtre doit s'exposer à tout, plutôt que de le trahir.—Paroles d'un ecclésiastique à ce sujet, et observations importantes (note).—Lois rigoureuses de l'Eglise contre les confesseurs infidèles; leur application heureusement inutile par le manque absolu de prévaricateurs.—Les crimes mêmes de haute-trahison ne peuvent être révélés par les confesseurs: motifs impérieux de ce silence.—Conversation entre Henri IV et le P. Coton, où ce dernier déclare inviolable le secret de la confession d'un homme qui voudrait attenter aux jours de son roi; paroles mémorables du P. Coton.— Éloge de ce jésuite par un historien du temps.

De l'Organisation judiciaire et de la Codification; origine et but de ces deux traités réunis en un volume.—La *Déontologie*, etc., ouvrage posthume de Bentham, où il expose de dangereux principes contre la morale et les dogmes du christianisme; il y convient toutefois que le dérèglement des passions est une source de crimes et de malheurs.

De tous les ouvrages de Bentham, la *Tactique des assemblées législatives* est peut-être celui qui a fait le plus de sensation en France parmi nos magistrats, nos législateurs, nos hommes d'Etat et tous ceux qui suivent la carrière parlementaire. On y voit combien le mode de délibérer et d'agir dans les corps politiques peut influer sur leur propre existence, et que s'ils se conservent, s'ils se détruisent, ils le doivent à la manière seule dont ils se gouvernent. Leur durée en dépend : une bonne et sage discipline les affermira contre tout, et leurs travaux n'en seront que plus valides aux yeux de la nation; mais faibles et impuissans si leur régime intérieur s'oppose à l'expression de la véritable volonté générale, ils succomberont au moindre choc, malgré

la légalité de leur institution et l'ancienneté de leur origine.

La première idée de cette *Tactique* fut suggérée à l'auteur par les procès-verbaux des assemblées provinciales, dont la police défectueuse et les embarras qui survinrent dans leurs délibérations furent la source de mille difficultés. En cherchant le remède à ce désordre, Bentham fit une étude approfondie sur l'art de délibérer dans les assemblées nombreuses et sur les moyens d'en conduire avec sagesse toutes les opérations. Cet objet l'occupa sérieusement. Avant lui aucun publiciste n'avait médité spécialement sur une branche aussi essentielle de la législation. Peut-être ignorait-on l'importance et l'utilité de ce travail. Et cependant cette science intéresse à un haut degré non-seulement les monarchies constitutionnelles et les états républicains, mais encore les gouvernemens les plus absolus, et même les plus despotiques, puisqu'il n'en est aucun où il n'y ait des conseils, des sénats, des assemblées quelconques où les élus du souverain se réunissent pour discuter les projets de lois et pour régler les affaires du pays.

L'ouvrage de Bentham est calqué en grande partie sur la police intérieure du parlement d'Angleterre,

où le philosophe avait observé d'un œil attentif la coutume disciplinaire de cette assemblée et les usages qu'elle suit, par tradition, depuis près d'un siècle. Mais la constitution britannique ne lui paraissant pas la meilleure possible, malgré tout l'attachement qu'il lui porte, et la jugeant peu faite pour servir de modèle aux autres nations, il a cru devoir s'en éloigner quelquefois dans la théorie qu'il en a déduite et qu'il offre au lecteur.

« Ceux qui partent de la prospérité de l'Angleterre pour proposer ses institutions comme un modèle universel, raisonnent très-mal, dit Dumont. Ils supposent qu'elle n'aurait pas pu prospérer au même point sous un régime différent à mille égards; mais ils le supposent sans preuve. Pour tirer une conclusion légitime il faut montrer qu'il existe une liaison nécessaire entre tel ou tel point de ce régime, et la prospérité du pays. Hors de là, tout ce style d'admiration, si commun et si facile, n'est qu'une déclamation frivole et même nuisible. Ce ton d'enthousiasme et ces louanges absolues ne font que de mauvaises têtes, et ne conduisent qu'à de mauvaises imitations.

« Je dois ajouter ici que dans le petit nombre de cas où on désapprouve la pratique anglaise, on

est bien loin de conclure qu'il convînt aux Anglais de la changer. »

D'après l'auteur de la Tactique des Assemblées législatives, quatre conditions deviennent nécessaires pour inspirer à la nation une confiance *permanente* dans l'assemblée qui doit la représenter.

1° *Une élection directe*, ou ne passant jamais par plusieurs degrés; si non le peuple, en ne choisissant que des électeurs, ne pourrait plus regarder la nomination des députés comme son ouvrage. Une influence étrangère à la sienne lui semblerait un correctif odieux.

2° L'*amovibilité*. « Il serait absurde, dit Dumont, de faire prononcer à tout un peuple cette grave ineptie : *Nous déclarons que ces cinq cents individus qui ont notre confiance actuellement, l'auront également, quoi qu'ils fassent, tout le reste de leur vie.* »

3° *Certaines conditions pour être électeur ou éligible*... Ici Bentham ou son éditeur, loin d'approuver le vote universel ou le concours de tous les citoyens dans les colléges électoraux, montre des vues fort étroites lorsqu'il juge incapables et d'une manière trop générale les hommes privés des ressources pécuniaires, et qu'il les croit peu attachés au main-

tien de l'ordre établi ou moins à l'abri de la corruption. Cette injuste défiance contre des hommes qui ne peuvent offrir le gage d'une fortune convenable, et dont l'intelligence et la probité seront plus ou moins suspectes en raison de leur plus ou moins de fortune, cette défiance, il faut le dire, est indigne d'un réformateur à larges idées, surtout quand il affirme que c'est une précantion contre la vénalité, l'ignorance et la brigue.

4° *Le nombre de députés.* « Le nombre est une considération majeure, dit Dumont. Les fonctions législatives demandent des qualités et des vertus qui ne sont pas communes : on n'a de chance de les trouver que dans une grande réunion d'individus..... La législation n'est pas susceptible d'une responsabilité directe. Un petit *junto* de législateurs peut avoir des intérêts particuliers, et faire des lois contre l'intérêt général. Il serait aisé au pouvoir exécutif de soumettre la majorité à son influence; mais le nombre est un préservatif contre ce danger. Un corps nombreux de législateurs amovibles participe trop à l'intérêt de la communauté pour s'en écarter long-temps. Des lois oppressives retomberaient sur eux-mêmes. »

Bentham indique trois autres conditions néces-

saires pour constituer un gouvernement représentatif : la publicité des séances, la liberté de la presse et le droit de pétition. Il énumère surtout les avantages de la publicité, et en expose avec complaisance les heureux effets. A son avis, la publicité des débats rend le peuple plus confiant envers ses mandataires et le dispose plus facilement aux mesures législatives ; elle contient les députés dans les bornes du devoir en soumettant leurs travaux à une surveillance générale, au tribunal de l'opinion publique, plus à craindre que tous les autres, bien que les arrêts de ce tribunal, composé de tant d'élémens divers, soient souvent susceptibles d'erreurs. Cette espèce de contrôle universel rend une assemblée plus active, plus vigilante sur elle-même, plus attentive à ses devoirs, et la fera marcher plus sûrement vers le but de son institution. Les séductions du pouvoir échoueront aussi plus facilement.

Le secret des délibérations présente d'ailleurs des inconvéniens fâcheux, et que l'on ne saurait trop éviter : le peuple, naturellement porté au soupçon et à la méfiance quand l'on paraît agir avec mystère, s'imaginerait toujours qu'il est trompé. On aurait beau lui garantir la sage politique de ses représentans et l'exécution fidèle de leur mandat,

il n'y croirait jamais : son mécontentement et ses murmures accueilleraient souvent les actes du législateur. Puis le renouvellement des chambres ne servirait à rien si le peuple était mis dans l'impossibilité morale de juger du zèle et de la conduite de ses représentans. Les citoyens ne pourraient apprécier au juste les travaux de leurs mandataires, ni concourir eux-mêmes, par leurs votes, au bien-être de la nation. Mais le régime de la publicité leur offre tous les moyens d'agir avec une parfaite connaissance de cause, et leur ménage la ressource de faire, au besoin, justice des hommes qui auraient trahi leur confiance.

Le président doit être unique, permanent, toujours subordonné à l'assemblée, et n'y exercer d'autres fonctions que celles de son office ; il sera élu par la chambre seule, à la majorité absolue et au scrutin ; par elle seule, également, il sera amovible ou perpétuel. Trois choses ont besoin d'être expliquées.

Il doit être *unique*, à cause du trouble et de l'embarras qu'amènerait une différence d'opinions s'ils étaient deux et qu'ils ne fussent pas du même avis. Il doit être *permanent*, c'est-à-dire inamovible tant que ses collègues l'en jugeront digne, non-

seulement pour éviter les inconveniens des élections multipliées, mais encore pour que l'expérience lui fasse mieux connaître et sentir ses devoirs; et il les remplira mieux qu'un président *passager,* car celui-ci, étant moins au courant des affaires, sera moins éclairé, moins habile, et négligera peut-être les devoirs d'un poste qu'il est toujours sûr de perdre.

Le président sera donc dans une continuelle dépendance pour la durée de sa charge. Il n'exercera d'autres fonctions que celles de président: ainsi le droit de faire des propositions, de délibérer et de voter devra lui être formellement interdit. Bentham et Dumont pensent que cette exclusion rigoureuse est tout à son avantage, comme à celui du corps qu'il préside. Ils en donnent les raisons suivantes:

« 1° On le laisse ainsi tout entier à ses fonctions, « et à la culture des talens particuliers qu'elles exi« gent. S'il était appelé à soutenir le rôle et la répu« tation de membre de l'assemblée, il serait souvent « distrait de son occupation principale: il aurait « une autre espèce d'ambition que celle de sa « place, sans compter le danger de ne pas réussir « ou de déplaire, et d'affaiblir sa considération per-

« sonnelle par des prétentions mal soutenues. — « 2° Cette exclusion est fondée sur une raison supérieure : il s'agit de le garantir des séductions « de la partialité, de le mettre à l'abri du soupçon « même, de ne point le montrer comme *partie* au « milieu des débats où il doit intervenir comme « *juge ;* de le laisser en possession de toute cette « confiance qui, seule, peut assurer à ses décisions « l'acquiescement de tous les partis (1). »

Aux yeux de Bentham, un ordre fixe pour la parole est une des règles les plus nuisibles qu'on puisse établir dans une assemblée politique : *ordre apparent*, dit-il, *désordre réel*. Ce mode inégal entraîne une grande perte de temps à cause des discours inutiles : les premiers orateurs inscrits, obligés de répondre à l'appel du président, feront des discours non pour dire quelque chose, si leur capacité est médiocre, mais pour ne point se taire. Ainsi les hommes les plus éclairés, les hommes les plus habiles peuvent être condamnés au silence, tandis que leurs collègues, moins judicieux, moins instruits, seront forcés pour ainsi dire d'*user* ou d'*abuser de la parole*.

(1) Chap. VI, intitulé *du Président*, pag. 68-69, édition de 1822 (tome 1er).

Les discours écrits sont défendus à la tribune dans le parlement britannique, et cette règle d'exclusion y est strictement observée. Bentham voudrait qu'il en fût de même dans toutes les assemblées délibérantes. Il cite à ce sujet l'opinion de Benjamin Constant qui se rapporte en tous points à la sienne :

« Voulez-vous, dit l'orateur français, que nos assemblées représentatives soient raisonnables? imposez aux hommes qui veulent y briller la nécessité d'avoir du talent. Le grand nombre se réfugiera dans la raison comme pis aller; mais si vous ouvrez à ce grand nombre une carrière où chacun puisse faire quelques pas, personne ne voudra se refuser cet avantage. Chacun se donnera son jour d'éloquence et son heure de célébrité...... Je me refuse à citer d'incroyables preuves de ce désir de faire effet, aux époques les plus déplorables de notre révolution. J'ai vu des représentans chercher des sujets de discours, pour que leur nom ne fût pas étranger aux grands mouvemens qui avaient eu lieu; le sujet trouvé, le discours écrit, le résultat leur était indifférent. En bannissant les discours écrits, nous créérons dans nos assemblées ce qui leur a toujours manqué, cette majorité silencieuse qui,

disciplinée, pour ainsi dire, par la supériorité des hommes de talent, est réduite à les écouter, faute de pouvoir parler à leur place; qui s'éclaire parce qu'elle est condamnée à être modeste, et qui devient raisonnable en se taisant. Une majorité de ce genre fait en Angleterre la force et la dignité de la Chambre des Communes, tandis que l'éloquence de quelques orateurs en fait l'ornement et l'éclat (1). »

Dumont attribue, en grande partie, aux discours écrits le tumulte et l'impatience qu'il avait remarqués à la Chambre du Palais-Bourbon, à Paris, et dont l'effet lui avait paru très-nuisible à la liberté des débats.

« Il y a quelque chose de plus fort encore que tous ces raisonnemens, dit-il dans une note qui accompagne les réflexions de Benjamin Constant : c'est ce qui se passe sous les yeux du public dans la Chambre des députés à Paris. Dès qu'un orateur déploie à la tribune le terrible rouleau, ou même lorsqu'il ne montre qu'une feuille de manuscrit pour tromper un auditoire qu'on ne trompe plus, c'est le signal du bruit et de l'alarme. Quelquefois on parvient à le

(1) *Cours de politique constitutionnelle*, par Benjamin Constant; Paris, 1818, tome 1er, p. 97-98 — *Esquisse de Constitution*, chap. IV, intitulé *du Pouvoir représentatif*, § VII.

L'opinion de Benjamin Constant et celle de Bentham, qui est la même, ont beaucoup moins de force ou entraînent moins les suffrages, si on examine la question sous un autre point de vue, plus général et plus applicable aux orateurs d'une assemblée politique.

faire taire; mais plus souvent il manifeste un courage héroïque contre les murmures; alors les conversations particulières s'établissent; les uns quittent leur place, d'autres lisent, personne n'écoute, un bruit confus remplit la salle, le discours est complètement perdu pour tout le monde, et ne se retrouve que dans les journaux. Si deux ou trois orateurs-lecteurs se succèdent à la tribune, on n'y tient plus et on appelle de toutes parts cette *clôture de la discussion*, cette clôture si contraire à la liberté et à la justice que l'assemblée doit à tous ses membres. C'est donc aux discours écrits qu'on peut attribuer en grande partie les fâcheuses habitudes d'inattention, de tumulte et d'impatience qui troublent si souvent ses débats (1). »

Aucun orateur ne doit faire mention des vœux du prince et du pouvoir exécutif. Tel est le sentiment de Bentham. Ce serait nuire à la liberté, à l'indépendance de la chambre, et amener peut-être de tristes résultats. En accueillant les désirs d'une haute influence, en accordant la moindre valeur à une considération de cette nature, le pouvoir de l'assemblée se réduirait à rien : son vœu serait dominé par celui du chef de l'Etat, et l'inconvenance d'une pareille mesure aurait bientôt des suites fâcheuses pour le gouvernement. En effet la dignité du prince serait gravement compromise quand sa

(1) Tome 1er, chap. XIX, *Exclusion des discours écrits* (page 163, édition de 1822).

volonté supérieure, énoncée à la tribune, recevrait, avec l'assentiment des uns, la formelle condamnation des autres; souvent, dans la chaleur du débat, il deviendrait l'objet d'une attaque personnelle, et quelquefois même des plus vives récriminations. De là une polémique injurieuse qui ferait naître la discorde au sein de la chambre : une lutte passionnée s'engagerait entre les amis du pouvoir et les hommes de l'opposition, et cette lutte, devenant grave de plus en plus, changerait le terrain de la discussion en un véritable champ de bataille; peut-être même conduirait-elle quelquefois à une guerre civile, en jetant le trouble et la division parmi le peuple, spectateur rarement impassible des luttes parlementaires. Aussi le roi, à l'ouverture des chambres, se borne-t-il, dans son discours, à faire des recommandations générales pour le bonheur et la tranquillité de l'Etat, en souhaitant une heureuse direction et un heureux succès aux travaux futurs de l'assemblée législative. Son discours, uniquement regardé comme l'œuvre du ministère, est commenté, censuré, critiqué même par les journaux comme étant du domaine de la discussion publique, mais sans que le nom du prince soit jamais mêlé à cette libre controverse.

La votation secrète dans les élections est généralement convenable pour assurer l'indépendance des électeurs; car l'amitié, l'espérance ou la crainte gêne souvent la liberté des suffrages. L'intrigue, avec ses moyens de vénalité, renonce mieux à ses projets quand il lui faut se montrer au grand jour. Mais dans une assemblée délibérante le régime contraire doit être observé, sauf en quelques cas et dans des circonstances majeures. Si les votes doivent s'y donner à découvert et non secrètement, c'est que la publicité est l'unique moyen de soumettre les votans au tribunal de l'opinion publique, et de les retenir ainsi par le frein de l'honneur. Mais *ceci suppose,* dit l'éditeur genevois, *que l'opinion publique se trouvera d'accord avec le bien public.* Et il ajoute : «...Le jugement du public « peut se trouver faux, puisque tous les membres « de ce tribunal sont des hommes. S'il est des me- « sures politiques sur lesquelles les plus sages ne « sont pas d'accord, que sera-ce du public qui « n'est pas composé de sages? s'il est des erreurs en « morale et en législation qui ont séduit les meil- « leurs esprits, que sera-ce de la multitude sur la- « quelle les préjugés ont tant d'empire? »

Bentham signale comme un abus très-grave la

faculté qu'ont les membres d'une assemblée politique de faire des absences plus ou moins longues pendant la session. Non seulement il propose contre eux une amende à payer dans les cas mêmes les plus légitimes, mais encore il voudrait qu'elle fût accompagnée d'un jour d'arrêt pour chaque jour de contravention, en admettant toutefois les excuses raisonnables pour l'exemption de cette peine. Une loi de contrainte lui paraît urgente pour atteindre une classe d'hommes sur qui l'amende aurait peu d'influence. L'auteur de la *Tactique*, en demandant une loi rigoureuse contre les mandataires peu fidèles à leur poste, avait spécialement en vue la réforme de ce qui se passe en Angleterre : « Dans la Chambre des Communes, dit-il, sur six cent cinquante-huit membres on exige la présence de quarante, et souvent ce nombre ne se trouve pas. Les annales offrent peu d'exemples d'une séance où il n'ait manqué un cinquième du nombre complet. Qu'on juge par-là du cours ordinaire ! » Suivant lui, une amende de cinquante livres sterling pour chaque jour d'absence ferait diminuer cet abus scandaleux, en y ajoutant surtout la peine coërcitive, qu'il juge indispensable.

Le Traité des Sophismes politiques forme le

complément de la Tactique des Assemblées législatives, dont il est une suite nécessaire, car l'un et l'autre tendent au même but. En effet s'il était besoin d'indiquer le mode le plus propre à assurer l'ordre et la liberté des débats, il n'était pas moins urgent de signaler ou de réfuter les sophismes à l'aide desquels on ne cherche que trop souvent à égarer l'opinion en matière politique. Le mode de raisonner avec droiture et franchise, à la tribune, devait trouver place à côté du mode d'agir avec régularité dans les délibérations. Ce Traité des Sophismes intéresse beaucoup les membres des assemblées délibérantes : il leur causera même une sorte de surprise quand ils verront combien l'auteur et son ami, de Genève, ont su découvrir et signaler tous ces argumens trompeurs que l'on fait valoir, avec plus ou moins de succès à la tribune, dans l'intérêt d'un parti et avec le langage des passions. Ces raisonnemens captieux qui fascinent les regards de la multitude, et surprennent la bonne foi des ignorans ou des simples, y sont mis sous leur véritable jour et présentés comme des instrumens d'erreur faciles à briser.

Bentham et Dumont auraient cru leur tâche imparfaite s'ils s'étaient bornés à poursuivre, avec leur

rhétorique railleuse, les adroits sophismes que l'on emploie à la tribune parlementaire. Ils ont voulu démasquer encore ces écrivains perfides et dangereux qui, au gré de leur haine ou de leur vengeance, soulèvent les passions de la multitude contre l'objet de leur animosité, en voulant faire juger coupable un innocent ennemi. Les annales révolutionnaires nous fournissent les honteux exemples de cette lâche politique, surtout pendant ces jours néfastes où la terreur avait mis aux gages de vils et cruels despotes une poignée d'écrivains et leurs feuilles incendiaires. Ces sophismes odieux, dirigés contre le faible par la malveillance et la tyrannie, sont justement flétris par le philosophe anglais et son éditeur, qui les caractérisent sous la dénomination générale de *Sophismes de confusion*, et prouvent leurs funestes effets par l'exemple d'un roi malheureux qui en fut la victime, malgré ses hautes vertus et malgré son innocence. Laissons parler Bentham, ou plutôt son ami, de Genève, qui aura sans doute parfaitement compris l'esprit et la lettre de l'original.

« Ce sophisme consiste à attribuer à un individu ou à une classe d'individus une identité d'opinions ou de dispositions avec d'autres individus, uniquement parce qu'ils sont

liés par une dénomination commune, et sans faire attention aux circonstances qui établissent entre eux des différences essentielles.

« Ce sophisme peut opérer dans les deux sens, c'est-à-dire qu'on peut s'en servir pour créer des partialités soit favorables, soit défavorables : mais comme il est plus nuisible quand il propage la malveillance, c'est sous ce rapport qu'il est plus important de le considérer......

« Dans la fureur de la révolution française, lorsque le vertueux et infortuné Louis XVI était entre la vie et la mort, entre autres moyens pour étouffer la conscience publique, on eut recours à celui de répandre avec profusion des pamphlets inflammatoires : un de ceux qui circulèrent le plus était intitulé *des Crimes des rois*.

« Les matériaux pour un tel ouvrage ne pouvaient pas manquer, puisque les rois, étant hommes, sont sujets aux mêmes erreurs, aux mêmes faiblesses, aux mêmes tentations que tous les hommes, moins que le commun des hommes à l'égard de certains délits, mais plus qu'eux à l'égard de quelques autres, à raison d'une plus grande facilité à s'y livrer.

« L'auteur de ce libelle odieux ne se proposait pas un examen impartial du caractère des rois. Il voulait tirer de cet amas d'imputations, vraies ou fausses, un argument qui n'aurait pas laissé sur la terre un seul homme en sûreté : « Les criminels doivent être punis ; les rois sont criminels. Louis est roi, donc Louis doit être puni. » Cette logique des passions semble n'appartenir qu'à des momens de frénésie ; mais elle est beaucoup plus commune qu'on ne pense (1). »

(1) Chap. VII, suite : *Sophismes des termes ambigus*, art. II, *des Classifications entassantes*, pag. 168-170 du tome 2 de la *Tactique des assemblées législatives*, édition de 1822.

Divisés (dans l'origine) par Bentham en trois séries, selon qu'ils peuvent servir le ministère ou l'opposition, ou l'intérêt commun des deux partis, les Sophismes politiques ont été classés plus heureusement par Dumont : 1° en sophismes d'*autorité* ou *de préjugés ;* 2° en sophismes *dilatoires*, autrement dits *d'ajournement ;* 3° en sophismes de *confusion* ou d'*obscurité*. C'est M. de Sismondi, son compatriote, qui lui a suggéré cette nouvelle et plus claire division. Les premiers sophismes sont la ressource des hommes qui, ayant des motifs d'intérêt pour ne pas souffrir l'examen d'une question, s'efforcent de mettre le préjugé seul à la place du raisonnement, et veulent faire passer le jugement d'autrui comme une autorité décisive sur le point controversé, sans permettre à la raison de s'expliquer elle-même. Les sophismes *dilatoires*, ou d'ajournement, ont un but différent des premiers. Rien de plus commode pour les antagonistes d'une réforme proposée que de mettre en usage tous les ressorts possibles afin d'en renvoyer l'examen à un autre temps. Ils excitent d'abord une sorte de prévention contre la mesure en faisant valoir les motifs que l'on peut tirer de la haine ou de la défiance de ses ennemis, et

fussissent par ce moyen à la faire ajourner jusqu'à ce qu'elle soit mise en oubli ou à peu près abandonnée. Quant aux sophismes de *confusion* ou d'obscurité, c'est le parti extrême des hommes qui ne pouvant éviter la question, et désespérant de la combattre avec succès s'ils l'acceptent et la discutent sous son véritable jour, cherchent à l'embrouiller adroitement et répandent avec dessein une obscurité profonde sur la matière même du sujet. Comme le dit Dumont, *ils peuvent espérer de se sauver dans les ténèbres.*

Vient ensuite une autre classe de sophismes, appartenant à la troisième (ceux de *confusion*), et sous laquelle sont rangés les Sophismes *anarchiques,* nommés de la sorte parce qu'ils ont une tendance à détruire toute espèce de gouvernement, ou à préparer avec plus ou moins de violence la dissolution de toute autorité légale. C'est dans cette dernière classe ou catégorie que Dumont a placé, avec son Examen critique, 1° la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, décrétée par l'Assemblée constituante, en* 1789 (1); 2° une nouvelle *Déclaration des droits et des devoirs de l'homme et du*

(1) Pag. 263 à 338, avec la Conclusion.

citoyen, faite par la Convention nationale en 1795 (1); 3° une autre *Déclaration des droits, proposée par un membre de l'Assemblée constituante* (2). Celle-ci termine le volume des Sophismes politiques, et n'est donnée que partiellement.

Ces proclamations des *droits* de l'homme et du citoyen sont réfutées d'une manière piquante et énergique, sous la forme d'un commentaire, où la logique des raisonnemens est accompagnée de la plus mordante raillerie. Suivant le critique genevois, la première de ces Déclarations est un amas d'erreurs compilées dans les ouvrages des principaux philosophes du dernier siècle, et n'offre que les *membres épars* de Mably, de Rousseau, de Raynal, de Condorcet, de Diderot, de Price, de Priestley et autres écrivains de ce genre. « Cette Déclaration, dit-il, proclamée avec tant de pompe, reçue avec tant d'acclamation, traduite dans toutes les langues de l'Europe, mais secrètement méprisée par ceux-mêmes qui l'avaient faite; contredite dans toutes leurs lois de détail, altérée par leurs successeurs, et rejetée du Code impérial, qu'est-elle maintenant qu'une page décriée d'une Constitution qui

(1) Pag. 339 à 355.
(2) Pag. 356 à 369.

n'existe plus?... » Puis il ajoute dans sa conclusion générale : « Comment se peut-il que l'élite d'une nation éclairée, que l'Assemblée nationale de France, ayant dans son sein un grand nombre de jurisconsultes exercés, de savans distingués, d'écrivains célèbres, ait pu produire sur les principes fondamentaux du gouvernement une rapsodie si incohérente, si méprisable et en même temps si dangereuse? »

Le second manifeste de l'Assemblée nationale (en 1795) n'est pas jugé plus favorablement par Dumont. « Comme la première Déclaration *des droits*, dit-il, avait jeté la multitude dans un état d'ivresse et de folie, on crut la ramener à la raison en y ajoutant une déclaration parallèle *des devoirs*. S'il fallait administrer le poison, l'antidote pouvait avoir son usage; mais il eût été plus sage de ne pas faire le mal que de compter sur l'effet du remède. » Et il ajoute : « Quoique cette nouvelle déclaration soit moins absurde et moins dangereuse que la première, elle est encore très-défectueuse dans la logique, très-obscure et informe dans l'expression. La partie politique ne contient que des définitions fausses, et la partie morale que des phrases de rhétorique. »

Le *Traité des preuves judiciaires* (2 vol. in-8°) est de toutes les productions de Bentham celle qui lui a coûté le plus de travail et le plus de recherches. Il avait d'abord voulu se borner à la théorie seule de la procédure ; mais comme il avait spécialement en vue la jurisprudence de son pays, il se livra peu à peu à de longs développemens sur la procédure anglaise. Cette polémique étrangère, d'un faible intérêt pour le continent, aurait donné matière à plusieurs volumes sans être d'une utilité générale comme le recueil publié en français. Dumont a cru devoir la retrancher, en conservant toutefois ce qui était propre à l'éclaircissement de plusieurs questions. Bentham lui-même s'était découragé en voyant le cercle de ses idées et la mesure de son travail s'agrandir de plus en plus à ses yeux ; « après avoir accumulé une prodigieuse quantité de matériaux, dit son interprète, il n'a pas eu le courage d'aller plus loin : leur abondance lui a fait peur ; le vaisseau trop chargé n'a pu mettre à la voile. » L'ouvrage paraissait donc abandonné par son auteur quand Dumont, fidèle à son entreprise, voulut le

sauver de l'oubli auquel il semblait condamné. En s'imposant une pareille tâche il mérite d'autant plus la reconnaissance des hommes de loi que le manuscrit de Bentham était inachevé et se trouvait, comme tous ceux du même écrivain, dans le plus grand désordre. Il lui a donc fallu, *selon la nature du texte et le besoin*, comme il l'annonce lui-même, *abréger ou développer, traduire ou commenter, réunir des fragmens épars, remplir des chapitres sur de simples indications, choisir entre plusieurs essais sur le même sujet ou les fondre en un seul tout; les matériaux étant loin de former un ensemble intelligible et complet.* Ainsi l'on voit combien les manuscrits de Bentham étaient volumineux, embrouillés, défectueux : et par-là on appréciera mieux encore cet art de décomposition et d'analyse qui distingue en général la rédaction de l'éditeur.

Cependant Bentham se décida plus tard, d'après le désir de quelques Anglais, à livrer à l'impression tous ses manuscrits sur les Preuves judiciaires. Un de ses compatriotes, jeune encore, se chargea de cette difficile entreprise, et l'ouvrage parut à Londres sous ce titre : *Rationale of judicial evidence specially applied to english practice, from the manuscripts of Jeremy Bentham* (1827,

cinq volumes grand in-8°) (1) Cette volumineuse collection aurait pu faire [illegible] port, en ne publiant que deux volumes sur [illegible] l'auteur, avait mis au jour un s[illegible] extrait de l'original; mais le publiciste genevois a certifié le contraire dans une note sur la collection anglaise, où il se justifie ainsi : « Il ne faut point qu'on s'imagine, d'après le nombre et la grosseur des volumes de l'ouvrage anglais, que le mien n'en est qu'un extrait : j'ai supprimé ce qui ne pouvait avoir aucune utilité ni aucun succès hors de l'Angleterre. J'ai beaucoup abrégé, parce que l'original était trop diffus; mais j'ai souvent ajouté au texte, et en le revoyant imprimé je me suis confirmé dans la pensée que j'avais tiré des manuscrits tout ce qui convenait à un Traité des Preuves pour un usage général, tout ce qui doit survivre à la polémique et à un service temporaire, en un mot ce qui constitue la science. »

L'ouvrage de Dumont est en effet consacré à la théorie seule de la procédure, et ce grave sujet y

(1) L'éditeur avait gardé l'anonyme, mais on a su que c'était le fils de M. Mill, auteur d'un ouvrage sur l'économie politique, et d'une *Histoire des établissemens des Anglais dans les Indes orientales.*

est traité sous le [illegible] de vue le plus général et le plus ap[illegible] pareille [illegible] nations. Ramener la la reconnaiss[illegible] [illegible]cipes de la logique et [illegible] bon sens par l'adop[illegible] de formes moins vicieuses et plus convenables : en un mot former la logique judiciaire en mettant l'homme de loi en état de juger des preuves, non d'après des règles absolues, mais par des principes raisonnés, par des motifs consciencieux : tel a été le but de l'auteur qui sentait vivement le besoin d'améliorer une partie aussi importante de l'organisation sociale.

Dans le second livre, où l'on discute les garanties du témoignage, un chapitre est destiné à l'examen sévère des convenances et de l'efficacité des sermens. C'est un des chapitres où l'éditeur a dû suppléer au silence presque absolu de Bentham. Mais la sagacité de Dumont est toujours la même : sa manière habile de saisir avec justesse toutes les pensées de l'écrivain anglais, et d'en exposer nettement le système, n'est pas moins remarquable dans les questions les plus difficiles et les plus abstraites. Il analyse la force obligatoire du serment, et la fait dépendre de trois sanctions principales. La première est la *sanction religieuse*, ou cette légitime frayeur qu'inspirent les jugemens de Dieu, si l'on

ose mentir à la Vérité suprême ; la seconde est la *sanction légale*, ou la crainte des peines réservées par les lois au parjure ; la troisième est celle de *l'honneur*, ou ce sentiment louable qui fait redouter l'infamie attachée au mensonge appuyé du serment. Dumont ajoute que si la sanction religieuse manque au serment judiciaire, ou ne contribue point à la garantie du témoignage, ce serment *a des effets positivement nuisibles;* et il signale une partie de ces tristes résultats. Il fait ensuite l'éloge d'une nouvelle loi adoptée dans la procédure civile de Genève, et en vertu de laquelle les magistrats ne défèrent le serment à un témoin qu'après lui avoir donné tous les moyens possibles d'éviter le parjure.

« On prend deux précautions, dit-il : 1° Le président, en audience publique, lui expose nettement le fait sur lequel porte le serment, et les peines décernées au parjure ; 2° la prestation du serment est remise à une audience subséquente, à moins d'une circonstance urgente. — C'est un délai, mais un délai bien favorable à la réflexion et bien calculé sur le cœur humain. On ne met point l'homme dans le cas de se dédire immédiatement en présence du public : on lui ménage la ressource de se désister doucement et sans bruit, simplement en s'abs-

tenant de venir à l'audience. L'expérience a justifié cette mesure. »

Quant aux sermens politiques il semble les regarder tantôt comme inutiles ou absurdes, tantôt comme nuls par leur valeur s'ils sont un engagement forcé sous un gouvernement tyrannique. Voici les raisons qu'il donne :

« Considérez les sermens employés comme instrument politique pour confirmer l'adhésion du peuple à telle ou telle forme du gouvernement, à tel ou tel souverain. Les circonstances changent ; le pouvoir qui avait imposé la cérémonie n'est plus le même ; on ne pense plus à la valeur du serment. La sanction religieuse est sans force dès que les deux autres sanctions se retirent.

« Il se passe dans le cœur humain un sentiment confus, mais juste, qui au fond est un hommage rendu à la religion et à la morale. Le serment roule sur la supposition que Dieu s'engage à punir celui qui ne l'observe pas ; et dès-lors il suffirait qu'un tyran exigeât un serment, pour mettre la puissance divine à ses ordres, et en faire l'instrument de l'oppression publique. Cette supposition est trop évidemment absurde pour être soutenue ; aussi a-t-on établi en doctrine qu'il y avait des

sermens *nuls;* mais dès-lors ce n'est plus la cérémonie qui fait la force de cet engagement, c'est sa moralité (1). »

Le quatrième livre est un examen des preuves *préconstituées*, ou preuves *littérales* suivant le style du barreau français. L'éditeur genevois a adopté, pour son ouvrage, le premier terme qui n'avait jamais figuré dans un livre de jurisprudence. À son avis, ce mot répand beaucoup de clarté sur la matière des preuves, tandis que le second lui paraît obscur, équivoque et insignifiant. « Le témoignage « produit dans une cause, dit-il, étant un écrit « authentique, qui a été fait selon certaines formes « légales pour être employé éventuellement dans le « caractère de preuve juridique, on peut l'appeler « *preuve préconstituée.* .....J'avais hésité entre deux « dénominations, preuve *préétablie* et preuve *pré-* « *constituée.* J'ai préféré la dernière, comme ex- « primant mieux que ces preuves sont l'œuvre du « législateur, qui les ordonne par prévoyance.»

Il définit ainsi les preuves circonstancielles, au commencement du cinquième livre : « La preuve « circonstancielle est celle qui se déduit de l'exis-

(1) Chapitre XII, intitulé *Du serment considéré comme sûreté.* (Livre second.)

« tence d'un fait ou d'un groupe de faits qui, s'appliquant immédiatement au fait principal, mènent « à conclure que ce fait a existé. Cette conclusion « est une opération du jugement. La distinction « entre *fait* et *circonstance* n'est que relative à un « cas donné. Tout fait, par rapport à un autre, « peut être appelé une circonstance (1). »

Dans le dernier chapitre du même livre, l'auteur fait un examen comparatif des preuves *directes* et des preuves *circonstancielles* sous le rapport de leur force probante. Cet examen est suivi d'une longue note de M. le duc de Broglie qui, après avoir fait l'éloge de la procédure anglaise pour le style clair et concis dans lequel sont rédigés, en Angleterre, les actes d'accusation (*the indictments*), blâme très-fortement la nôtre d'avoir adopté un usage absolument contraire. Il serait à désirer que M. de Broglie, placé aujourd'hui à la tête des affaires, profitât de sa haute influence pour corriger les vices qu'il avait remarqués dans cette pratique de notre législation. En attendant, voici l'exposé de ses reproches et contre le ministère public ou ses actes d'accusation, et contre nos avocats ou leur plaidoirie déclamatoire :

(1) Livre V, chapitre 1er.

. . . .

« Les actes d'accusation français (dit M. de Broglie) sont, au contraire, d'une longueur démesurée, dans un style vague et déclamatoire, surchargés de minuties qui se recueillent dans l'immense instruction qui leur sert de base, et sont pleins d'inductions étrangères au débat ou de conjectures ridicules. Dans ce volumineux fatras, les défenseurs de l'accusé choisissent de leur mieux ce qui leur paraît favorable à leur cause; et la latitude laissée à l'accusation ouvre le champ à une latitude pareille dans la défense. Le débat devient alors vague, désultoire (*desultory*) et interminable. Le ministère public fait entendre cent témoins qui déposent des puérilités et des commérages. Le défenseur ne trouve d'abord aucun intérêt à examiner en forme de pareils témoignages et à les contredire; puis, cependant, c'est sur ces rapports vagues, ces ouï-dire, ces puérilités, peut-être toutes fausses, à coup sûr toutes mal établies, que le ministère public, dans sa plaidoirie, bâtit l'échafaudage de son système d'accusation.

« Même chose arrive dans la défense. Les avocats des accusés font entendre une foule de témoins insignifians pour la plupart, et dont les dépositions passent non contredites ou à peu près; les faits essentiels sont noyés dans le superflu; et c'est ensuite sur ces faits entassés et mal établis que se fonde le système de défense.

« Enfin, après huit ou dix jours de débats fatigans, inutiles, confus, et de plaidoirie déclamatoire, le jury se retire la mémoire surchargée de fadaises, obligé de se tirer d'un imbroglio indéchiffrable; et son verdict est peut-être rendu d'après des faits qui, s'ils avaient été élucidés convenablement, n'auraient pas soutenu dix minutes de discussion.

« Même chose arrive au civil. — Dans une cause de quel-

que importance, les avocats, en France, ont le droit d'alléguer quelques centaines de faits, à la preuve desquels il serait impossible de procéder sans une perte de temps et des frais intolérables, et qui pourront exercer une influence décisive sur la cause.

« L'emploi des preuves circonstancielles doit donc être soumis, en premier lieu, à la règle suivante :

« Contraindre, au criminel, le rédacteur de l'acte d'accusation, et, au civil, les avoués à énoncer catégoriquement chacun des faits circonstanciels dans un langage précis et technique autant que possible ; obliger les uns et les autres à se restreindre, aux débats, à la preuve de chacun de ces faits, en avertissant, à mesure que les témoins se présentent, de la preuve qu'on entreprend et de l'induction qu'on prétend tirer du fait, une fois qu'il est établi (1). »

Le second volume du *Traité des preuves judiciaires* (édition de 1830) renferme les livres VI, VII, VIII et IX, qui complètent l'ouvrage.

Le livre VI, intitulé *Des preuves inférieures, admises faute de mieux ou comme pis-aller,* indique les sauve-gardes dont il faut entourer ces sortes de preuves, et les précautions à prendre pour réduire le danger d'erreur à son moindre terme.

Le livre VII, qui a pour titre *De l'exclusion des preuves,* fait connaître les erreurs dont un juge doit se garder dans l'estimation du témoignage.

(1) Tome 1er du *Traité des preuves judiciaires*, livre V, chapitre XVII (pag. 415-416 de l'édition de 1830).

Dans le livre VIII, intitulé *De l'improbable et de l'impossible,* l'auteur démontre que « l'impossible n'est que l'improbable au plus haut degré, » et qu'il n'y a point de faits absolument reconnus pour être incroyables. Cependant le dixième chapitre du même livre commence par une Proclamation de l'autorité municipale de Bamberg contre le prince de Hohenlohe, que l'on voulait contraindre à opérer des miracles en présence d'une commission spéciale, assistée de quelques médecins. Cette Proclamation, datée du 30 août 1821, enjoint au prince de ne plus faire en particulier aucune guérison miraculeuse, *sous peine d'une amende considérable;* car il avait déjà refusé de souscrire à un ordre pareil, ne voulant point soumettre ses miracles au tribunal des hommes. Inutile d'ajouter que l'écrivain anglais applaudit de grand cœur à cette mesure de la police allemande, et la propose comme un modèle à suivre pour examiner judiciairement tous les faits contraires au cours de la nature.

La recherche, la production et la conservation des preuves forment la matière du livre IX, le dernier de l'ouvrage. « On a rassemblé dans ce livre tout ce qui concerne les moyens d'aller à la découverte des preuves, de prévenir leur dépérition, et

de produire les témoins pour le service de la justice (1). »

On trouve dans le septième livre un chapitre curieux sur la confession religieuse, dont les lois ne pourraient forcer la révélation. Bentham et Dumont, quoique protestans, se montrent favorables à cette divine institution, et déclarent qu'une loi pénale ayant pour but de rendre la déposition du prêtre (comme confesseur) admissible ou obligatoire serait un acte de tyrannie contre les consciences, et interdirait, de fait, l'exercice de la confession. Ils ajoutent même que « bien loin de porter atteinte à la confession, on devrait l'encourager, comme ayant une tendance salutaire en général ; qu'elle est presque toujours un frein pour le crime, et un moyen d'obtenir la réparation de beaucoup d'injustices. » Ils posent ainsi la question, en y ajoutant la réponse suivante, qui l'accompagne :

« *Question.* Dans une cause pénale ou non pénale, un prêtre catholique doit-il être contraignable ou recevable à révéler une communication qui lui a été faite, en cette qualité, par voie de confession, selon les rites et la persuasion de l'Eglise catholique (ou de toute autre)?

« *Réponse.* Ni contraignable ni recevable.

« La loi qui rendrait la déposition du prêtre contraigna-

(1) Dumont.

ble ou recevable aurait, dans sa nature, l'effet d'une loi pénale qui, pour les cas les plus importans, et particulièrement pour les cas criminels, interdirait l'exercice de la confession, puisque l'individu qui se serait confessé d'un crime s'exposerait à la conviction par le témoignage du prêtre.

« Dans toute cause qui serait dirigée contre un catholique, le premier objet du demandeur ou de l'accusateur serait de parvenir à connaître le confesseur de sa partie adverse et de le sommer comme témoin.

« Une loi de cette nature serait donc en contradiction avec la loi de l'Etat, qui autorise l'exercice de la religion catholique. CE SERAIT UN ACTE DE TYRANNIE CONTRE LES CONSCIENCES (1). »

Si l'auteur et son ami de Genève eussent mieux connu la discipline et les lois de l'Eglise romaine, ils se seraient dispensés, sans doute, de poser, comme une thèse à débattre, la question de savoir si jamais la déposition d'un prêtre, en sa qualité de confesseur, est exigible ou recevable. Ils auraient su qu'aucune loi humaine ni aucune puissance de la terre ne sauraient le forcer à une iniquité pareille, à une infraction aussi dangereuse de la loi divine; que le secret de la confession est inviolable dans

(1) Chap. IX, intitulé *Révélation de la confession religieuse*, pag. 119 et 120 du tome 2 de l'édition de 1830 (*Traité des preuves judiciaires*, livre VII).

tous les cas, dans toutes les circonstances et sans aucune exception ; que le prêtre ne doit jamais le trahir, dût-il lui en coûter la perte de ses biens, de son honneur ou de sa vie, dût-il être condamné aux plus horribles tourmens. Ceci est tellement vrai qu'un prêtre, instruit *par voie de confession seulement,* qu'on le vole, qu'on le calomnie et qu'on attente à ses jours ; que le coupable même est dans sa maison, vit à sa table et n'existe que par ses bienfaits ; qu'il pourrait, en le chassant, éviter les malheurs dont il est menacé ou mettre fin aux spoliations dont il est journèllement la victime ; ce prêtre, averti *en confession,* mais uniquement par cette voie, des projets du misérable qui le dépouille, qui le calomnie et en veut à son existence, ne pourrait profiter de ces avis confidentiels, sans outrager le sacrement dont il est le ministre, sans violer le secret rigoureux de la confession. Suivant l'esprit de l'Eglise, il doit s'exposer à tout, endurer même la mort et le plus affreux supplice plutôt que de rompre le sceau de cet éternel secret. Je dis *éternel secret,* car il n'est pas même permis à un confesseur de divulguer après la mort de ses pénitens les fautes qu'il n'aurait apprises que par leurs confessions. Tout ceci prouve la sagesse infinie de Dieu, qui

d'un sacrement si utile aux hommes n'a point voulu en faire une pratique odieuse et impossible à ceux qui en auraient le plus grand besoin (1).

Les canons des conciles sont d'ailleurs très-explicites sur ce point, et menacent d'interdiction, d'infamie et de la prison perpétuelle, dans un mo-

(1) Un vénérable prêtre du diocèse de Lyon disait un jour devant moi : « Je saurais, au tribunal de la pénitence, « qu'un homme m'attend au sortir de l'église, et sur mon « passage ordinaire, pour me voler, pour me frapper, ou « même pour m'ôter la vie, je ne changerais pas de direc- « tion et ne sortirais point par une autre rue, à moins que « je n'eusse déjà pris cette résolution avant de savoir, sous « le secret de la confession, que l'on veut me dépouiller « ou attenter à ma personne ; sinon je croirais pécher « contre la règle inviolable du sacrement. »

Ceci est bien fort et m'étonna beaucoup, j'en conviens. Mais cet exemple, qu'imiterait sans doute, en pareille circonstance, tout confesseur instruit de l'étendue de ses devoirs, est fait pour rassurer pleinement ces hommes timides, ou connaissant peu la religion, qui osent soupçonner la fidélité du prêtre, et répugnent, pour cette seule raison, de lui confier la direction de leur conscience.

Une chose qui m'a toujours frappé, et que je regarderai toujours comme une preuve certaine et miraculeuse de la protection de Dieu sur son ouvrage, c'est la discrétion des prêtres révolutionnaires qui, malgré leur apostasie et leurs honteux désordres, n'ont jamais révélé les confessions de leurs anciens pénitens.

nastère, tout prêtre qui oserait violer le moins du monde, et sous quelle forme que ce puisse être, le secret de la confession religieuse. Le moindre mot, le moindre geste, le moindre signe qui tendrait à inspirer des doutes fâcheux sur la conduite du pénitent, ou à compromettre sa réputation, tout cela lui est interdit par les conciles généraux et particuliers de divers siècles. Il lui est même strictement défendu, hors du confessionnal, de penser aux fautes et aux révélations de son pénitent; s'il s'en occupe l'esprit, ce ne doit être qu'avec l'autorisation de ce dernier et pour son unique bien, mais toujours sans mêler à ces souvenirs des idées relatives à quelque personne étrangère. Si ces pensées l'assiégent malgré lui, il doit les renvoyer sur-le-champ comme de mauvaises pensées. Dans le cas contraire, c'est-à-dire s'il s'y arrête volontairement, il commet une sorte de sacrilége en se rendant coupable à la face de Dieu (1).

(1) Le quatrième concile de Latran, convoqué en 1213 par le pape Innocent III, et tenu, sous le même pontife, en 1215, a imposé de grandes obligations aux confesseurs, les menaçant de peines rigoureuses en cas de forfaiture:

« Qu'ils prennent garde, dit ce concile général, de trahir en quelque sorte le pécheur (de découvrir sa confession) soit par des paroles, soit par des signes, soit d'aucune

L'Eglise, heureusement, n'a point trouvé l'occasion d'appliquer ses foudres vengeresses aux pré-

autre manière; mais s'ils ont besoin de demander un avis (sur des péchés déclarés), qu'ils le fassent avec de grandes précautions et sans nommer jamais la personne : attendu que s'ils se permettaient de révéler une faute confessée au tribunal de la pénitence, non-seulement nous ordonnons qu'ils soient déposés et privés de toute fonction sacerdotale, mais nous voulons même qu'ils soient étroitement renfermés dans un monastère pour y faire pénitence tout le reste de leurs jours. »

(*Caveat autem* (*sacerdos*) *omninò, ne verbo, vel signo, vel alio quovis modo prodat aliquatenùs peccatorem ; sed si prudentiori consilio indiguerit, illud absque ullâ expressione personæ cautè requirat : quoniam qui peccatum in pænitentiali judicio sibi detectum præsumpserit revelare, non solùm à sacerdotali officio deponendum decernimus, verùm etiam ad agendam perpetuam pænitentiam, in arctum monasterium detrudendum. — Concilium Lateranense* IV, *anno* 1215, can. XXI.)

Le concile de Pennafiel (*), tenu en 1302 sous le pontificat de Boniface VIII, est non moins rigide, sur ce sujet, que le concile de Latran :

« Ne voulant point qu'un crime aussi énorme reste impuni (la révélation de la confession), nous avons résolu et nous ordonnons que ceux qui seraient reconnus coupables de cet horrible forfait soient privés de leur liberté entière, condamnés aux mines, et jetés dans une prison

(*) Pennafiel ou Pegnafiel, petite ville d'Espagne, sur le Duero, à dix-huit lieues de Valladolid, dans la province de la Vieille-Castille.

varicateurs d'une institution si favorable à la morale, si précieuse pour les catholiques amis de leurs devoirs, si utile même au bien général de la société. A peine l'histoire ecclésiastique, dans toutes ses annales, fournit-elle un seul exemple, non douteux, d'infidélité volontaire en ce genre. On y trouve bien la vie et l'éloge de plusieurs martyrs de la confession, l'exemple admirable de prêtres courageux, et inébranlables dans leurs devoirs, qui ont préféré la mort et la cruauté des supplices à la honte d'une prévarication odieuse, non moins criminelle aux yeux des hommes qu'aux yeux de Dieu et de son Eglise; mais les transgresseurs d'une loi aussi sainte et aussi inviolable n'y apparaissent jamais, et si, dans le dernier siècle, des philosophes ennemis du catholicisme ont publié le contraire, à l'aide de faits controuvés, ou puisés par eux dans des chroniques impures, ou même dénaturés à dessein, dans leur

pour toute leur vie, n'ayant que le pain et l'eau nécessaires pour soutenir leur existence. »

(*Ne excessus tanti criminis transeat impunitus, statuimus et mandamus, quòd si qui tàm nefandi criminis rei inventi fuerint tanquàm deportati, et in metallum damnati, perpetuo carceri mancipentur, pane et aquâ pro vitæ sustentatione solummodò reservatis.—Concilium apud Pennam fidelem, à toletanæ provinciæ præsulibus celebratum, anno* 1302, can. V.)

aveugle et perfide méchanceté, il ne faut en accuser que leur mauvaise foi et leur haine calomnieuse pour la religion et ses ministres.

Bentham et Dumont se sont donc bien trompés en s'imaginant qu'il était besoin d'empêcher la révélation des crimes avoués en confession, et de rejeter la proposition du législateur qui aurait conçu l'aveugle dessein de faire introduire, dans le système de la procédure, un acte si contraire à la religion et au droit naturel. Cette proposition, dût-elle être unanimement votée, n'aboutirait à rien. Toute loi qui aurait pour but de forcer le prêtre (s'il était possible) à révéler la confession d'un pénitent, accusé même de haute-trahison, ou de choses graves en matière criminelle, serait une loi absolument nulle par son effet. Car s'agissait-il d'une conspiration contre l'Etat, d'un complot contre la vie du souverain, de crimes très-funestes par leurs conséquences, le prêtre, en sa qualité de confesseur, ne peut ni ne doit rien révéler. Loin de se soumettre, en cas de violence, à une pareille loi, il serait martyr de son devoir plutôt que d'y être infidèle. D'ailleurs quel serait l'homme coupable d'un grand crime qui voudrait en faire l'aveu au prêtre, dans le tribunal de la pénitence, s'il savait que celui-ci dût le ré-

véler au magistrat? son repentir, aux yeux du monde, lui coûterait trop cher pour qu'il voulût, par une expiation juridique, sacrifier sa liberté, son honneur ou sa vie. Il renoncerait au sacrement et continuerait, de désespoir, à marcher dans la carrière du crime. C'est le secret inviolable de la confession qui en rend la pratique si générale et si salutaire parmi les catholiques. C'est cette loi rigoureuse du silence qui engage le criminel repentant à faire sa déclaration au prêtre, et qui valant au confesseur la connaissance des choses les plus secrètes le met en état de prévenir peut-être de grands malheurs en forçant le pénitent, soit par ses conseils et par le refus de l'absolution, soit par la menace des terribles jugemens de Dieu, à empêcher au plus tôt l'exécution d'un crime dont il aura été le complice.

Suivant l'esprit des lois de l'Eglise, et d'après les meilleurs théologiens, l'on ne pourrait même pas se servir contre un accusé de sa propre confession écrite, bien qu'il s'y reconnût coupable du crime dont on l'accuse. Ce principe établi, on pourrait regarder comme nul ou injuste tout procès ayant pour base cette preuve unique contre l'accusé; et l'on aurait droit de juger tel encore un procès qui aurait été instruit sur la révélation d'un confesseur,

s'il s'en trouvait d'assez pervers pour trahir à ce point le secret des consciences (1).

Ne craignez point de confesser vos fautes, disait saint Augustin en prêchant au peuple ; *car ce que je sais par la confession, je le sais moins que ce que je ne sais pas du tout* (2).

Le père Coton, prié par une dame, sa pénitente, de lui rappeler son ancienne confession et les avis qu'il lui avait donnés sur certaines choses, répondit à cette dame : *J'ai comme vous tout oublié... Hors du tribunal il ne me souvient de rien, ni de ce qu'on m'y a demandé, ni de ce que j'ai répondu.*

Le même jésuite dirigeait alors la conscience de Henri IV. Ce prince lui fit un jour cette question:

(1) Saint Thomas d'Aquin a présenté lui-même et réfuté divers argumens contre le secret de la confession, dans le Supplément de la troisième partie de sa Somme théologique (*Quæstio* XI, *De Sigillo confessionis, in quinque articulos divisa*). Ce saint docteur est d'avis qu'il n'y a aucun cas où il soit permis au prêtre de révéler ce secret.

(2) *Nolite ergò timere peccata confiteri, ô fratres : nam illud quod per confessionem scio, minùs scio quàm illud quod nescio.* — (SERMONES AD FRATRES IN EREMO. *Sermo* XXX : *De confessione peccatorum.*)

Voyez les Œuvres de saint Augustin, in-folio, édition des Bénédictins, tome 6, appendice du même volume, page 336, lettre G.

Si quelqu'un vous déclarait en confession qu'il trame contre les jours du roi, vous serait-il défendu d'avertir en secret le roi lui-même?

— « Mais le sacrement n'existerait plus, répondit le père Coton, si la plus petite voie était ouverte à la révélation du secret. Le salut du roi est, à la vérité, un grand bonheur pour le royaume, et ce motif serait assez puissant pour dévoiler ce qui tendrait à le compromettre; mais comme l'intérêt de Dieu doit l'emporter sur celui des hommes, il faut avant tout conserver l'honneur de la Divinité. Or le péché l'outrage toujours, et le prêtre manquerait à son devoir s'il venait à déclarer une chose dont la communication lui aurait été faite au tribunal sacré de la pénitence. Si Dieu a voulu maintenir, au prix de tant de sacrifices, le secret de la confession, c'est pour y attirer tous les hommes par ses avantages et ne pas les détourner d'une voie si facile et si sûre; il ne faut donc pas trouver injurieux qu'il ait préféré la garantie de ce secret à la conservation même des rois. En supposant des cas d'exception à une loi si formelle du christianisme, quel homme osant méditer la perte du roi serait assez insensé pour l'avouer en confession s'il savait qu'en déclarant son crime il fournit, par cela même, le moyen

de le révéler infailliblement. Au reste il y aurait un danger véritable à autoriser la révélation de pareilles choses, car l'homme disposé à les confesser au prêtre, et qui voudrait sauver ses jours, n'aurait personne au monde pour le détourner de son crime s'il savait qu'il fût permis au confesseur de le dénoncer à la justice : il s'abstiendrait de lui faire le moindre aveu. »

Le père Coton ayant achevé sa réponse, Henri IV lui dit : *Vous chercheriez donc avec empressement à le détourner de son crime?*

— « Oh! certainement, répondit ce brave religieux, et le plus qu'il me serait possible. Je ne me bornerais point à cela, je lui ferais espérer sa grâce, et en effet je tâcherais de la lui obtenir s'il prenait la résolution, hors du tribunal religieux, de se livrer lui-même à la justice avec les compagnons de son crime; et s'il ne l'osait point, j'emploierais toutes les ressources de mon ministère pour le contraindre non-seulement à rejeter bien loin la pensée d'un tel forfait, mais encore à retenir le bras de ses complices par la terreur des menaces. »

— *Si cependant vous ne pouviez réussir auprès de cet homme, ni lui auprès de ses complices*, ajouta le roi, *vous laisseriez donc exécuter le crime!*

— « NON, NON! s'écrie aussitôt le père; MAIS JE ME METTRAIS ENTRE VOUS ET LUI POUR DÉTOURNER LE COUP MORTEL, OU LE RECEVOIR MOI-MÊME A VOTRE PLACE. »

— *Comment! vous vous exposeriez ainsi pour sauver mes jours?*

— « Oui, sire, j'aimerais mille fois mieux mourir plutôt que de laisser commettre un attentat sur la personne de Votre Majesté. »

Henri IV accueillit ces derniers mots d'un sourire de satisfaction; il approuva les nobles sentimens du jésuite, et cessa désormais de le questionner sur une matière aussi épineuse et aussi grave (1).

(1) *Voyez* la Vie du père Coton, écrite en latin par le P. Rouvier, jésuite; Lyon, 1660, 1 vol. in-8° pag. 125 à 127 (livre second, chap. VIII). Voici le titre de l'ouvrage:

DE VITA PATRIS PETRI COTONI È SOCIETATE JESU, *qui duobus Francorum et Navarrorum regibus Henrico et Ludovico, ad conciones et confessiones adfuit, et constituendæ in Galliâ societati Jesu plurimùm contulit :* LIBRI TRES; *auctore* PETRO ROVERIO, *ejusdem societatis.*

Cette conversation, qui eut lieu en 1607 (suivant le P. Rouvier), a été omise par les historiens les plus connus. Je l'ai traduite librement du latin, pour éviter des répétitions inutiles et qui seraient de mauvais goût dans notre langue. Le P. Coton mourut à Paris le 19 mars 1626. Il était né à Néronde, petite ville du Forest, le 7 mars 1564.

Le dévouement et l'esprit religieux du père Coton ne laissent aucun doute sur la sincérité de son langage : le confesseur du grand roi n'était pas moins fidèle à son prince qu'à son Dieu. Il mérita les louanges de ses contemporains, de ceux du moins qui ont jugé impartialement son caractère et sa conduite à la cour. Le président Grammond, auteur d'une Histoire de France en latin, fait un magnifique éloge de ce jésuite : il le peint comme un homme extrêmement vertueux et dont la sagesse ne s'est point démentie dans le cours de son honorable carrière. L'ambition ne put jamais le vaincre, malgré la haute faveur dont l'honorait Henri IV. Sa science était profonde, et, sous le règne de ce prince, aucun orateur n'aurait pu lui disputer la palme de l'éloquence. Sa piété n'était pas moins remarquable :il était comme « un lis d'une blancheur éblouissante qui fleurit parmi les épines, » et il conserva toute la pureté de ses mœurs au milieu de la contagion de la cour (1).

(1) Barthélemy de Grammond (ou Gramond) s'exprime en ces termes, en faisant l'éloge du père Coton :

Longa illi in virtute perseverantia, et quod rarum, etiam religioso viro, procul ambitu vita : Henrici IV conscientiæ admotus, nullo rei privatæ studio egit in aulâ innocenter, scientiarum

---

Le livre intitulé *De l'Organisation judiciaire et de la Codification* est le cinquième ou dernier ouvrage de Bentham imprimé par les soins et avec les corrections de Dumont. Celui-ci est extrait non des manuscrits de l'auteur, mais de diverses brochures qu'il avait publiées lui-même en anglais. La plupart de ces opuscules étant polémiques et de circonstance, l'éditeur genevois leur a fait subir, comme aux autres, une forme nouvelle ou, pour mieux dire, une vraie métamorphose, afin de leur donner plus d'intérêt et de les rendre d'une utilité plus générale. Ce volume, qui parut en 1828, est scindé en deux parties absolument différentes l'une de l'autre, quoique ayant rapport toutes deux à la législation.

La première traite de l'organisation des tribunaux

apicem ingenti laude adeptus est, facundia floruit adeò, ut regnante Henrico eloquentiæ imperium penes Cotonem esset: magna hæc certè apud homines; maximum est quòd in Deo vixit, florens et candens lilium inter spinas, hoc est homo incorruptus in aulâ. (HISTORIARUM GALLIÆ AB EXCESSU HENRICI IV LIBRI XVIII; *auctore* GABR. BARTHOLOMÆO GRAMONDO, *in sacro regis consistorio senatore, et in parlamento tolosano præside. Tolosæ*, 1643, 1 vol. in-fol., pag. 655.)

et forme le complément des Preuves judiciaires, dont elle est pour ainsi dire la base. En effet si les tribunaux sont mal composés, mal organisés, l'administration de la justice ne saurait se maintenir pure et intègre : on ne peut avoir de bons jugemens qu'avec de bons juges, et ce choix d'hommes capables, vraiment probes et éclairés, ne sera le fruit que d'une sage organisation de la magistrature.

La seconde partie est destinée à l'ordre et à la classification des lois, objet parfaitement désigné par son titre (*de la codification*). C'est le résumé de divers Mémoires de Bentham et de sa volumineuse correspondance avec l'Amérique, la Russie, l'Espagne et le Portugal, sur des projets de codes dont il voulait gratifier l'Europe et les républiques du Nouveau-Monde. Bentham avait tour-à-tour demandé au président des Etats-Unis, aux Cortès de la Péninsule et même à l'empereur Alexandre une invitation formelle et authentique à leur préparer, suivant ses vues, des codes civil et pénal, sous la seule condition que des juges compétens seraient nommés pour l'examen officiel de cet immense travail. Tels sont les matériaux qui ont servi à Dumont pour sa nouvelle théorie de la classification des lois. Cette *Codification*, quoique fort

courte, est partagée en . sections ou chapitres, où les qualités désirables dans un corps de droit et l'intégralité du code sont sagement développées. On y montre l'inconvénient des lois non écrites, et l'on explique les conditions nécessaires pour procéder à la codification, avec les moyens de vaincre les obstacles qu'elle éprouve. La dixième et dernière section est un projet de loi sur le vol.

J'avais fini mon examen des Œuvres de Bentham lorsque j'eus connaissance d'un ouvrage posthume du même auteur, publié en 1834, et intitulé *La Déontologie* (1) *ou science de la morale*, deux parties ou deux volumes in-8°. En parcourant ce livre, j'y trouvai des erreurs fort graves sur la morale même et sur la religion. L'auteur y nie formellement la vérité des supplices éternels, indignes, suivant lui, de la bonté et de la toute-puissance d'un Dieu. Il affirme, malgré l'évidence des preuves, que ce dogme redoutable ne se trouve point dans les lois du christianisme, et il défie qui que ce soit de prou-

(1) Mot dérivé du grec : τὸ δέον (*tu déon*), ce qu'il convient de faire, et λόγος (*logos*), discours, traité, connaissance : c'est-à-dire la connaissance de ce qui est juste ou convenable. Malheureusement la Déontologie de Bentham enseigne tout le contraire dans plusieurs points essentiels de la morale.

ver le contraire en nommant le texte de l'Ecriture où le malheur final est clairement exprimé. Si Bentham avait voulu se donner la peine de consulter l'Evangile, il aurait vu que cette découverte, prétendue impossible, était la chose du monde la plus simple. Mais à ses yeux nos vérités les plus dignes de respect sont uniquement l'ouvrage des hommes d'église; les préceptes de la religion chrétienne sont des raisonnemens *fallacieux;* nos points de doctrine les mieux établis sont les dogmes hautains de l'intolérance et de l'ignorance, lesquels dogmes vont s'évanouir en fumée, devant le principe *déontologique,* si l'on en croit ce nouvel apôtre de l'irréligion.

Les plaisirs des sens lui paraissent légitimes et convenables à la nature humaine. Il en conseille l'usage, et ne craint point d'avilir la dignité de notre être en assimilant les désirs et les passions de l'homme à l'instinct brutal des animaux.

Il permet, il approuve même en quelque sorte le suicide, cette monomanie dangereuse, si commune de nos jours, et ose dire que certains cas peuvent le justifier. Son aveuglement le pousse jusqu'à désigner comme un exemple en sa faveur la mort volontaire de Jésus-Christ qui, ayant le pou-

voir d'un Dieu, était libre d'éviter cette mort et de s'en affranchir. Ainsi le législateur des chrétiens, le législateur par excellence, loin de condamner le suicide, l'aurait autorisé par son exemple?... En défendant le meurtre, il n'aurait point voulu défendre le suicide?... Pitoyables raisonnemens qui ne valent pas la peine d'une réplique sérieuse. Comme si l'homme avait plus de droits sur sa propre vie que sur celle des autres! comme si la défense de tuer son prochain n'interdisait pas également l'homicide de soi-même! Au reste bien d'autres philosophes que Bentham, et meilleurs philosophes que lui, ont regardé le suicide comme un acte criminel et réprouvé par le souverain maître de notre existence.

Si les principes de Bentham sont exactement les mêmes que ceux dont la Déontologie renferme l'expression, si en passant sous la plume d'un autre ils n'ont subi aucune altération ni aucun changement véritable, il faut plaindre le nouvel éditeur d'avoir exposé dans tout leur jour, et sans le moindre adoucissement, des maximes aussi déshonorantes pour la mémoire de son ami.

Cependant nous devons lui savoir gré de plusieurs passages fort louables contre les vices de la société actuelle, contre la démoralisation générale, contre

le duel et sur les funestes effets du libertinage (1).

Ce morceau sur les plaisirs des sens est plus raisonnable que son opinion exprimée ailleurs sur le même sujet :

« Le choix à faire est souvent entre la jouissance d'un moment, et la douleur d'un grand nombre d'années ; entre la satisfaction de la passion d'un jour, et le sacrifice de toute une existence ; entre une stimulation passagère des organes vitaux, et les conséquences prochaines de maladie et de mort.

« Les déréglemens des passions sexuelles sont la source la plus abondante des crimes et des malheurs du monde. Guerry, dans sa *Statistique morale de la France*, dit « qu'un trente-troisième des attentats contre la vie a lieu dans les mauvais lieux ; un quatorzième des crimes d'incendiarisme, une grande partie des duels, la plupart des cas de folie, tous les infanticides et presque tous les suicides, parmi les jeunes femmes, prennent leur source dans l'immoralité des relations sexuelles (2). »

(1) J'ai cité son article contre le duel (pag. 849-850).

(2) D'après la *Gazette des tribunaux*, du 9 septembre 1835, le nombre des suicides en France, ou à Paris seulement (car le journal ne s'explique pas) s'est élevé en 1833 à dix-neuf cent soixante et treize. En 1827 il avait été de quinze cent quarante-deux.

CHAPITRE XLIII.

5me *suite de la* REVUE HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE DES GENEVOIS LES PLUS CÉLÈBRES DANS LES SCIENCES, DANS LA LITTÉRATURE ET DANS LES ARTS.

Jean PETITOT, peintre en émail, protégé par le roi d'Angleterre Charles Ier et par Louis XIV. — Son retour en Suisse. — Beauté de ses émaux. — Bordier, son beau-frère, travaillait avec lui sur les mêmes ouvrages (note).

J.-A. ARLAUD, peintre en miniature; mérite singulier de ses portraits. — Le duc d'Orléans, son élève et son bienfaiteur. — Arlaud met en pièces une Léda, qu'il avait copiée sur un bas-relief de Michel-Ange.

L.-A. ARLAUD, son neveu, également peintre en miniature.

J.-E. LIOTARD, surnommé *le peintre turc*, à cause de son costume oriental, excella dans plusieurs genres de peinture, surtout dans le portrait. — Son exactitude ne plaisait pas à toutes les dames.

J.-M. LIOTARD, son frère jumeau, très-habile graveur.

SAINT-OURS et DE LA RIVE, peintres modernes; leurs chefs-d'œuvre.

Jean HUBER, dont le talent fut extraordinaire pour la découpure. — Il se servait quelquefois d'un animal domestique pour exécuter le profil de Voltaire. — J.-J. Rousseau refuse les portraits de ce dernier. — Note sur le genre et l'effet des découpures en paysage. — J. Huber fut aussi un peintre très-habile; il exécuta une suite de tableaux représentant la Vie privée de Voltaire à Ferney. — Eloge de cet artiste (par Grimm). — *Observations sur le vol des oiseaux de proie*, par le même J. Huber; analyse de cet ouvrage (note).

DASSIER, père et fils, graveurs de médailles; leur talent et leur abondante facilité. — Souverains et personnages illustres dont ils ont gravé les médailles (note).

J. ROMILLY, célèbre horloger, fit des montres qui marchaient pendant huit jours et même plusieurs mois sans avoir besoin d'être remontées. — Il concourut à l'établissement du *Journal de Paris*.

J.-E. ROMILLY fils, prédicateur célèbre, comparé à Saurin par un ministre protestant, mais jugé avec moins de faveur par un écrivain catholique; éloge de ses *Sermons*. — Ses liaisons avec les philosophes et avec leurs adversaires : il fut l'ami et le collaborateur des uns et des autres.

Pierre PICOT, autre prédicateur connu par l'élégance et l'harmonie de ses discours.

Jean PICOT (M.), son fils, auteur de quelques ouvrages historiques.

Si la ville de Genève a produit un grand nombre d'hommes illustres dans les sciences et dans les lettres, elle a vu naître aussi de fameux artistes, qui n'ont pas moins contribué à sa gloire.

Jean Petitot porta la peinture en émail à son plus haut degré de perfection. Charles Ier, roi d'Angleterre, voulant l'attacher à sa personne, le logea dans le palais de White-Hall, et le créa chevalier. Après la mort de ce prince, il se rendit à Paris, où ses ouvrages excitèrent l'admiration de tous les connaisseurs. Louis XIV, qui aimait les arts, et qui récompensait les talens en superbe monarque, fut envers lui prodigue de bienfaits : il lui fit une pension considérable et lui donna un logement aux galeries du Louvre. Mais la révocation de l'Edit de Nantes repoussa Petitot hors de la France. N'ayant pu obtenir la permission d'aller à Genève, et ayant tenté de s'évader secrètement, il fut mis au Fort-l'Evêque, où le grand Bossuet employa, mais en vain, toutes les ressources de son éloquence pour le convertir à la religion catholique. Rendu à la liberté, Petitot prit la route de Genève, et alla se réfugier dans cette

ville, où il espérait se livrer en repos à l'exercice de son art. Mais les visites continuelles de ses amis et le nombre immense de curieux qui venaient le voir le forcèrent bientôt de choisir un lieu de retraite plus tranquille. Il se retira donc à Vevey, où il mourut en 1691, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. Il travaillait alors au portrait de sa femme.

Le musée du Louvre possède une très-belle collection d'ouvrages de Petitot, où l'on admire la finesse du dessin autant que la douceur et la vivacité du coloris (1). Mais le chef-d'œuvre de cet artiste est le portrait qu'il fit, en 1642, de la comtesse de Southampton (Rachel de Rouvigny), et qui a appartenu au duc de Devonshire. Ce superbe émail, exécuté avec beaucoup de hardiesse, et dont le coloris est de la plus grande beauté, a neuf pouces et trois quarts de hauteur sur cinq et trois quarts de largeur. Il fut copié sur un portrait de Van-Dyck. Petitot avait gagné des sommes énormes avec ses ouvrages en miniature : il laissa en mourant une fortune d'un million à sa veuve. Ce grand artiste a été nommé le Raphaël de la peinture en émail, dont il est pour ainsi dire l'inventeur. Il se servait de

(1) *Voyez* la note (S) à la fin du volume.

plaques d'or et d'argent, et rarement il émaillait sur cuivre. Ses portraits se sont vendus dans le dernier siècle jusqu'à deux cents louis (1).

Jacques-Antoine Arlaud, très-habile peintre en miniature, avait le pinceau délicat et le coloris brillant. Ses portraits étaient non-seulement exacts pour la ressemblance, ils avaient encore le mérite singulier de dévoiler le caractère, d'exprimer les qualités de l'âme des personnes qu'il peignait. En voyant le travail d'Arlaud, un courtisan s'écria un jour frappé de surprise : *Il lit jusque dans le fond de nos âmes.* Le duc d'Orléans, qui avait choisi cet artiste pour son maître, et lui avait donné un appartement dans son château de Saint-Cloud, disait en parlant de lui : *Les peintres en miniature n'ont fait*

(1) Jean Petitot, né à Genève en 1607, eut pour père un architecte, qui le destina à l'orfévrerie. Mais son goût pour la peinture et les conseils de son ami Pierre Bordier, qui devint son beau-frère, lui inspirèrent une passion invincible pour les beaux-arts. Bordier travaillait avec Petitot sur les mêmes ouvrages : celui-ci se chargeait de peindre les têtes et les mains, celui-là peignait les cheveux, les draperies et les fonds. Ils contribuèrent également à la découverte des plus belles couleurs, ainsi qu'à la perfection des anciennes pour la peinture en émail. Leurs travaux et leurs bénéfices communs n'excitèrent point la jalousie de l'un contre l'autre : ils furent toujours amis sans rivalité.

jusqu'ici que des images; Arlaud leur a appris à faire des portraits. Sa miniature s'exprime aussi fortement que la peinture à l'huile. Le même prince, nommé plus tard régent du royaume, voulut lui donner un témoignage de son estime et de sa bienveillance en le pressant de choisir, dans sa belle galerie de peinture, les tableaux qui lui plairaient le mieux. Arlaud, après avoir inutilement refusé cette généreuse marque de faveur, choisit de préférence deux tableaux que le duc lui-même avait peints. Celui-ci, étonné du choix, dit à l'artiste qu'il était bien fâché de le voir se contenter de si peu de chose. Mais Arlaud répondit en habile courtisan : *C'est, monseigneur, ce que je pouvais emporter de plus précieux.* Deux tableaux de grands maîtres et vingt mille francs, en or, furent le prix de cette conduite désintéressée, ou, si l'on veut, de cette réponse flatteuse pour l'orgueil d'un prince. Le célèbre Newton honorait Arlaud de son amitié et entretint correspondance avec lui; faveur d'autant plus grande que le philosophe anglais, de son aveu, écrivait très-peu de lettres. Il lui envoya ses ouvrages, et lui offrit la traduction française de son Optique.

Le plus fameux tableau de ce grand peintre était

une Léda, copiée sur un bas-relief de Michel-Ange, et que les curieux allaient voir en foule dans le cabinet de l'auteur. La vue de cette production obscène alarmait la pudeur des honnêtes gens, et n'était propre qu'à enflammer l'imagination, soit par la nature même du sujet, soit par la manière habile dont le travail avait été exécuté. Mais Arlaud, frappé sans doute des dangereux effets de sa peinture, voulut, à la fin de ses jours, mettre un terme à ce scandale : se dépouillant d'une tendresse vaine et ridicule, il détruisit lui-même son propre ouvrage, malgré le haut prix que les connaisseurs y attachaient, car on ne l'estimait pas moins de dix-huit à vingt mille francs. Arlaud ne fit jamais connaître le motif qui le porta à déchirer son tableau; mais, comme il avait de la religion, on a tout lieu de penser que ce fut par scrupule et par délicatesse de conscience. Les deux mains de la Léda mise en pièces sont conservées dans la bibliothèque de Genève. Arlaud, né en mai 1668, mourut en 1746, après avoir amassé une fortune considérable. Il fit un legs précieux à sa ville natale en lui donnant, pour la bibliothèque publique, des tableaux, des estampes, des médailles et des livres d'une haute valeur.

Louis-Ami (ou Louis-Amé) Arlaud, neveu du pré-

cédent, a fait des peintures en miniature bien supérieures, dit-on, à celles qui rendirent son oncle si célèbre. Il a su donner aux physionomies cette expression de vérité, ce cachet de ressemblance qu'il est si difficile de saisir, même avec beaucoup de talent.

Liotard, surnommé le *peintre turc*, fut si habile dans la peinture en émail, que Petitot lui ayant permis de copier un beau portrait qu'il venait de terminer, ne put jamais distinguer son propre ouvrage, et prit la copie pour l'original. Liotard excellait aussi dans la miniature, le dessin et la perspective. Mais il se distingua surtout dans les portraits en émail, auxquels il tenta de donner des dimensions inusitées jusqu'alors : on en connaît de lui qui ont près d'un pied et demi de haut sur plus d'un pied de large. Pendant son séjour en Turquie, il adopta le costume levantin, et se laissa croître entièrement la barbe, avec d'autant plus de plaisir, dit-on, qu'elle cachait une grande partie de la difformité de son visage. Il la coupa seulement à son retour en Europe, depuis son mariage ; mais il conserva toujours le costume asiatique, qu'il trouvait, comme J.-J. Rousseau, plus commode que le nôtre : c'est pour cela que lui fut donné le surnom de *peintre turc*.

Liotard fut chargé de peindre des souverains, des princes et des princesses, en Allemagne, en Angleterre et en France. A Vienne, il fit le portrait de l'empereur et celui de Marie-Thérèse ; à Paris, il fit ceux de toute la famille royale, et, en Angleterre, il peignit la princesse de Galles. Sa fortune, en peu de temps, devint brillante. Il dut sa réputation à la manière habile dont il saisissait la ressemblance et même le caractère de ceux qu'il peignait : Clément de Genève le nommait, pour cela, *le peintre de la vérité;* son exactitude était telle, en effet, qu'à Venise et à Milan les femmes de moyenne beauté n'osaient confier leurs traits à son inexorable pinceau; et en France, comme en Italie, bien des dames furent offensées de sa rigide exactitude. Le séjour de Liotard à Constantinople avait duré trois ans : il y fit, par ordre du grand-seigneur, les portraits des sultanes et des favorites de Sa Hautesse.

Son frère jumeau, Jean-Michel Liotard, fut appelé en Italie pour y graver les sept grands cartons que Cignani, disciple de l'Albane, avait exécutés pour le duc de Parme. Il grava encore sept grands tableaux tirés de l'histoire sainte et peints, à Venise, par Sébastien Ricci. Ces gravures de haut prix ont

...io, dans la même ville, en

...s et de La Rive se distinguèrent aussi ... peinture, et leurs ouvrages furent recher-...es avec empressement. La *Vue du Mont-Blanc,* tel qu'on le voit de Sallenches, est un des chefs-d'œuvre de l'école genevoise, et fait honneur à l'habile talent de La Rive. Ce peintre avait séjourné plus de dix-huit mois à Rome et visité, à son retour, la Suisse et la Savoie, où il copia avec un étonnant succès les sites les plus remarquables de ces deux contrées. Son dessin est correct, et ses compositions, en général, sont pleines de vie et d'intérêt.

Le *Tremblement de terre,* exécuté par Saint-Ours, est mis au rang des meilleurs tableaux de l'école moderne : il représente une famille épouvantée, dont le désordre est d'un effet surprenant. C'est le tableau d'histoire où Saint-Ours a déployé toute la fécondité de son imagination et toute la vigueur de son pinceau. Le *Combat de la lutte aux jeux olympiques,* autre ouvrage du même peintre, est remarquable par la richesse de la composition et par une

(1) Jean-Etienne (ou Jean-François) Liotard, né à Genève en 1702, ou en 1703, est mort vers 1776. Jean-Michel mourut vers 1760.

beauté d'exécution assez rare. Cet artiste avait obtenu, en 1780, le grand prix de peinture, qui le fit aller à Rome en qualité de pensionnaire du roi. L'*Enlèvement des Sabines,* sujet traité par David avec tant de succès, lui avait mérité ce privilége. Il se perfectionna beaucoup dans la capitale de l'Italie, en étudiant les chefs-d'œuvre dont cette ville abonde (1).

Jean Huber, né en 1722, et mort à Genève vers 1790, voulut n'avoir point de rivaux dans son genre. Avec un goût très-vif pour les arts, surtout pour le dessin, il se livra de bonne heure à la découpure, où sa supériorité devint telle, que sans regarder le papier, ou ayant les mains derrière le dos, il produisait, en déchirant une carte, des profils très-ressemblans, entre autres celui de Voltaire, dont il fut le commensal pendant vingt ans. On était loin de s'imaginer que l'art frivole de la découpure dût parvenir à ce degré d'intérêt et de perfection que Jean Huber a su lui donner en créant des tableaux aussi neufs que piquans, et dont l'exéoution faisait

(1) Pierre-Louis de La Rive, né à Genève le 21 octobre 1753, est mort dans cette ville le 7 octobre 1815.

Saint-Ours, né à Genève vers 1752, mourut dans la même ville en 1805 ou en 1809. Il était correspondant de l'Institut.

le charme des connaisseurs et l'étonnement de tous les artistes. Mais l'extrême habileté de l'auteur, son esprit original et son talent ingénieux, lui faisaient exécuter avec une facilité merveilleuse des choses que nul autre peut-être n'aurait su rendre aussi spirituellement que lui. Huber est en quelque sorte inimitable dans son genre. Le croirait-on? il associait son chat (1) à ses travaux, et l'exerçait à la découpure, par des moyens fort bizarres : en lui présentant à mordre une tranche de fromage, ou de la mie de pain, il se servait de la gueule du petit animal pour exécuter le profil de Voltaire, non un profil grossièrement fait, mais un buste très-ressemblant et d'une vérité frappante. Le vieux patriarche ne pouvait quelquefois modérer sa surprise à la vue des prodiges de l'artiste et de la singulière dextérité de son élève.

J.-J. Rousseau, malgré tout le talent de l'habile Genevois, se souciait fort peu qu'on lui envoyât ces profils de Voltaire; son mépris pour l'original s'étendait sur toutes les figures qui le représentaient. Ayant reçu un présent de ce genre, il écrivit au comte de Harcourt ces paroles dédaigneuses : « J'ou-

(1) Ou son chien, d'après la Correspondance de Grimm.

« bliais de vous parler de la découpure de M. Huber; « c'est effectivement M. de Voltaire en habit de « théâtre. Comme je ne suis pas tout-à-fait aussi « curieux d'avoir sa figure que celle de mylord maré-« chal, vous pouvez, mylord, à votre choix, garder, « ou jeter, ou donner, ou brûler ce chiffon; *pourvu « qu'il ne me revienne pas, c'est tout ce que je dé-« sire* (1). » La plupart des découpures de Huber, exécutées sur vélin, sont en Angleterre et en Russie dans les cabinets des curieux; elles annoncent beaucoup de génie et de talent, et l'on est surpris de voir avec quelle singulière adresse l'auteur a su rendre les compositions les plus originales et les plus difficiles (2).

Huber ne s'en est point tenu à l'art seul de la

(1) Lettre du 5 mars 1767, datée de Wootton.

(2) « M. Huber, dit Senebier, a fait des découpures plus énergiques que beaucoup de tableaux : on ne se représente pas aisément en quoi consiste ce genre de peinture; mais on s'en fera une idée si l'on se transporte à l'heure du crépuscule, et si l'on se peint alors les objets placés entre le spectateur et le fond qui est légèrement éclairé. Avec ces ressources, on ne peut exprimer que les contours des figures; mais le génie sait les animer et former des tableaux pour des momens que les plus habiles coloristes ne sauraient jamais imiter. »

découpure ; il a voulu être peintre, et même devenir un peintre très-habile. N'ayant jamais eu de maîtres, et avec les ressources seules de son imagination et de son goût, il parvint à composer des tableaux pleins de vérité, et d'une touche extrêmement piquante. Son pinceau fut d'abord consacré à Voltaire. Ayant formé le projet de tracer plusieurs scènes de la vie domestique du patriarche, à Ferney, il écrivit à l'impératrice Catherine II pour lui annoncer son entreprise. La princesse lui répondit sur-le-champ qu'elle désirait avoir la collection entière, et que plus cette collection serait considérable plus elle en serait satisfaite. Le premier tableau de cette suite représente Voltaire dans son lit, exténué, affaibli par l'âge et paraissant n'avoir plus qu'un souffle de vie. On lui annonce que de magnifiques présens lui sont apportés de la Russie, au nom de Catherine II, par un ambassadeur de cette princesse. Aussitôt le vieux malade, ivre de joie et de bonheur, retrouve assez de forces pour se mettre sur son séant et témoigner au prince russe toute sa reconnaissance envers l'auguste souveraine qui lui prodigue tant de bienfaits. Ce tableau fut esquissé en très-peu de jours. « M. Huber est un homme d'un « génie et d'une trempe extraordinaires, écrivait un

« fameux littérateur du dernier siècle. Né pour les « arts, sachant tout par instinct et par une sorte « de divination, on peut dire qu'il a inventé l'art « de la peinture une seconde fois, puisqu'il est par- « venu sans maître à faire des tableaux pleins de « goût et de vérité, et d'une touche très-piquante « et très-spirituelle. Ce qui les distingue surtout, c'est « ce naturel précieux et exquis qui rappelle la ma- « nière de Van-Dyck et d'autres grands maîtres, et « qui est si éloigné de ce maniéré qui fait le supplice « des gens de goût dans les tableaux français (1). »

Huber avait quitté les découpures pour la palette. Il abandonna quelque temps son pinceau pour se livrer à une branche spéciale de l'histoire naturelle. L'invention de Montgolfier lui fit naître l'idée d'étudier le vol des oiseaux. En 1784 il publia le fruit de ses minutieuses observations, dans un ouvrage qui est encore lu avec beaucoup d'intérêt par les

(1) Correspondance de Grimm et de Diderot, novembre 1772.

Grimm a donné l'explication de quelques tableaux de la Vie privée de Voltaire, peints par Huber; mais comme il en est de fort peu décens, les lecteurs honnêtes peuvent se dispenser de les connaître.

Senebier annonce que cette suite a été gravée tout entière. Je n'ai pu m'assurer de l'exactitude de ce fait.

naturalistes. L'auteur y soutient que la queue des oiseaux de proie ne leur sert point de gouvernail : elle les aide seulement quand ils montent ou quand ils descendent. Cet ouvrage, malgré son peu de volume, renferme de curieux détails sur les mœurs de ces animaux carnassiers ; et il y a bien des choses utiles pour la science (1).

(1) *Observations sur le vol des oiseaux de proie, accompagnées de figures, dessinées par l'auteur* (Jean Huber). Genève, Paul Barde, 1784. In-4° de 52 pages, avec sept planches gravées.

Huber partage les oiseaux de proie en deux classes : en *rameurs* et en *voiliers*. Les caractères distinctifs des premiers sont, dit-il, l'aile rameuse, l'œil noir et le bec dentelé ; et les caractères des seconds sont l'aile voilière, l'œil clair et la pointe sans dentelure.

Les *rameurs* appartiennent à la *haute volerie,* et les *voiliers* à la *basse volerie.*

La *haute volerie,* suivant l'auteur, est la classe de ceux qui poursuivent les oiseaux dans les airs à quelle hauteur que ce soit, et qui, en les atteignant, cherchent à les saisir ou à les abattre ; la *basse volerie,* au contraire, désigne ceux qui font leur proie de tous les oiseaux qui volent bas et rasent terre, ainsi que des oiseaux dont le refuge ordinaire est dans les haies ou dans les bois.

Les *rameurs* ou les oiseaux de proie de la *haute volerie* sont le tiercelet, le faucon, le sacre, le lanier, le gerfaut d'Irlande et de Norwège, l'alèthe des Indes, la cresserelle, l'hobereau, l'alphanet ou faucon de Tunis, et l'émérillon,

Jean Huber avait transmis une grande partie de ses goûts à son fils. Il était le père de François

qui est le plus petit comme le plus vif des oiseaux de proie.

Les *voiliers* ou les oiseaux de proie de la *basse volerie* sont l'autour, l'épervier, l'aigle, le vautour, le milan, la buse ou la bondrée, et le harpaye qui se nourrit d'animaux aquatiques et de menu gibier. Ceux-ci (excepté l'autour et l'épervier) sont appelés par l'auteur *oiseaux prétendus ignobles*.

Les uns et les autres font quelquefois leur pâture de certains quadrupèdes. Mais les voiliers communs, nommés *ignobles* par les fauconniers, se nourrissent surtout des animaux qui ne quittent pas le sol ou la surface des eaux. Outre les quadrupèdes dont ils font leur nourriture, les reptiles, les bêtes mortes et plusieurs espèces de poissons deviennent encore leur proie. Ils s'emparent également des oiseaux très-jeunes et de ceux qui mouillés par le bain, ou étant trop chargés, ne peuvent s'élever dans les airs pour les éviter. Les voiliers s'élèvent cependant aussi haut que les rameurs. Mais on ne doit les considérer que comme des oiseaux de la basse volerie.

Telle est l'idée la plus claire qu'il me soit possible de donner du système adopté par Huber dans son ouvrage sur le vol des oiseaux de proie, ouvrage qui excita jadis à un très-haut point la curiosité des naturalistes. L'auteur s'explique de cette manière sur les oiseaux de proie *rameurs*:

« L'effet de l'aile rameuse est de vaincre la résistance
« du fluide élastique sur lequel elle agit. L'air élastique,
« dans le plus grand calme, devient plus élastique dans un
« sens quand le vent le chasse, et moins élastique dans un
« autre sens.

« L'aile rameuse, frappant contre le vent, rencontre une

Huber, le savant historien des abeilles, sur la vie et les travaux duquel j'ai donné ailleurs de très-longs détails (1). L'un et l'autre se sont fait un nom également illustre parmi les Genevois les plus célèbres; le premier comme artiste d'un nouveau genre, dont il est pour ainsi dire le créateur, et le second par ses observations nouvelles et curieuses dans le domaine de l'entomologie.

Les Dassier père et fils, morts vers le milieu du dernier siècle, se firent une immense réputation comme graveurs de médailles. On leur doit un grand nombre de médailles représentant des rois, des princes et des princesses, des personnages illustres de la France et de l'Angleterre, et les hommes les plus marquans du siècle de Louis XIV. « Jamais « aucun artiste, dit Senebier, n'a eu l'exactitude de

« résistance qui élève l'oiseau à mesure qu'il avance. Mais « il avance et par son poids spécifique, et par la faculté « qu'a une aile aiguë de couper le vent. »

D'après Huber, les pigeons de toute espèce, sans être des oiseaux de proie, sont néanmoins d'excellens rameurs, et volent même en plusieurs sens, dit-il, mieux que nul autre genre. Ils seraient imprenables s'ils n'étaient sujets à perdre courage. Les oiseaux de proie sont avertis par leur instinct de cette disposition naturelle des pigeons.

(1) Chap. XXXIX, pag. 764 et suiv.

« Dassier (père) et sa rapidité. Il faisait sauter l'a-« cier sous ses instrumens comme un sculpteur fait « sauter le marbre sous son ciseau ; il n'employait « le burin que pour finir. Ses têtes sont pleines de « force, habilement dessinées, d'un beau fini. Il y a « du génie et de l'invention dans son Histoire ro-« maine (1), dans ses Métamorphoses d'Ovide et « dans quelques revers de médailles. » Le même écrivain dit en parlant de Dassier fils : « Les con-« naisseurs préfèrent ses médailles à celles de son « père : on leur trouve plus de précision dans le « dessin, plus de fini dans l'exécution ; mais il n'eut « jamais son élégance et sa facilité. » Dassier fils arrivant d'Angleterre, et se trouvant à Paris, alla voir Montesquieu et obtint de lui la permission de le modeler en cire. La médaille de ce grand homme est une des plus belles qui se soient jamais frappées (2).

(1) Les principaux événemens de l'histoire romaine, jusqu'au règne d'Auguste, forment soixante jetons ou médailles de quinze lignes de diamètre. L'*Explication* de ces médailles, qui furent gravées en 1743, parut en 1778, in-8°. Ce volume est rare et recherché.

(2) Dassier père a gravé les médailles des rois d'Angleterre, depuis Guillaume Ier, dit *le Conquérant*, jusqu'à Georges II, avec Caroline son épouse. La collection fut achevée

Jean Romilly, né en 1714, a composé la plupart des articles de l'Encyclopédie sur l'horlogerie, où la théorie de cet art est développée avec beaucoup de talent et annonce une pratique fort éclairée. Ce célèbre horloger exécuta une montre qui marchait pendant huit jours sans être remontée. Le moyen dont il s'était servi, pour parvenir à ce but, con-

en 1732. Toutes ces médailles ont dix-huit lignes de diamètre.

Celles des grands hommes du siècle de Louis XIV sont au nombre de soixante et douze; elles ont douze lignes de diamètre.

Le même artiste a gravé encore, sur acier, les médailles des principaux réformateurs et des plus fameux théologiens de Genève; leur diamètre est aussi de douze lignes.

On doit aux Dassier les médailles de Louis XIV, de Louis XV, du pape Clément XII, de Pierre-le-Grand, empereur de Russie, de Ferdinand VI, roi d'Espagne, de Charles-Emmanuel et de Victor-Amédée, rois de Sardaigne, de Frédéric-Guillaume, roi de Prusse, de quelques savans et littérateurs anglais, genevois, etc., etc. Enfin, ne voulant point oublier leur patrie, ils représentèrent la ville de Genève sur une médaille de trente lignes de diamètre.

Jean Dassier père, né à Genève en 1676 (ou en 1677), mourut dans cette ville en octobre 1763. Il fut membre du Conseil des Deux-Cents.

Jacques-Antoine, ou Jacob-Antoine, son fils, né à Genève en octobre 1715, mourut à Copenhague en 1759, en revenant de la Russie, où le climat l'avait rendu malade.

sistait dans le poids d'un balancier assez lourd pour n'opérer qu'un seul battement par seconde, tandis que les montres ordinaires battent quatre ou cinq fois dans le même temps; puis le ressort spiral était assez faible pour diminuer le nombre des vibrations, en les fixant à une seule par chaque seconde. Cette importante pièce mérita les éloges de l'Académie des sciences, en 1755 (1). Encouragé par cet honorable suffrage, Romilly exécuta bientôt après une autre montre qui pouvait aller une année entière sans avoir besoin d'être remontée. Il eut l'honneur de la présenter à Louis XV; mais, comme elle manquait d'exactitude, il en réduisit la marche à six mois, sans pouvoir néanmoins lui donner le degré de précision des montres ordinaires. C'était encore un trop long terme pour une machine d'un si petit volume, comme on faisait alors toutes les montres; car la force motrice se trouvant pour cela même trop limitée, il était difficile d'obtenir un plein succès : le balancier, très-petit et très-léger, donnait trop de prise aux huiles, et les différences

(1) Derham, dans son Traité d'Horlogerie, parle d'une ancienne montre qui allait huit jours sans être remontée. Cette montre, qu'il vit lui-même, avait été faite en 1540, et appartenait à Henri VIII, roi d'Angleterre.

de la température devenaient ainsi très-sensibles.

Ces observations résultent de l'examen de Ferdinand Berthoud, qui, admirant cette nouveauté, comme il le dit lui-même, voulut perfectionner l'invention de l'artiste genevois. Afin de réussir complètement, Berthoud construisit une montre à deux balanciers, et dont les aiguilles battaient les secondes comme celles de nos horloges à pendule. Cette nouvelle montre marchait pendant huit jours, comme la première de Romilly, sans avoir besoin d'être remontée; et si son mouvement n'était pas plus exact que celui des montres ordinaires, il n'était pas néanmoins plus irrégulier dans les différences de température, surtout quand le régulateur eut obtenu le rapport convenable à la force motrice. « Telle agitation que l'on fasse éprouver à une « montre à deux balanciers, dit à ce sujet Berthoud, « ses oscillations n'en sont pas troublées. » Et il ajoute les observations suivantes : « Nous pensons « qu'aujourd'hui un artiste adroit et intelligent pour-« rait tenter avec plus de succès l'exécution d'une « montre qui irait un an. Pour cet effet, il devrait « donner un plus grand volume à sa montre, afin « d'avoir un puissant ressort moteur, et surtout il « devrait employer des rubis pour diminuer les

« frottemens tant des pivots que de l'échappe-
« ment, etc. (1). »

Romilly concourut, avec son gendre Corancez, à l'établissement du *Journal de Paris,* qui commença le premier janvier 1777. L'année suivante il y inséra une Lettre dans laquelle il démontre l'impossibilité du mouvement perpétuel (2). Les observations météorologiques que l'on voyait jadis en tête de cette feuille étaient du mécanicien genevois : elles lui faisaient dire, en plaisantant, que, dans son journal, il faisait la pluie et le beau temps. Romilly mourut subitement le 16 février 1796, au moment où il se disposait à sortir de chez lui. Jusqu'alors il avait conservé une grande vigueur de corps et d'esprit.

Son fils unique, Jean-Edme Romilly, né en 1739, fut nommé pasteur de l'église française à Londres,

(1) *Voyez* l'*Histoire de la mesure du temps par les horloges*, par Ferdinand Berthoud. Paris, an X (1802), 2 vol. in-4°, avec figures (tome 2, chapitre V, § XVIII–XX, pag. 170–171).
On peut consulter encore un autre ouvrage du même artiste, intitulé : *Essai sur l'horlogerie, dans lequel on traite de cet art relativement à l'usage civil, à l'astronomie et à la navigation, en établissant des principes confirmés par l'expérience.* Paris, 1763; 2 vol. in-4°, avec figures.

(2) Année 1778, n° 19 (lundi, 19 janvier).

où il se fit une grande réputation comme orateur. Ayant disputé cette place à de redoutables concurrens, il dut son triomphe au double avantage de réunir la beauté de la voix au mérite de l'éloquence. La faiblesse de sa santé ne lui permit pas d'habiter long-temps l'Angleterre : il revint à Genève, où il prêcha avec un immense succès; mais, au bout de quelques mois, ses souffrances physiques l'obligèrent encore de changer de séjour. Il alla desservir une petite paroisse de campagne aux environs de la ville, et fut nommé ensuite à la cure de Sacconex, où il est mort le 27 octobre 1779, à l'âge de quarante et un ans. Ses sermons furent imprimés l'année suivante, en deux volumes in-8° (Genève, 1780). Un ministre protestant les range à côté de ceux de Saurin, et les désigne comme des modèles en leur genre. Un autre pasteur, M. Juventin, qui a fait l'Eloge et publié les Sermons de Romilly, prétend que sa voix *avait une douceur, une onction, un charme unique;* que son style, formé particulièrement sur celui de J.-J. Rousseau et de Buffon, avait une cadence harmonieuse *qui flattait l'oreille la plus insensible.* Et il ajoute : « Il nous semble, sans « vouloir rabaisser le mérite de nos différens ser« monnaires, que le reproche que l'on fait aux (pré-

« dicateurs) protestans d'être trop raisonneurs, trop « abondans en froides dissertations, ne peut tomber sur M. Romilly; que la lumière s'y joint partout avec la chaleur; que son genre, s'il nous est « permis de le dire, tient le milieu entre les productions des protestans et celles des catholiques. » Les sermons de Romilly sont en effet remarquables sous le rapport du style et pour la force des raisonnemens; il y a de la profondeur dans les idées, une certaine originalité dans les tours, et les grandes vérités y sont solidement établies; mais un écrivain catholique, tout en faisant l'éloge de ces mêmes discours, leur trouve de la négligence et de la froideur, ainsi que, par un singulier contraste, des expressions recherchées et des prétentions au bel-esprit. Ils ont été publiés sous le titre de *Sermons sur divers textes de l'Ecriture sainte.*

Romilly fils, quoique pasteur, s'était lié avec Diderot, d'Alembert, Voltaire et J.-J. Rousseau; « mais, dit un protestant, de Genève, il fut toujours avec ces célèbres écrivains l'ami et le défenseur de la religion chrétienne et de la vertu... Il les força plus d'une fois à reconnaître les dangers de leurs opinions, et peut-être leur fit-il naître des idées douloureuses sur les maux qu'ils versaient dans la

ociété et sur le tort qu'ils se faisaient à eux-mêmes. » Les articles *Tolérance* et *Vertu*, dans la première Encyclopédie, sont de Romilly. Ce pasteur en a fourni d'autres à ce grand recueil, ainsi qu'à plusieurs compilations du même genre. Il avait le talent, dit-on, de s'approprier les idées des autres, mais en leur donnant de nouvelles couleurs qui en augmentaient beaucoup le prix. Malgré ses liaisons avec les philosophes, il n'en fut pas moins l'ami dévoué de leurs adversaires : il ne cessa jamais de correspondre avec Fréron, Palissot et autres zélés défenseurs des saines doctrines. Palissot lui a dû de fort bons articles qui ont paru dans ses Mémoires littéraires.

Un prédicateur de Genève non moins célèbre et non moins estimable que Romilly, c'est le pasteur Pierre Picot, dont l'élégance du style, jointe à la noblesse des idées, fit souvent le charme de ses auditeurs, qu'il savait subjuguer encore par un langage pathétique et quelquefois entraînant. Ce prédicateur descendait de Nicolas Picot, le compatriote et l'ami de Calvin, et qui vint se fixer en Suisse avec ce réformateur, il y a près de trois siècles. Mais ce n'est point là un titre d'honneur ou un sujet de gloire pour la famille de Picot ni pour Picot lui-

même ; ce qui honore ce dernier ministre, c'est son zèle pour la religion chrétienne, c'est son penchant ou sa tolérance pour le catholicisme, c'est son amour pour le bien général, ce sont ses qualités précieuses qui le rendirent cher à sa famille, à ses concitoyens et à ses nombreux amis. Ayant un goût très-vif pour l'astronomie, et cultivant cette science d'une manière distinguée, il eut des relations avec le fameux Lalande, dont il admirait les ouvrages; affligé et même surpris que le grand observateur des cieux fût assez aveugle, malgré sa haute instruction, pour méconnaître leur divin auteur, il lui écrivit à ce sujet une lettre des plus touchantes et qui serait digne, assure-t-on, d'être publiée comme une pièce remarquable en son genre. Le pasteur genevois y suivait l'impulsion de son cœur; mais il ne devait pas ignorer que celui de nos philosophes se laisse rarement gagner à ces nobles élans d'une âme sensible et religieuse qui voudrait convaincre les autres de ces grandes vérités dont ils ne veulent point sentir eux-mêmes toute l'importance.

Picot avait parcouru quelques provinces de l'Europe. Pendant les années 1771 et 1772 il visita la France, la Hollande et l'Angleterre. Il connut Lalande à Paris. Etant à Londres, il gagna l'estime et

l'amitié de Francklin, qui, appréciant la valeur de ses connaissances, fit tous ses efforts pour l'engager à suivre le capitaine Cook dans son second voyage autour du monde. On lui offrait ce poste comme un moyen de faire des observations astronomiques; mais Picot, bien que charmé de la proposition, refusa d'accompagner le célèbre navigateur : il ne voulut point abandonner un genre de vie qu'il avait choisi, car, destiné par son propre choix à la carrière évangélique, il se voua constamment à l'étude de la théologie; et malgré son extrême passion pour l'astronomie, cette belle science n'était pour lui qu'un moyen de délassement pour les travaux de son ministère. S'il s'y livrait quelquefois avec ardeur, c'est parce qu'il y trouvait des sujets inépuisables pour louer, dans ses sermons, les sublimes merveilles du Créateur. Ainsi, à l'exemple de Charles Bonnet, qui en contemplant les cieux écrivait les plus belles pages de ses admirables écrits, Pierre Picot en étudiant les astres se sentait animé d'une vive éloquence, et préparait ainsi ses plus beaux discours. Ce pasteur mourut à la fin de mars 1822, âgé de soixante et dix-sept ans; il était né (à Genève) le 29 janvier 1746, et avait été nommé professeur de théologie en 1787. Ses

forces physiques et morales donnaient lieu de croire qu'il parviendrait à un âge encore plus avancé ; mais une attaque d'apoplexie l'enleva au monde presque subitement (1). Peu de jours avant sa mort il avait prêché avec un feu qui émut vivement ses auditeurs. Ses Sermons, recueillis par le professeur Chenevière, ont été publiés à Genève en 1823 (un vol. in-8°). Une imagination riche et variée, une harmonieuse élégance de style et un ton chaleureux caractérisent la plupart de ces discours.

Pierre Picot a laissé un fils qui a du mérite comme historien, et dont les écrits sont fort estimés à Genève, sa patrie. Nommé professeur d'histoire à l'académie de cette ville en 1802, M. Jean Picot s'est livré depuis lors à d'actives recherches pour la composition des ouvrages suivans, qui furent publiés à peu d'années de distance :

1° *Histoire des Gaulois, depuis leur origine jusqu'à leur mélange avec les Francs;* Genève, 1804, 3 vol. in-8°.

2° *Tablettes chronologiques de l'Histoire universelle, sacrée et profane, ecclésiastique et civile, depuis la création du monde jusqu'à l'année* 1808 ;

(1) L'un de ses parens a vécu près d'un siècle.

ouvrage rédigé d'après celui de l'abbé Lenglet-Dufresnoy. Genève, 1808, 3 vol. in-8°. Ces Tablettes sont suivies d'une Table alphabétique des noms d'hommes et de lieux dont il est fait mention dans le cours de l'ouvrage, et qui facilite beaucoup les recherches.

3° *Histoire de Genève, depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours, accompagnée de détails sur les antiquités de la ville et de son territoire, sur les mœurs, les usages, le gouvernement, les lois, les monnaies, les progrès des sciences et des arts.* Genève, Manget et Cherbuliez, 1811; 3 vol. in-8°, avec une carte gravée du territoire de la république en 1776. L'ouvrage de M. Picot est bien supérieur à ceux des historiens qui ont écrit avant lui sur la même ville : mieux fait, plus exact et plus complet que les leurs, surtout pour les derniers siècles, il s'étend jusqu'à l'époque de la réunion de Genève à la France, en avril 1798, dont le Traité est à la fin du troisième volume. Les archives de Genève, qui datent du onzième siècle, avaient été mises à la disposition de l'auteur, qui a su en profiter pour beaucoup de faits intéressans. M. Picot a consulté en même temps une foule de manuscrits originaux et de mémoires particuliers, dont le plus grand nom-

bre avait été inconnu à l'infidèle Leti, à Spon et à Bérenger. Jusqu'alors le gouvernement avait empêché la communication de certains mémoires, qu'il ne voulait point livrer à une dangereuse publicité; mais les motifs de cette réserve ayant disparu, on a pu les confier sans crainte à un protestant dont la plume ne pouvait pas plus nuire à la réforme de Genève que celle du calviniste Spon. L'Histoire de M. Picot est suivie de la liste des ouvrages, tant imprimés que manuscrits, qui ont servi à la rédaction du sien : c'est une simple indication de noms d'auteurs et de titres d'ouvrages, mais elle forme une bibliographie neuve et intéressante.

4° *Statistique de la Suisse, ou Etat de ce pays et des vingt-deux cantons dont il se compose, sous le rapport de leur situation, de leur étendue, de leur climat, de leur population, de la nature de leur sol, de leurs montagnes, de leurs lacs et rivières, de leurs eaux minérales, de leurs produits*, etc., etc... Genève, J.-J. Paschoud, 1819; un volume in-12 de 580 pages. Sous Jules-César, l'ancienne Helvétie comptait à peine trois cent quarante mille âmes, formant la population réunie de ses douze villes et quatre cents villages : aujourd'hui le seul canton de Berne a excédé le chiffre de cette population; et la

Suisse entière, composée de vingt-deux cantons, renferme dans son sein près de deux millions d'habitans, malgré le recensement officiel, qui lui donne deux à trois cent mille âmes de moins.



CHAPITRE XLIV.

(*Suite du précédent.*)

LE FORT, DE GENÈVE, AMIRAL DE RUSSIE, ET PREMIER MINISTRE DE PIERRE-LE-GRAND.

Officiers-généraux genevois qui ont servi les puissances de l'Europe. —Grand éloge de l'amiral Le Fort, par Senebier. — Note sur l'orthographe des mots *tsar*, *tsaritse*, etc.—Opinions de Levesque et de Voltaire à l'égard de Le Fort, auquel ils attribuent une légère influence dans la réforme politique de la Russie; ces deux écrivains ne lui ont pas rendu assez de justice. — Débuts de Le Fort dans la carrière militaire; son arrivée en Russie et commencement de sa prospérité. — Il forme une compagnie de jeunes soldats à l'européenne, et le tzar y prend place au dernier rang; cette troupe fut l'origine des armées nombreuses de la Russie. — Les strélitz, milice barbare et indisciplinée. — Jeux militaires, mais sanglans, ordonnés par le tzar. — Grades successifs de Le Fort; ses campagnes contre les Turcs et les Tartares; mauvais succès d'une première tentative contre Azof sur le Don; conquête de cette place, faite l'année suivante par les Russes, qui, sous la conduite de Le Fort, dirigèrent habilement les travaux du siége. — Leur entrée triomphale à Moscou. — Honneurs et récompenses décernés à Le Fort, qui reçut le titre de *vice-roi*. — Son attachement pour la Russie et pour le tzar : il refuse d'habiter Genève. — Il s'oppose inutilement à de cruelles vengeances. — Révolte et punition des strélitz; tortures horribles qu'on leur fait subir; conduite barbare de Pierre Ier; son aveu sur la violence de son caractère. — Supplices affreux des strélitz, ordonnés et dirigés par le tzar, qui, lui-même, avec ses nobles, faisait l'office d'exécuteur. —Un secrétaire d'ambassade (Korb) a confirmé toutes ces horreurs, auxquelles l'amiral genevois ne voulut prendre aucune part. — Passage de Korb à ce sujet, et intérêt de son Journal latin sur la Moscovie (note). — Grand repas où l'empereur faisait tomber une tête à chaque libation, suivant le maréchal de Printz, témoin oculaire, et d'après une lettre de Frédéric II à Voltaire. — Exposition publique de cadavres mutilés. — La princesse Sophie obtient sa grâce à la prière de Le Fort. — Cosaques décapités par le tzar. — Le Fort

arrête le carnage, et les strélitz sont à jamais détruits.—Partialité de Voltaire en écrivant son *Histoire de l'empire de Russie*; quoique instruit de la vérité, il y dissimule les crimes de Pierre-le-Grand. — Il a été plus exact et plus vrai en jugeant ce prince dans son *Histoire de Charles XII* (note). — Mort du genevois Le Fort; regrets et douleur du tsar en apprenant cette nouvelle.—Funérailles magnifiques de l'amiral. — Sa glorieuse épitaphe.

Genève a donné le jour à un grand nombre d'officiers-généraux qui ont soutenu de leur épée l'indépendance de divers peuples, et ont contribué à la gloire de plusieurs souverains par leur dévouement héroïque dans plusieurs siéges et batailles. Avant la révolution française, les Le Fort, les Budé, les Prévost, les Pictet, les Fatio, les De La Rive, les Lullin de Châteauvieux et beaucoup d'autres généraux, plus ou moins illustres, avaient déjà servi avec honneur et distinction la France, la Russie, la Prusse, la Pologne, l'Angleterre, le Piémont ou la Hollande; et depuis la révolution, d'autres Genevois, parvenus aux mêmes grades, ont encore ajouté des noms honorables à ceux de leurs compatriotes dont ils ont voulu suivre la glorieuse carrière. Outre ces généraux et une foule de capitaines sortis des meilleures familles de Genève, on compte au moins soixante et quinze colonels ou lieutenans-colonels

que cette ville a fournis aux diverses puissances de l'Europe. Ainsi donc Genève, eu égard à sa faible population, n'est pas moins étonnante par la valeur et le mérite militaire de ses enfans que sous le rapport des sciences et des lettres.

Le plus célèbre de tous les généraux que je viens de citer est l'amiral Le Fort, qui fut le conseiller intime de Pierre-le-Grand, et dont le génie, la valeur, le courage élevèrent la Russie au plus haut rang des puissances de l'Europe. Cette nation, jusqu'alors ignorante et barbare, se montra docile à l'heureuse réforme que lui imposait un étranger, et fit en peu de temps de sensibles progrès dans les sciences, dans l'industrie, dans les arts, en un mot dans tout ce qui hâte la civilisation d'un peuple. Ecoutons les magnifiques éloges que Senebier, dans sa juste admiration, donne à son illustre compatriote :

« Il y a peu d'hommes qui aient eu comme Le Fort autant d'occasions de travailler au bonheur des hommes; il y en a peu qui les aient saisies avec autant d'empressement, et qui aient eu autant de succès. La prospérité de la Russie, la stabilité de son gouvernement, la valeur de ses armées, les victoires de ses flottes, l'étendue de ses conquêtes, les progrès des sciences et des arts, mais surtout l'aug-

mentation du bonheur du peuple immense qu'elle renferme, l'influence considérable de cet empire dans les affaires de l'Europe, l'effroi qu'il cause à Constantinople, le passage brusque de l'obscurité la plus entière, où croupissait cet Etat, à la célébrité la plus grande dont il jouit aujourd'hui, tout cela nous apprend ce que peuvent le génie, la prudence, la fermeté et l'humanité. La Russie en célébrant Pierre-le-Grand, qui lui a donné la vie, célèbre Le Fort qui fut constamment le ministre, le conseil et l'ami de Pierre-le-Grand. L'Europe applaudit à sa juste reconnaissance; et comme on ne pense jamais à Henri-le-Grand sans se rappeler avec attendrissement le vertueux Sully, on ne nomme plus le fondateur de l'empire russe sans nommer avec les plus grands éloges le vertueux Le Fort.»

Je ne veux point affaiblir les généreuses paroles de Senebier, dont le langage est assez juste sur les véritables titres de Le Fort à la gloire; je veux encore moins suivre l'opinion hasardée de Voltaire, qui attribue au tzar (1) seul, et non à son ministre,

(1) Ou, peut-être mieux, *tsar*. « Les Russes, dit Levesque, donnent à leur souverain le titre de *tsar*, et ils l'écrivent par le caractère qu'ils appellent *tsi*, et qui répond « à notre *ts*. Les étrangers ont tort d'écrire *czar*. Ce qui a

les changemens opérés dans la Moscovie ; je dirai seulement que l'on n'a point rendu à Le Fort toute la justice qu'il méritait, sans en excepter même le consciencieux Levesque, qui, trop avare d'éloges pour le célèbre Genevois, s'exprime ainsi sur son compte : « Il n'a pas assez vécu pour qu'on puisse « lui attribuer les merveilles du règne de Pierre I[er] : « il s'est acquis assez de gloire pour persuader à la « postérité qu'il a donné seul à ce prince la pre- « mière impulsion. » Voltaire avait dit dans ses Anecdotes sur Pierre-le-Grand, en parlant de Le Fort, son principal ministre : SANS CE GENEVOIS LA

« occasionné cette erreur, c'est que les peuples de langue « slavonne qui ont adopté les caractères romains donnent « au *cz* le son du *ts*. Ainsi ils écrivent *dévieza* (la vierge), « et ils prononcent *devitsa*.

« J'ai écrit *tsaritse* au lieu de *czarine*, qui n'est ni de la « langue russe ni d'aucune langue. On appelle *tsaritsa* l'é- « pouse du tsar, et *tsarevna* la fille du tsar.

« Il faut écrire aussi *tsarévitch*, et non pas *czarovicz*, fils « du tsar. » (*Histoire de Russie*, tome 1[er] : *Avis aux lecteurs sur l'orthographe des mots russes.*)

« Le mot de *czar* ou *tzar*, ajoute Voltaire, voulait dire « roi chez les anciens Scythes, dont tous ces peuples (les « Tartares et les Moscovites) sont descendus, et ne vient « point des *Césars* de Rome, si long-temps inconnus à ces « barbares. » (*Histoire de Charles XII*, livre 2.)

RUSSIE SERAIT PEUT-ÊTRE ENCORE BARBARE.....; mais oubliant ses anciennes paroles, ou par une étrange contradiction, il a tenu plus tard un langage très-opposé dans son *Histoire de l'empire de Russie*, où il dit sèchement : « On connut après « la mort de Le Fort que les changemens préparés « dans l'Etat ne venaient pas de lui, mais du tzar. « Il s'était confirmé dans ses projets par les con- « versations avec Le Fort, mais il les avait tous con- « çus, et il les exécuta sans lui (1). » Quelle injustice envers l'amiral genevois, dont les grandes vues préparèrent de si heureux changemens en Russie, et dont le génie, le dévouement, traversant tous les obstacles, firent éclore dans les mœurs de ce pays sauvage une révolution qui étonna l'Europe! Et cependant c'est ce ministre seul qui, le conseiller intime du tzar avant et après son avènement au trône, lui inspira le vaste dessein de réformer la nation entière, et lui fit mettre à exécution ces projets immenses qui ont fait la gloire de son règne et amené la grandeur et la puissance de la Russie! En effet c'est Le Fort qui voyageant avec son maître en Allemagne, en Angleterre et en Hollande, lui montra

(1) Partie 1, chapitre x.

les heureux fruits de la civilisation, et lui fit comprendre la nécessité de transplanter en Russie les coutumes et les usages des peuples civilisés. Ce fut lui encore qui, le principal auteur des établissemens créés en Russie, attira, avec l'aide du souverain, des étrangers de tous les pays, des savans, des artistes, des militaires, des négocians, etc., pour y favoriser le progrès des arts et des sciences, de l'industrie et du commerce. Il est vrai que la réforme et la prospérité de l'empire n'eurent pas leur entier accomplissement pendant la vie de l'illustre Genevois, mais elles ne lui sont pas moins attribuées; et d'ailleurs elles suivirent de trop près ses derniers jours pour ne pas être en grande partie son ouvrage. Un aperçu ou quelques circonstances de sa vie en fourniront la preuve.

Les parens de Le Fort l'avaient destiné au commerce, mais son génie le portait à l'art militaire. Enrôlé à Marseille, dès l'âge de quatorze ans, comme simple soldat, il fut bientôt reçu comme cadet dans les gardes-suisses qui servaient la France. L'année suivante, il se rendit dans les Pays-Bas, où le duc de Courlande devint son protecteur et lui donna une place d'officier dans son régiment. Le Fort s'était distingué au siége de Grave et d'Oudenarde, et

avait été blessé dans la première affaire; mais il sentait lui-même qu'il était appelé à cueillir d'autres lauriers : son génie actif, son âme impétueuse, sa noble ambition, ce désir extrême qu'il avait de s'instruire en voyageant chez différens peuples, tout semblait l'entraîner au loin pour y fournir une vaste carrière. Ses vues se dirigeaient surtout vers les côtes de la mer Baltique. Une occasion favorable se présente, et il en profite : un colonel allemand nommé Verstin, qui avait la mission du tzar Alexis de recruter de bons officiers en Allemagne et en Hòllande, et de les emmener au port d'Archangel, fit la connaissance de Le Fort et le décida très-facilement à partir avec lui. Ils s'embarquent avec d'autres militaires, en 1675, et parviennent en Russie après mille travers et mille dangers. Les troubles qui avaient suivi la mort du tzar, père de Pierre Ier, n'empêchent point Le Fort de gagner Moscou. (Ses compagnons de voyage avaient fui ailleurs.) Arrivé sans ressources dans cette capitale, il parvient à gagner l'estime et l'amitié de M. De Horn, résident de Danemarck, qui le prend pour son secrétaire intime. Cette position lui fut bientôt très-avantageuse. Ayant eu la faveur d'accompagner un jour M. De Horn à une audience du tzar, le

prince, charmé de sa bonne tenue, de ses manières nobles et agréables, le retint à son service et le nomma capitaine dans un régiment d'infanterie. Telle fut l'origine de la haute fortune de Le Fort, qui épousa bientôt après la fille d'un lieutenant-colonel au service de la Russie (1); alliance qu'on lui fit faire pour l'attacher par des liens plus solides au pays.

Avant que Pierre ne fût proclamé seul souverain, l'habile Genevois avait su lui inspirer une grande passion pour les armes. En 1687, voulant fortifier ses leçons par des exemples, il rassemble des jeunes gens amis du tzar, en forme une compagnie de cinquante hommes, les habille, les équipe à l'allemande, leur fait apprendre la manœuvre; et quand ils sont bien habillés, bien armés, bien exercés, il les présente au prince, qui, agréablement surpris de cette milice improvisée, lui en témoigne la joie et la reconnaissance la plus vive. Afin de donner à ces nouveaux soldats l'exemple de la discipline et de la subordination, Pierre voulut se placer lui-même au dernier rang de la compagnie, et passer

(1) M[lle] Souhay ou Souchay. Son père était Français, quoiqu'il fût au service du tzar.

par tous les grades inférieurs avant d'être nommé lieutenant; mais il ne servit point comme tambour, ainsi que Voltaire et d'autres historiens l'ont prétendu, car il n'est point prouvé qu'il ait été inscrit sous ce rôle dans la compagnie. L'officier genevois fut le chef de la nouvelle milice, qui prit le nom de *Potiechnie*, parce qu'elle servit d'abord aux amusemens du tzar. Cette troupe augmenta peu à peu, et compta bientôt deux et même trois mille hommes, car peu d'années après elle put servir à la composition de deux régimens. Ainsi fut formée, par les soins de Le Fort, la première troupe régulière qui ait paru en Russie, et, chose étonnante! c'est la même troupe, si frivole dans son institution, si faible dans son origine, qui a donné naissance à ces armées formidables, et aujourd'hui si nombreuses, dont les victoires et les succès firent trembler le valeureux Charles XII sur son trône.

Avant Le Fort la Russie n'avait, pour garder ses provinces, qu'une milice barbare et indisciplinée qui, dans certaines contrées de l'empire, se livrait à d'odieux brigandages. Cette milice, établie par le cruel Ivan IV, en 1545, portait le nom de *strélitz* (1),

(1) Ou *streltsi*. « Au singulier *stréletz*, ce qui signifie un

et recevait une faible paye du gouvernement ; mais elle avait de grands priviléges pour le commerce et subsistait de rapines, au préjudice des habitans dont la protection lui était confiée. Les strélitz de la capitale vivaient, au contraire, en bourgeois, et abandonnaient leur service pour trafiquer en maîtres et s'enrichir aux dépens des autres. Tels étaient les défenseurs de l'empire quand la compagnie de Le Fort fut organisée.

Pierre, encouragé par les heureux essais du Genevois, voulut avoir une image vivante de la guerre, et se former lui-même à la tactique de cet art. Il fit construire à cet effet une petite citadelle, où il ordonna d'exercer sa troupe à l'attaque et à la défense des places; et à la première occasion il se joignit lui-même aux assiégeans. On dit que par ses ordres, au lieu d'un combat simulé, il y eut un combat réel, et que, dans une affaire périlleuse, des soldats furent tués et d'autres blessés en assez grand nombre. Le Fort, qui commandait l'attaque, reçut lui-même une blessure très-grave à la tête, et faillit de perdre la vue à la suite d'un coup de feu.

« homme qui tire du fusil, du verbe *stréliat.* » Note de Levesque qui, au lieu de *strélitz,* écrit *strélits* pour se soumettre, dit-il, à l'empire de l'usage.

Après un siége régulier et une longue résistance du fort, la citadelle fut prise d'assaut, à la grande joie du tzar. Ces jeux sanglans, où les soldats de l'empire s'entr'égorgeaient eux-mêmes pour l'unique plaisir ou pour l'instruction de leur souverain, pouvaient aguerrir les nouvelles troupes; mais ils sont dignes d'un prince barbare, et n'annonçaient que trop ce caractère féroce dont le maître de la Russie donna les si horribles preuves.

Le Fort s'était déjà distingué dans plusieurs campagnes contre les Turcs et les Tartares, où sa bravoure et son intelligence avaient excité l'admiration de toute l'armée. Appelé au grade de major en 1683, il obtint presque aussitôt celui de lieutenant-général, avec d'autres honneurs qui lui étaient conférés par le souverain moscovite. La jalousie ne l'épargnait pas au milieu de ses rapides triomphes; mais il sut la désarmer toujours par sa franchise, par son courage, son énergie, et non moins encore par la sagesse et les merveilleux effets de son administration. Le Fort avait proposé la conquête d'Azof sur le Don, en désignant cette place importante comme la clef de la mer Noire pour la Russie : une première tentative échoua complètement, et l'on fut obligé de lever le siége. La prise de deux tours que

les Turcs avaient bâties sur les bords du fleuve, pour en défendre le passage, fut le seul fruit de cette campagne malheureuse, où l'on perdit trente mille hommes. Pierre, impatient de faire ses premières armes, avait voulu engager le combat avant l'indispensable renfort de deux vaisseaux de guerre hollandais, sortis de la Voronèje, et qui, étant trop lourds, ne purent arriver assez tôt; mais la campagne suivante fut couronnée d'un plein succès. Cette fois on avait tout prévu, et les Russes avaient su profiter d'un revers causé par leur inexpérience. Leur petite flotte, bien armée, bien distribuée, était conduite par des chefs habiles. Le tzar et son ami Le Fort, montés chacun sur un vaisseau de guerre, commandaient les troupes : ils rivalisaient d'ardeur et de courage; ils brûlaient de venger dignement la honteuse défaite de l'année précédente. Les Russes faisaient pour la première fois un siége régulier: les travaux des ingénieurs furent conduits avec art; le bombardement de la ville jeta la terreur et l'épouvante parmi les habitans; le magasin des vivres ayant été écrasé par les bombes, la disette commençait bientôt à se faire sentir; et la garnison, chassée partout au-dehors, n'osait plus se montrer en face des assiégeans : elle s'était retirée dans la

citadelle. Déjà les fossés de la ville étaient comblés, déjà l'ordre était donné pour escalader les remparts, et l'on allait commencer l'assaut général, quand les Turcs, perdant tout espoir, demandèrent à se rendre. Cette capitulation fut glorieuse pour les vainqueurs : maîtres d'Azof, à l'embouchure du Tanaïs, le 28 juillet 1696, ils eurent en leur pouvoir toutes les armes et les munitions des Turcs, qui s'étaient retirés sans aucun honneur de la guerre.

A l'instar des anciens Romains, les Russes firent leur entrée à Moscou sous des arcs de triomphe, et avec une pompe vraiment solennelle : ce n'étaient partout que feux d'artifice, réjouissances, etc. ; en un mot rien de ce qui devait contribuer à l'éclat de cette fête nationale n'avait été oublié. On voyait au premier rang du cortége le héros genevois, paré des signes de la victoire, et entouré d'un brillant état-major qui avait partagé avec lui les honneurs de la guerre ; il s'avançait au milieu des acclamations de tout le peuple de la capitale, qui le saluait par des cris de reconnaissance. L'empereur, caché lui-même dans la foule, joignait ses applaudissemens à ceux de la multitude, et témoignait par-là que c'était au mérite, et non à la puissance, que de

pareils hommages étaient rendus. Pierre Ier, voulant récompenser dignement le général en chef de ses troupes, le nomma vice-roi du grand duché de Novogorod, et lui donna en toute propriété plusieurs villages et des terres immenses, avec deux cents paysans pour les faire cultiver. « Le don de ces paysans serfs, dit un écrivain, dut paraître assez singulier à un citoyen de Genève ; mais ce Genevois savait se plier aux circonstances, et s'applaudissait de civiliser les barbares, en paraissant adopter leurs usages : les génies supérieurs savent juger les hommes et les choses avec ce calme qui conduit aux grands résultats. » Ces dons furent accompagnés de riches étoffes, de fourrures magnifiques, et l'on y ajouta un vase d'or de grand prix où était gravé le nom du royal bienfaiteur.

Aussi Le Fort avait un attachement inébranlable pour la Russie et pour le souverain de cet empire. Dans un voyage qu'il fit à Genève, en 1682, les sollicitations les plus pressantes ne purent l'arracher à sa nouvelle patrie : on eût dit qu'il prévoyait les événemens qui devaient concourir à sa haute destinée. Il répétait souvent que *quand même il aurait eu des millions de patrimoine, il aurait voulu les manger au service du tzar*. Les promesses les

plus flatteuses ne pouvaient l'ébranler. *Mon cœur, disait-il* à ses compatriotes, *est tout entier pour la Moscovie; je dois sacrifier mes jours pour un monarque qui m'a comblé de bienfaits.*

Ce fidèle serviteur persista toujours dans les mêmes sentimens, et son zèle ne l'empêcha point, quoique un peu tard, d'opposer une digue aux vengeances barbares qui souillèrent la vie du prince dont il était le Mentor. Pierre, avec ses idées de réforme et de grandeur, dont le merveilleux accomplissement changea la Russie entière en un peuple policé, et valut à ce prince le titre de Grand, le même souverain, avec toutes ses pensées généreuses, extraordinaires, se conduisit souvent en cruel despote et comme un vil chef de hordes sauvages : il ternit les plus belles qualités par les vices les plus honteux et les plus dégradans pour l'humanité. Son caractère violent et sanguinaire se montra surtout dans la punition des strélitz, espèce de janissaires à la turque, qui avaient conspiré contre lui et voulu le renverser du trône. « Si leur crime était grand, dit le partial Voltaire, le châtiment le fut aussi. » Quatre régimens de cette troupe, formant un corps de dix mille hommes, et qui avaient reçu l'ordre d'aller combattre sur les frontières de la

Pologne, s'étaient soulevés en masse et avaient
posé les chefs envoyés par l'empereur. S'en é
choisi de nouveaux, ils s'avançaient près des m
de la capitale lorsqu'on les fit rentrer dans le de
et abandonner leurs coupables projets.

C'était la troisième révolte ou conspiration
strélitz, qui, furieux des innovations de Pierre,
ne voulant point se soumettre à ses projets de
forme et de despotisme, avaient profité de son
sence pour exciter des troubles et lui fermer à j
mais la rentrée de ses Etats. Le tzar, accompag
de Le Fort et d'autres généraux, se trouvait alor
Vienne en Autriche, où il arrivait de Londres
d'Amsterdam, ayant voulu juger par lui-même d
effets de la civilisation dans quelques contrées
l'Europe. Il se proposait de visiter l'Italie, quand
nouvelle de l'insurrection de ses troupes le força d
retourner à Moscou. Tout était fini lorsqu'il arriv
dans sa capitale : le général Gordon les avait con-
traintes de se rendre, et tous les strélitz avaient été
mis dans les fers. Pierre aurait pu se signaler alors
par un grand acte de clémence, et, après avoir puni
les principaux chefs de la révolte, pardonner aux au-
tres en généreux souverain : loin de là, son retour fut
au contraire le signal des atrocités les plus révoltantes.

Les tortures qu'on fit subir à ces malheureux, dant plusieurs jours, sont presque incroyables. les suspendait en l'air les mains liées derrière los, et avec la même corde qui leur serrait les ignets. Dans cette situation douloureuse on leur hirait les épaules à coups de fouet ou de knout (1), faisant ruisseler le sang à chaque coup; puis on descendait pour les exposer à un feu ardent, et, tirés de là, on les soumettait encore à l'estrapade aux fouets. Quand l'excès de la douleur privait un lheureux de la parole et du sentiment, on sus- endait ses tortures, et, par un raffinement cruel e barbarie, les médecins de la cour ne cherchaient le guérir de ses plaies ou ne lui prolongeaient existence que pour le livrer plein de vie à de nou- eaux supplices.

Ces affreuses tortures, les horribles exécutions qui les suivirent, ordonnées, préparées et dirigées par un prince qui lui-même était le plus actif bourreau, sont inouïes dans les annales du monde, chez les nations barbares comme chez les peuples civilisés, dans les temps les plus anciens comme dans

(1) « Le mot *knout* signifie *fouet*, dit Levesque. Celui qu'on emploie comme instrument de supplice est une lanière forte et tranchante qui tire le sang à chaque coup. »

l'histoire des gouvernemens modernes. Si, à une époque désastreuse, des hommes, couverts d'infamie par leur politique sanglante, se sont souillés de crimes et d'horreurs après le renversement d'un trône, jamais on ne vit un souverain, même le tyran de son peuple, vouloir être à la fois le juge et le bourreau d'un si grand nombre de victimes; jamais on ne vit un souverain obliger sa cour à assister aux supplices de tant de malheureux, et, par un ordre sans exemple, travestir ses meilleurs généraux en infâmes exécuteurs. Tel fut cependant le créateur de la nouvelle Russie, de la Russie civilisée, qui, reconnaissant lui-même la violence et l'emportement de son caractère, avait eu raison de dire à un magistrat de Hollande, dans l'un de ses voyages: *J'ai réformé ma nation, et je n'ai pu me réformer moi-même* (1). «Si la Moscovie a été civilisée, dit

(1) Le fait est rapporté ainsi dans une lettre de Voltaire, du 28 janvier 1738, écrite au prince royal, depuis Frédéric II, roi de Prusse :

« Un bourgmestre d'Amsterdam le louait un jour de ce qu'il voulait réformer sa nation : *J'y aurai beaucoup de peine*, répondit le tzar ; *mais j'ai un plus grand ouvrage à entreprendre.* — *Eh ! quel est-il ?* dit le Hollandais. — *C'est de me réformer moi-même*, reprit le tzar. »

« Voltaire, il faut avouer que cette politesse (civi-
« lisation) lui a coûté cher (1). »

Malgré leur soumission et leur repentir, les strélitz, qui avaient été mis dans les fers, furent tous condamnés au dernier supplice. Plus de deux mille d'entre eux périrent de la main des bourreaux ou de celle des hommes que le prince forçait à s'acquitter de ce rôle odieux. Les uns expirèrent au milieu des plus horribles tortures, les autres furent roués vifs, décapités ou massacrés impitoyablement. Neuf cents de leurs complices furent pendus aux différentes portes de Moscou et le long des murailles de cette ville. Le jour de la sixième exécution, car pour abattre un si grand nombre de têtes il fallait diviser périodiquement les époques fatales où l'on procédait à de tels supplices; le jour de la sixième exécution, trois cent trente rebelles, appartenant tous à la noblesse, furent égorgés par des nobles ou des grands de l'empire, *suivant l'ordre du tzar*. Le tyran lui-même présidait au carnage, assis sur un siége très-élevé, d'où il ne descendait que pour remplir, sans retenue et sans honte, l'of-

(1) *Anecdotes sur Pierre-le-Grand.* Il y a *politesse*, au lieu de *civilisation*, dans le texte de Voltaire. Mais le premier mot est inusité au propre, comme on le sait.

fice infâme de bourreau : un grand nombre de révoltés eurent la tête tranchée de sa main *impériale*, tandis qu'un boïard, son aide-exécuteur, tenait le patient par les cheveux. Ces faits paraissent incroyables; mais un secrétaire de l'ambassade de Vienne, nommé Korb, qui se trouvait à Moscou pendant l'exécution des strélitz, a eu le soin de consigner dans ses notes tous ces actes de barbarie, sans en négliger les plus affreux détails. Sa relation, écrite en latin, est d'autant moins suspecte que lui-même y fait souvent l'éloge de Pierre et de ses grandes entreprises; mais il ne dissimule point ses cruautés, et les détails qu'on vient de lire sont exactement tirés de son Journal sur la Moscovie. Il y raconte que Le Fort et le baron de Blumberg, invités par le tzar à faire tomber eux-mêmes des têtes, lui répondirent avec fermeté qu'ils ne le pouvaient point, attendu qu'on leur demandait une chose absolument contraire aux usages de leur nation. Cette excuse fut *agréée* (1).

(1) *Ad idem lictoris officium cum barone* de Blumberg *generalis* Le Fort *invitabatur; sed excusantes, id domi suæ moris non esse, auditi sunt. Ipsemet tzarus in sellâ sedens totam tragœdiam, tàmque horrendam tot hominum lanienam siccis oculis inspectabat, hoc unum indignatus, quòd Bojarinorum plurimi insueto huic muneri tremulas manus admovissent, cùm tamen*

Et Korb n'a pas tout dit! On rapporte même que dans un grand repas Pierre se fit amener une vingtaine de ces malheureux, et qu'à chaque libation ce frénétique abattait, avec un monstrueux courage, la tête d'une de ses victimes. Cet horrible fait est consigné dans les Mémoires du grand maréchal Printz, alors ambassadeur de la cour de Prusse

nulla pinguior victima Deo mactari possit, quàm homo sceleratus. (DIARIUM ITINERIS IN MOSCOVIAM, in-fol., pag. 89.)

La révolte des strélitz et leurs barbares supplices sont racontés ailleurs, dans le même Journal, sous le titre de *Compendiosa descriptio periculosæ rebellionis streliziorum in Moscoviâ* (pag. 158 à 174). Deux figures représentent les tortures de ces malheureux telles que je les ai décrites, ainsi que le genre de mort qu'on leur fit subir sous les yeux de l'empereur. On y voit deux femmes qui furent enterrées toutes vives.

Suivant Korb, la première exécution eut lieu le 10 octobre (1698); la seconde, le 13; la troisième, le 17; la quatrième, le 21; la cinquième, le 23; la sixième et la septième, le 27; enfin la huitième et dernière exécution eut lieu le 31 du même mois. Au lieu de billots on avait arrangé de longues poutres, sur la place, afin de favoriser la promptitude et l'habileté des exécuteurs.

Korb ne voulut point assister lui-même aux supplices des strélitz, mais il apprenait tout chaque jour de plusieurs officiers allemands, ses compatriotes, qui étaient au service de la Russie, et qui venaient d'en être témoins oculaires. Il habita Moscou pendant les années 1698 et 1699.

en Russie; il assistait lui-même au sanglant repas du tzar, qui pour lui donner une marque de *considération particulière,* osa lui proposer de prendre part à cette boucherie, *voulant lui procurer le plaisir d'exercer son adresse* (ce sont les expressions de l'empereur). M. de Printz rejeta avec horreur une telle proposition; et ce refus du maréchal, assez naturel pour un cœur noble et humain, courrouça l'irascible tzar, qui toutefois reconnut le lendemain combien son offre avait dû être injurieuse au caractère de l'ambassadeur. On aimerait, pour l'honneur de l'humanité, à croire imaginaires de semblables abominations; mais elles ne sont que trop réelles, et le témoignage d'un prince non suspect est venu les garantir de tout le poids de son autorité. Frédéric II, roi de Prusse, écrivait à Voltaire, le 28 mars 1738, en lui racontant la barbarie de Pierre I[er] dans ce sanglant festin : « Ce n'est pas « une histoire faite à plaisir; elle est si vraie, qu'elle « se trouve dans les relations de M. de Printz, que « l'on conserve dans les archives (de Berlin). J'ai « même parlé à plusieurs personnes qui ont été dans « ce temps-là à Saint-Pétersbourg, lesquelles m'ont « attesté ce fait. Ce n'est point un conte su de deux « ou trois personnes, c'est un fait notoire. » Et qua-

lifiant Pierre de *monstre affreux*, de *prince dénaturé*, il le caractérise de la sorte : *Le tzar n'avait aucune teinture d'humanité, de magnanimité ni de vertu; il avait été élevé dans la plus crasse ignorance; il n'agissait que selon l'impulsion de ses passions déréglées* (1).

Tous ces massacres se firent au mois d'octobre (1698), époque où commencent les fortes gelées en Russie. Les corps mutilés restèrent exposés à la vue du public sur les lieux mêmes des exécutions, et les têtes furent soigneusement placées à côté des troncs. Pendant cinq mois entiers les habitans de Moscou eurent sous les yeux cet horrible spectacle. On ne pouvait entrer dans la ville ni traverser les places qu'au milieu des roues, des potences et des cadavres; et le souverain, qui voulait ainsi frapper de terreur ses ennemis, put contempler long-temps les suites de son affreuse tragédie. Les plus âgés des strélitz, ceux dont la vieillesse méritait bien quelque indulgence, n'échappèrent à la mort que pour avoir les oreilles et les narines coupées ou arrachées, et aller traîner au loin dans des contrées sauvages une vie cruelle et misérable.

(1) Frédéric ne l'avait pas non plus ménagé dans une lettre qu'il écrivit à Voltaire le 13 novembre 1737.

Pierre avait la conviction, bien ou mal fondée, que sa sœur la princesse Sophie avait, par des trames secrètes, provoqué elle-même les strélitz à la révolte, et il eut, dit-on, le projet de la faire mourir; mais cette malheureuse princesse, qui expiait depuis long-temps dans un monastère sa haine contre l'empereur, ne dut la conservation de ses jours qu'au généreux empressement de Le Fort, qui, malgré le danger d'une médiation pareille, sollicita sa grâce du tzar, et finit par l'obtenir.

On se soulevait de tous côtés à la nouvelle des sanglantes exécutions du prince, et les plus zélés partisans de sa réforme frémissaient des moyens odieux qu'il employait pour parvenir à ses buts. Vers le même temps, ou l'année suivante, les Cosaques d'Azof se révoltèrent et voulurent proclamer leur indépendance; mais leur tentative fut cruellement punie : quatre-vingt-quatre de leurs chefs furent amenés chargés de chaînes à Moscou, et périrent tous de la *propre main* du tzar. Les têtes et les membres, séparés des troncs, furent exposés sur de hautes perches, les corps ayant été coupés en *cinq morceaux,* pour l'entière satisfaction du *royal exécuteur*.

Tant de cruautés devaient suffire à la vengeance

de Pierre. Las, en effet, de montrer chaque jour au peuple de nouveaux supplices, las d'inonder la capitale du sang de ses propres sujets, il donna l'ordre, à ce que l'on assure, de mettre à mort beaucoup d'autres strélitz qui se trouvaient encore en prison. Le Fort contribua à faire cesser le carnage, déjà trop long, trop hideux, en représentant à l'empereur qu'il était contre sa gloire de tremper ses mains dans le sang, et de répandre ainsi le deuil et le désespoir; qu'il devait éloigner les strélitz dont la présence pouvait être dangereuse, et dissoudre à jamais cette milice indomptable (1). Elle fut en effet dissoute, et son nom aboli à jamais. Quatre régimens seuls s'étaient révoltés; mais Pierre jugea que le corps entier des strélitz était animé du même esprit contre ses projets de réforme : il les cassa tous sans exception; et ceux qu'il n'envoya

(1) On rapporte que le tzar, irrité des vifs reproches de son ami Le Fort, le foula aux pieds dans un mouvement de colère.....; mais il lui demanda pardon aussitôt, et le remercia même de ses conseils en lui promettant de les suivre.

« Le Fort, dit Voltaire, eut assez d'autorité sur lui pour « l'arrêter quelquefois sur le point de frapper; mais il n'eut « pas toujours Le Fort auprès de lui. » (*Anecdotes sur Pierre-le-Grand.*)

point en Sibérie furent dispersés dans d'autres provinces de l'empire, après qu'on les eut incorporés dans de nouveaux régimens. Ainsi fut détruite la troupe dangereuse des janissaires moscovites, qui disposèrent quelquefois du trône des tzars, et dont les excès furent sans doute très-coupables, mais qui ne justifient point, aux yeux de la postérité, la vengeance barbare et cruelle de leur inflexible souverain.

Je me suis trop écarté sans doute de mon sujet en rappelant l'affreuse conduite d'un prince qui, doué d'un génie supérieur, et après avoir conçu les plus vastes entreprises, joua le rôle d'un vil tyran pour étouffer une révolte dirigée contre son trône et sa vie. Mais si j'ai voulu, d'une part, rendre justice à l'amiral Le Fort, qui arrêta enfin, par ses conseils, cette boucherie du tzar, de l'autre j'ai cru l'occasion favorable pour montrer la perfidie de Voltaire, qui, avec sa fidélité connue, a supprimé dans son Histoire de Pierre Ier tous les faits capables de diminuer la gloire de son héros : il consacre à peine cinq lignes à l'exécution des strélitz, et, sans raconter leur épouvantable supplice, il parle de leur mort avec un sang-froid qui indigne jusqu'au fond de l'âme quand on en sait tous les af-

freux détails. Voilà avec quelle impartialité le patron de notre littérature écrivait l'histoire!

Le philosophe de Ferney, pour pallier les torts de son héros, dit que *le tzar voulait casser un jour sans péril la milice séditieuse et barbare des strélitz*, et que, pour les punir efficacement, *il avait eu besoin d'un exemple terrible*... Mais, on ne l'ignore pas, l'*Histoire de l'empire de Russie sous Pierre-le-Grand*, par Voltaire, fut en quelque sorte un ouvrage de commande, puisque l'auteur avait reçu, à titre de récompense, de magnifiques présens de la cour de Russie. Il ne voulut point déplaire à une impératrice qui le payait non-seulement en paroles flatteuses, mais qui l'encourageait encore par de hautes marques de générosité, en lui envoyant une somme de deux mille ducats. Voltaire n'a donc composé son Histoire de Russie qu'avec l'intention trop évidente de faire l'apologie de Pierre Ier, car il y dissimule une grande partie de ses horreurs, et cherche à excuser ses crimes les plus révoltans, comme la mort de son fils Alexis, jugé, condamné pour des crimes qu'il n'avait point commis, et dont le confesseur fut mis à la question, puis décapité pour n'avoir pas voulu trahir les secrets du confessionnal, etc., etc. Voltaire n'y dit pas un mot de la

sanglante orgie où avait assisté le maréchal de Printz, et dans laquelle chaque libation marquait la chute d'une tête de strélitz. Cependant, comme on l'a vu plus haut (1), Frédéric II lui avait donné, vingt ans auparavant, tous les détails historiques de ce monstrueux repas; et l'auteur lui-même, qui dans la suite qualifia Pierre de *tzar moitié héros et moitié tigre* (2), l'avait désigné, dans ses Anecdotes sur le même prince, sous le nom peu honorable de *féroce législateur* (3).

(1) Page 982.

(2) *Dictionnaire philosophique*, article PÈRES, MÈRES, ENFANS : *leurs devoirs*.

(3) La première partie de l'*Histoire de l'empire de Russie, sous Pierre-le-Grand* (par Voltaire) fut mise au jour en 1759; la seconde ne parut qu'en 1763. La lettre de Frédéric II, alors prince royal quand il l'écrivit, est de 1738 (28 mars). Ainsi l'on voit, en comparant ces dates, que Voltaire, avant la publication de son ouvrage, ne devait pas ignorer l'abominable conduite de Pierre Ier, dit *le Grand*.

Mais dans son *Histoire de Charles XII*, où l'on reconnaît mieux l'indépendance de l'historien, il parle en ces termes de Pierre Ier, après lui avoir donné de justes éloges sur les brillans effets de son règne : « Il est affreux qu'il ait manqué à ce réformateur des hommes la principale vertu, l'humanité. De la brutalité dans ses plaisirs, de la férocité dans ses mœurs, de la barbarie dans ses vengeances, se mêlaient à tant de vertus. Il poliçait ses peuples, et

Celui qui avait eu sous sa main toutes les richesses du plus vaste empire de l'Europe, celui que les souverains eux-mêmes avaient comblé de magnifiques présens, dans ses différentes ambassades, mais qui avait su faire un noble usage de ces dons en les abandonnant au profit de l'Etat; le premier ministre enfin du tzar de toutes les Russies, de Pierre-le-Grand, mourut pauvre, laissant une veuve et un fils sans fortune, et qui sans la générosité éclatante du tzar n'auraient pas eu de quoi subvenir aux frais

il était sauvage. Il a, de ses propres mains, été l'exécuteur de ses sentences sur des criminels; et dans une débauche de table il a fait voir son adresse à couper des têtes. Il y a dans l'Afrique des souverains qui versent le sang de leurs sujets de leurs mains, mais ces monarques passent pour des barbares. La mort d'un fils qu'il fallait corriger ou déshériter rendrait la mémoire de Pierre odieuse, si le bien qu'il a fait à ses sujets ne faisait presque pardonner sa cruauté envers son propre sang. » (*Hist. de Charles XII, roi de Suède*, livre premier.)

On sait que l'*Histoire de Charles XII*, par Voltaire, est un chef-d'œuvre de narration et de style. Aussi cet ouvrage, publié en 1731, valut-il à l'auteur l'honorable surnom de *Quinte-Curce français*. Mais on regrette que cette histoire si bien écrite n'ait pas le mérite d'être généralement fidèle. Stanislas Ier, roi de Pologne, l'appelait un roman, et Mme de Genlis l'a nommée de même dans l'un de ses Contes moraux (*les Deux réputations*).

de ses funérailles... Accablé de travaux, couvert de glorieuses blessures, et victime d'une santé chancelante, Le Fort mourut à Moscou le 12 mars 1699, âgé seulement de quarante-trois ans (1). L'empereur, qui se trouvait alors à Woronitz, fut saisi de douleur en apprenant cette désolante nouvelle. Des témoins ont assuré que, regrettant ce ministre comme un frère, il exhala sa douleur en longs gémissemens. *Hélas!* s'écriait-il avec l'accent du plus vif désespoir, *je perds le meilleur de mes amis, et cela dans un temps où j'avais plus besoin de lui que jamais!.... Il est mort ce serviteur fidèle.... A qui pourrai-je me confier désormais!....* Ses soupirs et ses larmes l'empêchèrent d'en dire davantage (2). Il partit aussitôt de Woronitz pour la capitale, et fit ce long trajet avec une rapidité extraordinaire. En

(1) Et non de quarante-six, comme l'annonce Voltaire. Le Fort était né, à Genève, en 1656.

(2) *Veronischâ reversus est tzarus ob intellectam mortem carissimi sui generalis* Le Fort. *Confirmabant, qui tzaro adstiterant, dùm obitûs nuncium accepisset, non secùs, quàm si parentis mors nunciata esset, crebris editis gemitibus lacrymisque obortis in hæc verba erupisse :* JAM FIDUM HOMINEM AMPLIÙS NON HABEO ; HIC SOLUS FIDELIS ERAT, CUI ME DEINCEPS CONCREDERE POTERO ? (Korb, *Diarium itineris in Moscoviam*, pag. 122.)

entrant dans la chambre de l'illustre défunt, il se jette sur le corps de son ami, l'embrasse, l'arrose de ses larmes, et pousse de violens cris de désespoir. On eut beaucoup de peine à mettre fin à ce tableau déchirant.

Pierre honora la mémoire de Le Fort par des obsèques magnifiques, auxquelles il assista lui-même avec toute sa cour. La marche du cortége était ouverte par trois régimens de la marine, composés chacun de deux mille cinq cents hommes, et dont les officiers avaient l'écharpe noire au bras. Des joueurs de flûte faisaient entendre des airs lugubres. Les tambours, les drapeaux et les piques étaient couverts de signes funèbres. Tous les étudians de Moscou avec leurs professeurs, tous les élèves des écoles publiques avec leurs maîtres assistaient à la cérémonie et précédaient le corps du défunt, qui était renfermé dans un cercueil couvert de velours noir brodé d'or et d'argent, et où étaient représentées les armes du prince-ministre. On voyait aussi deux chevaux de parade richement harnachés, un autre caparaçonné de deuil, des officiers portant les insignes ou marques d'honneur du défunt, c'est-à-dire un étendard de triomphe et celui de campagne, des éperons d'or, un casque, l'épée et le bâton

de commandement, le pavillon d'amiral, etc., etc.; en un mot tout ce qui devait concourir à la magnificence de cette lugubre fête avait été soigneusement recommandé par le tzar.

Le cercueil était porté par des colonels qui, au nombre de vingt-quatre, se relevaient de quart d'heure en quart d'heure pour mieux soutenir leur précieux fardeau. Des princes, des généraux, des ducs, des officiers de tout grade, les ambassadeurs eux-mêmes et tous les grands de l'empire venaient à la suite en longs manteaux noirs traînans. L'empereur, vêtu de deuil avec un crêpe et une écharpe noire, était à la tête du convoi, ayant une pique à la main; suivant le récit de Voltaire, il marchait après les capitaines au rang de simple lieutenant, qu'il avait choisi lui-même dans le grand régiment de Le Fort, « enseignant à la fois à sa noblesse à respecter le mérite et les grades militaires (1). » Après les hauts dignitaires marchait tristement la veuve de l'amiral, soutenue par deux des plus anciens généraux, et accompagnée de dames et de demoiselles en grand deuil. Une foule immense de personnes suivait le convoi; la tristesse était peinte

(1) *Histoire de l'empire de Russie*, première partie, chap. x.

sur tous les visages, et cette tristesse témoignait hautement de la douleur universelle, de ces regrets amers qui accompagnent la mort d'un grand homme et du bienfaiteur d'un empire.

Quand le cortége, après la cérémonie de l'église, fut arrivé au lieu de la sépulture, l'empereur, fondant en larmes, ordonna l'ouverture du cercueil, et aussitôt, en présence de tous les assistans émus, ce prince inconsolable donna un baiser d'éternel adieu à son cher et regrettable ministre. Le corps fut ensuite déposé dans un caveau sépulcral au bruit d'une salve de quarante pièces de campagne et de plusieurs décharges de mousqueterie. Des discours furent prononcés en l'honneur de l'illustre général, mais qui n'ont pu rendre à la vie le sauveur de tant de barbares, par lui arrachés de l'ignorance et de l'obscurité la plus profonde. *Sic transit gloria mundi!*

Non content d'avoir honoré son ami Le Fort d'une pompe funèbre telle qu'on en fait aux grands souverains, Pierre fit graver sur sa tombe la plus remarquable et la plus glorieuse inscription. En voici la traduction française, où j'ai essayé d'offrir aussi exactement que possible le sens du style lapidaire :

« Arrête-toi, passant ! Ici repose François Le

FORT, de Genève, qui, comblé des plus hautes faveurs, sut toujours se mettre en garde contre les intrigues de la cour, et dont la qualité d'étranger, la différence de religion ne l'empêchèrent point de s'élever au faîte des honneurs. C'est pour sa bravoure et sa prudence que Sa Majesté le Tzar de Russie le fit son amiral et le nomma général en chef de ses troupes de terre, gouverneur ou vice-roi de Novogorod, et président de tous ses Conseils.

« Ministre aussi habile que commandant valeureux et expérimenté, illustre dans la paix comme à la guerre, il joignit le courage de Zopyre (1) à la sage politique de Cynéas (2), et mérita d'être ap-

(1) Le singulier dévouement de Zopyre pour son prince est célèbre dans les annales de l'histoire. On sait que l'intrépide et rusé courtisan se coupa le nez et les oreilles pour tromper les Babyloniens révoltés contre Darius, dont ils avaient voulu secouer le joug. Feignant d'être la victime du roi, il se présenta à eux la figure toute mutilée, et leur promit d'en tirer une vengeance éclatante s'ils lui abandonnaient la défense de leur ville. Les Babyloniens, trompés par sa fureur hypocrite, lui donnèrent aussitôt le commandement de la place. Mais Zopyre, à l'aide de son odieux stratagême, voulait accomplir le dessein qu'il s'était proposé : il ouvrit les portes de Babylone à son ancien maître, après un siége de plusieurs mois.

(2) Pyrrhus, roi d'Epire, disait du philosophe Cynéas,

pelé le Mécène du Nord. Faisant honneur à son prince de tout ce qu'il avait fait lui-même pour sa gloire, il sut désarmer l'envie des courtisans et conquérir leur estime par une modestie touchante et une simplicité de vertus admirable. Confident et ami perpétuel de son souverain, admis dans sa plus intime familiarité, sans lui être jamais incommode, ses conseils et sa personne lui furent toujours très-agréables : c'était le fidèle Ephestion, chéri avec tendresse du grand Alexandre (1).

« Il apprit aux Russes à faire librement, généreusement et avec gaieté de cœur tout ce qu'il exigeait d'eux pour la civilisation du pays.

« La grandeur et l'importance de ses services ne sauraient être condamnées à l'oubli : la Renommée les a proclamées par tout l'univers; le souvenir en est gravé dans la mémoire de tous les hommes : le temps ne l'effacera point.

son ministre : qu'il avait gagné plus de villes par son éloquence que lui, conquérant, par la force de ses armes. Cynéas avait été, dans sa jeunesse, le disciple de Démosthènes.

(1) Quand Ephestion vint à mourir, Alexandre témoigna la plus vive et la plus cruelle douleur : il resta huit jours entiers, dit-on, sans vouloir prendre aucune nourriture ni parler à personne; et, dans son aveugle désespoir, il fit périr sur une croix le malheureux médecin qui n'avait pu sauver son favori en le traitant dans sa dernière maladie.

« Le nom, la gloire et les hauts faits de ce grand homme survivront à tous les siècles.

« LE FORT mourut le 12 mars de l'année 1699.

« Passant! garde-toi de fouler aux pieds ce marbre, qui a été arrosé des larmes du plus grand des rois!..... Poursuis ton chemin (1). »

(1) *Siste, viator, gradum:*

Hìc jacet Franciscus-Jacobus LE FORT, *Genevensis, qui in aulæ culmine lubrico fortiter stetit, et cui peregrinitas patriæ, diversitas religionis, haud obstitit quominùs virtute duce, prudentiâ comite, ad multiplices eniteretur in Russiâ honores, ac evaderet sacræ tzareæ majestatis architalassus; præfectus militiæ generalis, gubernator Novogordiæ, omniumque Consiliorum arbiter, ut togâ sic sago inclytus, in pace et bello magnus, domi Cyneas, foris Zopyrus, ubique Mecenatis gloriam adeptus est; dùm omnia feliciter gesta ad dominum ut minister retulit, extra invidiam nec extra gloriam fuit quam simplici virtute meruit, dissimulatione auxit principi fuit familiaris et assiduus, non gravis tamen, neque ullo assiduitatis fastidio; huic enim uni ille maximè indulsit, neque eum secus dilexit ac Alexander Ephestionem.*

Quicquid Russos rectè, comiter, fortiter facere faciendo docuit, non est obscurum neque oblivioni traditum; sed manet in animis hominum, in æternitate temporum, in famâ rerum : itaque hujus viri honos, nomen et laudes semper manebunt.

Obiit D. XII *Martii A. R. S.* MDC. XCIX.

Tu verò cave, viator, ne calces hoc saxum; lacrymis enim maximi principis est irrigatum..... Abi.

CHAPITRE XLV.

Fin de la REVUE HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE DES GENEVOIS LES PLUS CÉLÈBRES DANS LES SCIENCES, DANS LA LITTÉRATURE ET DANS LES ARTS :

I. J.-P. MAUNOIR, oculiste et chirurgien très-distingué.

II. J.-Ch.-Léon. SIMONDE DE SISMONDI, écrivain très-fécond, auteur de l'*Histoire des républiques italiennes du moyen-âge*, qui lui a coûté d'immenses recherches et vingt années de travail.— Son indépendance et son impartialité comme historien. — Ses injustes préventions contre la morale de l'Eglise catholique; M. A. Manzoni, qui a réfuté une partie de ses erreurs, fait néanmoins un grand éloge de l'*Histoire des républiques italiennes* — Autres ouvrages de M. de Sismondi : *de la Littérature du midi de l'Europe; Histoire des Français*, etc., etc.—Ses principes politiques.—Persécutions qu'il a essuyées dans sa jeunesse.

III. Aug.-Pyr. DE CANDOLLE, l'un des plus savans botanistes du monde, auteur des améliorations importantes et des nombreuses additions qui enrichissent la nouvelle *Flore française*, de M. de Lamarck.— Note bibliographique sur cet excellent ouvrage. — Lamarck en confia la rédaction à M. De Candolle, pour s'occuper plus librement de son *Histoire naturelle des animaux sans vertèbres*.— Caractère distinctif de ce genre d'animaux (note). — Voyages botaniques et agronomiques de M. De Candolle dans les départemens de l'empire français. — Ses fonctions à Montpellier. — Son retour à Genève. — Autorité de ses leçons pour l'étude de la science. — On ne saurait lui reprocher d'avoir été injuste envers Linné.—La *Théorie élémentaire de la Botanique*, ouvrage excellent et le chef-d'œuvre de M. De Candolle.— *Système naturel du règne végétal*, immense recueil projeté, et momentanément suspendu à cause du nombre progressif des plantes journellement découvertes dans toutes les parties du globe.—*Prodrome* du même *Système*.—*Organographie végétale*.—*Physiologie végétale*.—*Histoire des plantes grasses*.—*Astragalogie*, ou *Monographie des Astragales*. — Les *Liliacées*, magnifique ouvrage, avec les descriptions de M. De Candolle et les figures peintes, d'après nature, par M. P.-J. Redouté; admirable talent de ce fameux artiste, le premier des iconographes botanistes de l'Europe; souscription importante de Napoléon.—Choix des *Liliacées*. — *Plantes rares du jardin de Genève*.—Talent précoce de M. De Candolle; son ardeur pour les sciences dès sa plus tendre jeunesse, etc. — Observations.

LES Genevois de nos jours marchent avec ho-neur sur les traces de leurs ancêtres, en se disti-guant soit dans les sciences, soit dans les lettr soit dans les arts. Plusieurs d'entre eux se sont f une réputation européenne par leur savoir et le ouvrages. Sans nommer de nouveau les homm célèbres morts depuis quelques années, et dont a été question dans les chapitres précédens, G-nève compte encore beaucoup d'illustrations viva-tes ; le docteur Maunoir, l'astronome Gauthier, l physiciens Prévost et De La Rive, le digne fils d naturaliste Saussure, l'historien Simonde de Si-mondi, le botaniste De Candolle,

« Et *bien d'*autres qu'ici je ne puis faire entrer, »

ont agrandi à leur tour le domaine des connai-sances et ajouté un nouveau lustre au travail d leurs devanciers. On en jugera par les savans illu-tres qui vont terminer ma revue historique et litt-raire des Genevois les plus célèbres.

M. Maunoir, fameux oculiste, est mis au rang de chirurgiens les plus distingués de notre époque. O vient le consulter, à Genève, du fond de la Russie et ses cures nombreuses attestent son heureux talen

ans l'art d'Hyp[illegible]. M. Maunoir, qui est professeur d'anatomie à Genève, depuis 1809, est membre de notre Société de médecine de Paris et de plusieurs autres compagnies savantes. Il a publié des ouvrages estimés, indépendamment d'un grand nombre d'articles insérés dans la *Bibliothèque universelle* et dans d'autres recueils du même genre. Ses Mémoires sur l'organisation de l'iris et sur l'opération de la prunelle artificielle ont obtenu les éloges de l'Académie des sciences de Paris, et contribué à sa réputation d'excellent praticien. Cuvier faisait partie d'une des commissions nommées pour examiner les travaux de ce savant docteur (1).



M. Simonde de Sismondi, l'un des écrivains les plus laborieux de notre siècle, doit être mis, je pense, au nombre des auteurs les plus féconds qui aient jamais existé. Son Histoire seule des Républiques italiennes du moyen-âge aurait pu suffire à l'occupation d'un homme ordinaire durant toute sa vie, par les recherches, les soins et le travail

(1) *Voyez* les deux Rapports de Sabatier dans les *Mémoires de l'Institut national des sciences et arts*, an XII (1803), in-4°, tome 5, première partie, pag. 114 à 120.

M. Jean-Pierre Maunoir est né, à Genève, vers 1770.

immense qu'a dû exiger une aussi vaste entreprise. M. de Sismondi a consacré plus de vingt ans à la composition de cette grande histoire, employant huit heures au moins chaque jour soit à la rédaction de l'ouvrage, soit à la recherche des matériaux dont il avait besoin pour rendre son travail plus exact et plus complet. Afin de lui donner toute l'importance et toute l'étendue nécessaires, il avait parcouru neuf fois l'Italie et visité presque tous les lieux qui furent le théâtre de grands événemens : il avait exploré les bibliothèques, fouillé dans les archives et consulté beaucoup de manuscrits originaux conservés dans les couvens, dans ces retraites pieuses où la science et l'histoire du moyen-âge ont déposé leurs trésors pour les siècles à venir. Il fit même un voyage en Allemagne pour y étudier les monumens historiques dont la connaissance pouvait lui fournir des renseignemens précieux sur l'Italie, pays dont l'histoire est intimement liée à celle de l'Allemagne, car les deux peuples, malgré la diversité de leurs mœurs, de leur caractère et de leur langage, furent souvent appelés aux mêmes destinées politiques. Enfin le vigilant historien fit l'acquisition coûteuse des ouvrages les plus rares et les plus chers, pour être entouré de

documens propres à lui offrir du jour sur les temps les plus obscurs du moyen-âge. Ses recherches n'avaient d'abord pour but que les constitutions des républiques et l'effet de leurs révolutions sur les lois qui les régissaient; mais s'apercevant bientôt que pour comprendre l'organisation des peuples libres il fallait les voir agir, au lieu d'étudier uniquement leur législation, il changea dès-lors la direction de son plan. C'est ainsi que le résultat de ses recherches sur les constitutions des villes libres fut une longue histoire de l'Italie.

Son indépendance et son amour de l'humanité semblent le guider constamment, et il les manifeste avec une noble énergie toutes les fois que l'occasion s'en présente. « J'ai cherché, dit-il, la vérité, et je « n'ai point reculé devant ce qu'elle avait de hi- « deux. Je ne devais aux Visconti et aux Carrare, « aux Gonzague et aux Médicis, comme aux répu- « bliques de Venise, de Florence, de Pise et de Bo- « logne, que de l'impartialité. Je ne m'en suis jamais « écarté, et je n'ai pas plus dissimulé les excès de « la tyrannie chez les uns que les excès de la licence « chez les autres; ou plutôt j'ai montré la tyrannie « partout où je l'ai rencontrée, car il y a tyrannie « dans les républiques comme dans les monar-

« chies, dès qu'il y a un pouvoir sans limites qui « abuse de ses forces. J'ai lieu de croire cependant « que ces scènes sanglantes, ces forfaits ou cette « immoralité que je n'ai pas craint de peindre, tan-« dis que les historiens de France, d'Angleterre et « d'Allemagne les dérobent soigneusement à nos « yeux, ont produit sur plusieurs de mes lecteurs « un effet auquel j'étais loin de m'attendre. Dans la « lutte des républiques italiennes contre les tyrans, « on n'a retenu que les forfaits de ces derniers, et « on rend les cités responsables des excès mêmes « contre lesquels elles s'étaient armées, etc..... »

Enfin M. de Sismondi présente l'histoire de l'Italie sous un jour absolument nouveau, et s'élève parfois à des considérations d'une haute importance, quand il s'agit de législation, de littérature, d'économie politique ou de science administrative. Heureux si, né dans le sein du catholicisme et mieux disposé en faveur de cette religion, il en eût constamment respecté le culte et la morale! Heureux si, plus modéré dans ses principes, il eût mis à l'écart d'autres idées d'une nature dangereuse!... Mais, comme le dit M. l'abbé De Lacouture, cet écrivain « paraît encore rempli de tous les préjugés d'un protestant du seizième siècle contre l'Eglise

romaine. Il prétend censurer sa doctrine, et il né sait pas seulement l'exposer. Il lui attribue des erreurs qu'elle a condamnées dans les auteurs mêmes de la réforme; il suppose des décisions qui n'ont jamais existé; il accuse les casuistes du plus affreux relâchement, et il ignore absolument leurs doctrines; il leur fait dire le contraire de ce qu'ils ont enseigné, et prend dans son imagination les fausses opinions qu'il leur impute... »

Les assertions calomnieuses de M. de Sismondi lui ont valu la censure de l'Eglise romaine, de cette mère continuellement attentive à signaler au monde chrétien non-seulement toutes les productions immorales, mais encore tous les ouvrages qui, avec des vérités utiles, renferment des erreurs plus ou moins funestes à la religion catholique. La cour de Rome, par un décret du 22 décembre 1817, a mis à l'index l'*Histoire des Républiques italiennes du moyen-âge*, avant même la publication des cinq derniers volumes, parmi lesquels le seizième surtout renferme de graves imputations contre l'Eglise romaine.

Un seul chapitre (le cent vingt-septième qui termine l'ouvrage) a donné matière à un volume de réfutations où sont détruites la plupart des assertions de l'écrivain genevois, qui avait voulu prouver

que la corruption de l'Italie dérivait en grande partie de la morale catholique. L'auteur de cette réfutation, M. Alexandre Manzoni, s'est tenu dans les bornes les plus honnêtes de la critique, malgré l'entraînement de son zèle et malgré les graves erreurs qu'il avait à combattre dans l'intérêt de la morale enseignée par l'Eglise romaine. Dans la Préface de son livre, il paie un juste tribut d'éloges aux travaux historiques et au mérite littéraire de M. de Sismondi. « Je me hâte de témoigner, dit-il, mon « estime pour un ouvrage dont le moindre prix est « dans les recherches exactes et laborieuses qui font « le principal mérite de tant d'autres; ouvrage ori- « ginal sur une matière si souvent traitée, et original « précisément parce qu'elle est traitée comme de- « vraient l'être toutes les histoires, et comme très- « peu le sont... Mais je proteste que je cesse de pen- « ser comme l'auteur toutes les fois qu'il est en oppo- « sition avec la Foi et la morale catholique, parce « que l'enseignement de l'Eglise est, à mes yeux, une « règle infaillible, et qu'il résulte évidemment pour « moi, d'un examen consciencieux, que la vérité est « toujours du côté de cet enseignement (1). »

(1) La réfutation de M. Manzoni, le célèbre auteur des

D'après l'observation de M. de Sismondi, les ouvrages suivans, dont il est encore l'auteur, sont en quelque sorte les corollaires de l'Histoire d'Italie :

Tableau de l'agriculture toscane, Genève, 1801 ; un volume in-8°.

De la richesse commerciale, ou Principes d'économie politique appliqués à la législation du commerce, Genève, J.-J. Paschoud, 1803 ; deux volumes in-8°.

Nouveaux principes d'économie politique, ou de la Richesse dans ses rapports avec la population, Paris, Delaunay, 1819 ; deux volumes in-8°, réimprimés en 1826.

De la littérature du midi de l'Europe ; troisième édition, revue et corrigée. Paris, Treuttel et Würtz, 1829 ; quatre volumes in-8°. Dans ce curieux ou-

Fiancés, a été traduite de l'italien par M. l'abbé De Lacouture, et publiée sous le titre de *Défense de la morale catholique,* etc. Paris, Gaume frères, 1835 ; 1 vol. in-12.

La dernière édition de l'*Histoire des républiques italiennes du moyen-âge* est de 1826, Paris, Treuttel et Würtz, 16 vol. in-8°. Les deux précédentes avaient été publiées l'une de 1809 à 1818, l'autre dans le courant de l'année 1818. L'édition originale des quatre premiers volumes est de Zurich, 1807-1808 : ceux-ci, publiés d'abord séparément, ont été réimprimés avec les autres volumes (tom. 5 à 16), qui ont eu trois éditions.

vrage il est traité non-seulement de la littérature italienne, mais encore de celle des Arabes, des Trouvères, des littératures provençale, espagnole, portugaise, etc. La première édition avait paru en 1813, et la seconde en 1819 : l'une et l'autre sont moins correctes et moins soignées que la dernière.

On joint à l'Histoire des Républiques italiennes l'*Histoire de la renaissance de la liberté en Italie, de ses progrès, de sa décadence et de sa chute*, par le même auteur. Paris, Treuttel et Würtz, 1832; deux volumes in-8°.

Les trois ouvrages suivans sont également le fruit des savantes recherches de M. de Sismondi :

Julia Sévéra, ou l'An 492. (Tableau des mœurs et des usages du temps où Clovis s'établit dans les Gaules.) Paris, Treuttel et Würtz, 1822; trois volumes in-12.

Histoire de la chute de l'Empire romain et du déclin de la civilisation, de l'an 250 *à l'an* 1000. Paris, Treuttel et Würtz, 1835; deux volumes in-8°.

Histoire des Français; Paris, Treuttel et Würtz, 1821-1836. In-8°, tomes 1 à 21, qui conduisent jusqu'à la publication de l'édit de Nantes, en 1598. L'ouvrage complet doit former vingt-quatre volu-

mes. La plupart des journaux quotidiens et périodiques ont fait, à diverses époques, une analyse très-détaillée de cette longue et importante histoire, fort louée par les uns et sévèrement critiquée par les autres, en raison des doctrines ou des opinions de l'auteur (1).

Ainsi la politique, l'histoire, l'économie sociale et la littérature ont été tour-à-tour l'objet des études de M. de Sismondi. Homme infatigable, il poursuit chaque jour, avec un nouveau zèle, l'immense entreprise de ses travaux historiques. Mais dans tous ses ouvrages, l'auteur genevois professe hautement des principes républicains : « Il ne dissimule « point (dit M. F***) son aversion pour le gouver- « nement monarchique, et il s'efforce de la justifier. « Il ne paraît pas avoir une haine si prononcée « pour la noblesse, et il a toujours invoqué un « mélange d'aristocratie comme nécessaire à un « gouvernement libre. » M. de Sismondi est origi-

(1) Parmi les journaux qui ont fait spécialement l'éloge de l'*Histoire des Français*, de M. de Sismondi, on peut consulter la *Revue encyclopédique* (décembre 1825), tome 28, pag. 752 à 770; — *la même* (novembre 1826), tome 32, pag. 346 à 369; — *la même* (avril 1829), tome 42, pag. 92 à 112; et le *Journal des Débats*, 5 juillet 1833; 1er septembre et 16 novembre 1834.

naire d'une ancienne famille de Pise, qui vint s'établir en Suisse à la fin du quinzième siècle. Il est né le 9 mai 1773. Forcé de quitter sa patrie à cause des changemens politiques, il passa en Italie avec son père et de là en Angleterre, en 1792, puis il revint à Genève en 1794. Mais six semaines après son retour il fut arrêté et mis en prison par ordre du gouvernement révolutionnaire, qui fit payer à sa famille une amende considérable. Après avoir subi un emprisonnement rigoureux, pendant une année entière, il alla en Toscane où de nouvelles persécutions l'attendaient : les Français vainqueurs et les nationaux subjugués l'y condamnèrent tour-à-tour à la prison sous les plus frivoles prétextes. Il ne rentra à Genève qu'en 1800. Ce savant historien a été appelé au Grand-Conseil de la république, et plusieurs académies l'ont reçu dans leur sein.

M. De Candolle, professeur d'histoire naturelle et directeur du jardin de botanique à Genève, est sans contredit l'un des plus fameux botanistes du monde. On lui doit la troisième édition de la *Flore française*, dont le dernier volume est en-

tièrement de sa composition. La science avait fait de si rapides progrès depuis l'ancienne édition, qu'il fut obligé, pour les quatre premiers volumes, de refondre presque tout le travail de Lamarck : il y fit entrer plus de deux mille espèces nouvelles, et, en 1815, il donna un supplément qui en ajoutait treize cents autres à celles déjà connues. La *Flore française,* sortant des mains de M. De Candolle, est plutôt un livre neuf que l'œuvre même de son prédécesseur. En effet il enrichit ce bel ouvrage de descriptions neuves, d'excellens principes élémentaires, d'une savante synonymie, et de toutes les additions que réclamaient les changemens opérés dans l'anatomie et la physiologie végétales. La cryptogamie surtout, c'est-à-dire l'analyse des plantes dont les organes sexuels étaient inconnus ou douteux, fut refaite en entier; et quand le cinquième volume eut paru, l'ouvrage de Lamarck, considérablement augmenté, se trouvait riche de six mille espèces. Quatre mille exemplaires de cette troisième édition furent épuisés en peu de temps (1).

(1) *Flore française, ou Descriptions succinctes de toutes les plantes qui croissent naturellement en France, disposées selon une nouvelle méthode d'analyse, et précédées par un Exposé des principes élémentaires de la botanique;* troisième édition, par

La première avait paru en 1780, sous la date de 1778, Paris, imprimerie royale, trois volumes in-8°, et la seconde, moins belle que la première, avait été publiée en 1795. Lamarck, seul auteur de ces

MM. de Lamarck et De Candolle. Tomes 1, 2, 3, 4 (*), grand in-8°. Paris, H. Agasse, an XIII (1805). (Il y a des exemplaires qui portent la date de 1815.) — Tome 5 ou sixième volume, contenant treize cents espèces non décrites dans les cinq premiers volumes; par M. De Candolle (seul). Paris, Desray, 1815, grand in-8°.

L'ouvrage est accompagné de onze planches, contenant environ deux cents figures, et d'une carte botanique ou géographique, très-ingénieusement conçue. Cette carte, qui est jointe au second volume, indique la disposition générale des plantes sur le sol de la France, avec le degré auquel ses productions végétales sont connues des botanistes. A la fin du quatrième tome se trouve la liste des auteurs cités dans le cours de l'ouvrage, et qui ont écrit sur les plantes de notre territoire.

Il existe un savant extrait de la *Flore française*, pour l'usage des botanistes qui vont herboriser dans les campagnes; en voici l'intitulé :

Botanicon gallicum, seu synopsis plantarum in Florâ gallicâ descriptarum; editio secunda, ex herbariis et shedis candollianis propriisque digestum à J.-E. Duby. Parisiis, v[e] Desray, 1828-1830, 2 vol. in-8°.

(*) Le tome 4, qui est de 950 pages, est divisé dans la table générale en deux parties séparées, bien que cette division n'existe point dans le corps du volume.

deux éditions, ayant réuni dans un système général tout ce qu'il avait trouvé de meilleur et de plus conciliable dans les Méthodes de Tournefort, de Linné et de Jussieu sur les plantes de la France, son travail reçut de l'Académie des sciences une approbation des plus honorables; et, sur la demande empressée de Buffon, le gouvernement fit imprimer l'ouvrage à ses frais, en laissant tous les bénéfices à l'auteur. Vers 1803 ou 1804, la rédaction de la nouvelle *Flore* fut confiée à M. De Candolle par Lamarck lui-même, qui, livré à des études spéciales sur les animaux invertébrés, et ne pouvant suffire à ses longues recherches, laissa au jeune botaniste le soin de publier la *Flore française* avec toutes les améliorations nécessaires. Cette résolution fut doublement profitable à la science. M. De Candolle répondit, par le mérite et le succès de son travail, à la haute confiance de son collaborateur, qui avait su apprécier toute l'étendue de ses connaissances; et Lamarck enrichit l'histoire naturelle d'un ouvrage qui, aux yeux des savans, est l'un des plus remarquables de notre siècle sur la zoologie (1).

(1) *Histoire naturelle des animaux sans vertèbres, présentant les caractères généraux et particuliers de ces animaux, leur distribution, leurs classes, leurs familles, leurs genres et la citation*

Après la publication de la *Flore française*, en 1806, M. De Candolle fut chargé par le ministre de l'intérieur, M. Nompère de Champagny, de parcourir toutes les provinces de l'empire français pour en étudier la botanique et y observer l'état de l'agriculture. Il consacra six années à cette immense exploration, d'autant plus longue et difficile que la France possédait alors une grande étendue de territoire par ses conquêtes de la Belgique, de la Savoie, de l'Italie septentrionale et des pays situés sur le bord du Rhin. L'illustre voyageur visita presque tous les départemens, et remplit sa mission avec un zèle qui justifia pleinement la confiance du gouvernement français. Il fit connaître, à la suite de chaque voyage, les principaux résultats qu'il avait

des principales espèces qui s'y rapportent, par le chevalier de Lamarck. Paris, 1815-1822, 7 vol. in-8°. (Le second volume est consacré à l'histoire curieuse des polypes.)

La distinction des animaux *vertébrés* ou *invertébrés* est parfaitement établie par la présence ou l'absence de la colonne vertébrale. M. de Lamarck reconnut et démontra que les animaux sans vertèbres sont incomparablement plus nombreux que les autres, que leur structure n'est pas moins compliquée, et qu'ils sont dépourvus à leur intérieur de cette colonne dorsale, presque toujours osseuse, composée d'une suite de pièces articulées, et où aboutissent tous les nerfs du corps.

observés dans la géographie botanique et agricole des provinces de l'empire; et ses *Rapports*, au nombre de six, furent consignés dans les Mémoires de la Société d'Agriculture de Paris. L'auteur y a développé de hautes vues d'amélioration, dont la plupart sont dignes du plus grand intérêt.

La chaire de botanique à la Faculté de médecine de Montpellier étant devenue vacante, en 1808, M. De Candolle se présenta au concours, et parvint à éloigner tous ses compétiteurs. Avec cette place il obtint la direction du jardin des plantes de la même ville, en remplacement de M. Auguste Broussonnet, dont il publia l'*Eloge historique*. Bientôt après il fut nommé professeur de botanique à la Faculté des sciences de la même académie, tant l'on savait apprécier les immenses ressources de son talent. Il remplit ces diverses fonctions jusqu'en 1815, époque où le ministre de l'instruction publique le nomma recteur de l'Université de Montpellier; mais l'année suivante il donna sa démission et se retira à Genève pour y continuer paisiblement ses travaux scientifiques. Ses compatriotes l'accueillirent avec empressement, et créèrent en sa faveur une chaire d'histoire naturelle, en 1816 (ou 1817). Un jardin de botanique ayant été fondé par sous-

cription dans cette ville, il en fut nommé le directeur. En 1818, honoré de la confiance et de l'estime universelles, il devint membre du Conseil représentatif de Genève. Depuis lors il a été élu député à la Diète helvétique.

M. De Candolle avait tenu, en 1802, la place du célèbre Cuvier pour le cours d'histoire naturelle au collége de France, et en 1804 il avait reçu le grade de docteur à la Faculté de médecine de Paris. La thèse qu'il eut à soutenir est son *Essai sur les propriétés médicales des plantes, comparées avec leurs formes extérieures et leur classification naturelle*, dont il a paru deux éditions françaises et une traduction allemande. Comblé d'honneurs par ses concitoyens et par la patrie qu'il avait adoptée, M. De Candolle est revêtu encore de beaucoup de titres fort honorables : il est membre de presque toutes les académies de l'Europe et du Nouveau-Monde, la plupart des sociétés savantes s'étant fait une gloire de l'admettre au nombre de leurs correspondans. Ainsi non-seulement la France et Genève se sont plu à récompenser un homme d'un talent et d'un mérite aussi rares, mais l'Europe entière a voulu témoigner un vif intérêt à ce savant distingué, qui compte bien peu d'égaux parmi les

naturalistes les plus fameux de notre siècle. Aucun botaniste, en effet, n'a rendu plus de services à la science et ne lui a imprimé un mouvement plus rapide que M. De Candolle; aucun n'a su faire adopter ses théories nouvelles avec plus d'entraînement ni avec plus d'autorité que lui. Les leçons du professeur de Genève ont pénétré dans toutes les écoles et frappé tous les esprits qui se livrent à une étude spéciale de la phytologie : universellement applaudies, elles ont dirigé les maîtres et formé leurs élèves. Les uns et les autres se sont laissé gagner par le charme qui s'attachait à ses cours comme à la lecture de ses merveilleux ouvrages. On lui reproche pourtant de n'avoir pas rendu assez de justice aux travaux de Linné; « mais, dit un biographe, si l'on parcourt ses écrits, il est facile de se convaincre qu'il a su apprécier toute la profondeur du jugement du grand homme; ce sont ses disciples qu'il a attaqués, c'est le système dont le professeur d'Upsal avait lui-même senti l'insuffisance qu'il a combattu. » Et d'ailleurs l'Académie des Curieux de la Nature, cette société savante, l'une des plus anciennes de l'Europe, qui est dans l'usage de donner à ses membres des noms analogues à leur genre de réputation, n'a-t-elle pas surnommé *Linnæus* celui que

l'on supposait injuste envers l'immortel Linné (1)?

Le meilleur et le plus répandu des ouvrages de M. De Candolle est sa *Théorie élémentaire de la botanique, ou Exposition des principes de la classification naturelle et de l'art de décrire et d'étudier les végétaux,* publiée en 1813, et réimprimée en 1819 (un volume in-8° de plus de 500 pages). Ce livre, traduit en allemand, en espagnol et en anglais, assigne à son auteur un des premiers rangs parmi les naturalistes. «Plus complet que le Système botanique de Linné, celui de M. De Candolle, dit un excellent juge, est l'un des plus profonds et des plus philosophiques qui aient encore été publiés sur quelque science que ce soit.» Cette Théorie, si recommandable par son esprit de méthode et par les hautes vues qu'elle renferme, est en effet considérée comme le chef-d'œuvre du botaniste genevois. Malgré la critique de quelques opinions qui influent peu sur les principes généraux,

(1) M. De Candolle fut reçu le 28 novembre 1816. *Voyez* les Mémoires de l'Académie des Curieux de la nature, année 1821, in-4°, tome 10, première partie, page XIX. Cette savante collection, publiée en allemand et en latin, paraît à Breslau et à Bonn (Etats prussiens), sous le titre de : *Nova acta physico-medica Academiae caesareae Leopoldino-Carolinae naturae curiosorum.*

malgré même les nouveaux progrès dont la science est encore susceptible, cette Théorie, vraiment élémentaire, sera long-temps l'un des meilleurs classiques qui aient paru sur l'histoire naturelle.

Depuis son retour à Genève, M. De Candolle n'a point cessé de s'occuper activement d'un cours complet de botanique, et de poursuivre l'œuvre de ses importans travaux. Il avait d'abord entrepris un recueil immense dont la publication entière aurait effrayé le savant le plus laborieux et le plus habile, l'homme qui, dans une florissante jeunesse, aurait espéré de fournir la carrière la plus longue et la mieux remplie. Ayant projeté de réunir sous un même système de nomenclature, et d'après la méthode naturelle, la description de toutes les plantes connues avec leurs variétés, leurs habitations, la synonymie des différens auteurs, et l'indication de toutes les figures, etc., il avait mis au jour les deux premiers volumes de ce grand ouvrage, le premier en 1818, et le second en 1821, quand il s'aperçut, non sans de vifs regrets, qu'un pareil travail exécuté par lui seul devenait humainement impossible, en raison des progrès continuels de la science. Le chiffre des plantes connues s'élevant aujourd'hui de soixante à soixante et dix mille, et celui des espèces

posait injuste envers l'i… ons égaler ce nom-
…eilleur et le plus ré… sentation des plantes
…Candolle est sa… les diverses parties du
…e, *ou Exposi*… voyageurs, M. De Candolle
…e *naturelle*… s difficultés de sa tâche, et se
…étaux, p… donner, pour le moment, cette im-
…un vo… prise. Toutefois il a voulu mériter au
…rad… re la reconnaissance du monde savant, et
… qu'une force majeure avait seule entravé
…ables efforts et l'activité de son zèle : n'ayant
…écuter son vaste plan dans toute son étendue,
…ommencé à le réaliser en partie en diminuant
…dre qu'il avait adopté. Ainsi le *Prodrome*
…stème naturel des végétaux, parvenu aujour-
(1835) à son cinquième volume, est destiné
… lieu momentanément du grand ouvrage; et
…*nographie végétale* (Paris, 1827, *deux volu-*
… 8°, fig.), qui est la description raisonnée
…ganes des plantes, commence par établir les
…e la science, et sert de développement ou de
…a Théorie élémentaire de la botanique (1).

…grand ouvrage de M. De Candolle porte ce titre:
…*egetabilis systema naturale; sive ordines, genera et*
…*aturum, secundum methodi naturalis normas digesta-*
…*scriptarum*. Parisiis et Argentorati, Treuttel et

ir fait connaître les organes fon-
s, et les avoir décrits dans tous
ques, l'auteur nous a exposé
ctions vitales par une multitude de
périences dont il a publié le récit dans
siologie végétale (Paris, 1832, trois volumes

Würtz. — Volumen primum : *Sistens prolegomena et ordines quinque, nempè ranunculaceas, dilleniaceas, magnoliaceas, anonaceas et menispermeas*, in-8° de 568 pages, 1818. — Volumen secundum : *Sistens ordines sex, nempè berberideas, podophylleas, nymphæaceas, papaveraceas, fumariaceas et cruciferas*, in-8° de 750 pages, 1821.

Le Prodrome, qui tient lieu provisoirement de la collection universelle, est intitulé ainsi :

Prodromus systematis naturalis regni vegetabilis, sive enumeratio contracta ordinum, generum, specierumque plantarum hùc usquè cognitarum, juxta methodi naturalis normas digesta. Parisiis et Argentorati, Treuttel et Würtz, 1824-1835, tomes 1, 2, 3, 4 et 5. Cet abrégé du grand Système de M. De Candolle fait connaître : 1° les caractères des classes et des familles naturelles réduits à leurs termes les plus simples; 2° les caractères abrégés des genres avec l'indication de l'auteur qui les a établis, et une description où les détails du genre sont spécifiés; 3° le nom de chaque espèce avec celui de l'auteur dont la nomenclature est adoptée, la phrase caractéristique, le signe qui indique la durée, la patrie, etc., etc. En classant les espèces dans les genres, M. De Candolle a adopté la manière la plus propre à faire voir les degrés réels des affinités réciproques des plantes.

in-8°), qu'il présente comme une introduction à la botanique géographique et agricole. Envisageant la science sous un point de vue philosophique, il nous initie à mille secrets de la vie des plantes, et fait preuve, dans ses descriptions, de la même sagacité, de la même profondeur de vues qu'il avait déployées dans son analyse de leurs organes. Les observations de M. De Candolle, ses nombreuses et utiles découvertes, amenées par l'ardeur infatigable avec laquelle il se livre depuis plus de trente ans à d'immenses travaux, ses efforts et ses recherches continuelles ont contribué d'une manière puissante à fixer sur des bases plus certaines la physiologie curieuse de la végétation. On le voit marcher de jour en jour avec un brillant succès dans la route que lui avaient tracée ses illustres compatriotes Bonnet, Saussure et Senebier, dont les conseils et les encouragemens lui furent très-utiles dans sa jeunesse.

Voici les productions les plus remarquables de M. De Candolle, après la Flore française et la Théorie élémentaire de la Botanique :

1° *Histoire des plantes grasses* (*Plantarum succulentarum historia*). Paris, 1799 et années suivantes; vingt-huit livraisons grand in-4° ou in-folio, avec des figures en couleur dessinées par M. P.-J. Re-

douté. On y trouve à la fois une description latine et une description française de chaque plante, avec l'indication de sa durée, de sa patrie et de ses usages dans la médecine, dans les arts ou dans l'économie domestique. La synonymie des auteurs y est rapportée fidèlement. Cet ouvrage, qui devait avoir cinquante livraisons, n'est pas achevé.

2° *Astragalogie*, ou Monographie des astragales (*Astragalogia, nempè astragali, biserrulæ et oxytropidis, nec non phacæ, colutæ et lessertiæ historia, iconibus illustrata*). Paris, Jean-Baptiste Garnery, imprimerie de Didot jeune, an XI (1802); un volume in-folio, orné de cinquante planches gravées sur les dessins du même Redouté. Cet ouvrage renferme cent cinquante espèces, dont cinquante-six environ n'étaient pas connues avant M. De Candolle. Parmi ces dernières, dix-huit seulement se trouvaient indiquées dans le corollaire des Instituts de Botanique de Tournefort. Lamarck et Desfontaines firent à l'Académie des Sciences un rapport très-favorable sur le travail de l'auteur, dont les recherches et l'exactitude des descriptions méritaient, à leur avis, les plus beaux éloges.

3° *Les Liliacées*, (peintes) par P.-J. Redouté. Paris, 1802-1816, imprimerie de Didot jeune; huit

volumes grand in-folio, publiés en quatre-vingts livraisons, ayant chacune six planches gravées, dessinées et coloriées d'après nature. L'honneur de cette publication appartient surtout au célèbre artiste dont elle porte le nom, et qui y a consacré plus de quinze années de sa vie. M. De Candolle a rédigé le texte des quatre premiers volumes seulement; mais le mérite de sa rédaction, comme celui des autres volumes, répond très-bien à la magnificence des planches : les caractères et l'histoire des Liliacées, leur végétation, leur culture, leurs propriétés, leurs usages, tout y est décrit avec une fidélité scrupuleuse et avec une grande clarté de style. Les dessins coloriés semblent aussi parfaits que leurs modèles originaux : M. Redouté a représenté chaque fleur avec tout le luxe du pinceau dont la nature elle-même s'est plu à l'embellir; c'est la famille entière des liliacées avec la variété de leurs formes, avec la richesse et l'éclat de leurs couleurs. Tout le monde a reconnu qu'il était impossible de donner une image plus vraie ni même plus séduisante, par son effet, de la plus brillante famille du règne végétal. A la première vue de cette suite, Napoléon et l'impératrice Joséphine souscrivirent ensemble pour cent exemplaires, et M. Redouté, félicité par l'empereur,

reçut de ce prince le plus bienveillant accueil (1).

Une entreprise aussi honorable pour l'industrie française méritait bien d'être encouragée : rien de plus admirable que les cinq cents fleurs dues au pinceau de M. Redouté, et qui forment la collection entière. Ce superbe ouvrage, dont les *Roses* du même artiste peuvent seules soutenir la comparaison, est sans aucun doute le plus beau de ce genre qui existe dans les deux hémisphères : c'est le chef-d'œuvre d'un peintre dont tous les ouvrages sont de véritables chefs-d'œuvre. On sait que M. Redouté est devenu, par la supériorité de son talent, le premier des iconographes botanistes de l'Europe, et qu'il a couronné ses importans travaux par sa collection des Roses, collection magnifique, dont l'exécution est d'un charme inexprimable. C'est à lui que l'on doit le nouveau procédé au moyen duquel on tire sur une seule planche la gravure en

(1) Napoléon souscrivit pour quatre-vingt-un exemplaires, et l'impératrice son épouse pour dix-huit ou dix-neuf. M. Redouté m'a raconté lui-même la manière flatteuse dont l'empereur l'avait accueilli. Napoléon lui dit en souscrivant : *Je suis enchanté de votre travail, aussi je désire que vous soyez content de moi.* La souscription de la liste civile s'élevait à quarante mille francs par année, et devait durer dix à douze ans.

couleurs variées, et qui est une branche si utile et si précieuse de l'art iconographique. M. Redouté a publié en 1824 un Choix des plus belles fleurs tirées de son ouvrage des *Liliacées :* il est particulièrement destiné aux personnes qui se livrent au dessin ou à la peinture des fleurs. Cette suite charmante a paru en dix livraisons (un volume grand in-folio) chez Bossange père, libraire à Paris. Elle était d'autant plus à désirer que la collection complète, par son prix inabordable, ne pouvait convenir qu'à de riches amateurs. (Le prix de souscription était de trois mille et quelques cents francs.)

M. Redouté, dont le nom est digne de s'associer à celui de M. De Candolle, avait formé le projet avec son illustre ami d'aller s'établir, durant trois ans, au Cap de Bonne-Espérance pour y peindre et décrire les plus belles fleurs de l'Afrique méridionale.

4° *Plantes rares du jardin de Genève.* Genève, 1825 et années suivantes, grand in-4° papier vélin, avec de belles figures en couleur. Cet ouvrage, publié par livraisons successives, et tiré à un petit nombre d'exemplaires, n'est pas encore achevé. On y trouve la description des plantes les plus précieuses du jardin de Genève, avec leur histoire recueillie

dans les faits qui ont accompagné leur intéressante découverte : tout y est digne de la plume savante de M. De Candolle. Les planches sont gravées d'après les dessins des meilleurs artistes et des principaux amateurs de Genève.

Tel est le fruit des immenses travaux de M. De Candolle, qui a consacré tous les instans de sa vie aux progrès d'une science pour laquelle il avait témoigné de bonne heure le goût le plus vif et les plus heureuses dispositions. Il était à peine sorti de l'enfance que, parcourant avec ardeur les montagnes du Jura, il se plaisait à recueillir toutes les plantes qui s'offraient à ses joyeuses recherches, et les décrivait ensuite, pour son herbier, sans connaître aucun système ni aucune nomenclature. Il se distinguait aussi par un goût passionné pour la littérature, surtout pour la poésie, où il donnait la preuve d'un talent précoce. Florian, qui fréquentait la maison de son père, avait prédit au jeune De Candolle de brillans succès dans la carrière dramatique; mais, comme on l'a vu, celui-ci était appelé à un genre de célébrité bien différent, et les prévisions de notre fabuliste ne pouvaient recevoir un démenti plus formel. Dès l'âge de seize ans M. De Candolle s'adonna tout entier à l'étude des sciences, et suivit les

cours de M. de Saussure à la Faculté de philosophie de Genève. Doué d'une mémoire étonnante et d'une facilité prodigieuse, il profita beaucoup des leçons de ses professeurs, surtout de celles de M. Vaucher, qui lui donna les premières notions de la botanique. D'autres savans, ses compatriotes, travaillèrent encore à développer et à fortifier en lui ce désir extrême qu'il avait d'étudier la nature. L'envie de se perfectionner davantage dans l'étude des sciences l'amena à Paris, en 1796, pour y suivre les cours de physique, d'histoire naturelle et de médecine, dirigés par d'habiles professeurs que la révolution avait épargnés. Arrivé dans notre capitale, il y fut accueilli avec une bonté toute particulière par Dolomieu et Desfontaines, qui prévirent dès-lors ce que l'on pouvait attendre du jeune botaniste. Ils l'encouragèrent dans ses débuts, et ce fut sous leurs auspices qu'il publia ses premiers ouvrages et commença cette glorieuse carrière où il a continuellement fixé l'attention du monde savant. M. Augustin-Pyramus De Candolle est né le 4 février 1778. Son père, nommé deux fois premier syndic de la république de Genève, descendait d'une ancienne famille noble de Provence, qui avait fui dans l'étranger à l'époque de nos troubles religieux.



Je viens de passer en revue les hommes les plus fameux dont la ville de Genève se glorifie d'avoir été le berceau. J'ai essayé d'offrir cette galerie remarquable de personnages illustres sous son aspect le plus intéressant, et néanmoins du côté le plus vrai pour quiconque honore le génie partout où il se trouve. Je sentais combien une pareille tâche était difficile et au-dessus de mes forces; mais si elle convenait à d'autres talens que les miens, j'aurai du moins la consolation de m'en être acquitté avec zèle, avec conscience, et en observant les règles d'une sage impartialité. Quelque faible, quelque incomplet que soit le tableau présenté au lecteur, il ne pourra s'empêcher, en le voyant, d'admirer cette suite nombreuse de savans, de littérateurs et d'artistes dont Genève a été pour ainsi dire une féconde pépinière.

On se demandera sans doute quelle est la cause de ce phénomène unique?...... Il faut l'attribuer, je pense, à la forme particulière du gouvernement de Genève, où le mérite et le talent sont des titres suffisans pour l'avancement et les honneurs; à cette sorte de flétrissure morale qui, dans ce

pays plus qu'ailleurs, s'attache à l'ignorance et la laisse languir dans un honteux dédain; aux anciennes lois somptuaires qui, privant la jeunesse, ainsi que l'âge mûr, des festins, des jeux, des bals et autres plaisirs nocturnes, la rendaient par cela même mieux disposée à l'étude et plus propre aux occupations sérieuses. En un mot cette vigilance active des magistrats à faire respecter la religion et les mœurs, à récompenser le talent par des distinctions honorables, aura pu sans doute exercer une forte influence sur le caractère et l'esprit des Genevois, et amener chez eux de grands progrès dans les sciences comme dans les lettres.

Quel imposant spectacle pour le monde littéraire que celui d'une petite cité si fertile en hommes célèbres de tous les genres, et dont le territoire marque à peine un point sur la surface de l'Europe! Aucune ville au monde, en effet, aucune ville d'une aussi mince population que Genève n'a payé comme elle un aussi large tribut aux connaissances humaines! Mais il est triste de songer que ces écrivains dont les ouvrages font leur principale gloire, que ces savans dont les lumières répandirent tant d'éclat sur leur patrie, furent eux-mêmes privés de la *lumière d'en haut* pour ce qui regard

les intérêts du Ciel. Avec quelle joie nous célébrerions leur mérite et leur triomphe si, éclairés par la vraie religion, ils en eussent animé leurs écrits après s'être rangés sous ses bienfaisantes lois! Avec quel plaisir, alors, nous les confondrions avec tous ces hommes illustres dont s'honore le catholicisme!

On ne saurait déplorer trop vivement ces funestes préjugés de naissance que n'ont pu vaincre tant de savans estimables, et l'on doit s'en affliger d'autant plus que leur conduite, généralement vertueuse, fut bien opposée à celle d'autres écrivains qui, étant nés dans la religion véritable, en méconnurent les principes, en outragèrent le culte et la morale, et se rendirent coupables d'une vraie et honteuse apostasie.



CHAPITRE XLVI.

Carouge, seconde ville du canton de Genève.—Sa fondation, ses privilèges et ses rapides accroissemens sous les ducs de Savoie, qui voulaient en faire la rivale de Genève.—Description de la ville.—Etablissemens industriels.—Maisons d'éducation.—Edifices religieux. — M. Biord, évêque d'Annecy, l'un des bienfaiteurs de l'ancienne province de Carouge.—Communion de Voltaire à Ferney, en 1768; cérémonie grotesque qui eut lieu pour cette circonstance.—Représentations de l'évêque (M. Biord) à son diocésain; leur correspondance à ce sujet.—Certificat délivré à Voltaire par des notables du pays de Gex (note).—Plaisanteries du philosophe sur sa communion pascale.—Il est réprimandé par la cour de France.—Notice historique sur l'abbé Biord; sa mort vivement déplorée par le cardinal Gerdil.—Inscriptions romaines de l'église catholique de *Carouge*.—Le pont neuf.—Plain-Palais.—Droit d'entrée que l'on paie le soir et dans la nuit aux portes de Genève, et auquel sont soumis les piétons comme les gens à cheval ou en voiture.—Ecusson de la république, où l'on a conservé la devise du catholicisme.

CAROUGE, ancienne capitale d'une province de Savoie, est aujourd'hui la seconde ville du canton de Genève, et fait partie de cette république depuis les traités de 1815 à 1816 (1). Genève et Carouge

(1) D'après le Protocole de Vienne, du 29 mars 1815, et l'Acte du congrès de la même ville du 9 juin 1815. Mais Genève n'a pris possession de Carouge qu'en 1816, suivant le Traité de Turin du 16 mars de la même année.

sont d'ailleurs les seules villes de ce nouveau canton de la Suisse : les autres communes du territoire, au nombre de trente-cinq ou trente-six, sont peu importantes et n'offrent aucun intérêt pour les affaires commerciales.

La fondation du nouveau Carouge ne remonte pas au milieu du dernier siècle. En 1775, le roi de Sardaigne Victor-Amédée III visitant ses provinces de la Savoie, les principaux habitans de Carouge, qui alors n'était qu'un hameau, se rendirent en députation à Annemasse, village peu éloigné, pour y fêter le prince à son passage. L'un d'entre eux, le commandant de la milice urbaine, lui présenta un mémoire où l'on exposait les moyens faciles de peupler et d'agrandir la petite colonie en lui accordant des priviléges pour y attirer les étrangers et y favoriser l'industrie. Cette heureuse idée de fonder, non sans gloire, une nouvelle et florissante ville dans son royaume, charma le souverain et ses ministres : il se rendit aux vœux de la députation en commençant par établir des foires et des marchés à Carouge, et bientôt les habitans furent gratifiés de nombreux priviléges dans l'intérêt du commerce et de la population. Quelques années plus tard, en 1780, le même prince, vou-

lant faire de ce bourg une cité rivale de Genève, donna l'ordre d'y accueillir tous les émigrans de cette république, alors agitée par de graves dissentions civiles. Un édit royal du 2 mai (1780) en fit le chef-lieu d'une nouvelle province, qui devint la septième du duché de Savoie et reçut le nom de *province de Carouge*. Mais la capitale ne fut érigée en ville qu'en 1786, par Lettres patentes du 31 janvier.

Les projets de Victor-Amédée eurent d'abord un heureux commencement de réussite : les troubles qui désolaient Genève, d'où fuyaient beaucoup d'hommes paisibles ou compromis; le voisinage de cette ville, dont les ouvriers venaient en foule à Carouge, les uns pour y vivre à moins de frais, les autres pour y dépenser joyeusement le fruit de leurs épargnes; les constructions en activité, les embellissemens, les édifices, des priviléges commerciaux, une douce liberté, une vie agréable dans un pays délicieux, tout concourait à favoriser l'agrandissement de Carouge, tout semblait y appeler de nombreux citoyens et promettre à cette ville naissante une ère de prospérité digne d'une grande capitale. Des étrangers y arrivaient de toutes parts, et la population augmentait tous les jours. Les ha-

bitans ne payaient pas d'impôts et ne contribuaient en rien aux charges de l'Etat : le roi de Sardaigne leur avait accordé une entière franchise pour les droits de douane, et leur abandonnait sans retenue l'octroi de la viande et du vin, afin de leur procurer les moyens d'acheter le sol des nouvelles rues et de faire creuser un canal sous les murs de la ville.

En 1786 ce prince y fonda plusieurs établissemens utiles, entre autres un hôpital qu'il dota lui-même de cinq mille livres de Piémont, et un collége, auquel il assigna un revenu de trois mille livres, à prélever sur l'imposition annuelle des biens du clergé en Savoie. L'année suivante, les Juifs obtinrent le droit d'habitation, à l'égal des autres citoyens, et eurent la permission d'y établir une synagogue (1). Une église catholique y avait été construite dès l'origine, en 1780, sur les dessins d'un architecte piémontais, nommé *Plaisance*. Le culte public était permis aux réformés, qui jouissaient de la tolérance la plus étendue. Enfin Carouge allait devenir le centre d'un commerce très-avantageux par sa position voisine de la France, de la Suisse et de

(1) Conformément aux Instructions données le 27 août 1787 au commandant militaire de la ville, par le lieutenant-général du duché de Savoie.

l'Allemagne : de vastes magasins devaient y servir d'entrepôts pour les produits de l'industrie nationale et pour les marchandises venant de l'étranger; une compagnie de négocians, la plupart de Bavière et d'Autriche, devait s'organiser, sous la protection du gouvernement sarde, pour mettre en activité le port de Bellerive et ouvrir, par la route de Sierne(1), une communication directe avec le lac Léman. Mais, par un concours de circonstances imprévues, tous ces projets grandioses furent abandonnés en partie, ou n'eurent qu'un faible commencement d'exécution. L'une des causes de ce malheur étrange fut le départ des émigrés genevois, qui, sous divers prétextes, se réfugièrent ailleurs pour y porter leur industrie. Ainsi, par l'effet des événemens politiques, la destinée de Carouge est devenue la même que celle de Versoix : l'ouvrage de Victor-Amédée III, comme celui de Louis XV, n'a pu s'accomplir malgré toutes les espérances des fondateurs; et les deux villes, ayant trompé chacune leur orgueilleuse destination, partagent aujourd'hui le même sort, en dépendant de Genève qu'elles voulaient détruire, et vivant sous un régime républicain

(1) Hameau ou village situé à une lieue de Genève.

après avoir commencé leur existence sous une monarchie.

Vers les premiers mois de 1780 Carouge n'était qu'un hameau de six cents habitans. Douze ans plus tard, en 1792, la population de la commune tout entière s'élevait à près de cinq mille âmes (1). Mais elle diminua de moitié sous le gouvernement français, lorsque Carouge perdit son rang de capitale de province pour devenir le chef-lieu d'un canton du département du Léman (arrondissement de Genève). Aujourd'hui la ville seule renferme quatre mille habitans dans son enceinte, qui est assez vaste pour en contenir le double. On y compte à peu près trois mille catholiques, et environ mille protestans ou calvinistes. Le nombre des Juifs ne va guère au-delà de cinquante à soixante, et celui des méthodistes n'est que de vingt-cinq à trente communians.

La ville de Carouge, véritablement jolie et toute moderne, est située à quinze ou vingt minutes de

(1) Le recensement officiel portait 4672 individus. A cette époque (en 1792) il y avait cinq prêtres catholiques, deux ministres protestans, huit avocats, cinq procureurs et six notaires dans la commune et la banlieue de Carouge.

distance de Genève, sur la rive gauche de l'Arve, qui prend sa source dans les montagnes du Faucigny. Comme le lit de cette rivière occupait autrefois le sol où elle a été bâtie, on a lieu de supposer qu'elle tient son nom actuel du mot *carrog*, qui signifie, en langue celtique, ruisseau, torrent, rivière (1). Une tradition populaire voulait, au commencement de ce siècle, que son nom eût pour origine l'enseigne symbolique d'une auberge de l'endroit, sur laquelle on avait peint, en 1770, un grand K rouge; mais cette opinion ridicule est aujourd'hui abandonnée. Les rues de Carouge, tirées au cordeau, sont larges, commodes et bien alignées; la place Saint-Victor et celle du Marché, qui est la plus spacieuse de toutes, font honneur aux architectes du roi de Sardaigne. Les maisons, dont l'aspect est agréable par l'effet de leurs peintures en couleur, sont généralement bien construites, et n'effraient point, comme à Genève, par leur élévation.

(1) Suivant Bullet (*Mémoires sur la langue celtique*), *ca* dans le mot *carog* ou *carrog* est une préposition explétive ou superflue : en effet *rog*, qui signifie isolément ruisseau, torrent, rivière, eau coulante en général, fait toute l'essence du mot.

Les aubergistes, les traiteurs et les marchands de vin forment ici une classe de gens très-nombreuse : il y en a dix fois moins dans les villes d'une population égale et même supérieure à celle de Carouge. On y voit aussi beaucoup de magasins de détail, puis des brasseries, des tanneries florissantes (1), une raffinerie de sucre, une fabrique de terre de pipe et autres établissemens industriels. La belle filature de coton, où travaillaient autrefois cinq à six cents ouvriers, ne va plus depuis quelque temps : on assure que le tarif élevé des douanes étrangères lui a donné le coup de mort. Le bâtiment, qui a toute la grandeur et même l'apparence d'une maison royale, est l'ancien palais qu'avait fait construire l'intendant Mouthon de Burdignin, et qui était le plus bel édifice de la ville ; aujourd'hui c'est une propriété de M. le comte Foncet, ou baron de Montailleur, créateur lui-même de la manufacture. Ce noble industriel, né en Savoie, réside à Genève depuis une trentaine d'années.

Outre son ancien collége, la ville de Carouge est pourvue de deux écoles primaires (de Lancastre),

(1) Une tannerie considérable, établie avant 1758, c'est-à-dire lorsque Carouge n'était qu'un simple village, a été l'un des premiers bâtimens construits sur les lieux.

l'une pour les catholiques et l'autre pour les protestans. Les demoiselles catholiques reçoivent une éducation très-soignée chez les dames nommées *fidèles compagnes de Jésus*, dont la maison est assez grande pour contenir cent pensionnaires : il y en a déjà plus de soixante et dix, bien que l'établissement compte à peine trois années d'existence. On a formé depuis peu de temps une école spéciale pour les jeunes gens qui se destinent au commerce; cette école est un pensionnat mixte pour la religion : l'un des chefs est protestant, et l'autre est catholique. Tous deux sont associés.

Les Juifs ont toujours leur synagogue à Carouge. Un petit nombre de momiers ou méthodistes genevois se réunissent dans une chapelle particulière. Le temple calviniste, bâtiment moderne, est d'un très-beau style d'architecture. L'église catholique, qui est également fort belle, a été consacrée le 11 juin 1780 par un évêque d'Annecy, M. Jean-Pierre Biord, l'un des bienfaiteurs de la ville de Carouge, où il fonda le premier, en 1770, une école pour l'instruction de la jeunesse. Ce prélat, l'une des gloires de son diocèse, ne cessa d'y encourager les bonnes études, et y donna mille preuves de sa vigilance et de sa sollicitude pastorales. Ne

voulant point que les talens d'une jeunesse pauvre mais studieuse fussent privés de culture et condamnés à un éternel oubli, il fonda une bourse pour les jeunes gens peu fortunés qui manifesteraient de grandes dispositions pour les arts ou pour les sciences, et légua tout son héritage en faveur de cette belle institution. Les revenus de cette bourse étaient uniquement destinés à l'entretien de ces élèves pendant qu'ils continueraient leurs études dans le pays, ou qu'ils iraient les achever dans les universités étrangères. Ainsi M. Biord, dont les vertus et les lumières ont laissé de si honorables souvenirs dans l'ancienne province de Carouge, ne négligeait rien pour faciliter à la jeunesse les moyens de cultiver son goût pour les sciences et d'aller se perfectionner dans les plus savantes villes de l'Europe. Une autre circonstance mémorable de sa vie, c'est la sage tentative qu'il fit, malheureusement avec peu de succès, pour convertir un homme qui affligeait le monde religieux par ses productions immorales et par ses violentes attaques contre le christianisme.

M. Biord, non moins zélé pour l'honneur de la religion que pour le bien de son diocèse, s'était joint à l'archevêque de Paris (M. Christophe de

Beaumont) pour supplier la reine Marie Leczinska de mettre obstacle à la circulation des livres impies dont Voltaire inondait la France et l'Europe, du fond de sa retraite au château de Ferney. La pieuse reine, dont la santé chancelante lui faisait pressentir une mort prochaine, se hâta de recommander à Louis XV les légitimes plaintes des deux évêques, et sollicita vivement son époux de venger la religion et ses ministres outragés, que le chef des philosophes livrait journellement à l'insulte et au mépris. Voltaire, instruit de cette démarche, voulut aussitôt détourner l'orage qui allait se former contre lui : habile à jouer des rôles hypocrites, il ne crut pouvoir mieux réussir qu'en faisant publiquement ses pâques à Ferney, dont la cure était sous la juridiction de M. Biord. On se trouvait alors au commencement d'avril, en l'année 1768. A cet effet, s'étant confessé la veille au bon père Adam, son aumônier, à celui dont il disait qu'il n'était pas le premier homme du monde, il se rendit le jour de Pâques à l'église de la paroisse, accompagné de quelques gens de sa maison et du village, les uns portant des hallebardes, comme les suisses, les autres armés de fusils avec la baïonnette au bout du canon. Ce burlesque cortége marchait au bruit

des tambours et des fanfares, suivant le programme de la cérémonie que le maître du château voulait imposante et solennelle pour l'édification de tous. On entre ainsi dans l'église avec le plus grand éclat, puis la messe commence. Voltaire, ayant rendu le pain-bénit en personne, se présenta d'un air contrit et humilié à la table sainte, et reçut la communion des mains du curé de la paroisse. Mais après la cérémonie, l'illustre néophyte, usurpant les droits du pasteur, monte en chaire et se met à faire un sermon sur le vol et les larcins..... L'occasion lui parut sans doute favorable : une vache lui avait été prise dans son écurie, et il croyait démêler le voleur parmi les assistans (1). Vers le début ou le milieu de son discours, il apostrophe l'un de ses vassaux reconnu en effet pour un mauvais sujet, l'engage à se réconcilier avec Dieu, et à bénir la Providence de ce qu'il n'avait pas été pendu, grâce en particulier à la bonté indulgente de son maître (le prédicateur); il l'exhorte vivement, si sa confession n'est déjà faite, à venir au plus tôt faire l'aveu de ses fautes à son curé ou *à lui monsieur de Voltaire, son seigneur*..... Ces der-

(1) Un vieux habitant de Ferney m'a dit que Voltaire prêcha aussitôt après le chant de l'Evangile.

nières paroles, répétées avec force, mirent le comble à cette farce sacrilége, et les paysans les plus simples, les plus dévoués à leur maître, cessèrent eux-mêmes de prendre au sérieux un *prône* qu'ils semblaient goûter avec plaisir et qui leur avait paru d'abord *très-édifiant*, car l'influence de Voltaire sur les hommes de son village était celle d'un roi sur ses sujets.

A la nouvelle de cette scandaleuse bouffonnerie, M. Biord avait éprouvé un vif sentiment de douleur et d'indignation, étonné qu'un vieillard à cheveux blancs, un homme élevé si haut dans le monde littéraire, se permît d'insulter à la religion dans un de ses temples, alors que le déclin de l'âge devait lui faire envisager la tombe comme entr'ouverte pour le recevoir, et que le Ciel irrité pouvait inopinément lui demander compte de ses impiétés et de ses scandales. Néanmoins, voulant remplir à son égard l'office d'un charitable pasteur, il lui écrivit, le 11 avril (1768), une lettre des plus touchantes, et pleine de ménagement, afin de le ramener à des sentimens chrétiens et plus dignes d'un véritable sage. Le vertueux prélat commence par lui dire qu'il est loin de s'imaginer, avec beaucoup d'autres personnes, que sa communion

est une nouvelle scène qu'il a voulu donner au public en se jouant encore de ce que la religion a de plus sacré. Puis feignant de croire qu'il s'est approché dignement de la sainte table, il lui exprime le désir de connaître bientôt par des preuves non douteuses que sa conversion a été sincère et sa démarche injustement regardée comme un acte d'hypocrisie. Alors il espère qu'on le verra bientôt réparer ses erreurs en les abjurant d'une manière solennelle, et renoncer pour jamais à toute production licencieuse ou impie, afin que les incrédules ne puissent plus se glorifier de l'avoir pour chef. Il lui reproche ensuite d'avoir prêché le peuple dans l'église, au lieu de lui annoncer, comme un autre Théodose, par ses gémissemens et ses larmes, la pureté de sa foi et la sincérité de son repentir. « Le temps presse, lui écrit-il en « finissant; il vous importe de ne point perdre aucun « de ces momens précieux que vous pouvez encore « employer utilement pour l'éternité. Un corps ex- « ténué, et déjà abattu sous le poids des années, « vous avertit que vous approchez du terme où sont « allés aboutir tous ces hommes fameux qui vous « ont précédé, et dont à peine reste-t-il aujourd'hui « la mémoire. En se laissant éblouir par le faux éclat

« d'une gloire aussi frivole que fugitive, la plupart « d'entre eux ont perdu de vue les biens et la gloire « immortelle, plus dignes de fixer leurs désirs et « leurs empressemens. Fasse le Ciel que, plus sage « et plus prudent qu'eux, vous ne vous occupiez « plus à l'avenir que de la recherche de ce bon- « heur souverain qui peut seul remplir le vide « d'un cœur qui ne trouve rien ici-bas qui puisse « le contenter! »

Voltaire répondit à cette lettre d'une manière très-curieuse en feignant d'avoir reçu les louanges et les félicitations de l'évêque sur sa communion pascale. *Comment pouvez-vous me savoir gré,* disait-il à M. Biord, *de remplir des devoirs dont tout seigneur doit donner l'exemple dans ses terres, dont aucun chrétien ne doit se dispenser, et que j'ai si souvent remplis* (1)? *Ce n'est pas assez d'arracher*

(1) Ces communions de Voltaire sont si *nombreuses* que c'est le cas de leur appliquer, dans toute sa rigueur, ce vers de Boileau :

Il en est jusqu'à *trois* que je pourrais citer.

En effet, depuis sa première communion, faite au collége, Voltaire n'avait communié que deux fois, la première à Colmar, en 1754, avec Collini, son secrétaire, et la seconde à Ferney, en 1761. Il communiait publiquement *pour la troisième fois* en 1768, à l'âge de *soixante et quatorze ans.*

ses vassaux aux horreurs de la pauvreté, d'encourager leurs mariages, de contribuer autant qu'on le peut à leur bonheur temporel, il faut encore les édifier; et il serait bien extraordinaire qu'un seigneur de paroisse ne fît pas, dans l'église qu'il a bâtie, ce que font tous les prétendus réformés, dans leurs temples, à leur manière. Il se justifie vainement, dans un *post-scriptum*, d'avoir parlé dans l'église sur un vol commis, dit-il, avec effraction, alléguant pour excuse que c'est une affaire de police dont les seigneurs de paroisse sont juges, *de même qu'ils doivent avertir si le feu prend à quelques maisons du village, et faire venir de l'eau.* Ce sont les expressions de sa lettre, datée du 15 avril, dans laquelle il oublie les conseils de M. Biord pour lui dire qu'il n'a jamais mérité *les calomnies des insectes de la littérature.*

L'évêque, peu satisfait de cette réponse, lui répliqua le 25 du même mois en tenant un langage plein de fermeté, et déclarant au philosophe qu'il ne pouvait lui savoir gré d'une communion de politique dont les protestans eux-mêmes avaient été fort scandalisés. « J'en ai gémi plus que tout autre, « lui disait ce vénérable pasteur; et si vous étiez « moins éclairé et moins instruit, je croirais devoir

« vous apprendre, en qualité d'évêque et de pas-
« teur, qu'en supposant le scandale donné au pu-
« blic, soit par les écrits qu'il vous attribue, soit
« par la cessation de presque tout acte de religion
« depuis plusieurs années, une communion faite
« suivant les vrais principes de la morale chré-
« tienne exigeait préalablement de votre part des
« réparations éclatantes et capables d'effacer les
« impressions prises sur votre compte; et que jus-
« que-là aucun ministre, instruit de son devoir,
« n'a pu et ne pourra vous absoudre, ni vous per-
« mettre de vous présenter à la table sainte. »
M. Biord lui apprend aussi que la conduite d'un seigneur qui se fait accompagner jusque dans l'église par des gardes armés, et qui *s'ingère* d'y donner des avis au peuple pendant la célébration de la messe, loin d'être autorisée par les lois et les usages de France, est au contraire sévèrement proscrite par les ordonnances de nos rois. Il le conjure ensuite de ne point perdre de vue cette éternité à laquelle il touche de si près, et le prie de recevoir ses avis comme ceux d'un pasteur fidèle à son devoir en s'empressant de concourir au véritable et solide bonheur de ses diocésains. Puis il ajoute : « Comme je ne cherche point les adula-

« tions, je ne crains pas non plus les satires; et je « suis disposé à essuyer tous les traits de la mali- « gnité des hommes, plutôt que de manquer à ce « que je croirai être, suivant Dieu, du devoir de « mon ministère. »

Cette lettre, comme on le pense, ne fut point du goût de Voltaire. Dans sa réponse, qui est courte et insignifiante, il se plaint à l'évêque d'avoir été calomnié dans son esprit par deux curés du voisinage, et surtout par l'aumônier du résident de France à Genève, dont il ne sait point le nom; il prétend qu'il est la victime de faux rapports, d'une trame odieuse ourdie contre sa personne, et de la méchanceté perpétuelle de ses ennemis. Enfin, pour mieux compléter sa défense, et voulant sauver sa réputation, il accompagne sa missive d'un certificat en sa faveur que lui avaient délivré les syndics du pays de Gex, et qu'il avait fait signer à un avocat de ses amis, au père Adam, son aumônier, à deux curés de ses terres et au supérieur d'une communauté religieuse. *J'en envoie,* dit-il à son évêque, *une autre copie à M. le premier président du parlement de Bourgogne et à M. le procureur-général, afin de prévenir l'effet des manœuvres qui auraient pu surprendre votre candeur et votre*

équité. Vous verrez combien il est faux que les devoirs dont il est question n'aient été remplis que cette année. Vous serez indigné sans doute qu'on ait osé vous en imposer aussi grossièrement (1).

(1) Lettre du 29 avril 1768. Ce certificat dont s'énorgueillit Voltaire sera lu avec un intérêt mêlé de curiosité.

Copie authentique de l'attestation des États du pays de Gex, signée par le notaire RAFFOZ, *le* 28 *avril* 1768, *contrôlée à Gex le même jour, signée* LACHAUX.

« Nous, soussignés, certifions que M. de Voltaire, gen-
« tilhomme ordinaire de la chambre du roi, seigneur de
« Ferney et Tourney, au pays de Gex, près de Genève, a
« non-seulement rempli les devoirs de la religion catho-
« lique dans la paroisse de Ferney, où il réside, mais
« qu'il a fait rebâtir et orner l'église à ses dépens; qu'il
« a entretenu un maître d'école; qu'il a défriché à ses frais
« les terres incultes de plusieurs habitans, a mis ceux
« qui n'avaient point de charrue en état d'en avoir; leur
« a bâti des maisons, leur a concédé des terrains; et que
« Ferney est aujourd'hui plus peuplé du double qu'il ne
« l'était avant qu'il en prît possession; qu'il n'a refusé
« ses secours à aucun des habitans du voisinage.—Requis
« de rendre ce témoignage, nous le donnons comme la
« plus exacte vérité. »

Signé GROS, curé. — SAUVAGE DE VERNY, syndic de la noblesse. — FABRY, premier syndic-général et subdélégué de l'intendance. — CHRISTIN, avocat (*). — DAVID, prieur des carmes. — ADAM, prêtre. — FOURNIER, curé.

(*) C'est le même qui a péri dans l'incendie de Saint-Claude, en 1799. (*Voyez* page 5.)

L'aigreur de ce style et de pareils détours n'annonçaient pas un philosophe réellement converti. Néanmoins M. Biord lui écrivit, pour la troisième et dernière fois, le 2 mai 1768, en lui renouvelant avec force les mêmes plaintes et les mêmes recommandations. Sa lettre, dont le langage est ferme comme celui de la précédente, aurait dû faire une vive impression sur l'esprit de Voltaire, s'il eût été franchement docile à la voix de la raison et de la religion. L'évêque y justifie les trois ecclésiastiques que Voltaire soupçonne à tort de l'avoir calomnié, et lui déclare que ce n'est point à eux ni à de simples particuliers qu'il doit faire le reproche de délation contre sa personne, mais qu'il doit s'en prendre à l'Europe entière inondée de ses ouvrages, et par conséquent à lui-même, l'origine et la cause de tout le mal dont se plaignent la religion et la société. Il l'exhorte ensuite à faire au plus tôt une réparation éclatante par le désaveu de ces mêmes ouvrages et en rétractant de bonne foi les principes funestes qui en rendent la lecture si dangereuse. Après ces conseils d'un pasteur éclairé, il termine sa lettre en abandonnant Voltaire à ses propres réflexions, et le prévient qu'il ne doit plus compter sur d'autres réponses de sa part, à moins

qu'il ne témoigne un véritable et sincère repentir par un changement total dans ses idées et dans sa conduite, en un mot par une vie édifiante qui répare noblement ses erreurs passées.

Voltaire ne répondit plus, et l'on sait comment il se conforma aux pieux désirs de son évêque. Sa conduite, pendant ses relations même avec ce digne prélat, fut marquée de la plus noire et de la plus odieuse hypocrisie. Tandis qu'il écrivait à M. Biord sur un ton plein de politesse et de convenance (si ce n'est parfois dans un sens bien équivoque), il lui prodiguait d'ignobles injures dans sa correspondance familière avec d'Argental et autres philosophes de la même secte. Sans égard pour son caractère et pour ses vertus, il le traitait de loup, d'énergumène, de fanatique. Ses plaisanteries sur la communion qu'il avait faite le jour de Pâques sont dégoûtantes, et c'est à peine si on a le courage de les transcrire. *Mon divin ange*, écrivait-il à d'Argental le 22 avril 1768, *mes raisons pour avoir changé ma table ouverte contre la sainte table pourront ennuyer un excommunié comme vous..... Il faut que je rende le pain-bénit en personne dans ma paroisse, je me trouve seul de ma bande contre deux cent cinquante consciences timo-*

rées; et quand il n'en coûte qu'une cérémonie prescrite par les lois pour les édifier, il ne faut pas s'en faire deux cent cinquante ennemis. — Je me trouve entre deux évêques qui sont du quatorzième siècle, et il faut hurler avec ces s.... loups. Et il ajoute qu'il veut communier puisque l'on *s'obstine* à lui imputer des ouvrages dont les auteurs ne communient point. (Ces ouvrages ne sont rien autre que les pseudonymes de Voltaire, qu'il désavoue ici par une fausse et ironique candeur.) *Si j'étais dans Abbeville*, continue le hardi philosophe, *je communierais tous les quinze jours* (1).

On dit que M. Biord, voulant prévenir de nouveaux sacriléges, informa directement la cour de Versailles de ce qui s'était passé dans son diocèse. Mais comme la reine Marie Lecsinska venait de mourir, les réclamations de l'évêque furent à peine écoutées : le parti philosophique, devenu très-puissant à la cour de Louis XV, intrigua beaucoup dans cette circonstance, et fit manquer le but de cette démarche, s'il est vrai qu'elle eut lieu. Cependant l'un des ministres, le comte de Saint-Florentin, écrivit à Voltaire pour lui recommander

(1) *Voyez* la note (T) à la fin du volume.

un peu plus de circonspection à l'avenir, lui enjoignant surtout de ne plus faire le prédicateur dans les églises, parce que le roi avait été fort mécontent de sa conduite à Ferney pour le jour de Pâques.

M. Biord était né à Châtillon en Faucigny (Savoie) le 16 octobre 1719. Il fit ses premières études à Thonon, capitale du Chablais, et les continua à Dijon, où il prit ses grades en théologie. De là il se rendit à Paris, où il fut reçu docteur de Sorbonne. L'archevêque de cette ville, M. Christophe de Beaumont, le nomma curé de la Sainte-Chapelle du Palais, ancienne église du palais de justice, fondée par saint Louis. Le zèle et les travaux continuels de M. Biord altérèrent gravement sa santé, et le mirent aux portes du tombeau; mais la Providence, qui le destinait à de grandes choses, le sauva d'une mort presque infaillible. Rappelé dans sa patrie par l'évêque d'Annecy, M. Deschamps-de-Chaumont, il devint successivement chanoine de la cathédrale, prieur de Douvaine et vicaire-général du diocèse. Ce prélat l'ayant désigné à la cour de Sardaigne comme le prêtre le plus digne et le plus capable de lui succéder, Charles-Emmanuel III accueillit ce choix avec plaisir, et après la mort de son premier pasteur, l'abbé Biord fut nommé évêque de Ge-

nève (1). Son sacre eut lieu à Turin le 12 août 1764. Il publia la même année, avant d'être élevé sur la chaire épiscopale, son excellent *Catéchisme à l'usage du diocèse de Genève,* qui a servi de modèle à plusieurs catéchismes d'Italie.

Après avoir opéré le plus grand bien dans les mœurs et dans l'éducation de son troupeau, M. Biord mourut le 7 mars 1785, emportant l'estime et les regrets de tout le monde catholique. Le cardinal Gerdil, son compatriote, et le souverain pontife lui-même furent très-affligés de sa mort. Dans une lettre du 2 avril suivant, le cardinal Gerdil s'exprimait ainsi en déplorant la perte de son digne ami l'abbé Biord : « Le diocèse de Genève pleure « avec raison un pasteur que Dieu lui avait donné « dans sa miséricorde, et l'Eglise entière ne peut « que regretter un grand évêque qui honorait son « auguste ministère par l'étendue de ses lumières « et par l'éclat de ses vertus. Notre Saint-Père, à « qui j'ai annoncé cette triste nouvelle, en a été « sensiblement touché. La mémoire du défunt, « précieuse devant Dieu et devant les hommes, sera

(1) Tous les successeurs des évêques de Genève ont conservé leur ancien titre, malgré la translation de leur siége à Annecy depuis la réforme.

« toujours chère à mon cœur par le souvenir d'une « amitié contractée dès notre plus tendre enfance, et « par la reconnaissance que je conserverai immuablement pour les bontés qu'il avait pour moi..... »

Deux inscriptions romaines trouvées non loin de Carouge, en mars 1805, ont été placées sur les murs de l'église catholique de cette ville, par les soins de M. Louis Montfalcon, ancien maire de la commune. L'un de ces monumens, qui forme un parallélogramme de cinq pieds neuf pouces de longueur, sur cinq de hauteur, est l'inscription d'un tombeau érigé en l'honneur de *M. Antius Macrinus,* qui de simple soldat devint centurion de la première cohorte urbaine. On y voit qu'après avoir passé par tous les grades de la milice romaine, sous le règne de quatre empereurs (Vespasien, Titus, Domitien et Nerva), il reçut, à la faveur des lois impériales, diverses récompenses militaires pour prix de ses services ou de son courage. Les époques y sont marquées par le nombre des réélections de chaque souverain dans la dignité de consul. Domitien, par exemple, fut nommé consul pour la treizième fois, suivant l'inscription de Carouge. Ces époques forment une période d'environ vingt-six ans, laquelle s'étend depuis l'an 71 jusqu'à l'an 96

de Jésus-Christ. Ainsi, d'après la dernière date, il paraîtrait que ce Macrinus est mort vers la fin du premier siècle ou au commencement du second. Ce fragment de tombeau est au milieu du mur extérieur de l'église, du côté du chœur. Il était séparé du cercueil lorsqu'on en fit la découverte. Les autres pierres ayant été recueillies dans le même état de disjonction, il est probable que les Goths auront brisé le cercueil dans l'espoir d'y trouver quelque trésor (1).

L'autre monument païen est un cippe sépulcral, érigé aux dieux Manes de *Modestinus*, par le zèle de ses affranchis. On le voit au milieu du mur in-

(1) Voici la copie exacte de l'inscription :

M. CAR. ANTIUS MACRINUS CENTURIO COH.
PRIMÆ URBANÆ
FACTUS MILES IN EADEM COHORTE, DOMITIANO II COSS.
BENEFICIARIUS T. ET NENI SERENI, LEGE AUG. VESPASIANO
X COSS.
CORNICULARIUS CORNELII GALLICANI, LEGE AUG. ÆQUESTRIB.
STIPENDIIS, DOMITIANO IX COSS.
ITEM MINICI RUFI LEGATI AUG.
EVOCATUS, AUG. DOMITIANO XIII COSS.
CENTURIO, IMP. NERVA II OSS.
T. P. J. (*)

(*) Ces trois dernières lettres (T. P. J.) peuvent s'interpréter de la sorte : *Tumulo poni jussit.* Ainsi il paraîtrait que l'inscription fut placée par l'ordre même de Macrinus sur sa tombe.

térieur de la sacristie. Ce cippe, qui est d'une belle conservation, est formé d'un seul bloc de marbre blanc, dont la hauteur est de cinq pieds, et la largeur d'un pied dix pouces et demi. On l'a découvert parmi les débris du tombeau de Macrinus (1).

Le nouveau pont de pierre, construit sur l'Arve, et commencé sous Napoléon, est d'une beauté vraiment remarquable. Il n'a que trois arches et environ deux cent vingt pieds de longueur. Bâti à l'entrée de Carouge, du côté de Genève, il sert de communication entre les deux villes par une route qui traverse la belle et vaste prairie de Plain-Palais. Cette prairie, magnifiquement bordée d'une double allée de tilleuls et d'ormeaux, est le rendez-vous habituel des Genevois, surtout les jours de dimanche, et c'est là qu'ils se livrent à leurs exercices militaires. La fraîcheur et la vivacité de la verdure,

(1) Ce cippe porte l'inscription suivante:

D. M.
D. JULIO D.
JULI FESTI
FIL. VOIT. MOD
ESTINO PATRONO
PIENTISSIMO LIBERTI
EJUS CURAVERUNT.

les jolies habitations champêtres dont l'autre partie du sol est couverte, les jardins délicieux qui en dépendent, la proximité de la ville, tout contribue à y attirer une foule de promeneurs dans la belle saison. La plaine de Plain-Palais, dont la forme représente à peu près une losange, est longue de dix-neuf cent cinquante pieds, ou sept minutes de chemin, et sa circonférence est de quatre mille pieds (environ un quart de lieue). Son nom paraît dériver des mots *plana palus,* marais en plaine ou plaine marécageuse : étymologie qui me semble justifiée par la situation même du terrain, lequel, étant peu élevé au-dessus du confluent du Rhône et de l'Arve, fut sans doute long-temps envahi par les eaux. De Plain-Palais on entre à Genève par la Porte-Neuve ou porte de Savoie (1).

Les communications entre Genève et Carouge sont telles, que ces deux villes, d'ailleurs très-voisines, paraissent n'en former qu'une seule. Beaucoup de négocians vont travailler le jour dans la capitale, où ils exercent leur industrie, et se retirent le soir à Carouge pour y passer la nuit. Si au contraire l'on habite la campagne pendant la journée

(1) *Voyez* pag. 29 et 35.

et que l'on arrive un peu tard à Genève, on est soumis à un droit d'entrée, qui augmente à proportion de l'heure avancée de la nuit, et dont la taxe varie encore suivant que l'on est à pied, à cheval ou en voiture. Ce tribut, d'ailleurs bien modique, est exigible dans toutes les saisons, depuis l'heure fixée par le règlement jusqu'à minuit, heure à laquelle les portes sont entièrement fermées. Ainsi, bientôt après la chute du jour l'on est censé entrer à Genève à des heures indues, puisque vous n'êtes reçu dans la ville qu'à la faveur d'un droit de passage, fixé par une ordonnance qui tolère les admissions nocturnes. Mais passé minuit les portes, rigoureusement fermées jusqu'au lendemain matin, ne sont plus ouvertes à personne, si ce n'est dans des cas majeurs, comme ceux d'incendie ou de maladie grave, et sur l'autorisation spéciale du syndic de la garde.

L'existence de ce singulier péage, au moyen du quel les individus sont taxés tous les soirs à la porte comme des bêtes de somme, paraîtra sans doute fort extraordinaire; mais la chose n'en est pas moins vraie. En causant avec l'un des employés de l'octroi je lui demandai le tarif officiel publié chaque mois par la police genevoise, celui même que l'on affiche

périodiquement aux portes de la ville : le directeur du bureau m'en remit avec complaisance un exemplaire. Je pourrai donc donner ici la copie authentique de cette singulière pièce, dont le contenu amusera plus d'un lecteur français.

« CANTON DE GENÈVE.

« *Tableau indiquant l'heure à laquelle les portes de la ville se-*
« *ront fermées, et le taux du droit de passage pendant le mois*
« *de février* 1833.

« Du 1er au 28 février inclusivement le droit de passage « aux portes de la ville sera réglé de la manière suivante :

« Les gens à pied doivent payer :

« 3 sols de dix heures à minuit, pendant toute l'année.

« Les gens à cheval ou en voiture doivent payer pour « chaque cheval monté, attelé ou conduit en main :

« 6 sols de six heures et demie à neuf heures du soir ;

« 1 florin (douze sous de Genève) de neuf heures à mi- « nuit.

« Les portes de la ville seront fermées à minuit précis. « Elles ne seront plus ouvertes, pendant la nuit, que sur « des permissions spéciales du syndic de la garde, qui ne « les accordera que pour des motifs urgens; dans ce cas « le plus fort droit sera doublé. Le même droit sera simple « si la permission est donnée pour maladie grave et secours « médicaux.

« TURRETINI, *syndic de la garde.* »

Cette ordonnance, comme toutes les lois du gouvernement, est marquée en tête du sceau de la

république; car rien d'officiel ni même de semi-officiel n'est publié dans le canton sans que le timbre légal y ait apposé son empreinte. Les armoiries de Genève sont exposées de toutes parts, non-seulement dans la capitale du canton, mais encore dans les autres communes du territoire : partout l'on voit briller l'écusson aux armes de la république, couronné de l'immortelle légende *Post tenebras lux* (après les ténèbres la lumière). J'ai donné au commencement de mon ouvrage l'explication de ces antiques armoiries (1). Mais j'ai oublié de faire connaître une chose assez bizarre dans un pays de calvinistes, c'est que le noble écusson, partagé verticalement en deux moitiés, dont l'une présente l'aigle couronnée, à demi ouverte, et l'autre la clef pontificale, est surmonté d'un beau soleil ayant dans son disque les lettres initiales J. H. S. (*Jesus hominum salvator,* Jésus le sauveur des hommes). Ainsi un peuple républicain, un peuple anti-catholique s'est fait honneur de conserver pour ses armes le sceau même de l'Eglise romaine, et surtout la devise d'un ordre religieux qui combattit avec tant de zèle le calvinisme naissant. Quel singulier contraste! un pays

(1) Pag. 99-100.

protestant dont la bannière actuelle est celle du *jésuitisme*, celle d'un ordre si souvent et si injustement proscrit comme anti-national, et qu'un parti grognard en France, mais aujourd'hui mieux avisé, poursuivait autrefois de sa haineuse et violente colère! En vérité cela ne se conçoit point dans le siècle où nous vivons. Que de récriminations et de plaintes si les célèbres initiales venaient à paraître au-dessus de notre coq gaulois (*glorieusement* ressuscité pour le *bonheur* de la France), comme elles se montrent dans le soleil qui brille au-dessus des armoiries de Genève!



CHAPITRE XLVII ET DERNIER.

APPENDICE SUR LA VILLE DE GENÈVE.

Hôtel des Bergues; service intérieur de ce grand hôtel; sa délicieuse position.—L'Ile de J.-J. Rousseau.—L'horloge à musique de la cathédrale.—Inscriptions de la cloche nommée *Clémence*.—La cloche d'*argent;* signal et cri d'alarme pour les incendies. —Tombeau du duc de Rohan.—Note sur les grès qui forment la base du sol de Genève et des montagnes voisines.—Cadran solaire.—Chapelle des Machabées.— Enfance du cardinal de Brogny : origine et histoire de sa haute élévation.—Eloge de ce vertueux prélat, l'un des bienfaiteurs de la ville de Genève.—Musée d'Histoire naturelle.—Phénomène intéressant, ou deux climats dans le canton de Genève.—Musée Rath.—L'arsenal : trophées des Genevois, armures antiques, etc. — Maison de J.-J. Rousseau.— Le célèbre Cuvier sur l'admirable situation de Genève et sur les productions naturelles de son sol.

DANS mon dernier voyage en Suisse, je visitai de nouveau quelques monumens de Genève, où les projets d'embellissemens s'exécutent de jour en jour avec une admirable activité. Je vais rendre compte de mes nouvelles excursions, qui complètent les premières, et c'est par-là que je terminerai tout ce que j'avais à dire sur cette ville.

L'immense Hôtel des Bergues, situé sur le bord du lac, en face de l'île Jean-Jacques Rousseau, est

maintenant en pleine activité de service. Cet hôtel, dont la construction fut commencée en 1829, par une société d'actionnaires (1), est sans doute le plus vaste qui existe aujourd'hui sur le continent: on y loge aisément deux cents personnes, non compris les habitans ordinaires de la maison. (Il y a rarement moins de monde pendant la belle saison de l'année.) Outre les chambres particulières, qui sont très-nombreuses, seize salons de différentes grandeurs permettent d'y loger les familles aussi commodément que possible. Le mobilier seul a coûté deux cent mille francs. Un salon de lecture, où l'on reçoit des journaux français, allemands et anglais, se trouve à la disposition commune des voyageurs.

Le service de l'Hôtel des Bergues est organisé d'une manière parfaite, grâce à l'esprit d'ordre, à

(1) Cette entreprise par actions comprenait à la fois l'hôtel et le pont des Bergues avec le nouveau quartier de ce nom, où l'on a fait construire une vingtaine de belles maisons. La mise de fonds était de deux millions.

M. L. Pictet, banquier de Genève, et le président de la société, devint l'âme de cette grande entreprise; il fut puissamment secondé par plusieurs riches négocians, et les travaux furent habilement dirigés par M. le général Dufour, célèbre ingénieur de la Suisse.

l'œil actif et intelligent de M. Rufenacht, qui exploite l'entreprise avec beaucoup de succès. M. Rufenacht, ancien capitaine au service de France, a voulu donner à sa maison une teinte militaire par la manière dont les emplois y sont distribués graduellement, c'est-à-dire en établissant une certaine hiérarchie parmi les gens de son hôtel, qui sont tous subordonnés les uns aux autres. Les sommeliers forment ce qu'on pourrait appeler l'état-major de la maison : ils agissent immédiatement sous les ordres de leur chef. Ce sont de jeunes Allemands, la plupart de bonnes familles bourgeoises ou fils d'aubergistes, qui ont l'intention de devenir à leur tour maîtres d'hôtel, car cette profession n'est point dédaignée dans leur pays quand on l'exerce honorablement. Ils portent un costume uniforme, de même que les filles de chambre destinées pour les dames étrangères. Ces sommeliers parlent tous français et allemand; plusieurs d'entre eux connaissent l'anglais, et quelques-uns savent encore l'italien, mais cette dernière langue est peu nécessaire à Genève. Ainsi les étrangers des principales nations de l'Europe peuvent se faire entendre ici, dans leur idiome, sans avoir besoin de recourir à un interprète. L'honnêteté de ces jeunes gens, leurs pré-

venances attentives et leur politesse sont loin de cette rudesse de manières que nous supposons si gratuitement au peuple germanique. M. Rufenacht m'assurait qu'ils avaient été plus faciles à discipliner que ne l'eussent été des gens du pays même.

La table d'hôte est très-variée pour le genre et la qualité des mets, apprêtés les uns à la française, les autres à l'allemande ou à l'anglaise, car il y a cuisiniers français et cuisiniers allemands. La pâtisserie est l'ouvrage de deux pâtissiers-confiseurs suisses d'une habileté peu commune. En un mot l'art culinaire n'y est point négligé, et les amis du *confortable* peuvent se satisfaire amplement. Un chef des écuries, avec quatre garçons, surveille tout ce qui concerne les chevaux, les voitures ou les équipages. Le soin des effets, à l'arrivée et au départ des voyageurs, est sous la responsabilité du portier et de deux hommes qui l'aident pour le transport ou pour le chargement des bagages. Enfin tout marche ici d'un commun accord, et chacun répond de sa propre besogne.

Malgré la magnificence de cet hôtel et le nombreux domestique qui en dépend, les prix ne sont guère plus élevés que ceux des grands hôtels de la Suisse et de l'Italie. Ils sont généralement fixes

soit pour la table soit pour le logement, et d'ailleurs il est facile d'y réduire sa dépense en prenant des chambres aux étages supérieurs, ou d'autres pièces moins favorablement situées pour la vue. En hiver des familles y louent des appartemens garnis; plusieurs s'y mettent en pension, car les prix sont alors bien plus modérés que dans les autres saisons.

Mais ce qui fait de l'Hôtel des Bergues un séjour infiniment agréable aux étrangers, c'est sa délicieuse et ravissante position. On y jouit d'un coup-d'œil magnifique sur Genève et les beaux quais de cette ville, sur le Rhône, le lac, le Mont-Blanc, sur le coteau de Cologny et ses jolies maisons de campagne; enfin la petite île de J.-J. Rousseau, située en face de l'hôtel et à peu de distance du rivage, complète ce riant paysage, que l'on ne se lasse point d'admirer. Telle est la vue qui s'offre de tous les appartemens de l'hôtel. Mais veut-on l'admirer avec plus d'extase et en jouir dans toute sa plénitude? que l'on se transporte au belvédère de la maison; là, à l'ombre d'une tente élégamment dressée, on aura sous les yeux un tableau des plus riches et des plus pittoresques de la Suisse (1).

(1) *Voyez* la note de la page 18, où je fais connaître les principales auberges de Genève.

L'île J.-J. Rousseau portait autrefois le nom d'*Ile des Barques*. Elle communique au superbe pont des Bergues par un petit pont qui le joint à son entrée, du côté de l'hôtel. Une statue en bronze de J.-J. Rousseau, chef-d'œuvre de M. Pradier, artiste genevois, a été inaugurée dans cette île le 24 février 1835, avec une grande solennité et au milieu d'une affluence considérable de spectateurs. La plupart des autorités civiles et militaires assistaient à la cérémonie, ainsi que plusieurs membres du clergé protestant, dont les devanciers proscrivaient Rousseau et ses ouvrages. Il y eut, dans la soirée du même jour, des réjouissances publiques, des illuminations, des banquets et un beau feu d'artifice. Au théâtre fut représenté le *Devin du village* avec des intermèdes et des couplets analogues à la circonstance.

L'horloge à musique de la cathédrale de Genève (1) ne fait plus entendre sa triste musique : elle ne sonne aujourd'hui que les quarts de l'heure, sans jouer, comme autrefois, des airs, souvent faux, de chasse, de marche militaire et autres du même genre. On prétend que la police, en arrêtant tout ce beau carillon, a voulu mettre fin aux plaisan-

(1) *Voyez* page 41.

teries des voyageurs dont les oreilles se trouvaient blessées d'une harmonie si discordante et si peu musicale. La défunte horloge est placée entre les deux tours, dans une espèce de clocher à forme pyramidale, construit en bois revêtu de lames de fer-blanc, et d'où s'élevait la flèche détruite dans l'incendie de 1430. Ces tours sont de forme carrée, et reposent sur les deux bras de la croix latine que figure l'église Saint-Pierre, comme la plupart des anciens temples catholiques.

La Clémence est suspendue dans la tour septentrionale (1). On croit que cette cloche tient son nom du pape Clément VII (Robert, ancien comte du Genevois) dont Guillaume de Mornay, ou Lornay, évêque de Genève, mort le 31 octobre 1408, avait été le chapelain ou le camerlingue à Avignon. On lit l'inscription suivante au sommet de cette cloche :

AVE MARIA, GRATIA PLENA; DNS (*Dominus*) TECUM J. H. S. (*Jesus hominum salvator*) MARIÆ FILIUS, SALUS MUNDI; DNS (*Dominus*) SIT NOBIS CLEMENS ET PROPITIUS. EGO VOCOR CLEMENTIA; c'est-à-dire :

« Je vous salue, Marie, pleine de grâces; le

(1) *Voyez* page 41.

« Seigneur Jésus, Sauveur des hommes, fils de Marie,
« le salut du monde, soit avec vous ; que le Seigneur
« nous soit propice et miséricordieux. Je m'appelle
« CLÉMENCE. »

Autour de la partie inférieure de la cloche on lit ces trois vers léonins, qui indiquent sa destination avec les vertus que lui supposait le catholicisme :

Laudo Deum verum, plebem voco, congrego clerum.
Defunctos ploro, pestem fugo, festa decoro.
Vox mea cunctorum fit terror dœmoniorum.

« Je loue le vrai Dieu, j'appelle le peuple, je convoque le clergé, je pleure les morts, je chasse la peste, j'embellis les fêtes, et ma voix devient la terreur générale des démons. »

On lit encore ces mots : *Fusa die* 25 *mensis octobris anno Domini* MCCCCVII. *Guerry de Marclai fecit.*

La cloche dite *d'argent,* qui sert de tocsin, est du poids de treize cents livres ; quoique fort petite, elle se fait entendre beaucoup plus au loin que la grosse Clémence, et retentit même, s'il faut en croire le sonneur, jusqu'à dix ou douze lieues à la ronde. Cette cloche n'est point d'argent, malgré le nom qu'elle porte ; mais on la croit composée d'un mélange de zinc et d'étain, ainsi que je l'ai déjà

aristocratique de ce monument, dans une église protestante, offre surtout un singulier contraste avec la nudité du temple de Saint-Pierre.

Un cadran solaire est à gauche de la porte méridionale : c'est la ligne méridienne dont j'ai fait mention dans un autre chapitre (1). On y lit ces mots : *Fait en* 1778, *restauré en* 1824. *La courbe noire indique le midi du* 21 *juin au* 21 *décembre; et la courbe dorée, du* 21 *décembre au* 21 *juin.*

L'ancienne Chapelle des Machabées, qui forme l'aile droite de la cathédrale, est d'une construction très-solide. Les voûtes de deux salles offrent encore des restes de sculptures et d'armoiries; mais le monument qui rappelait l'enfance et la pauvreté du vertueux Brogny, devenu cardinal, ne paraît plus aujourd'hui sur le mur extérieur de la chapelle : le berger, l'arbre et les pourceaux, tout a été enlevé par le temps. Ce bas-relief était d'ailleurs presque entièrement détruit (2).

Jean de Brogny, dont le nom de famille était *Jean Fraczon* ou *Allarmet* (3), est un remarquable exemple des bizarreries de la fortune et de la ma-

(1) Page 32.

(2) *Voyez* pag. 41 et suiv.

(3) Il y en a qui écrivent *Fraçon*, *Allermet* ou *Alermet.*

nière dont elle se plaît à tirer d'une condition obscure, pour les élever aux plus hauts honneurs, ceux qui, nés au sein de l'indigence, semblaient devoir être condamnés par le sort à un éternel oubli. Si dans ses caprices elle se joue cruellement des hommes qui ont vécu dans l'opulence, elle comble quelquefois de ses faveurs les plus précieuses, et avec une étonnante prodigalité, ceux que la naissance avait d'abord placés dans la chaumière du malheureux. Brogny, encore enfant, gardait un troupeau de cochons à peu de distance de son village, lorsque des religieux, venant à passer, lui demandèrent la route de Genève, où ils voulaient se rendre. Lui ayant fait d'autres questions, il y répondit avec une sagesse et une intelligence bien au-dessus de son âge. Etonnés de ses réponses et frappés de sa physionomie spirituelle, ils lui proposèrent de venir avec eux pour se faire instruire. Le jeune pâtre ne demandait pas mieux : il témoigna vivement qu'il le désirait lui-même, et parut tout joyeux de son changement de profession. Après avoir obtenu le consentement de son père, qui était l'un des plus pauvres habitans du village, les religieux l'emmenèrent à Genève pour lui faire donner un commencement d'éducation. Brogny ayant

fait quelques études dans cette ville et montré les plus heureuses dispositions pour les sciences, ses protecteurs le conduisirent à Avignon, où était la résidence de Clément VII. Là son génie fut bientôt découvert : ayant appris avec un étonnant succès les sciences ecclésiastiques, surtout celle du droit canon, où son habileté lui valut bientôt le titre de docteur, on sut le distinguer parmi une foule de jeunes lévites empressés, comme lui, de suivre avec honneur la carrière du ministère. A une grande capacité il joignait des vertus admirables et un zèle très-éclairé pour la religion. Ses talens furent appréciés par le pape lui-même, qui lui confia l'éducation de son neveu (Humbert de Thoire de Villars), dont les progrès sous un tel maître devinrent très-rapides et eurent même quelque chose de merveilleux. Tant de mérites voilèrent aux yeux du monde l'obscure naissance du ci-devant pâtre, et le chemin des honneurs s'ouvrit largement devant lui (1).

(1) Suivant quelques historiens, les religieux qui avaient rencontré Brogny près de son village le conduisirent de Genève *à Rome* pour le faire étudier; et ces mêmes écrivains ne font point mention d'Avignon en citant ce fait. D'autres disent que ce fut un cardinal qui lui servit de protecteur et de mentor dans son voyage en Italie. Dans tout

Le cardinal de Brogny fut nommé évêque de Genève deux ou trois ans avant sa mort, par le pape Martin V, qu'il avait couronné lui-même au concile de Constance. Mais il paraît qu'il ne prit point possession de son siége, et que l'abbé de Saint-Claude, son neveu (François de Miez), administra le diocèse en son absence. Cet illustre cardinal, dont la mémoire est en grande vénération à Genève, fut l'un des hommes les plus remarquables de son siècle par ses talens, ses connaissances, par sa piété profonde et éclairée, par sa rare habileté dans les affaires, où il exerça toujours la plus haute et la plus heureuse influence. Sa sagesse et son impartialité lui valurent l'estime de tous ses con-

ceci l'on aura peut-être désigné par erreur une ville pour une autre ; car il paraît que Brogny ne se rendit à Rome qu'après son élévation au cardinalat, et voici dans quelle circonstance. Pierre de Lune, qui, sous le nom de *Benoît XIII*, avait succédé à Clément VII sur le trône pontifical d'Avignon, n'ayant pas voulu se démettre volontairement de son siége et faire cesser un schisme dont l'Eglise gémissait depuis long-temps, le cardinal de Brogny crut devoir se soustraire à son obédience et passa en Italie, où Alexandre V était reconnu pour légitime pape. Dix ou onze autres cardinaux l'accompagnaient dans ce voyage, qu'il fit pour amener la paix de l'Eglise en favorisant de tout son pouvoir la convocation du concile de Pise.

temporains. Naturellement porté à excuser les autres s'ils s'étaient trompés, ou à leur rendre justice quand ils le méritaient, il se méfiait constamment de ses propres lumières, et montrait pour lui-même une sévérité excessive. Dans les missions importantes qui lui furent confiées, il agit toujours dans un esprit de paix et de conciliation, et avec cette prudence qui était si nécessaire au milieu des temps difficiles qu'il eut à traverser : on lui dut la cessation d'un schisme qui déchirait l'Eglise depuis trente-neuf ans, et qui la jetait dans une horrible confusion. Ce titre seul de pacificateur universel suffirait à sa gloire.

Quoique riche (1) et possesseur d'un grand nombre de bénéfices, quoique parvenu aux plus hautes dignités ecclésiastiques, il n'oublia jamais son ancienne origine et conserva toujours la même douceur, la même modestie, la même simplicité de mœurs que l'on admirait en lui dès le commence-

(1) Le fait suivant peut donner une idée de la fortune de Brogny. Ladislas, roi de Naples, s'étant emparé de la ville de Rome, le cardinal prêta *vingt-sept mille écus d'or* au pape Jean XXIII, qui, au moyen de cette somme, leva quelques troupes, reprit sa capitale, et rétablit son pouvoir dans la ville de Bologne, qui s'était soustraite à l'autorité temporelle du Saint-Siége.

ment de sa belle et glorieuse carrière. Prodigue envers les malheureux, il ne calculait rien dans la distribution de ses abondantes aumônes, et se soumettait volontairement aux plus rudes privations. On ne sollicita jamais en vain son inépuisable bienfaisance. Pour des motifs de religion, sans doute, il ne portait ni le jour ni la nuit du linge sur son corps (1). La veille de sa mort, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, il ne voulut point se dispenser des rigueurs du carême, ni même se relâcher un peu de son austérité habituelle, malgré les efforts de son médecin, qui cherchait à vaincre sa pieuse obstination. Ainsi vécut, ainsi mourut cet excellent prélat, si dur pour sa personne, et néanmoins si doux, si bienveillant pour les autres! Tous les Genevois le regardent avec raison comme

(1) Il paraît que c'était à cause de ses anciens vœux monastiques, et pour obéir à la règle qu'il s'était proposé de suivre. Avant de parvenir aux honneurs, Brogny avait embrassé la vie du cloître dans la chartreuse de la Sainte-Trinité, près de Dijon. Mais sa science ayant fait du bruit dans le monde et même à la cour des grands, Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, le tira, malgré lui, de cette solitude, et le pourvut des prieurés de Fleury-sur-Ouche et de Saint-Marcel-les-Châlons-sur-Saône. Ce prince le recommanda ensuite à Robert de Genève, qui occupait le siége d'Avignon sous le nom de *Clément VII*.

l'un des principaux bienfaiteurs de leur ville, où, malgré son absence, il laissa de nombreuses traces de son attachement pour elle. Et cependant son buste, qui ornait la façade de la Chapelle des Machabées, de même que la statue placée sur sa tombe, fut indignement profané par les anciens réformateurs, aux yeux de qui l'une des gloires du catholicisme pouvait réveiller des sentimens dangereux : l'image révérée de ce grand homme tomba sous les coups des lâches partisans de Calvin.

Le musée d'Histoire naturelle est fort curieux, ainsi qu'on l'a vu dans le chapitre consacré à ce monument (1). Il y a quatre salles au rez-de-chaussée : les deux premières sont pour les oiseaux; la troisième renferme les coquillages, les poissons, les crocodiles et les serpens; dans la quatrième sont les animaux quadrupèdes : on y voit des papillons, une giraffe et l'énorme éléphant qui, après avoir tué son cornac et fui de sa demeure, alla jeter l'épouvante dans les rues de Genève. La vue de ce monstrueux animal et le souvenir effrayant de son dernier jour causent encore une sorte de terreur aux habitans de la ville. Dans une salle destinée à

(1) Pag. 85 et suiv.

la minéralogie on remarque les collections géologiques faites, avec une rare intelligence, par MM. de Saussure et Jurine; dans une autre sont les savantes préparations d'anatomie comparée, ouvrage de M. le docteur Mayor et de M. le professeur Pictet de La Rive. Enfin une salle particulière contient une suite de pétrifications des deux règnes organisés, entre autres une double collection originale de tous les fossiles végétaux, due au travail actif de MM. Brongniart et De Candolle. Ces intéressantes productions des trois règnes, qui enrichissent le musée et le rendent si remarquable aux yeux du naturaliste, ont été recueillies en partie dans les Alpes et sur le territoire même de Genève. En effet ce petit canton présente une singularité frappante et peut-être unique sous le rapport de l'histoire naturelle : c'est la réunion, sur un même sol, de différentes classes d'animaux et de plantes, dont les unes n'appartiennent qu'aux pays les plus chauds du midi, et les autres aux contrées les plus froides du nord de l'Europe. Tous ces animaux, toutes ces plantes sont indigènes dans le canton de Genève, où leur existence naturelle serait un prodige si cette partie de la Suisse n'offrait pas elle-même un étonnant spectacle par ses différences de température qui en font deux

climats très-opposés l'un à l'autre. La raison de ce phénomène est donc toute simple, et M. de Saussure l'explique clairement : « La vallée dans laquelle « Genève est située, dit-il, bordée au sud-est par « les Alpes et leurs appendices, et au nord-ouest « par la chaîne du Jura, concentre en été une cha- « leur assez grande pour produire des plantes et « des animaux qui ne se trouvent communément « que dans des climats plus méridionaux ; et d'un « autre côté, pour peu qu'on s'élève sur les mon- « tagnes, on y trouve les végétaux et les insectes des « pays les plus septentrionaux (1). »

Le musée Rath (2), fondé en 1826, ou en 1827, est orné du buste en marbre du général de ce nom ; ce buste est dans la salle du milieu, et porte l'inscription suivante :

S^{n}. Rath,
citoyen de Genève,
lieutenant-général
au service de Russie,
né à Genève le 16 *mars* 1766,
mort à Genève le 14 *de décembre* 1819.

L'arsenal, où sont exposés les glorieux débris

(1) *Voyages dans les Alpes*, t. 1, § 3. (*Essai sur l'histoire naturelle des environs de Genève*, Introduction.)

(2) Ou des Beaux-Arts. *Voyez* pag. 93-94.

de l'escalade de Genève (1), est situé à la Cité, vis-à-vis l'hôtel-de-ville. Des armes, des habillemens de guerre, trois gros pétards et celui qui est encore tout chargé, onze autres pétards de moyen calibre, les échelles que j'ai déjà décrites, et dont le nombre enlevé aux assaillans est de douze à quinze, telles sont les preuves de la honteuse défaite des Savoyards en 1602, lorsqu'ils voulurent s'emparer de la ville au milieu d'une nuit obscure du mois de décembre, s'imaginant que les citoyens, plongés dans le sommeil, s'arracheraient difficilement à un doux repos. (Leur active résistance a bien prouvé le contraire !) On a suspendu autour de la muraille les dépouilles des soldats et des chefs, leurs lances, leurs armures, plusieurs cottes de mailles, etc.; on distingue surtout les armures de deux généraux, plus élégantes que les autres, et celles de vingt-cinq à trente chevaliers ou officiers nobles de l'armée de Savoie. Elles leur couvraient toutes les parties du corps, c'est-à-dire depuis la tête jusqu'aux pieds. Les armures des simples soldats ne leur garantissaient que la poitrine et le dos : celles-ci sont de doubles cuirasses qui enveloppent le milieu du

(1) *Voyez* pag. 121 et suiv.

corps. Tous ces objets, comme souvenirs de gloire et de succès, sont d'un grand prix pour les citoyens de Genève. Mais l'arsenal ne renferme pas ces seuls monumens de leur valeur dans les divers combats qu'ils eurent à soutenir pour la défense de leurs droits et de leur liberté : de nombreux drapeaux, parmi lesquels on voit l'étendard rouge pris à Fillinges, sont là encore pour attester d'autres victoires, et le courage, d'ailleurs bien connu, de ces républicains. L'arsenal est aujourd'hui sous la responsabilité de M. Marguerat, garde d'artillerie, qui eut la bonté de m'y laisser voir en détail les objets les plus curieux. On y compte quatre mille fusils de fabrication moderne et un grand nombre de cuirasses d'anciens chevaliers. J'y vis l'armure complète du duc de Rohan, de ce même guerrier dont le tombeau est dans l'église de Saint-Pierre : cette armure, d'une forme élégante, et richement dorée, présente de jolis dessins en bas-relief.

La maison où naquit J.-J. Rousseau (1), maison reconstruite en 1827, appartient à M. Melly; l'inscription en lettres d'or, placée au-dessus de la

(1) *Voyez* pag. 136 et suiv.

porte, est gravée dans l'ordre suivant, sur une plaque de marbre noir :

ICI EST NÉ
JEAN-JACQUES (1) ROUSSEAU,
LE XXVIII JUIN MDCCXII.
Restauré en 1827.

Un médecin vétérinaire (M. Prévost) a établi son laboratoire dans la chambre où l'on suppose que Rousseau a vu le jour. Cette chambre est située au premier étage; mais comme elle a subi, avec la maison, une entière métamorphose, les curieux et les amis du philosophe sont fort embarrassés de savoir jusqu'à quel point elle mérite leurs hommages.

La ville de Genève et ses monumens précieux, le spectacle de la belle nature qui l'entoure, sa ravissante position sur le bord d'un lac et au milieu des richesses variées d'un sol où le naturaliste peut sans peine contenter ses goûts et satisfaire même ses recherches, enfin cette longue suite d'hommes célèbres qu'elle a vus naître, ont toujours frappé de

(1) Il y a *Jaques* et non *Jacques* avec un *c*. La première orthographe est communément suivie à Genève, mais elle est vicieuse, malgré l'exemple de Rousseau, qui écrivait Jean-*Jaques* en signant son nom.

surprise les étrangers, et surtout les savans, les littérateurs et les artistes. Un de nos plus illustres compatriotes, l'immortel Cuvier, émerveillé déjà d'un phénomène unique dans les annales de la science, fut saisi d'admiration en apercevant pour la première fois cette ville et ses magnifiques alentours. On peut juger de son enthousiasme par le tableau qu'il fit de l'heureuse situation de Genève et des productions naturelles de son sol.

« Si les institutions humaines y disposent à l'étude en général, dit notre savant, combien la nature n'y appelle-t-elle pas plus puissamment encore à sa contemplation !

« Comme le voyageur est ravi d'admiration lorsque dans un beau jour d'été, après avoir péniblement traversé les sommets du Jura, il arrive à cette gorge où se déploie subitement devant lui l'immense bassin de Genève ; qu'il voit d'un coup-d'œil ce beau lac dont les eaux réfléchissent le bleu du ciel, mais plus pur et plus profond ; cette vaste campagne, si bien cultivée, peuplée d'habitations si riantes ; ces coteaux qui s'élèvent par degrés et que revêt une si riche végétation ; ces montagnes couvertes de forêts toujours vertes ; la crête sourcilleuse des hautes Alpes, ceignant ce superbe am-

phithéâtre, et le Mont-Blanc, ce géant des montagnes européennes, le couronnant de cet immense groupe de neiges, où la disposition des masses et l'opposition des lumières et des ombres produisent un effet qu'aucune expression ne peut faire concevoir à celui qui ne l'a pas vu!

« Et ce beau pays, si propre à frapper l'imagination, à nourrir le talent du poète ou de l'artiste, l'est peut-être encore davantage à réveiller la curiosité du philosophe, à exciter les recherches du physicien. C'est vraiment là que la nature semble vouloir se montrer par un plus grand nombre de faces.

« Les plantes les plus rares, depuis celles des pays tempérés jusqu'à celles de la zone glaciale, n'y coûtent que quelques pas au botaniste; le zoologiste peut y poursuivre des insectes aussi variés que la végétation qui les nourrit; le lac y forme pour le physicien une sorte de mer par sa profondeur, par son étendue et même par la violence de ses mouvemens; le géologiste, qui ne voit ailleurs que l'écorce extérieure du globe, en trouve là les masses centrales relevées et perçant de toute part leurs enveloppes pour se montrer à ses yeux; enfin le météorologiste y peut à chaque instant observer

la formation des nuages, pénétrer dans leur intérieur, ou s'élever au-dessus d'eux (1). »

(1) *Eloge historique de Charles Bonnet.* Cet Éloge, envoyé d'Italie par l'auteur, fut lu, en son absence, le 3 janvier 1810, dans la séance publique de l'Institut.

FIN.

NOTES.

(Suite.)

NOTE (N), page 573.

Guerre civile de Genève, ou les amours de Robert Covelle, poème héroïque, d'abord en quatre chants, puis en cinq, avec un prologue, des notes et un épilogue.

Ce honteux poème, l'une des dernières productions de Voltaire, sera une tache éternelle à sa mémoire. Non content d'y outrager les mœurs par de grossières turpitudes, l'auteur y verse à pleines mains le ridicule sur la ville de Genève et ses habitans, n'y épargnant même pas d'honorables citoyens qui lui avaient donné un généreux asile. Jean-Jacques Rousseau occupe lui seul une grande partie de l'ouvrage, et y est peint sous les couleurs les plus odieuses et les plus infâmes : il n'est sorte d'outrages dont le poète ne semble avoir voulu l'abreuver, et ces injures sont telles que les ennemis mêmes de Rousseau en furent indignés. Ce philosophe, alors malheureux et proscrit, est surtout maltraité dans les second et troisième chants, comme l'on en jugera par ces vers tirés du second :

. . . .
Toujours il tourne et jamais ne rencontre ;
Il vous soutient et le pour et le contre
Avec un front de pudeur dépouillé.
Cet étourdi souvent a barbouillé
De plats romans, de fades comédies,
Des opéra, de minces mélodies ;

Puis il condamne, en style entortillé,
Les opéra, les romans, les spectacles.
Il vous dira qu'il n'est point de miracles,
Mais qu'à Venise il en a fait jadis.
Il se connaît finement en amis;
Il les embrasse et pour jamais les quitte.
L'ingratitude est son premier mérite :
Par grandeur d'âme il hait ses bienfaiteurs;
Versez sur lui les plus nobles faveurs,
Il frémira qu'un homme ait la puissance,
La volonté, la coupable impudence
De l'avilir en lui faisant du bien.
Il tient beaucoup du naturel d'un chien :
Il jappe et fuit, et mord qui le caresse.
Ce qui surtout me plaît et m'intéresse,
C'est que de secte il a changé trois fois,
En peu de temps, pour faire un meilleur choix.

Dans le troisième chant, Voltaire met ces paroles dans la bouche de Jean-Jacques, auquel il suppose les plus vils sentimens pour *son Armide* (sa Thérèse ou sa femme) :

. . . .

« Mais si le Ciel terminait sa carrière,
Je la verrais mourir à mes côtés,
Des dons cuisans qui nous ont infectés,
Sur un fumier rendant son âme au diable,
Que ma vertu paisible, inaltérable,
Me défendrait de m'écarter d'un pas
Pour la sauver des portes du trépas.
D'un vrai Rousseau tel est le caractère;
Il n'est ami, parent, époux, ni père;
Il est de roche, et quiconque, en un mot,
Naquit sensible est fait pour être un sot. »

La Harpe, dans son *Cours de littérature*, a fait justice de cet odieux poème en dédaignant même d'en faire l'analyse. Voici comment il parle de cette œuvre digne de Voltaire :

« Je ne dirai qu'un mot de la *Guerre de Genève*, qui n'est qu'une des taches de sa vieillesse; misérable production, aussi mal conçue que mal écrite, et où son talent poétique parut même l'abandonner. Cette satire, ajoutée à tant d'autres, n'affligea que ses amis. Il était triste et honteux de voir Voltaire s'égayer de si mauvaise grâce sur les troubles d'une ville qui lui avait long-temps donné l'hospitalité, compromettre le nom de plusieurs amis qu'il comptait dans les deux partis, se moquer de Tronchin qu'il avait préconisé si long-temps comme le premier médecin de l'Europe, et comme l'Esculape qui lui avait rendu la santé, et, ce qu'il y a de pis, vomir contre Rousseau, alors fugitif et proscrit, les plus brutales invectives, et lui reprocher, heureusement en très-mauvais vers, ses maladies, sa pauvreté et ses malheurs. Ce déchaînement atroce contre Rousseau remplit la moitié de l'ouvrage, et, pour cette fois, il n'y a pas même d'esprit. La fureur a tout ôté au satirique, jusqu'au sens commun : leçon frappante, qui nous avertit de ne violer jamais l'alliance naturelle de la morale et du talent, alliance si utile et si honorable pour tous les deux, et qu'on n'oublie pas sans nuire à l'un autant qu'à l'autre. »

NOTE (O), page 601.

Les ministres ou les chefs de la réforme convaincus de fausse mission et d'imposture par J.-J. Rousseau; argumens invincibles qu'il leur oppose au sujet de leurs idées nouvelles sur la religion.

On pourrait adresser aux novateurs de Genève ces reproches que J.-J. Rousseau faisait, de son temps, aux ministres de la même ville :

«...Qui vous a donné cette belle commission de venir troubler la paix de l'Eglise et la tranquillité publique?

Notre conscience, direz-vous, la raison, la lumière intérieure, la voix de Dieu, à laquelle nous ne pouvons résister sans crime : c'est lui qui nous appelle à ce saint ministère, et nous suivons notre vocation.

« Vous êtes donc envoyés de Dieu...? En ce cas nous convenons que vous devez prêcher, réformer, instruire, et qu'on doit vous écouter. Mais, pour obtenir ce droit, commencez par nous montrer vos lettres de créance. Prophétisez, guérissez, illuminez, faites des miracles, déployez les preuves de votre mission.

. . . .

« *Mais* votre mission est fausse, et ainsi nous pouvons légitimement, tous tant que nous sommes, vous punir comme hérétiques, comme faux apôtres, comme perturbateurs de l'Eglise et du genre humain.

« Vous ne prêchez pas, dites-vous, des doctrines nouvelles : et que faites-vous donc en nous prêchant vos nouvelles explications? Donner un nouveau sens aux paroles de l'Ecriture, n'est-ce pas établir une nouvelle doctrine? n'est-ce pas faire parler Dieu tout autrement qu'il n'a fait? Ce ne sont pas les sons, mais les sens des mots qui sont révélés : changer ces sens reconnus et fixés par l'Eglise, c'est changer la révélation.

« Voyez de plus combien vous êtes injustes! vous convenez qu'il faut des miracles pour autoriser une mission divine; et cependant vous, simples particuliers, de votre propre aveu, vous venez nous parler avec empire et comme les envoyés de Dieu. Vous réclamez l'autorité d'interpréter l'Ecriture à votre fantaisie, et vous prétendez nous ôter la même liberté. Vous vous arrogez à vous seuls un droit que vous refusez et à chacun de nous et à nous tous qui composons l'Eglise. Quel titre avez-vous donc pour soumettre

ainsi nos jugemens communs à votre esprit particulier? Quelle insupportable suffisance de prétendre avoir toujours raison, et raison seuls contre tout le monde, sans vouloir laisser dans leur sentiment ceux qui ne sont pas du vôtre, et qui pensent avoir raison aussi!

« Les distinctions dont vous nous payez seraient tout au plus tolérables si vous disiez simplement votre avis, et que vous en restassiez là; mais point. Vous nous faites une guerre ouverte; vous soufflez le feu de toutes parts. Résister à vos leçons, c'est être rebelle, idolâtre, digne de l'enfer. Vous voulez absolument convertir, convaincre, contraindre même! Vous dogmatisez, vous prêchez, vous censurez, vous anathématisez, vous excommuniez, vous punissez, vous mettez à mort; vous exercez l'autorité des prophètes, et vous ne vous donnez que pour des particuliers! Quoi! vous, novateurs, sur votre seule opinion, soutenus de quelques centaines d'hommes, vous brûlez vos adversaires! et nous, avec quinze siècles d'antiquité, et la voix de cent millions d'hommes, nous aurons tort de vous brûler? Non, cessez de parler, d'agir en apôtres, ou montrez vos titres; ou, quand nous serons les plus forts, vous serez très-justement traités en imposteurs. » (*Lettres écrites de la Montagne*, 1re partie, lettre II.)

En rappelant avec énergie les actes sanguinaires de la réforme, Jean-Jacques fait particulièrement allusion au caractère impérieux de Calvin et à son barbare despotisme. Mais, comme on le pense bien, ce dernier reproche ne peut s'appliquer aux novateurs actuels de Genève, qui certainement ne font point mourir leurs adversaires, à l'exemple de leurs tyranniques patrons du seizième siècle.

NOTE (P), page 604.

La rue de la Cité, qui mène dans le haut de la ville, était anciennement la rue des plus fameux libraires de Genève. On y voit encore des magasins assez bien assortis dans ce genre de commerce.

Voici le nom des principaux libraires de Genève, d'après ce qui existe aujourd'hui (en 1835):

M. Cherbuliez, en haut de la Cité. (Même maison à Paris, rue Saint-André-des-Arts, n.° 68);

M. Le Double, rue de la Cité;

M. Berthier-Guers (successeur de M. Guers père), rue de la Cité;

M. De Chateauvieux, place du Molard;

M. Desrogis, qui vend des tableaux, des médailles, avec beaucoup d'objets rares et curieux, rue du Rhône;

MM. Collin et C.e, rue du Rhône, maison de la poste aux lettres;

M.me Susanne Guers, fervente méthodiste, et qui tient tous les ouvrages de cette communion, rue de la Cité;

M. Lador, rue du Terraillet;

M. Genicoud, Grande-Rue;

(La maison Paschoud, qui était l'une des plus fortes librairies de Genève, n'existe plus depuis quelques années, et M. Dunant est retiré des affaires.)

Quelques-uns de ces libraires entretiennent des correspondances avec Paris, Londres, Bruxelles et autres grandes villes de l'Europe. MM. De Chateauvieux et Berthier-Guers, seuls libraires catholiques, exploitent principalement la partie des ouvrages religieux et catholiques.

NOTE (Q), page 683.

Les Œuvres complètes de Charles Bonnet ont été recueillies par lui-même et publiées, sous le titre d'*Œuvres d'histoire naturelle et de philosophie*, à Neuchâtel-en-Suisse, chez le libraire Fauche, de 1779 à 1783; elles forment dix-huit volumes in-8°, ou huit tomes in-4° qui peuvent se relier en dix volumes.

Ce sage philosophe, le digne ami du grand Haller, vécut paisiblement dans sa belle solitude de Genthod, à une lieue et demie de Genève; et, ce qui est bien singulier pour un naturaliste, il ne sortit jamais de son pays, où ses concitoyens l'avaient élu, en 1752, membre du Grand-Conseil de la république.

Un estimable littérateur de nos jours a noblement vengé l'illustre Genevois de l'espèce d'oubli dans lequel nos écrivains paraissent l'avoir laissé, malgré tout son talent et la haute portée de son génie. Après l'avoir nommé le *Fénélon de la science* et le *Platon des temps modernes*, M. Charles Nodier, membre de l'Académie française, fait ainsi son éloge dans un feuilleton du journal *le Temps* (N° du 26 septembre 1834):

« Ce dernier (Charles Bonnet) l'emporta sur ses prédécesseurs, et peut-être sur le plus heureux de ses rivaux, par la magnificence d'un style qui devait tout à l'inspiration, qui ne devait rien à l'art, comme par l'infaillible perspicacité de ses observations. Si quelqu'un a parlé de la nature avec une autorité qui tient de la révélation, c'est incontestablement Charles Bonnet. Si les ouvrages d'un grand homme ont jamais trahi le secret d'un ange qui a été admis à la confidence de celui du Créateur, ce sont les

ouvrages de Charles Bonnet, dont le nom à peine connu m'a peut-être l'obligation de reparaître pour la première fois après vingt ans dans des pages destinées à une publicité éphémère. Il n'était pas ignoré de Voltaire qui outragea l'écrivain sans l'avoir lu, ou qui l'avait lu sans le comprendre, et qui n'en reçut pas de réponse. Le dix-huitième siècle, incarné dans le démon du matérialisme, livrait alors une guerre à mort à la pensée. Il s'était fait rhéteur et philosophe pour se dispenser d'avoir une âme. »

NOTE (R), page 700.

Jean-Pierre Bérenger, éditeur des Œuvres d'Abauzit, naquit à Genève en 1740, et mourut dans la même ville en juin 1807. Son *Histoire de Genève, depuis son origine jusqu'à nos jours* (6 vol. in-12 ou petit in-8°), fut publiée de 1772 à 1773. Elle ne va néanmoins que jusqu'à l'année 1761. L'auteur y traite sommairement l'histoire des temps anciens, mais il entre dans de fort longs détails sur les dissentions politiques du dernier siècle. Comme il ménageait peu le gouvernement de Genève, son ouvrage fut brûlé publiquement dans cette ville. Marc-Théodore Bourrit fait le plus grand éloge de cet écrivain, qu'il place à côté de J.-J. Rousseau : « Personne, dit-il, n'en a autant approché ; souvent il en a le charme et l'énergie. » Mais il y a lieu de croire que l'amitié a dicté elle-même cet éloge.

C'est aux relations animées de M. Bourrit que les montagnes des Alpes et la vallée de Chamouny doivent principalement la célébrité dont elles jouissent parmi les voyageurs et les curieux de tous les pays. Bourrit avait offert, en 1774, au roi de Sardaigne Victor-Amédée la dédicace de son intéressante *Description des glaciers de la Savoie* (un

volume in-8°). Ce prince étant venu l'année suivante à Chambéry, pour le mariage de son fils avec la princesse Clotilde, l'auteur fut demandé par le roi lui-même, qui l'accueillit avec beaucoup d'amitié et lui adressa ces paroles flatteuses : *Vos conquêtes dans les Alpes m'ont rendu plus grand seigneur que je ne l'étais auparavant.*

NOTE (S), page 931.

Cette collection est d'autant plus intéressante qu'elle se compose, en grande partie, des personnages les plus illustres de la cour et du siècle de Louis XIV. Il y a en tout cinquante-neuf portraits, dont deux ou trois seulement ne sont point de Petitot. On en trouve la description dans la *Notice des dessins, peintures, émaux et terres cuites émaillées, exposés au Musée royal* (du Louvre), *dans la galerie d'Apollon* (Paris, 1820, un volume in-12), pag. 245 à 285.

NOTE (T), page 1051.

Fin tragique du chevalier de La Barre, condamné à mort pour sacrilége, en 1766. — Circonstances particulières de ce procès, qui ne fut point l'ouvrage du clergé catholique. — Opinion de Frédéric II sur la condamnation du jeune de La Barre et sur la terrible décision de ses juges. — Réhabilitation de cet infortuné.

C'est à Abbeville que le chevalier de La Barre fut exécuté, le 1er juillet 1766, pour avoir tenu de grossiers discours contre la religion catholique, principalement contre le dogme de l'eucharistie. On l'accusait en outre d'avoir mutilé un crucifix de bois, qui était sur le pont Neuf d'Abbeville, et d'avoir chanté publiquement, avec un au-

tre libertin (*), des chansons obscènes et impies. Ce malheureux jeune homme, petit-fils d'un lieutenant-général et neveu de l'abbesse de Villancourt (**), était à peine âgé de dix-neuf ans lorsqu'il eut à subir la rigoureuse sentence qui le condamnait à mort. En allant au supplice, il portait sur la poitrine un écriteau où l'on voyait ces mots en gros caractères : *Impie, blasphémateur, sacrilége abominable et exécrable.* Il eut la tête tranchée, et son corps fut aussitôt jeté dans les flammes. Avant son exécution, les bourreaux devaient lui percer la langue avec un fer rouge, peine infligée dans ce temps-là aux blasphémateurs ; mais le patient s'y étant refusé, ils furent assez humains pour en simuler l'action.

Cette déplorable catastrophe ne fut point l'ouvrage d'un *clergé fanatique*, comme l'ont prétendu injustement quelques écrivains irréligieux. Le clergé ne se mêla en rien de ce triste procès : l'affaire fut d'abord jugée par le tribunal d'Abbeville, et ensuite par le Parlement de Paris, où quinze magistrats sur vingt-cinq opinèrent à la mort, malgré les conclusions contraires du procureur-général, qui voulait casser la sentence des premiers juges (***). Dix avocats célèbres de Paris avaient signé une consultation où ils démontraient l'illégalité des procédures et l'indulgence que l'on doit accorder à des enfans mineurs qui ne sont accusés ni d'un complot contre l'Etat ni d'un crime réfléchi ou

(*) D'Etallonde de Morival, qui eut le bonheur d'échapper à la mort en se sauvant en Allemagne. Il fut accueilli par le roi de Prusse, et devint officier de l'un de ses régimens.

(**) Mme Feydeau de Brou, fille d'un ancien garde-des-sceaux. *Villancourt* est le nom du monastère dont elle était abbesse, et qui existait à Abbeville même.

(***) La sentence du tribunal d'Abbeville fut rendue le 28 février 1766, et l'arrêt du Parlement de Paris fut prononcé le 4 ou le 5 juin suivant.

véritablement grave. Les parens du chevalier de La Barre et quelques amis de sa famille avaient également cherché à le sauver en intercédant pour lui. On rapporte même que le Parlement avait différé de six jours à signer l'arrêt de mort, espérant que le condamné obtiendrait sa grâce de Louis XV; mais le roi, dit-on, fut inflexible à tout.

Lorsque la nouvelle de l'exécution du chevalier de La Barre fut connue à Paris, le nonce du pape, étonné d'une pareille rigueur, dit à plusieurs personnes que le Parlement s'était montré beaucoup plus sévère que les tribunaux de Rome, et même que l'inquisition d'Espagne ou de Portugal, où l'accusé, en avouant ses fautes, n'eût été condamné qu'à une pénitence publique de quelques mois. On voit donc que le clergé, loin d'avoir concouru à la mort du chevalier de La Barre, ne fut même pas consulté dans cette affaire, et qu'il en déplora vivement les suites funestes.

Le *Dictionnaire philosophique* de Voltaire (*) ayant été trouvé parmi les livres de l'accusé, celui-ci avoua, dit-on, que la lecture de cet ouvrage lui avait corrompu l'esprit, et que plusieurs articles lui avaient inspiré de la haine contre la religion. Voltaire, intéressé à la cause de l'une de ses victimes, prit chaudement la défense du chevalier de La Barre, et publia une Relation apologétique de sa mort, sous le nom de *M. Cassen, avocat au conseil du roi.* Cette Relation fut envoyée par lui à Frédéric II, roi de Prusse. Mais le prince philosophe, quoique protestant et ennemi déclaré de la religion catholique, répondit à l'auteur dans un sens peu favorable au jeune de La Barre. Il écrivait à Voltaire, le 7 août 1766 :

(*) Ou un autre livre encore plus infâme, et que l'on rougirait de nommer.

« La scène qui s'est passée à Abbeville est tragique : mais « n'y a-t-il pas de la faute de ceux qui ont été punis?...... « Si l'on veut jouir de la liberté de penser, faut-il insulter « à la croyance établie? Quiconque ne veut point remuer « est rarement persécuté..

« ...Si votre Parlement a sévi contre ce malheureux « jeune homme qui a frappé le signe que les chrétiens « révèrent comme le symbole de leur salut, accusez-en les « lois du royaume. C'est selon ces lois que tout magistrat « fait serment de juger; il ne peut prononcer la sentence « que selon ce qu'elles contiennent; et il n'y a de res- « source pour l'accusé qu'en prouvant qu'il n'est pas dans « le cas de la loi. »

Une autre lettre de Frédéric à Voltaire (du 13 août 1766) contient ces passages, qui expriment la même opinion :

« Je ne puis trouver l'exécution d'Abbeville aussi af- « freuse que l'injuste supplice de Calas... Ce qui vient « d'arriver à Abbeville est d'une nature bien différente. « Vous ne contesterez pas que tout citoyen doit se confor- « mer aux lois de son pays : or, il y a des punitions établies « par les législateurs pour ceux qui troublent le culte adopté « par la nation. La discrétion, la décence, surtout le res- « pect que tout citoyen doit aux lois, obligent donc de ne « point insulter au culte reçu, et d'éviter le scandale et « l'insolence. Ce sont ces lois de sang qu'on devrait réfor- « mer, en proportionnant la punition à la faute; mais tant « que ces lois rigoureuses demeureront établies, les magis- « trats ne pourront pas se dispenser d'y conformer leur ju- « gement. »

Après lui avoir dit que la philosophie doit plaindre la fin tragique d'un jeune homme *qui a commis une extravagance*, mais non encourager de pareilles actions, ni fron-

der des juges *qui n'ont pu prononcer autrement qu'ils l'ont fait*, le roi de Prusse ajoute : « ...La tolérance ne doit pas s'é-« tendre à autoriser l'effronterie et la licence des jeunes « étourdis qui insultent audacieusement à ce que le peuple « révère. Voilà mes sentimens, qui sont conformes à ce « qu'assurent la liberté et la sûreté publique, premier ob-« jet de toute législation. »

Un décret de la Convention nationale, du 15 novembre 1793, prononce la réhabilitation du jeune de La Barre. Mais ce décret, dit un historien, flétrit peut-être plus la mémoire de cet infortuné que son supplice. La même assemblée, en effet, décernait alors des honneurs presque divins aux démagogues les plus furieux et les plus sanguinaires de la république.

FIN DES NOTES.

TABLE

DES CHAPITRES

contenus dans ce volume.

(*Suite.*)

poitrine essentielle et simple. — Sa *Nouvelle méthode de classer les hyménoptères*. — Son *Histoire des monocles qui se trouvent aux environs de Genève;* organisation singulière de ces petits animaux aquatiques, etc. — Son *Histoire des poissons du lac Léman*. — Mlle Jurine, auteur des beaux dessins qui accompagnent les ouvrages de son père. — Cabinet de Jurine. — Le docteur COINDET, habile médecin, mort en 1834. — Sa découverte d'un nouveau remède contre le goître et ses recherches sur les effets de l'iode employé pour le traitement de ce mal; propriétés énergiques du nouveau médicament. — Effets particuliers de l'iode (note). — Danger de ce remède en certains cas et pour quelques tempéramens; précautions qu'il exige. — Origine et nature de l'iode (note). — Bénédict PRÉVOST, auteur d'un *Mémoire sur la carie ou le charbon des blés;* ses recherches sur les causes et sur le meilleur préservatif de cette maladie du froment. — *Cours de philosophie rationnelle,* manuscrit de Prévost, où l'on trouve un article fort curieux sur l'insensibilité des organes pendant le sommeil; exemple qu'il rapporte à ce sujet. p. 739 à 762.

CHAPITRE XXXIX. — (*Même sujet que les précédens*). — L'aveugle HUBER (François), le savant historien des abeilles; sa curieuse découverte sur les moyens de fécondation de la *reine* de chaque ruche; circonstances particulières de cet *hymen*. — Analyse des autres découvertes de Huber sur les abeilles: admirable architecture de leurs cellules. — Origine de la cire. — Population d'une ruche; individus dont se composent les sociétés d'abeilles; leur industrie; fabrication du miel; combats des reines entre elles, etc. — Hommages rendus au naturaliste genevois. — Burnens, le domestique de Huber, devient son principal collaborateur; son adresse et son courage pour étudier les mœurs des abeilles. — Autres collaborateurs de Huber, qui avait besoin des yeux d'autrui pour faire ses expériences. — Mérite particulier de son style. — Note sur son ouvrage intitulé *Nouvelles observations sur les abeilles*. — Ruches vitrées qu'il inventa pour faciliter ses découvertes (même note). — Moyens ingénieux dont il se servait pour sa correspondance et pour se diriger dans ses promenades. — Accident qui le rendit aveugle dès sa jeunesse; dévouement et conduite admirable de son épouse. — *Memoires sur l'influence de l'air*, etc., *dans la germination de différentes graines*, ouvrage publié en commun par Senebier et Huber: résultats de leurs expériences. — Note sur l'air atmosphérique et les substances qui le composent, d'après les meilleurs chimistes de notre siècle. — Influence des gaz ou des élémens de l'air sur la végétation. — Propriétés remarquables du gaz oxigène, du gaz azote et de l'acide carbonique; phénomènes qu'ils produisent dans la nature, et leurs effets sur l'économie animale. — Evénement déplorable causé par la privation d'oxigène ou l'asphixie. — Propriétés du gaz hydro-

NOTES (suite).

TABLE

ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES.

Nota. *Cette Table n'est raisonnée que pour un petit nombre d'articles dont le tout se forme de différentes parties de l'ouvrage (tels que* Genève, Lausanne, J.-J. Rousseau, Voltaire, etc.); *elle est simplement indicative pour les autres, à l'exception de ceux dont le sujet principal devait être désigné pour faciliter les recherches.*

La lettre initiale C. *veut dire* cité, *et les pages qui la suivent indiquent les endroits où sont mentionnés ailleurs, mais sans détail, des faits qui se rapportent au même article.*

A.

B.

D.

E.

F.

G.

GENÈVE, capitale du canton de ce nom.

TOPOGRAPHIE ET MONUMENS.

RELIGION, MOEURS, LITTÉRATURE, HISTOIRE.

LÉGISLATION, GOUVERNEMENT, INDUSTRIE.

H.

I.

J.

K.

L.

M.

N.

O.

P.

Q.

R.

SES OUVRAGES.

T.

V.

W.

Z.

FIN DE LA TABLE ALPHABÉTIQUE.

PARIS. — IMPRIMERIE DE G.-A. DENTU,
rue de Bussy, n° 17.

EXTRAITS
DES JOURNAUX
QUI ONT RENDU COMPTE DE L'OUVRAGE INTITULÉ :
LE LÉMAN,
OU
VOYAGE
PITTORESQUE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE
A GENÈVE
ET DANS LE CANTON DE VAUD
(Suisse).

PAR M. BAILLY DE LALONDE,
DE L'INSTITUT HISTORIQUE DE PARIS,
MEMBRE ASSOCIÉ DE L'ACADÉMIE ROYALE DE CAEN.

2 volumes in-8° (ensemble de 1200 pages.)

Prix de l'ouvrage broché : 12 *fr.*

A PARIS,
CHEZ G.-A. DENTU, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,
rue de Bussy, n° 17 ;
ou Palais-Royal, galerie d'Orléans, n° 13.
JANVIER 1845.

AVIS DE L'ÉDITEUR.

Nous croyons faire plaisir aux amis des lettres en mettant sous leurs yeux les comptes-rendus des journaux de Paris qui ont bien voulu s'occuper de l'ouvrage que nous avons publié sur la Suisse. Ces articles, en effet, sont d'autant plus précieux à recueillir, que leurs auteurs sont au nombre des critiques les plus distingués et les plus consciencieux de la presse actuelle, quotidienne ou périodique. Cette espèce de tribunal formé d'écrivains libres et indépendants, d'hommes impartiaux de toutes les opinions, de critiques sévères et judicieux, qui avec leur talent et leurs lumières apportent encore la garantie de leurs noms ou de leurs signatures; cette espèce de tribunal, disons-nous, est la meilleure et la plus sûre autorité que nous puissions offrir pour recommander un ouvrage qui a fixé d'une manière si remarquable l'attention des premiers journaux de la capitale. Aussi nous avons lieu d'espérer que, honoré de tels suffrages, le *Léman* sera de plus en plus accueilli avec faveur soit dans le monde littéraire soit dans le monde religieux et instruit.

Le Léman, ou Voyage pittoresque, historique et littéraire à Genève et dans le canton de Vaud (Suisse); par M. Bailly de Lalonde, membre de l'Institut historique, et correspondant de l'Académie royale de Caen : ouvrage reçu à l'Académie française, qui en a ordonné le dépôt dans la bibliothèque de l'Institut. — Paris, Dentu, imprimeur-libraire, 1842, 2 vol. in-8°.

EXTRAITS DES JOURNAUX
QUI ONT RENDU COMPTE DE L'OUVRAGE.

LA GAZETTE DE FRANCE
(du 9 octobre 1842).

« M. de Châteaubriand a dit dans son *Itinéraire de Paris à Jérusalem* : « J'aurai atteint le but que je me propose, si « l'on sent d'un bout à l'autre de cet ouvrage une parfaite « sincérité. Un voyageur est une espèce d'historien : son « devoir est de raconter fidèlement ce qu'il a vu ou ce qu'il « a entendu dire ; il ne doit rien inventer, mais aussi il ne « doit rien omettre ; et quelles que soient ses opinions par-

« ticulières elles ne doivent jamais l'aveugler au point de « taire ou de dénaturer la vérité (1). »

« Nous ne connaissons pas de touriste qui ait accompli avec plus de précision et de fidélité les devoirs que l'illustre écrivain impose au voyageur. L'auteur avait à examiner une contrée riche en beautés pittoresques, assise au bord d'un lac magique, placée en regard des montagnes les plus élevées de l'Europe, féconde en événements politiques, et qui, malgré l'exiguité de son territoire, a conquis dans les lettres, dans les sciences et dans le mouvement de l'histoire une place importante : c'est avoir nommé Lausanne et Genève.

« M. Bailly de Lalonde est entré en observateur intelligent et consciencieux dans les bibliothèques, dans les musées, dans les temples, dans les monuments que possèdent ces deux villes et toutes celles qui bordent le Léman. Son style, qui est presque toujours simple, facile, correct, s'élève même parfois quand il décrit les merveilles d'une nature tout à-la-fois gracieuse et imposante, qui ne laisse jamais le spectateur sans émotion....

« Mais ce que nous préférons dans M. Bailly de Lalonde, ce sont ses aperçus historiques et littéraires sur les lieux qu'il parcourt. Origines, développements successifs, guerres, combats, grands hommes, anecdotes particulières à ces illustres personnages, mœurs du pays, fêtes populaires, causes de prospérité ou de décadence, jalousies internationales, il n'ignore aucun de ces détails, et il les raconte avec bonheur. Il a rencontré sur sa route des hommes tristement célèbres. Quoiqu'il soit catholique, ou plutôt

(1) C'est l'épigraphe adoptée par l'auteur du *Léman*, et qu'il a mise en regard du frontispice de son livre. (*Note de l'éditeur*).

parce qu'il est catholique, l'auteur de ce Voyage rend une justice impartiale à Calvin, à Voltaire, à Jean-Jacques, à Gibbon, à La Harpe et à Mme de Staël, qui tous ont habité ces lieux et y ont laissé des souvenirs qui vivent encore. Il reconnaît leur talent incontestable; il apprécie les hautes facultés dont la Providence les avait doués, mais il leur demande un compte sévère de l'usage qu'ils en ont fait. A ces réflexions historiques ou littéraires se mêlent des anecdotes piquantes, recueillies de la bouche de témoins oculaires, et renfermées jusque-là dans le cercle où elles s'étaient passées.

« Le second volume de ce Voyage est un véritable cours de littérature destiné à faire connaître tous les hommes célèbres qu'a produits Genève, et elle en a produit un grand nombre dans tous les genres. Chacun d'eux est apprécié avec une rare sagacité : les peintres, les poètes, les naturalistes, les médecins, les magistrats, les professeurs, les historiens et les légistes. Aucun nom n'a été passé sous silence....

« Nous félicitons l'auteur de ses savantes recherches et de sa scrupuleuse impartialité. Son ouvrage est indispensable à quiconque voudra connaître dans tous ses détails un pays si peu étendu, que Voltaire le couvrait de poudre quand il secouait sa perruque, disait-il, mais qui a joué un rôle important et curieux à observer. »

H. D.

LA QUOTIDIENNE
(du 29 octobre 1842).

« Vous vous étonnerez peut-être que l'on puisse écrire encore deux volumes sur le lac Léman et ses alentours, — et

deux volumes consciencieusement remplis, ensemble 1,132 pages (1), — après les innombrables *impressions* de voyage en Suisse, déjà publiées par le tourisme européen. A la vérité presque toutes ces *impressions* et *descriptions* se ressemblent frappamment, et la recette pour fabriquer ce genre d'ouvrages est la chose la plus facile du monde. Un audacieux voyageur, un Christophe Colomb en diligence ou en malle-poste, un Lapeyrouse de terre-ferme, entreprend, un beau matin, de découvrir la Suisse. Il aurait tout aussi bien entrepris, si le vent de sa fantaisie eût soufflé, ce jour-là, d'un autre côté, de découvrir la Normandie, la Belgique ou les bords du Rhin. Il part en conséquence, muni du hâvre-sac et du bâton ferré de rigueur, et au bout d'un mois ou deux il revient nous raconter que le Mont-Blanc doit son nom et sa couleur à la neige qui le couvre; — que la Mer de glace diffère essentiellement de la plaine Saint-Denis; — que les Alpes offrent des aspects pittoresques et imposants; — que les vaches de leurs pâturages donnent d'excellent lait; — que les tables d'hôte, plus ou moins chères, offertes aux étrangers par l'hospitalité helvétique, sont généralement bien servies, et laissent derrière elles, sous plusieurs rapports, les auberges françaises. Si notre touriste a de l'imagination, il brode par là-dessus quelque épisode de beefsteak d'ours comme on n'en a jamais mangé, ou de pêche aux truites comme on n'en a jamais fait. Avec de la verve, de l'esprit, ses contes bleus pourront être amusants; mais dans tout cela ne cherchez rien qui vous apprenne quelque chose et vous fasse pénétrer dans le caractère, la vie morale, l'histoire et les institu-

(1) Il y en a 1,200, avec les notes renvoyées à la fin de chaque volume. (*Note de l'éditeur.*)

tions du peuple chez qui le narrateur est censé vous conduire.

« M. Bailly de Lalonde n'appartient pas, il s'en faut de beaucoup, à cette classe de touristes superficiels et frivoles. Il a mis dans son œuvre une conscience de bénédictin! Le laborieux écrivain visite Genève; il s'embarque sur le bateau à vapeur qui le conduit à Lausanne; de là, après une excursion jusqu'à Villeneuve, au bout du lac, il revient par terre à son point de départ. Il vous est sans doute difficile de vous figurer comment on a pu trouver dans cette simple promenade la matière de onze cent trente-deux pages. Mais vous en serez moins surpris quand vous saurez que des appréciations sur J.-J. Rousseau, des recherches souvent très-curieuses sur sa vie, sur ses œuvres, occupent plusieurs chapitres du premier volume, que le second en entier n'est rien moins qu'une histoire religieuse, philosophique et littéraire de Genève, un savant inventaire des raretés de sa bibliothèque, une revue biographique et critique de tous les hommes remarquables que cette ville a produits.

« M. Bailly de Lalonde est bien forcé de dire certaines choses que beaucoup d'autres avaient dites; pour fuir le vieux et le commun il ne pouvait se soustraire tout-à-fait à des descriptions véritablement obligées, mais il en a été fort sobre : les points d'exclamation et d'admiration sont rares chez lui. En revanche il ne visite pas un seul endroit remarquable par des souvenirs quelconques, sans les évoquer et les creuser en artiste laborieux.

«Certains lecteurs seront-ils effrayés du soin consciencieux apporté par notre auteur dans son travail, et lui feront-ils un défaut de ce mérite? Cela est fort possible. Que les études de M. Bailly de Lalonde pussent être par-

fois mieux digérées et distribuées avec plus d'égards pour la débilité des estomacs habitués à se nourrir d'aliments légers, nous ne dirons pas le contraire; mais il n'en a pas moins fait un ouvrage vraiment estimable, un livre instructif et utile : c'est indiquer suffisamment qu'on aurait tort de lui imposer comme fin de non recevoir les innombrables relations du tourisme banal, rédigées sur un bout de table d'auberge, avec l'aide d'un *Guide du voyageur* pour la partie de l'érudition.

« Nous connaissons tous les endroits décrits par M. Bailly de Lalonde, et nous pouvons attester la vérité générale de ses tableaux, etc., etc..... » TH. MURET.

LA FRANCE
(du 7 novembre 1842).

« Voici un vrai voyageur qui publie ses remarques sur Genève et le canton de Vaud, en Suisse, qu'il a pris soin de visiter avec une attention scrupuleuse. Ce n'est pas dans son cabinet, une carte géographique sur sa table, et quelque compilation sous les yeux, que l'imagination de M. de Lalonde s'est mise à voir du pays. L'auteur a consacré cinq années de travail à parfaire son livre. Il a minutieusement exploré les lieux, les coutumes et les mœurs qu'il voulait décrire; c'est enfin un Voyage *de visu* dont nous avons à nous occuper. C'est une particularité fort rare aujourd'hui que de parler de ce qu'on sait, ou de savoir ce dont on parle; on est donc tout d'abord disposé à accueillir l'ouvrage dont je me plais à rendre compte.

« ... M. de Lalonde n'a pas laissé corrompre ni attiédir ses croyances en séjournant au milieu de la métropole du

protestantisme. Il dit en commençant son livre : *Dévoué de cœur et d'âme à la religion catholique, apostolique et romaine que j'ai le bonheur de professer, et pleinement convaincu de toutes les vérités qu'elle enseigne, j'ai dû, chaque fois qu'il s'est agi de controverses religieuses, tenir un langage franchement catholique.*

« Il me semble neuf et piquant de dater de Genève une telle profession de foi, noble et même courageuse pour un temps de scepticisme comme celui où nous sommes arrivés.

« Je ne suivrai pas M. de Lalonde dans le plan très-varié de son ouvrage. Les anecdotes y naissent sous sa plume, les documents jaillissent de ses recherches, et les réflexions surgissent de son esprit.

« Il nous apprend ou nous rappelle que saint François de Sales faillit être empoisonné à Gex par les calvinistes, que Voltaire prenait le titre de *père temporel* d'un couvent de capucins.

« Voltaire *capucin* est, assurément, une découverte ou une réminiscence à laquelle on ne peut s'empêcher de reconnaître de l'originalité. Il fut reçu au commencement de l'année 1770. Son nom de guerre était *père François, capucin indigne.* Ce peu de mots suffit, selon moi, pour esquisser d'une main sûre toute la vie du chef de la secte philosophique qui a perdu le dix-huitième siècle, et peut-être les siècles qui suivront.....

« M. de Lalonde, dans ses descriptions de Genève, n'oublie pas la Chapelle des Machabées ; elle fut bâtie par Jean de Brogny, devenu cardinal. Il était né près d'Annecy, et dans son enfance il avait gardé les troupeaux. Il était si pauvre, qu'ayant commandé une paire de souliers à Genève, étant abbé, il ne put en acquitter le prix ; le cordonnier lui dit en riant : *Allez, mon ami, vous me paierez*

quand vous serez cardinal. Il n'y a plus de ces cordonniers-là. Celui-ci ne perdit rien à s'être montré généreux ; le petit abbé fut décoré de la pourpre romaine en 1385, et par la suite il devint évêque de Genève. Il n'oublia pas le cordonnier *délicat*, dont il se plut à faire la fortune.

« L'auteur du livre se complaît aux anecdotes : je fais comme lui ; il raconte qu'il a trouvé dans la bibliothèque de Genève une Relation du siége d'Orléans par les Anglais. Il y est dit en forme de préface :

« *Ce traicté par manière de voir contenant en brief le siege mis par les Anglois devant la ville d'Orléans, et les saillies, assaults et escarmouches qui durant le siege ils furent faictes de jour en jour aussi et par le moyen de la vaillante pucelle nommée Jehanne, comment elle en fist partir les Anglois et lever le siege par* GRACE DIVINE *et force d'armes.*

« Mais, chose digne de remarque, ce manuscrit du temps, nouvelle preuve de la part miraculeuse de la Providence dans les hauts faits de Jeanne, a été donné à la bibliothèque genevoise par J.-J. Rousseau! Un miracle démontré par un incrédule n'est pas la page la moins curieuse de l'ouvrage de M. de Lalonde.

« M. de Lalonde n'omet pas de visiter à Genève la maison de M. Eynard, qui s'est rendu célèbre par son zèle philantropique pour la cause des Grecs.

« L'envie de raconter me gagne ; M. de Lalonde ne s'en étonnera pas : un bon exemple trouve des imitateurs. M. Eynard, qui a si chaleureusement prêché la croisade en faveur de la Grèce, que les efforts de toute l'Europe ont rendue à la liberté de faire venir un roi de la Bavière, ne connaît peut-être pas lui-même une des meilleures appréciations qui se soient faites de l'affaire des Grecs. A Lyon l'on s'était pris d'un enthousiasme tout brûlant et tout

moderne pour Athènes et Lacédémone : il y avait sur les places publiques un tronc pour les Grecs ; au théâtre on demandait pour les Grecs ; enfin de jolies solliciteuses ne dédaignèrent pas de monter aux quatrième et cinquième étages, toujours pour les Grecs. Elles se faisaient annoncer comme dames quêteuses. Introduites auprès d'un riche et vieux célibataire, elles exposèrent le sujet de leur visite ; voici la réponse qu'elles obtinrent : — *Les Grecs! mesdames, les Grecs! il est recommandé de les craindre quand ils font des présents, jugez lorsqu'ils en demandent!*

« Je reviens au *Léman* : M. de Lalonde place une biographie de Calvin dès les premières pages de son ouvrage. Dans ce moment où le prosélytisme se donne des mouvements incroyables pour étendre ses conquêtes, il n'est pas hors de cause de faire connaître et de rappeler quelques particularités de la vie de l'apôtre, du héros de Genève.

(La *France* reproduit ici une grande partie du chapitre qui concerne Calvin.)

« Mais je m'aperçois qu'entraîné par l'intérêt du livre de M. de Lalonde je ne suis pour mon compte-rendu qu'au dix-neuvième chapitre (il y en a quarante-sept), et que les bornes que je dois mettre aux dimensions de mon feuilleton sont tout près d'être dépassées. Je suis donc forcé de passer sous silence les détails sur la mort de l'amiral Nelson, une description du château de Chillon. Je relève en courant la réponse de Grossi, premier médecin du roi de Sardaigne, et le premier avare aussi de tous les royaumes. Un ami lui demanda de lui prêter une faible somme d'argent. — *Mon cher ami,* lui dit Grossi en lui serrant le bras avec colère, *quand saint Pierre descendrait du Ciel pour m'emprunter dix pistoles, et qu'il me donnerait la Trinité pour caution, je ne les lui prêterais pas.*

« Je regrette de ne pouvoir m'arrêter à ce que M. de Lalonde rapporte de Tronchin, médecin illustre, dont l'humanité fut aussi digne d'éloges que son haut savoir; je me contenterai de porter l'attention de mes lecteurs sur les quelques mots suivants que l'on a recueillis de la bouche même du célèbre médecin qui assista Voltaire dans sa dernière maladie : *Je voudrais que tous ceux qui ont été séduits par les livres de Voltaire eussent été témoins de sa mort; il n'est pas possible de tenir contre un pareil spectacle!*

« Je finis l'examen des deux volumes du *Léman* de M. Bailly de Lalonde par ce que l'auteur a pensé et écrit de Mme de Staël, qui, bien que née à Paris, est mise au nombre des personnages illustres de Genève.

« Mme de Staël est trop connue pour qu'il soit nécessaire de parler ici de sa naissance, de son esprit, de son immense talent. La haine réciproque de Bonaparte et de l'illustre auteur de *Corinne* est historique; mais ce qui l'a causée fait un grand honneur à la mémoire de Mme de Staël. L'assassinat du duc d'Enghien était une barrière d'airain entre les sympathies de la femme de génie et le héros du despotisme.

« M. de Lalonde rapporte aussi de Mme de Staël ce fait courageux : qu'elle eut le courage d'adresser aux monstres qui s'intitulaient les juges de la reine Marie-Antoinette un écrit plein d'énergie, où elle défendait l'auguste princesse avec une mâle éloquence, et en usant de toutes les ressources que lui inspirait une pitié ingénieuse et délicate.

« M. de Lalonde ajoute que Mme de Staël, qui cessa de vivre à l'âge de cinquante et un ans, expira en récitant l'Oraison dominicale. Il termine par cette remarque, que, quoique protestante, elle montra en plusieurs occasions des sentiments favorables au catholicisme.

« Je n'ai pas assez fait connaître sans doute *le Léman*,

que je regarde comme un des livres modernes le plus consciencieusement conçus et écrits, mais j'espère n'avoir pas échoué dans mon désir d'inspirer la curiosité de lire et de méditer l'ouvrage de M. de Lalonde.

« Il m'a fait passer de ces heures dont on ne peut pas regretter l'emploi, puisqu'elles servent à s'instruire tout en s'amusant. C'est un problème que M. de Lalonde peut se flatter d'avoir su résoudre avec un talent remarquable. »

H. DE J.

LE NATIONAL (1)

(du 14 octobre 1842).

« M. Bailly de Lalonde est un fervent catholique et un honnête homme....

« ... Il ne nous a jamais initié à ses impressions personnelles sans nous intéresser vivement : sa visite au château de Chillon, ses rares conversations de table d'hôte, une petite anecdote concernant certaine dame qui s'évanouit au seul nom de jésuite, sont autant de traits caractéristiques auxquels nous avons pris grand plaisir. Mais la controverse religieuse engagée par M. de Lalonde avec le chef des sectaires appelés *momiers* est un des passages qui nous ont fait passer les plus doux quarts-d'heure de notre longue et attentive lecture.

(1) On connaît la manière du critique du *National*, qui se cache sous le pseudonyme de *Old Nick*, et l'on sait que ses éloges sont souvent déguisés sous une forme ironique ou railleuse, surtout quand l'auteur de l'ouvrage dont il rend compte ne partage pas entièrement ses principes. (*Note de l'éditeur*).

« Le voyageur, ainsi que nous le disions plus haut, est pénétré d'un grand et louable respect pour les dogmes de la religion catholique. Chez lui ce sentiment n'est pas à l'état de conviction purement inerte, et si la discrétion de l'homme bien né l'empêche de provoquer la discussion de ses principes en matière de dogmes, au moins n'a-t-il jamais à se reprocher de fuir la querelle ou de rester muet devant les objections. Nous l'avions déjà vu, avant la scène qu'on va lire, engager une thèse dans un cabaret d'Aubonne contre un instituteur calviniste, en présence de deux conseillers municipaux qui, — « le coude appuyé sur la table, examinaient, bouche béante, M. de Lalonde et son antagoniste, et choquaient en riant leurs verres remplis du bon vin de la Côte (1). » — Ce tableau ne nous était pas sorti de la mémoire, lorsqu'après une dissertation *ex-professo,* où le voyageur démontre que les doctrines des ministres genevois sont entachées d'arianisme et de socinianisme, nous avons trouvé sa visite à M. Malan.

« M. Malan, jadis ministre calviniste à Genève, s'est séparé de ses confrères à l'occasion de quelques difficultés de doctrine concernant la divinité de Jésus - Christ, pour fonder ce qu'il appelle la religion des vrais croyants, dont les adeptes sont qualifiés de *momiers* par les railleurs genevois. Ces transfuges de l'Eglise évangélique prétendent que tout homme a le droit de commenter l'Ecriture suivant ses lumières ; que l'Esprit-Saint en fait comprendre le vrai sens à chaque individu ; que le Christ étant mort pour ses élus, et ayant pleinement satisfait pour eux, il suffit de croire pour être du nombre des prédestinés, alors même que d'ailleurs la conduite du vrai croyant serait en opposition

(1) *Le Léman, ou Voyage,* etc., tome 1er, pag. 410 et suiv.

directe avec les préceptes divins, etc., etc. Le seul crime damnable, à leur avis, c'est le doute.

« Curieux de voir M. Malan, et peut-être aussi de se mesurer avec un hérésiarque aussi célèbre, M. Bailly de Lalonde se présenta chez lui sous un prétexte quelconque, et craignait fort de n'être pas reçu. Au contraire on l'accueillit à merveille, et, le prenant pour un prosélyte déjà prévenu en sa faveur, M. Malan, à qui manque, dirait-on, le don de lire dans les âmes, traita tout d'abord son hôte en brebis égarée que quelques paroles vont ramener au bercail. L'Evangile à la main, il engagea une polémique régulière contre les erreurs (1) du catholicisme, et développa sa théorie contre les bonnes œuvres. Mais le voyageur était prêt à soutenir le choc. Aux textes de saint Paul il ripostait par les commentaires des docteurs, par les paroles de saint Paul lui-même, et par les Epîtres de saint Jacques. Il opposait texte à texte, subtilités à subtilités, et mena vigoureusement son homme : au moins le doit-on croire par le résultat de la discussion.

« Mes citations de l'Ecriture avec mes questions embar-« rassantes, dit M. de Lalonde, produisirent leur effet : le « chef des momiers se tut et cessa de me catéchiser. Il se « mit alors *à chanter quelques cantiques d'une voix mélodieuse*, « en s'accompagnant d'un petit orgue qu'il avait dans sa « chambre. Je vis bien quel était son but : il espérait pro-« bablement me séduire par les accents de sa voix, et se « faire écouter comme un ange descendu du Ciel ; mais, « quoique sensible aux charmes de la musique, je ne le fus

(1) Il faut lire *les prétendues erreurs* etc., puisque le catholicisme, émané de Dieu lui-même, ne peut pas plus errer que son divin fondateur. (*Note de l'éditeur*).

« point aux doux sons du ministre dogmatiseur; en un « mot je ne me laissai pas plus captiver par ses chants « qu'ébranler par ses discours (1). »

« Tout le monde n'a pas le cœur aussi ferme et l'oreille aussi rebelle que notre voyageur; car il paraît que M. Malan a réalisé d'assez beaux résultats apostoliques en allant chanter ses doctrines, avec accompagnement de petit orgue, dans plusieurs districts de la Grande-Bretagne. Ses prédications dans ce pays lui rapportaient, année commune, environ trente mille francs, et il a maintenant une assez jolie fortune, amassée par cette méthode, ou, pour mieux dire, par ce méthodisme.

« M. Bailly de Lalonde a eu occasion d'examiner en détail et de comparer les uns aux autres plusieurs manuscrits importants de J.-J. Rousseau, et tout ce qu'il en dit, les variantes nombreuses, les retranchements, les interpolations dont ils portent la trace, confirment ce que Rousseau lui-même nous apprend de la difficulté avec laquelle l'expression de ses idées arrivait à maturité.....

« Voici quelques détails singuliers, toujours au sujet des autographes :

« M. Coindet possède environ cent vingt lettres de J.-J. « Rousseau. La plupart de ces lettres, m'a-t-il dit, n'ont « jamais vu le jour. Il en est dont la date est exprimée « d'une manière tout-à-fait singulière. Pour mettre, par « exemple, le 3 mai 1770, Rousseau écrivait à l'angle su-« périeur de la première page . . . . $17\frac{3}{5}70$, « c'est-à-dire le 3 du cinquième mois de l'année 1770. . . .

« Avant d'entrer en matière, et quel que fut le sujet de « la lettre, Rousseau écrivait ce quatrain en tête, pour rap-

(1) *Le Léman, ou Voyage* etc., tome 2, pag. 594 et suiv.

« peler sans doute à ses correspondants et le malheur de
« sa position et les inquiétudes qui l'agitaient :

Pauvres aveugles que nous sommes!
Ciel, démasque les imposteurs,
Et force leurs barbares cœurs
A s'ouvrir aux regards des hommes!

« Cette manière bizarre de dater et de commencer ses let-
« tres, adoptée par Rousseau en 1770, ne dura pas long-
« temps : il en sentit lui-même tout le ridicule, et y re-
« nonça tout-à-fait dans le cours de l'année suivante.

« ..... L'une des pièces les plus curieuses de la collection
« de M. Coindet est une lettre du père de Rousseau à
« Mme de Warens : le vieux horloger de Genève s'y mon-
« tre peu satisfait de voir son fils, le studieux Jean-Jac-
« ques, perdre son temps à s'occuper de littérature; il y a
« dans son humeur contre le jeune fugitif une certaine éner-
« gie de langage et une fierté de sentiments qui annoncent
« une volonté ferme et le désir d'être obéi par son fils (1). »

(Le *National* cite encore quelques passages du *Léman* sur les manuscrits autographes de J.-J. Rousseau, passages qui offrent, dit-il, une étude curieuse; et venant à jeter un regard sur la partie historique de l'ouvrage, qui lui semble un panorama très-varié à cause de la multitude de *faits*, de *souvenirs*, de *citations*, de *portraits*, etc., que l'on y trouve, il essaie d'en donner une idée par le tableau suivant :)

« L'œil est amusé par ces fantômes de tous les temps qui se dressent pêle-mêle autour du lecteur, chacun réclamant sa part d'attention et d'intérêt :

(1) *Le Léman, ou Voyage* etc., tome 1er, pag. 450 et suiv.

« C'est Calvin dans son petit manteau bleu, sévère à lui-même et aux autres, dévoré par une bile noire, âpre discuteur toujours prêt à demander le bourreau pour fermer la bouche à qui lui tient tête!

« C'est Le Fort, arrêtant au contraire le bras du farouche tzar, lorsque après boire ce charpentier habile, entouré de strélitz garottés, s'exerçait à faire voler leurs têtes d'un seul coup!

« C'est de Saussure escaladant les dernières cîmes du Mont-Blanc et foulant aux pieds les neiges qui les couronnent *avec une sorte de colère plutôt qu'avec un sentiment de plaisir ou de triomphe!*

« C'est le découpeur Huber, si habitué à faire le portrait de Voltaire, qu'il pétrissait son buste (et fort ressemblant, dit-on), dans de la mie de pain, en tenant ses mains derrière son dos!

« C'est Voltaire lui-même, reçu capucin à Gex et osant communier publiquement à Ferney, où, la messe finie, il se mit à prêcher en chaire un sermon contre *le* vol!

« L'occasion lui parut sans doute favorable : une vache « lui avait été prise dans son écurie, et il croyait démêler « le voleur parmi les assistants. Vers le début ou le milieu « de son discours il apostrophe l'un de ses vassaux reconnu « en effet pour un mauvais sujet, l'engage à se réconcilier « avec Dieu, et à bénir la Providence de ce qu'il n'avait pas « été pendu, grâce en particulier à l'indulgente bonté de son « maître (le prédicateur lui-même); il l'exhorte vivement, « si sa confession n'est déjà faite, à venir au plus tôt faire « l'aveu de ses fautes à son curé, ou *à lui monsieur de Vol-« taire, son seigneur* (1)...... »

(1) *Le Léman, ou Voyage* etc., tome 2, page 1041.

«C'est Tronchin racontant la mort de Voltaire et ses derniers cris, lorsque, furieux, il se plaignait d'être abandonné de Dieu et des hommes : — *Pour voir toutes les fureurs d'Oreste*, disait le savant docteur à l'évêque de Viviers, *il ne fallait qu'assister aux derniers moments de Voltaire!*

«C'est Bonnivard, le captif de Chillon, usant la pierre de son cachot!

«Ce sont les chevaliers de la Cuiller, bandits aristocrates, rôdant sans cesse autour de Genève affamée!

«C'est la Fête des Vignerons, à demi païenne, à demi biblique, et empruntant encore quelques reflets aux coutumes du moyen-âge, solennité bizarre où le cortége de Cérès est mené par un abbé, où la pieuse devise de la prière et du travail (*Ora et labora*) flotte au-dessus du dieu Bacchus, porté sur son tonneau par des esclaves nègres; où Silène presse entre ses mains l'énorme grappe du pays de Chanaan, et Noé précède gravement une vieille baronne à vertugadins, un vieux notaire à talons rouges et à tournure pédante, etc., etc.!.... » OLD NICK.

JOURNAL DES VILLES ET DES CAMPAGNES
(du 20 octobre 1842).

« ...... Après avoir lu son attrayant et instructif ouvrage, nous n'hésitons pas à convenir que M. Bailly de Lalonde a rempli sa tâche de la manière la plus heureuse, et qu'il offre aux esprits sérieux et instruits un travail de nature à les intéresser puissamment, un travail contenant une foule de détails anecdotiques ou de faits historiques igno-

rés ou très-peu connus. En un mot ce livre est absolument neuf sur les deux cantons suisses de Genève et de Vaud.

« Sans doute notre auteur a donné à la partie descriptive de riches et curieux développements. La ville de Genève, son agréable situation, le lac magnifique sur les bords duquel elle est coquettement assise, les admirables sites qui embellissent ses environs, lui fournissent des peintures qu'il s'est principalement attaché à rendre exactes, et qu'il a entremêlées de détails plus ou moins piquants. De même, en décrivant le Pays-de-Vaud, il s'applique à mentionner, quelquefois avec un soin minutieux, tout ce qui compose la grande variété des beautés naturelles de ce canton, où l'on rencontre les plus étonnants contrastes entre la nature riante et la nature sauvage, entre les scènes les plus effrayantes et les tableaux les plus délicieux : ravissante cacophonie composée de prairies, de forêts, de champs, de vignobles, de pâturages, de rochers nus et cultivés, de villages, de précipices, de glaciers et de déserts. Toutes ces choses fournissent des pages pleines d'intérêt et d'attachants souvenirs.

« Mais, selon nous, il n'y a aucune partie du livre qui soit traitée avec plus de succès que la partie littéraire et scientifique. C'est là que M. Bailly de Lalonde est réellement sur un terrain neuf qu'il défriche avec habileté; c'est là qu'il exhibe avec ordre tous les matériaux nombreux qu'il a recueillis dans ses explorations; c'est là qu'il fait preuve d'une observation judicieuse, d'une critique sage et toujours impartiale, quoique toujours fidèle à la cause de la justice et de la vérité. Nourri des seuls vrais principes, en religion comme en politique, l'auteur les proclame toutes les fois que l'occasion s'en présente; mais il le fait

avec une indulgente charité ; jamais un mot d'amertume ou d'aigreur ne vient souiller sa plume, exempte de passion et d'esprit de parti.

« M. Bailly de Lalonde a suivi scrupuleusement la voie que lui indiquait l'épigraphe qu'il a mise en tête de son livre. On sent d'un bout à l'autre de son ouvrage une parfaite sincérité ; il raconte fidèlement ce qu'il a vu ou ce qu'il a entendu dire ; il n'invente rien, mais aussi il n'omet rien d'important ; et ses opinions particulières ne l'empêchent jamais de rendre hommage à la vérité.

« Il lui arrive pourtant de s'indigner quelquefois, en bon catholique, sur cette terre du protestantisme. Mais son indignation, assurément bien légitime, est encore empreinte d'une sorte de majesté chrétienne. Témoin ces réflexions qu'il fait en présence de la cathédrale de Lausanne :

« Toutes les fois, dit-il, qu'il m'arrive de visiter d'anciens « temples catholiques où le protestantisme a remplacé la « chaire de la vérité par celle de l'erreur, j'éprouve un sai« sissement dont je puis à peine me défendre. A la vue de « ces autels détruits, de ces statues brisées ou mutilées par « le marteau luthérien ou calviniste ; en songeant avec « quelle hardiesse de téméraires apostats, les uns dévorés « d'ambition, les autres aveuglés par la licence, se sont « permis de renverser un culte de quinze siècles pour y « substituer une religion factice, je veux dire privée de tout « caractère divin ; en songeant encore aux tristes effets de « leur schisme, qui entraîna un si grand nombre de famil« les dans l'erreur pour la perpétuer de générations en gé« nérations, je me livre aux réflexions les plus pénibles, je « m'indigne avec raison contre les premiers auteurs de « tous ces maux que je déplore, et je gémis bien tristement « sur cette fatalité du sort ou de la naissance qui nous

« enlève tant d'hommes honorables dont la réunion au « catholicisme serait si intéressante pour l'Eglise ro- « maine (1). »

« ...... Quant au but de l'ouvrage, M. de Lalonde nous semble l'avoir atteint de manière à ne rien laisser à désirer. Toutes les personnes qui aiment à trouver l'instruction dans les charmes de la lecture partageront sans doute notre sentiment. Grâce aux faits biographiques qu'on trouve dans *le Léman*, grâce aux nombreuses anecdotes qu'il renferme, grâce aux appréciations littéraires, scientifiques et artistiques qu'il contient sur les hommes célèbres du canton de Vaud et de Genève, ce livre est une excellente et complète statistique morale de ces contrées. On lira surtout avec un empressement facile à expliquer, toutes les particularités inédites que l'auteur publie sur J.-J. Rousseau, ce sophiste d'une éloquence si brillante et si funeste, et sur la plupart de ses manuscrits originaux, si curieux par leurs variantes et leurs innombrables corrections.

« Dans un ouvrage du genre de celui-ci, il serait de mauvais goût de blâmer quelques digressions d'ailleurs pleines d'intérêt, ou divers détails qui peuvent sentir la minutie, mais qui ont pourtant une certaine importance pour les voyageurs. Nous dirons donc en terminant que le travail de M. Bailly de Lalonde mérite les suffrages de tous les juges éclairés; et nous désirons bien sincèrement que ce premier succès l'encourage à publier son Voyage dans la vallée de Chamouny, dont il parle en rendant compte des courses savantes et périlleuses de Saussure dans les redoutables glaciers des Alpes. » CH.

(1) *Le Léman, ou Voyage* etc., tome 1er, pag. 177-178.

LE MONITEUR UNIVERSEL

(du 5 juillet 1843, 3e supplément).

« Comme j'ai beaucoup voyagé, et comme je voyage beaucoup encore, on veut bien, de temps à autre, me charger de rendre compte dans le *Moniteur* de quelques-unes des relations de voyages que la presse met en lumière.

« Or, voici qu'un certain soir je vois arriver à mon adresse un bel ouvrage en deux gros volumes, ayant pour titre : *Le Léman, ou Voyage pittoresque, historique et littéraire à Genève et dans le canton de Vaud.*

« Comment aurait-on pu supposer qu'un homme qui a vu l'Italie, le Maroc, l'Andalousie, l'Algérie, la Grèce, la Turquie d'Europe, l'Asie-Mineure, l'Egypte, l'Angleterre, la Hollande, l'Allemagne, et auquel il ne reste plus que deux ou trois départements à parcourir pour connaître la France tout entière, ne connaissait pas la Suisse?

« Rien n'est pourtant plus vrai. Je dois même avouer à ma honte, et en toute humilité, que la Suisse a toujours eu peu d'attraits pour moi.

« La Suisse, comme toutes les belles choses trop prônées, a perdu de son prestige et est devenue une sorte de banalité pittoresque qui m'intéresse peu comme nature, et qui ne m'intéresserait que comme souvenir et comme pays d'industrie, soit agricole, soit manufacturière.

« Je fus donc tenté de renvoyer ce livre à qui me l'avait adressé; mais je me laissai pourtant entraîner à le parcourir, bien persuadé que j'allais y trouver de belles descriptions encadrées d'innombrables points d'exclamation.

« Quel ne fut pas mon étonnement lorsque, au lieu de ce que je redoutais, je trouvai dans cet ouvrage, à côté de quelques peintures obligées, des recherches littéraires nombreuses, une érudition remarquable !

« Je viens de dire qu'il faut à l'heure qu'il est, pour intéresser le lecteur, quand on lui parle de la Suisse, se placer à un point de vue particulier, comme l'histoire, l'industrie, etc. C'est précisément ce qu'a fait M. Bailly de Lalonde, l'auteur du livre qui nous occupe. Son point de vue, à lui, c'est la réforme religieuse du seizième siècle et la philosophie du dix-huitième : Calvin et Luther, Rousseau et Voltaire, voilà les figures qui dominent dans ce livre ; non que M. Bailly de Lalonde accepte la réforme ou défende la philosophie sceptique du siècle passé ; loin de là il est catholique sincère, et il tend constamment, je dois en prévenir d'avance, à mettre en contradiction les protestants avec le protestantisme et la philosophie avec les philosophes.

« Sans prétendre décider ici .

. . . . Entre Genève et Rome,

ce qui ne saurait être l'affaire d'un article de journal, je dirai que l'auteur, pour atteindre son but, a dû faire des lectures sans nombre. Il nous place au milieu de tous les hommes célèbres, à divers titres, que vit naître ou qu'adopta Genève ; c'est une galerie du plus piquant effet et dans laquelle les personnages se font valoir les uns les autres comme les tableaux d'un musée, où les sujets sombres et mystérieux semblent rendre plus brillante, par leur voisinage, la toile sur laquelle le peintre a cherché à faire resplendir la lumière. Il nous conduit ensuite dans les bibliothèques ge-

nevoises; il nous fait pénétrer dans tous leurs dédales; il nous ouvre le manuscrit à la page la plus intéressante, et l'on ne se lasse pas de l'accompagner dans ce voyage de découvertes à travers les livres.

«Vous tous qui allez en Suisse, emportez l'ouvrage de M. Bailly de Lalonde! il vous sera du plus grand secours si vous voulez étudier la face morale, administrative et intellectuelle de cette sorte d'oasis politique qu'on appelle Genève.

« J'ai annoncé que M. Bailly de Lalonde était catholique fervent et sincère; cela ne veut pas dire qu'on ne trouve dans son livre aucune tolérance.

« Sa controverse, tout en étant celle d'un homme qui croit fermement, revêt presque toujours le langage de la charité. »

S. D.

L'UNION CATHOLIQUE

(du 31 octobre 1842).

« Le touriste qui cherche des anecdotes intéressantes, des remarques judicieuses, une exacte énumération des beautés pittoresques ou monumentales que possède un pays; des aperçus consciencieux sur l'origine d'une cité, sur ses progrès, sa constitution, ses guerres, ses mœurs, sa décadence ou sa ruine, parcourra sans doute avec plaisir ces deux volumes, écrits dans un style simple et sans prétention, mais qui n'est dépourvu ni de correction, ni même d'élégance. M. Bailly de Lalonde a consigné avec une grande exactitude dans ses notes tout ce que lui ont offert de curieux les bibliothèques, les musées, les temples

et les châteaux-forts des lieux qu'il a visités... Nous aimons à le féliciter de l'esprit vraiment catholique qu'il a déposé dans cet ouvrage. Il était difficile de mettre le pied à Lausanne et à Genève sans se rencontrer face à face avec les premiers réformateurs, qui ont détaché de la grande société de l'Eglise une partie de la Suisse. M. Bailly de Lalonde les a jugés avec autant d'indépendance d'esprit que de sincérité. On voit qu'il a vécu long-temps par la pensée avec ces hommes d'orgueil, qu'il les connaît à fond, et qu'il n'est pas la dupe du masque dont ils eurent soin de recouvrir leurs vices.

« Le second volume de ce Voyage est consacré dans presque toute son étendue à faire connaître les noms et les travaux des hommes distingués qu'a produits Genève. Médecins, astronomes, professeurs, juristes, ministres du Saint-Evangile, historiens, observateurs de la nature demeurés célèbres par leurs découvertes, l'auteur les a tous passés en revue, en discutant leurs titres de gloire et en analysant leurs travaux les plus remarquables...... »

H. D.

L'AMI DE LA RELIGION

(du 4 février 1843, n° 3707, tome CXVI).

« Les voyageurs qui ont écrit sur la Suisse, ayant à parler des vingt-deux cantons, ne pouvaient donner à leur travail l'étendue proportionnelle de celui de M. de Lalonde, spécialement consacré à Genève et au canton de Vaud : voilà pourquoi Genève, déplorable refuge sans doute des novateurs religieux du seizième siècle, mais ville à jamais célèbre par cette foule d'hommes distingués qu'elle a pro-

duits dans les lettres, dans les sciences et dans les arts, occupe à peine une modeste place dans la plupart des relations. Ces ouvrages, d'ailleurs, étant plutôt descriptifs que littéraires, n'offrent guère que des *impressions* de voyage, tandis que M. de Lalonde, sans négliger le côté pittoresque, a surtout envisagé les deux cantons de Genève et de Vaud sous le point de vue littéraire et historique, de telle sorte qu'une grande partie de son livre est biographique et bibliographique.

« Un troisième caractère particulier à l'ouvrage que nous annonçons, et qui le recommandera à nos lecteurs, c'est que, à la différence de tant de relations de voyages, il est écrit, par un chrétien, dans les meilleurs principes.

« Dévoué de cœur et d'âme à la religion catholique, « apostolique et romaine, que j'ai le bonheur de professer, « dit M. de Lalonde, et pleinement convaincu de toutes « les vérités qu'elle enseigne, j'ai dû, chaque fois qu'il « s'est agi de controverses religieuses, tenir un langage « franchement catholique. Eh! pourquoi aurais-je eu la « coupable faiblesse de déguiser des principes dont je dois « me glorifier, loin d'en rougir? Parce que l'on appartient « à la bonne cause, faut-il dissimuler sa croyance et ses « opinions? Raison de plus, il me semble, pour s'exprimer « ouvertement. Et d'ailleurs, avec la sincérité qui a cons- « tamment guidé ma plume, la crainte de blesser des sen- « timents qui ne seraient pas les miens, ne pouvait même « pas se présenter à mon imagination. Mais, si en parlant « des anciens chefs de la réforme, qui ont entraîné Ge- « nève et le Pays-de-Vaud dans l'erreur, j'ai fait connaître « la vérité dans tout son jour, et par-là sous un aspect peu « favorable au protestantisme; si, lorsque j'en suis venu à « l'époque où nous vivons, j'ai signalé des faits et des doc-

« trines qui déshonorent les sectes séparées de l'Eglise ro-
« maine, en racontant ce que j'avais vu ou ce que je savais
« d'une manière authentique; ailleurs je n'ai point oublié
« cette justice que l'on doit naturellement à des frères éga-
« rés, à des hommes de mérite et de talent, à des citoyens
« recommandables par leurs vertus privées ou publiques,
« observant à leur égard la même justice et la même im-
« partialité que s'ils eussent été dans la religion de leurs
« pères (1). »

« Une telle profession de foi est bien propre à concilier à M. de Lalonde la confiance des hommes religieux. Nous devons ajouter, pour que cette confiance soit entière, que l'auteur, au lieu de renvoyer quelquefois les lecteurs à divers ouvrages où ils auraient puisé, sur un point donné, de plus amples renseignements, a poussé le scrupule jusqu'à détacher de ces écrits des extraits qu'il a joints à son *Voyage*, parce qu'il eût été dangereux, dit-il, de faire naître l'occasion de parcourir certains livres à cause des idées philosophiques ou irréligieuses, et, quelquefois même, des licencieux détails qu'ils renferment....

« Le point de départ de M. de Lalonde est Saint-Claude. Genève et les souvenirs historiques que ce nom réveille remplissent les chapitres III à XII. Six autres chapitres sont consacrés à Lausanne. Après avoir exploré Vevey, Clarens, Montreux, etc., l'auteur revient à Genève. Une revue historique et littéraire des Genevois qui se sont distingués dans les sciences, dans la littérature et dans les arts, forme en grande partie la matière du second volume.

« Quel imposant spectacle pour le monde littéraire, dit
« M. de Lalonde, que celui d'une petite cité si fertile en

(1) Préface du *Leman*.

« hommes célèbres de tous les genres, et dont le territoire marque à peine un point sur la surface de l'Europe ! Aucune ville au monde, en effet, aucune ville d'une aussi mince population que Genève n'a payé comme elle un aussi large tribut aux connaissances humaines ! Mais il est triste de songer que ces écrivains dont les ouvrages font leur principale gloire, que ces savants dont les lumières répandirent tant d'éclat sur leur patrie, furent eux-mêmes privés de *la lumière d'en haut* pour ce qui regarde les intérêts du Ciel. Avec quelle joie nous célébrerions leur mérite et leur triomphe, si, éclairés par la vraie religion, ils en eussent animé leurs écrits après s'être rangés sous ses bienfaisantes lois ! Avec quel plaisir, alors, nous les confondrions avec tous ces hommes illustres dont s'honore le catholicisme (1)!... »

« Rousseau et Voltaire occupent une large place dans cet ouvrage. Le lecteur ne s'en plaindra pas : la plume chrétienne de M. de Lalonde a fait justice des doctrines et de la conduite de ces deux hommes tristement célèbres, dont elle rappelle, d'ailleurs, les dangereux talents. Une foule d'anecdotes curieuses éveillent et soutiennent l'attention quand les noms de Voltaire et de Rousseau se reproduisent dans le récit.

« L'auteur parle des sectes qui se sont multipliées à Genève. Le chapitre XXXIIIe, où il en est plus particulièrement question, présente l'histoire du schisme de M. Malan, fondateur de la secte dite des *momiers*. M. de Lalonde fit une visite à ce ministre, qui, sans ressources à l'époque où il embrassa le méthodisme, s'est, avec l'or de l'Angleterre, amassé une belle fortune. On sait que, le gouvernement

(1) *Le Léman, ou Voyage* etc., tome 2, pag. 1028-1029.

genevois lui ayant refusé la permission de construire un temple dans l'intérieur de la ville, il est parvenu, non sans peine, à en faire bâtir un hors de Genève. C'est là que les momiers s'assemblent le dimanche sous la direction de leur chef.

« Ce ministre, qui paraît avoir l'usage du monde, a « beaucoup d'instruction, de l'esprit, mais peu de juge- « ment. Son imagination est vive et sa mémoire prodi- « gieuse...... Il connaît les principales langues de l'Europe, « et s'en sert avec une facilité étonnante...... Quand il parle « de religion, son visage brille, s'enflamme ; ses yeux, tan- « tôt portés vers le ciel, tantôt modestement baissés vers « la terre, tantôt fièrement arrêtés sur son interlocuteur, « s'animent, s'obscurcissent, se courroucent et s'apaisent « tour-à-tour, suivant les impressions qu'il cherche à pro- « duire dans l'âme du *spectateur* qui a la patience de l'écou- « ter. Ce manége adroit ressemble fort à celui des sibylles « du paganisme, lorsqu'elles voulaient exprimer avec feu « les oracles de leurs fausses divinités.

« Un trait bien singulier du ministre Malan fera naître « une juste idée du caractère d'inspiration divine qu'il « cherche à se donner dans l'esprit des hommes et des fem- « mes de sa secte. Un jour qu'il devait prêcher dans sa mo- « deste église il fit attendre son auditoire au moins une « demi-heure ; mais voici l'heureuse excuse dont il se ser- « vit, en paraissant en chaire, avant de commencer son « discours : — *Ne soyez point surpris de mon retard*, dit le « pasteur visionnaire en s'adressant à l'assemblée, *je viens « d'avoir un entretien avec le Christ sur la treille......* — On ne « dit pas si ces paroles, prononcées d'un ton mielleux, fi- « rent quelque sensation dans l'auditoire. Toujours est-il « (ajoute M. de Lalonde) que le fait est vrai, et que la

« personne dont je le tiens l'a entendu raconter plusieurs « fois dans des maisons protestantes (1). »

(*L'Ami de la religion* cite encore un passage du *Léman*, et termine ainsi son article :)

« ..... Cette devise (*Post tenebras lux!*) est de bon augure pour Genève, et nous voulons y voir un gage de l'heureuse révolution qui, dans la métropole du calvinisme, fera succéder aux ténèbres de l'hérésie les pures lumières de la foi catholique.

« L'ouvrage de M. de Lalonde, dont le fond est si intéressant, est généralement bien écrit. La critique pourrait signaler quelques négligences de style; l'élégante facilité de la narration couvre et fait oublier ces rares défauts (2). »

JOURNAL DE L'INSTITUT HISTORIQUE

(104e livraison, mars 1843).

« Il est différentes catégories de voyageurs errants sur le globe : les uns parcourent le monde pour leur compte personnel, n'oubliant jamais de nous faire savoir comment ils dînent et soupent, comment ils s'amusent et s'ennuient, quand ils se lèvent et se couchent, quand ils rient et pleu-

(1) *Le Léman, ou Voyage* etc., tome 2, pag. 596 et suiv.

(2) Ces *négligences de style* sont heureusement en très-petit nombre, et peuvent être facilement corrigées au moyen d'un *errata*. Malgré tous les soins donnés par l'auteur à son ouvrage, et les longues veilles qu'il y a consacrées, il n'a pu se flatter de le rendre entièrement irréprochable. Au reste ne sait-on pas que la critique a signalé aussi des négligences ou des incorrections de style dans les chefs-d'œuvre mêmes de nos grands écrivains? (*Note de l'éditeur.*)

rent, quand ils marchent et se reposent; ceux-là enfin ne nous taisent rien de ce qui a trait à leur sublime individualité, chose fort intéressante pour eux et fort peu pour nous. D'autres se mettent en route avec l'espoir qu'en pays étranger tous leurs goûts, toutes les idées favorites qu'ils ont de tout temps caressées, se réaliseront subitement dès leur arrivée. Malheur au pays dont l'état religieux et social ne répond pas à leurs rêves! Malheur au coin de terre dont les habitants ont des mœurs et des penchants peu conformes aux habitudes de ce voyageur, qui est venu pour imposer sa loi à toute une contrée, à tout un peuple assez sauvage pour ne pas apprécier de prime abord les grandes idées de réforme et de salut que ce grand apôtre de l'humanité daigne, dans son désintéressement, mettre sans réserve à sa disposition!

« Puis, en dernière ligne, vous trouverez fort circonscrit le nombre des voyageurs vraiment dignes de ce nom, qui quittent le sol natal avec la résolution d'y rapporter un jour, pour l'édification de leurs compatriotes, tout ce qu'ils auront pu recueillir de nouveau, d'inconnu, de réellement instructif, sur les mœurs, l'histoire, les sciences, les arts, l'état matériel et intellectuel des peuples qu'ils se proposent de visiter. Ces voyageurs-là savent fort bien que pour réussir dans cette sainte mission il faut s'effacer complètement soi-même, s'assimiler à la nature qu'on veut connaître, concentrer en elle toute son attention, afin de pouvoir au retour porter sur elle, sur son passé, sur son avenir, un jugement exempt de prévention et dégagé de toute erreur volontaire!

« Je suis assez heureux pour pouvoir classer M. de Lalonde dans cette dernière catégorie de voyageurs : il a étudié dans ses moindres détails la partie de la Suisse qu'il

décrit; il y a résidé long-temps, il y est retourné pour l'examiner de nouveau, et il nous présente en ces deux volumes le fruit de ses excursions et de ses travaux de plus de cinq années. L'auteur passe en revue les écrivains et tous les hommes distingués du pays; il n'a garde d'oublier les étrangers marquants qui y ont séjourné. Il juge leurs livres et leurs actions; il les traite même avec assez de rigueur, surtout quand ils appartiennent aux deux sectes des philosophes et des protestants; car, champion inflexible de la vraie foi, M. de Lalonde s'arme de tout son zèle pour ramener les brebis égarées dans le sein de l'Eglise romaine; il ne laisse échapper aucune occasion de leur faire toucher du doigt leurs erreurs et de les remettre dans la voie du salut. Quoique nous soyons loin de partager toutes ses opinions, nous avouons franchement que son allure nous plaît, et que, dans ce siècle de déception et de tartuferie, nous préférons de beaucoup l'homme d'une opinion franchement arrêtée, comme lui, à cette tourbe de jongleurs de tout étage qui n'en ont d'autres que celles que leur suggère leur intérêt ou leur ambition.

« Parmi tant de sujets instructifs et intéressants que l'auteur traite dans son livre, nous avons été particulièrement frappé de ce qu'il dit de la Constitution et de l'histoire de la ville de Genève.

« On divisait autrefois, dit-il, en quatre classes bien distinctes les membres de la république de Genève; ils « étaient connus sous le nom d'*habitant*, de *bourgeois*, de « *citoyen* ou de *natif*.

« On nommait *habitants* les étrangers qui, ayant obtenu « des magistrats ou acheté du gouvernement la permission « de demeurer à Genève, n'y jouissaient d'aucun privilége. « Les cartes dites *d'habitation* étant à perpétuité, on ne les

« délivrait à un catholique qu'autant qu'il se faisait protes-« tant. Bien plus! un catholique ne pouvait se marier dans « Genève ni même y acheter une maison ou une propriété « quelconque sans renoncer à la foi de ses ancêtres. On « exigeait de lui le même sacrifice s'il voulait obtenir le « droit de maîtrise pour exercer une profession dans cette « ville.

« Les *bourgeois* étaient ceux qui avaient acquis le droit de « bourgeoisie avec les prérogatives qui s'y trouvaient atta-« chées. Ils avaient la faculté de se livrer à tous les genres « de commerce, et ne pouvaient être expulsés que par un « jugement. Ils prenaient part au gouvernement et à la lé-« gislation; mais les premières fonctions de l'Etat étaient « réservées aux *citoyens*. Le fils d'un bourgeois devenait « bourgeois comme son père s'il naissait hors du terri-« toire. Toutes les lettres de bourgeoisie qui furent accor-« dées depuis la réforme (depuis l'an 1535), imposaient « l'obligation de *prometire et de jurer sur les saintes Ecritures de « Dieu de vivre selon la sainte réformation évangélique*. Tout « bourgeois qui aurait embrassé la religion catholique au-« rait perdu ses droits de cité.

« Les *citoyens*, fils d'un citoyen ou d'un bourgeois, et « nés dans la ville, pouvaient seuls parvenir aux premières « charges de la magistrature. L'avantage d'être *citoyen* et « né dans la ville était si important, que les Genevoises ab-« sentes ne manquaient jamais de rentrer à Genève pour y « faire leurs couches, afin de ne pas priver leurs enfants de « divers priviléges.

« Les *natifs* étaient ceux qui, issus d'un père *habitant* et « nés à Genève, avaient quelques droits de plus que l'au-« teur de leurs jours; mais ils n'étaient admis à aucune « fonction de l'Etat. Beaucoup de professions leur étaient

« interdites, et ils n'avaient le droit de faire aucun com-« merce ; cependant c'était sur eux principalement que pe-« sait le fardeau des impôts. En toute espèce de charge « publique la personne et les propriétés du natif étaient « taxées plus que celles du citoyen et du bourgeois.

« On pourrait ajouter à cette classification étrange d'un « peuple de républicains une cinquième classe composée « d'habitants du territoire, qu'ils y fussent nés ou non : ils « étaient appelés *sujets* ou *étrangers*. Ces dénominations « seules prouvent leur nullité politique sous tous les rap-« ports, et semblent indiquer qu'on les regardait simple-« ment comme des voyageurs ou des étrangers, soumis « néanmoins aux lois de l'Etat.

« Mais depuis nombre d'années (1) toutes ces distinc-« tions absurdes de citoyens, de bourgeois, de natifs, d'ha-« bitants et de sujets ont disparu devant les nouvelles lois, « qui les ont anéanties. Le gouvernement ne reconnaît au-« jourd'hui que des citoyens de la république, tous enfants « de la même famille, et ayant tous les mêmes priviléges ; « il n'en sépare que les véritables étrangers, à qui une ré-« sidence temporaire ou l'amour de la patrie ne permet « point de demander des lettres de naturalisation (2). »

(A toutes ces citations du *Léman* l'auteur de l'article veut bien ajouter encore quelques fragments d'un autre chapitre, où il est parlé de la nouvelle Constitution politique de Genève, de ses colléges électoraux, de ses chambres lé-

(1) « D'abord en 1792, et ensuite à l'époque de la restauration de « la république, en 1814. »

(2) « *La Constitution ne reconnaît ni patriciat, ni classes privilé-« giées : tous les Genevois sont égaux devant la loi.* (Constitution de « la république de Genève, titre 1er, article 3.) »

Le Léman, ou Voyage etc., tome 1er, pag. 518 et suiv.

gislatives, de ses tribunaux, etc., etc.; après quoi il termine de la sorte :)

« Je me résume : le *Léman* est une œuvre grave et consciencieuse, à laquelle l'auteur a consacré des études assidues et de longues années. Rien n'y manque : science, histoire politique, littéraire et religieuse, descriptions des mœurs et usages des habitants, description du pays avec ses produits, tout y est traité avec le soin le plus minutieux. Nous n'avons donc rien de mieux à faire que de recommander ce livre de la plus haute importance à tous ceux qui désirent connaître cette partie de la Suisse. Il n'y manque que ce qu'on trouve en très-grande abondance dans les voyageurs ordinaires, c'est-à-dire non pas des détails intéressants sur les choses utiles à apprendre, mais cette multitude de riens dont leur individualité se fait une auréole qui n'a de prix que pour eux. Dieu nous garde d'en faire un reproche à l'auteur! Nous aurions voulu aussi qu'au lieu du titre beaucoup trop modeste de *Voyage* il en eût donné à son livre un plus digne des matières qu'il y traite, et qui l'empêchât d'être confondu avec toutes ces orgueilleuses compositions sans goût, sans but et sans avenir, dont nous sommes inondés. » W. Nolte.

LE CONSTITUTIONNEL

(du 30 janvier 1844).

« Il ne faut pas confondre cet ouvrage avec ces productions frivoles qui, sous le titre de *Voyages pittoresques*, d'*Impressions de voyages*, ont eu une vogue passagère et sont déjà oubliées. Le livre de M. de Lalonde est une production sérieuse, le fruit de longues études et d'observations approfondies.

« Toutefois il ne faut pas s'imaginer qu'il manque des

qualités qui intéressent généralement les lecteurs. Au milieu des descriptions vraies, des jugements sur le caractère et les mœurs populaires, des appréciations politiques et morales, on trouve des faits historiques, des anecdotes piquantes et des détails curieux sur plusieurs de ces personnages célèbres tels que Calvin, Voltaire et J.-J. Rousseau, dont l'influence toute puissante survit aux générations qui s'ensevelissent tour-à-tour dans la nuit des temps.

« Les hommes qui attachent du prix à l'histoire littéraire liront avec un intérêt soutenu les particularités relatives aux écrivains en divers genres et aux artistes que Genève a produits, grâces aux institutions libres de cette petite république, où la liberté d'examen était proclamée comme un droit. Cette partie de l'ouvrage est complète. On s'étonnera de la quantité d'hommes éminents sortis de cette république si peu étendue, dont Voltaire disait en riant, que « s'il secouait sa perruque il la couvrirait de poudre. » C'est là l'un des prodiges de la liberté de conscience et de la liberté de penser.

« L'auteur est très-bon catholique, et il faut lui savoir gré de la tolérance qui règne dans ses appréciations des hommes et des choses. Nous regrettons seulement qu'il ait recueilli certaines paroles faussement attribuées au docteur Tronchin sur les derniers moments de Voltaire, et qui ne sont autre chose que d'ignobles cancans de sacristie (1). La dernière pensée de Voltaire fut un hommage de reconnaissance pour la réhabilitation de la mémoire de l'infortuné marquis de Lally. Voltaire était au lit de la mort quand

(1) Dans une nouvelle édition de son ouvrage, l'auteur fera connaître les sources où il a puisé ce que le *Constitutionnel* lui reproche d'avoir recueilli, et l'on verra si certaines confidences d'hommes graves et véridiques doivent être prises dans le sérieux ou bien considérées comme d'*ignobles cancans de sacristie*. (*Note de l'éditeur.*)

on lui fit part de cet événement. Il sembla se ranimer pour écrire le billet suivant, qui peut être regardé comme son dernier soupir : « — *A M. le comte de Lally, fils du général.* — Le mourant ressuscite en apprenant cette grande nouvelle. Il embrasse bien tendrement M. de Lally. Il voit que le roi est le défenseur de la justice. Il mourra content. »

« M. de Lalonde est un écrivain laborieux. Nous devons à ses scrupuleuses recherches des détails inconnus jusqu'ici sur la vie et les œuvres de J.-J. Rousseau. Ce grand écrivain tient une trop grande place dans nos souvenirs et notre estime pour négliger ce qui concerne ses travaux et sa vie. Il faut seulement, en lisant l'ouvrage de M. de Lalonde, ne pas oublier les opinions religieuses de ce voyageur. Elles sont une garantie du salut de son âme (1), mais non de la stricte impartialité de son esprit. On lira aussi avec intérêt les particularités sur la mort de l'amiral Nelson, et une description du château de Chillon.

« Il serait, comme on le voit, impossible d'analyser l'ouvrage de M. de Lalonde, écrit d'ailleurs avec un remarquable talent de style ; ce que nous en avons dit suffit pour justifier le succès qu'il a obtenu..... » ***.

JOURNAL DES DÉBATS

(du 22 mars 1844).

« Il y a long-temps que tout est dit sur la Suisse et sur ses sites pittoresques, sur ses montagnes, ses glaciers, ses lacs, ses chalets. On a tant de fois décrit ces merveilles-là, les voyageurs et les artistes y ont tant exercé leur plume et leur pinceau, qu'ils n'ont plus rien à nous ap-

(1) L'auteur voudrait bien avoir la certitude que cette indulgente prévision du *Constitutionnel* doit un jour s'accomplir! (*Note de l'éditeur.*)

prendre à ce sujet, et il n'y a pas d'exagération à dire que chacun de nous, sans être sorti de chez soi, connaît aussi bien la Suisse que la Normandie ou la Champagne.

«Toutefois on n'en lira pas avec moins d'intérêt l'ouvrage que M. Bailly de Lalonde vient de publier sous le titre de : *le Léman, ou Voyage pittoresque, historique et littéraire à Genève et dans le canton de Vaud.* Il y aurait de l'injustice à confondre l'auteur dans la foule des touristes qui nous ont communiqué leurs *impressions* superficielles. M. Bailly de Lalonde est un voyageur consciencieux, éclairé, qui a pris sa tâche au sérieux, et traité son sujet en connaissance de cause. A la différence de beaucoup de ceux qui l'ont précédé, il a vu, ce qui s'appelle vu, les lieux qu'il décrit; il a scrupuleusement observé les mœurs et les usages qu'il retrace. Au reste, en fait de descriptions, l'auteur n'a point abusé, il n'a point copié ses devanciers, il n'a répété personne; il a fait preuve d'esprit et de goût en ne décrivant que ce qui valait la peine d'être décrit.

« Ce qui fait le mérite essentiel et le véritable intérêt de son ouvrage, ce sont ses jugements historiques et littéraires sur les lieux qu'il a visités. Son plan est très-simple et assez restreint, puisqu'il se borne au lac Léman et à ses environs, c'est-à-dire à Genève et au canton de Vaud. Mais il a su faire entrer dans ce cadre une foule d'aperçus neufs, instructifs, d'anecdotes variées et piquantes sur le pays et sur ses habitants, sur ses coutumes, sur son passé, sur les vicissitudes qu'il a traversées, sur sa bonne et sa mauvaise fortune, sur les hommes qui l'ont illustré, sur leur caractère, leur vie et leurs habitudes. Partout les bibliothèques, les musées, les temples et les monuments de toute sorte attirent l'attention du voyageur; mais ce sont surtout les détails biographiques qui abondent et qui intéressent. Dans cette espèce de galerie que l'auteur ouvre devant nous, on

voit passer successivement Calvin, Voltaire, Jean-Jacques Rousseau, La Harpe et Mme de Staël ; Jean-Jacques occupe à lui seul la plus grande partie du premier volume. Si dans les jugements qu'il porte sur ces hommes célèbres M. de Lalonde laisse percer un esprit un peu trop exclusif et trop hostile au dix-huitième siècle, cette préoccupation ne va jamais jusqu'à méconnaître la puissance et l'éclat de leur génie.

« On voit que l'ouvrage de M. de Lalonde se recommande par des mérites très-divers. Sous un titre modeste, et un peu banal, c'est vraiment un tableau littéraire, historique, politique et moral de la Suisse que l'aimable voyageur nous a donné, ou plutôt c'est à la fois un voyage pittoresque et un cours d'histoire et de littérature. Pour le fond, il est plein d'un intérêt solide et substantiel ; j'ajoute que le style ne laisse rien à désirer. »

ÉCHO DE LA LITTÉRATURE

ET DES BEAUX-ARTS

(Livraison de février 1844).

« ......Le lac de Genève présente une surface de trente-trois lieues carrées. Pour un de ces voyageurs que Sterne classe dans la catégorie des oisifs, ou dans celle des ennuyés, ce ne serait qu'une course d'une semaine ; mais M. Bailly de Lalonde, qui a parcouru ces lieux encore moins pour lui que pour les autres, a voulu en décrire tous les détails avec exactitude. Il a employé à ce voyage plus d'années que beaucoup d'autres n'y auraient mis de jours ; aussi rien de ce qui concerne Genève, Lausanne, Vevey, Carouge, etc., ne s'y trouve omis. Les villages, les

hameaux, les demeures isolées, tout y est décrit avec une rigoureuse fidélité; et si l'auteur rencontre un de ces lieux auxquels se rattache un grand nom ou quelques vieux souvenirs, il fait halte, et ne continue sa route qu'après avoir promené le lecteur dans les bosquets, dans les donjons et jusqu'au milieu des tombeaux. C'est ainsi que de Clarens, où Rousseau plaça les héros de son roman, il pénètre dans les souterrains du château de Chillon, ruines vivantes d'un noble et grand combat, pour se reposer ensuite mélancoliquement sous les ombrages de Coppet, auprès d'une étroite enceinte où trois générations de génie reposent sous une même pierre.

« Malgré la richesse de son sujet, l'auteur n'aurait pu en tirer cependant deux gros volumes s'il n'y avait introduit la biographie de tous les hommes célèbres qu'a produits Genève avec le canton de Vaud, et s'il ne s'était constitué l'historien de la révolution religieuse qui, dans le seizième siècle, bouleversa une partie de l'Europe et fit de Genève protestante la rivale audacieuse de Rome catholique. Les jugements que porte M. Bailly de Lalonde sur Calvin, Théodore de Bèze, Bullinger et les autres réformateurs célèbres, sont sévères; mais il faut bien le dire, ces jugements sont toujours justes, sans aigreur, et, quoique le catholique romain s'y montre à découvert, ils ne sont jamais empreints de cet esprit de dénigrement, de ce zèle de persécution qui ne sont plus de notre époque, mais dont la réforme usa sans ménagement aux premiers temps de son intronisation.

« L'auteur, après s'être livré à un examen critique, long et consciencieux de toutes les richesses que renferment les bibliothèques du canton de Vaud, et plus particulièrement celles de Genève, après avoir fait connaître à ses lecteurs les manuscrits rares que possède cette dernière ville,

après les avoir comparés, en bibliographe habile, en antiquaire instruit, avec ceux que l'on trouve en d'autres lieux; l'auteur, disons-nous, arrive à la partie de son ouvrage que nous n'hésitons pas à considérer comme la plus importante et la plus originale. Cette partie, purement biographique, occupe à elle seule la moitié des deux volumes.

« .... Nous ne pouvons faire ici la nomenclature de tous les hommes célèbres, à divers titres, dont parle M. Bailly de Lalonde, et nous devons nous borner à rappeler ceux qui, par les services qu'ils ont rendus aux sciences et aux arts, ont acquis une grande célébrité. Nous laisserons donc sur le second plan les personnages qui furent intrépides dans les combats comme le duc de Rohan, le chef du parti calviniste en France, ou l'amiral Le Fort, l'ami et le ministre de Pierre-le-Grand, et ceux aussi qui se firent une réputation méritée dans les arts, tels que les Dassier et les Etienne, ou dans les lettres comme Etienne Dumont, le collaborateur à la fois de Mirabeau et de Jérémie Bentham; mais nous nous arrêterons quelques instants devant quatre noms qui suffiraient à eux seuls pour illustrer non pas une ville, non pas une province, mais un royaume tout entier, quelque étendu qu'il fût. Ces quatre noms sont ceux de Gibbon, de Candolle, de Saussure, de Simonde de Sismondi.....

(Ici le rédacteur de l'*Écho* examine rapidement la vie et les écrits de ces quatre personnages, après quoi il ajoute :)

« Ces courtes notices par lesquelles nous avons voulu terminer cet article ne sont pas aussi déplacées qu'elles pourraient le paraître au premier aspect; c'est d'après M. Bailly de Lalonde que nous les avons tracées, et quelque abrégées, imparfaites même, si l'on veut, qu'elles soient, elles n'en seront pas moins le plus bel éloge que nous puissions faire de son ouvrage. » C. B. F.

TABLE INDICATIVE DES JOURNAUX.

Paris. — Imprimerie de G.-A. Dentu, rue de Bussy, n° 17.

